

Rapport de situation en matière de développement durable

2023/2024



PREAMBULE

Depuis les lois Grenelle de 2010, fournir un rapport annuel en matière de développement durable est une obligation légale pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, comme la nôtre.

En préalable au vote du budget, l'objectif de ce rapport est double :

- ✓ *Analyser les politiques menées par la collectivité à l'échelle du territoire, mais aussi le fonctionnement interne de l'administration territoriale sous l'angle du développement durable.*
- ✓ *Apporter un éclairage et susciter un questionnement sur le développement durable tourné vers l'action dans les débats budgétaires.*

Ce rapport annuel constitue un outil de réflexion pour les élus et les services de la collectivité permettant une vision d'ensemble sur les contributions des politiques publiques de l'agglomération au développement durable du territoire.

*Ce rapport se doit aussi de devenir **un outil d'information des citoyens.***

L'Agglomération a initié sur son territoire une politique transition écologique offensive, mais aussi participative et surtout incitative.

*Dans le cadre de son « **Plan Climat Air Energie Territorial** » **arrêté en avril 2023, et approuvé en septembre 2024** des objectifs ambitieux ont été définis, des actions engagées dont certaines pérennisées et chaque année, de nouveaux chantiers seront lancés.*

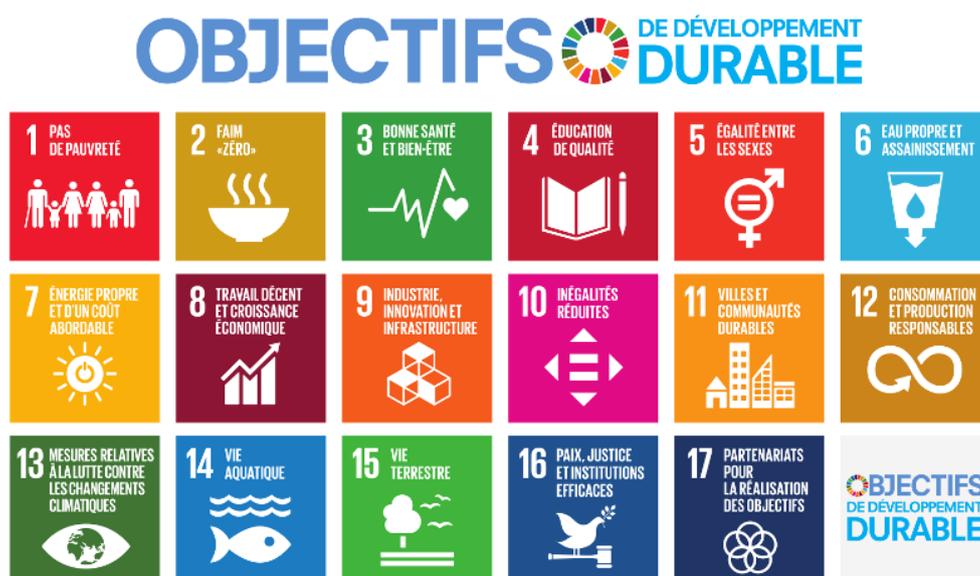
Cette ambition politique a été retranscrite dans notre projet de territoire « Horizon 2030 » qui vise à prendre le virage de la transition écologique que ce soit dans le cadre de la performance énergétique, des transports, de la préservation de la biodiversité et des ressources en eau, des déchets, de la gestion de l'énergie et de l'aménagement.

La loi du 4 août 2021 vise à assurer la cohérence des politiques publiques et des objectifs poursuivis aux niveaux local, national et international avec ceux de l'Agenda 2030 pour le développement durable : elle contribue à faire évoluer le rapport de développement durable en introduisant l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable établis par l'ONU en tant que cadre de référence commun international.

C'est dans ce cadre que notre rapport de situation en matière de développement durable évolue. Nous vous proposons donc une lecture plus globalisée selon les thèmes retenus dans le Plan Climat Air Energie Territorial

- ✓ *Se loger durablement*
- ✓ *Se déplacer sobrement*
- ✓ *Consommer moins et local*
- ✓ *Devenir un territoire résilient*
- ✓ *Développer l'économie circulaire*
- ✓ *Se mobiliser ensemble*

Ces derniers sont en parfaite adéquation avec le projet de territoire : ses 3 axes (transition / équilibres / attractivité) et ses 14 objectifs stratégiques établis dans le but de se rapprocher des habitants

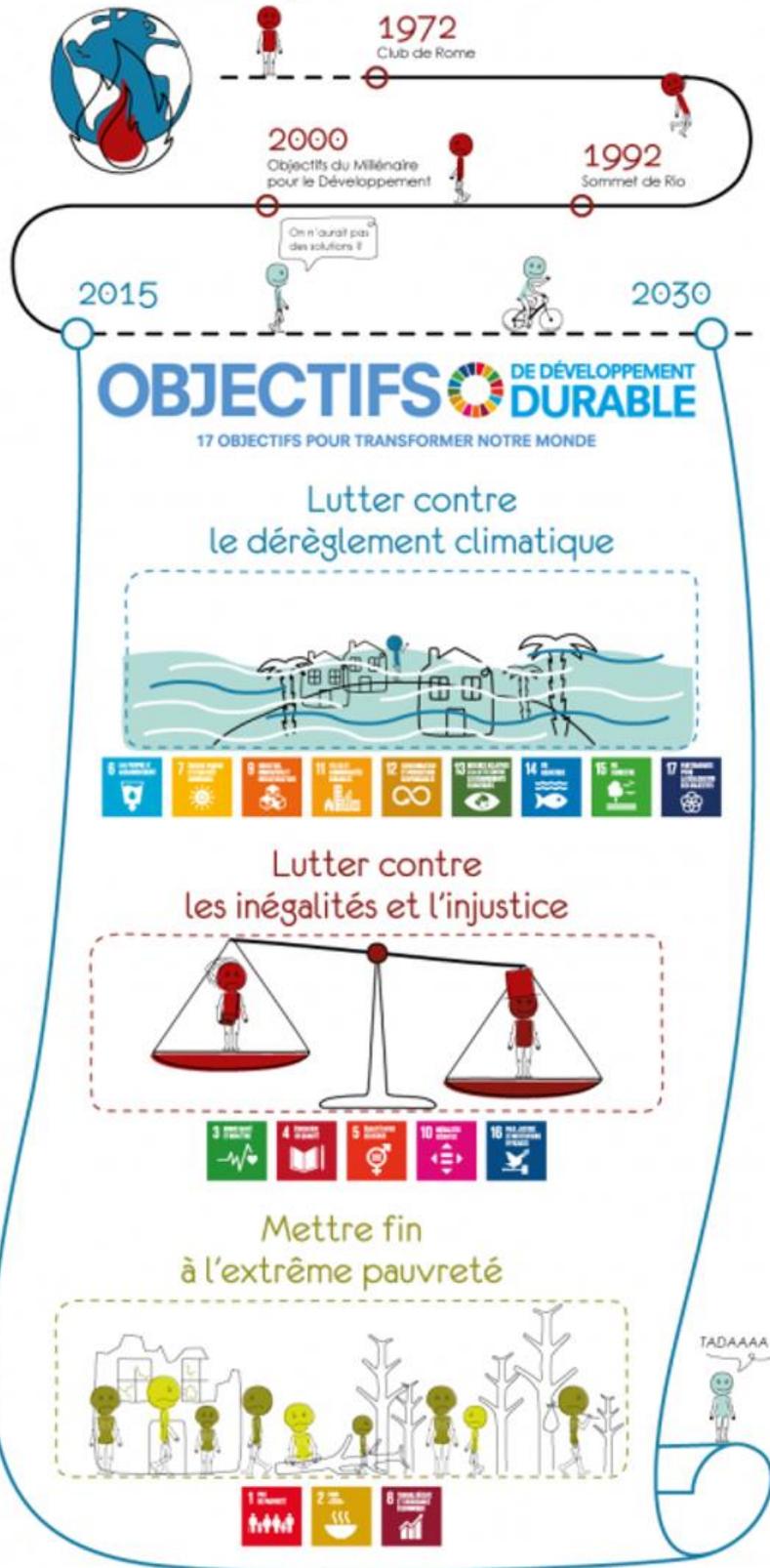


Liste des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les 193 membres de l'ONU en septembre 2015 .

Le débat d'orientation budgétaire ayant désormais lieu en octobre, il est proposé d'analyser l'année 2023 dans sa totalité ainsi que le 1^{er} semestre 2024. Les actions entamées à la fin de l'année 2024 et l'année 2025 sont ainsi considérées en perspectives.

Bonne lecture.

On n'aurait pas un problème !?



1

¹ [Une planète, 17 objectifs, 1000 façons d'agir - Maison des solidarités \(maisondessolidarites.org\)](http://maisondessolidarites.org)

TABLE DES MATIERES

1	Synthèse du rapport 2023-2024 en matière de développement durable	10 -
2	Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire en termes de développement durable	14 -
2.1	Se loger et s'équiper durablement	14 -
2.1.1	3 ^{ème} Programme Local de L'habitat	14 -
2.1.1.1	La production de logement sociaux sur le territoire	15 -
2.1.1.2	Le soutien à la réhabilitation des logements privés	15 -
2.1.1.3	Le soutien à la production/amélioration du logement	16 -
2.1.1.4	Encourager les opérations exemplaires et innovantes	16 -
2.1.1.5	Focus sur le groupe veille copro	17 -
2.1.2	L'ambition urbaine.....	17 -
2.1.2.1	Candidature à la démarche « quartiers résilients » de l'ANRU	18 -
2.1.2.2	Projet de réhabilitation des résidences Reine Jeanne et Saint-Chamand (GDH)	20 -
2.1.2.3	Démolitions en mode « économie circulaire »	21 -
2.1.2.4	La Maison des projets riche de ses échanges en 2022	21 -
2.1.3	Le contrat de ville.....	21 -
2.1.4	Du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) vers le Pacte Territorial France Rénov PIG	23 -
2.1.5	Accueil des gens du voyage	24 -
2.1.6	Accompagnement technique et incitatif à la rénovation et performance énergétique	25 -
2.1.6.1	Un fond de soutien à l'investissement communal pour la transition écologique	25 -
2.1.6.2	Un fond d'urgence énergétique à destination des communes membres pour accélérer la rénovation des bâtiments publics	27 -
2.1.6.3	Animer le territoire pour accompagner les rénovations durables du patrimoine immobilier ..	27 -
2.1.6.3.1	Vers une stratégie durable de gestion patrimoniale	27 -
2.1.6.3.2	Le Programme ACTEE : un outil d'aide à la rénovation énergétique	28 -
2.1.7	Synthèse et analyse des ODD	30 -
2.2	Se déplacer sobrement	32 -
2.2.1	Exploitation du réseau de transports en commun	32 -
2.2.1.1	Situation de la fréquentation des transports en commun	32 -
2.2.1.2	Réduction des tarifs ORIZO avec transfert en régie	33 -
2.2.1.3	Evolution du réseau de transport en commun.....	33 -
2.2.1.4	Accompagnement du réseau.....	33 -
2.2.1.5	Poursuite du déploiement des transports en commun.....	34 -
2.2.2	Soutien des plans de mobilité.....	34 -
2.2.3	Poursuite du déploiement du Tram	35 -
2.2.4	Poursuite de la réflexion sur comment décarboner la mobilité	35 -
2.2.4.1	Conversion du parc de véhicules.....	35 -
2.2.4.2	Etude d'un téléphérique Confluence /Centre-Ville	36 -
2.2.4.3	Etude de faisabilité d'une navette fluviale	36 -
2.2.4.4	Abandon du soutien financier au tracé initial de la LEO Liaison Est Ouest	36 -
2.2.4.5	Développement des pôles d'échanges multimodaux	36 -
2.2.4.6	S'appuyer sur l'étoile ferroviaire – Candidature au Service-Express Régional Métropolitain ...	37 -
2.2.4.7	Des aides à la mobilité durable pour les communes	38 -
2.2.5	Encourager la pratique du vélo.....	39 -

2.2.5.1	Renouvellement du dispositif de Vélo en Libre-Service – Vélopop’	- 39 -
2.2.5.2	Aides aux particuliers à l’acquisition de Vélo à Assistance Electriques (VAE)	- 39 -
2.2.5.3	Challenge « Mai à Vélo »	- 40 -
2.2.5.4	Un schéma directeur Vélo pour relier les communes entre elles en toute sécurité	- 41 -
2.2.6	Favoriser l’autopartage et le covoiturage	- 42 -
2.2.6.1	La mise en œuvre d’un service de covoiturage	- 42 -
2.2.6.2	Le système d’autopartage CITIZ	- 42 -
2.2.7	Promouvoir la marche	- 42 -
2.2.7.1	Le plan marche	- 42 -
2.2.7.2	Des sentiers Nature	- 43 -
2.2.8	Mise en place d’une ZFE-m	- 43 -
2.2.9	Mise en place d’une politique de logistique urbaine	- 44 -
2.2.10	Synthèse et analyse des ODD	- 46 -
2.3	Consommer moins et local	- 48 -
2.3.1	Réduction des déchets	- 48 -
2.3.1.1	Bilan 2023	- 48 -
2.3.1.2	Mise en place du PLPDMA	- 50 -
2.3.1.3	Actions de prévention	- 52 -
2.3.1.3.1	Sensibilisation et intervention :	- 52 -
2.3.1.3.2	Le Compostage collectif :	- 53 -
2.3.1.3.3	Le Compostage individuel :	- 55 -
2.3.1.3.4	Opération « Stop pub »	- 55 -
2.3.1.3.5	Resto Box	- 56 -
2.3.1.3.6	Accompagnement des commerçants et artisans	- 56 -
2.3.1.3.7	marche de collecte en porte à porte	- 56 -
2.3.1.3.8	Extension des consignes de tri	- 56 -
2.3.1.3.9	Frequence de collecte – passage de C2 en C1	- 57 -
2.3.1.3.10	Marché de collecte du verre	- 57 -
2.3.1.3.11	un maillage de recyclerie	- 57 -
2.3.1.3.12	lutte contre le gaspillage alimeNtaire en milieu scolaire	- 58 -
2.3.1.3.13	Opération Plastic attacks	- 58 -
2.3.1.3.14	Opération de broyage des déchets verts à domicile	- 59 -
2.3.1.3.15	Appel a projet CITEO	- 60 -
2.3.1.3.16	Travaux de rénovation des déchetteries – Focus sur sauveterre	- 61 -
2.3.1.4	Focus déchets d’activités économiques	- 63 -
2.3.2	Bilan eau et assainissement	- 64 -
2.3.2.1	Situation 2023	- 65 -
2.3.2.1.1	Bilan Eau potable	- 65 -
2.3.2.1.2	Bilan Assainissement collectif	- 69 -
2.3.2.1.3	Bilan Assainissement non collectif	- 71 -
2.3.2.1.4	Mode de gestion et prix de l’eau	- 72 -
2.3.2.2	Investissements sur les réseaux d’eau et d’assainissement	- 73 -
2.3.2.3	Focus sur le dispositif d’aides : les chèques Eau et Assainissement	- 74 -
2.3.2.4	Bilan gestion des eaux pluviales	- 76 -
2.3.2.4.1	Entretien des réseaux d’Eaux Pluviales	- 76 -
2.3.2.4.2	Gestion de crise	- 76 -
2.3.2.4.3	Désimperméabilisation	- 76 -
2.3.2.5	Schéma directeur d’assainissement	- 77 -
2.3.2.6	Plan de gestion de la ressource en eau pour les générations futures	- 77 -
2.3.2.7	Etudes sur les filioles d’irrigation des canaux de la plaine d’Avignon	- 79 -
2.3.3	Déploiement d’un mix énergétique renouvelable	- 79 -
2.3.3.1	Schéma de développement des énergies renouvelables	- 79 -

2.3.3.2	Emergence d'un modèle d'énergie partagée	- 81 -
2.3.3.3	Unité de Valorisation Energétique	- 82 -
2.3.3.4	Méthanisation de boues de station d'épuration	- 83 -
2.3.3.5	Opportunités de REUT (réutilisation) des eaux usées des stations d'épuration	- 85 -
2.3.3.6	Etudes et travaux en cours et à venir	- 86 -
2.3.4	Mise en œuvre du plan d'action du Programme Alimentaire Territorial	- 88 -
2.3.4.1	Une alimentation durable	- 88 -
2.3.4.1.1	Restauration collective	- 88 -
2.3.4.1.2	Lutte contre le gaspillage alimentaire	- 88 -
2.3.4.1.3	Groupement d'achat	- 88 -
2.3.4.2	Un foncier préservé	- 89 -
2.3.4.2.1	Les secteurs agricoles prioritaires	- 89 -
2.3.4.2.2	Une convention avec la SAFER	- 89 -
2.3.4.2.3	Création d'un espace test agricole du Grand Avignon – Mas Baudouin	- 89 -
2.3.4.3	Animations et soutien	- 89 -
2.3.4.3.1	Bio de PACA	- 89 -
2.3.4.3.2	Forum transmission pour les agriculteurs	- 90 -
2.3.4.3.3	Les produits locaux en avant	- 90 -
2.3.4.3.4	logistique alimentaire de proximité	- 91 -
2.3.4.3.5	Soutien aux initiatives locales et aux circuits courts	- 91 -
2.3.5	Développement de l'agriculture urbaine	- 91 -
2.3.6	Synthèse et analyse des ODD	- 93 -
2.4	Devenir un territoire résilient.....	- 95 -
2.4.1	Se faire accompagner	- 95 -
2.4.2	Apprendre à vivre avec le risque	- 95 -
2.4.2.1	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.....	- 95 -
2.4.2.1.1	Lutter contre l'érosion grâce au génie végétal sur les berges du Mourgon à Caumont sur Durance - 96 -	- 96 -
2.4.2.1.2	Exercice montage de batardeau	- 96 -
2.4.2.1.3	Digues Piot / Barthelasse	- 97 -
2.4.2.1.4	Digues Durance	- 98 -
2.4.2.1.5	Opération ALABRI	- 99 -
2.4.2.2	Etude préalable à l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.....	- 99 -
2.4.3	Mieux connaître la biodiversité	- 100 -
2.4.3.1	Construire une démarche de valorisation des espaces remarquables du Grand Avignon pour mieux gérer et préserver la biodiversité.....	- 101 -
2.4.3.2	Gestion de la zone humide du Planas.....	- 104 -
2.4.3.3	Plan de gestion des cours d'eau	- 106 -
2.4.3.4	Schéma de gestion des zones humides	- 106 -
2.4.3.5	Déployer des outils au service de la découverte des paysages et de la biodiversité du territoire - 106 -	- 106 -
2.4.4	Développer la nature en ville	- 107 -
2.4.4.1	Former les élus et les techniciens.....	- 108 -
2.4.4.2	Concevoir et gérer les espaces verts de manière durable.....	- 108 -
2.4.4.2.1	Une action continue	- 108 -
2.4.4.2.2	Création d'un conservatoire d'arbres méditerranéens au printemps 2022	- 109 -
2.4.4.2.3	Le label « Parc + » décerné par l'ARBE pour Agroparc	- 110 -
2.4.4.3	Déployer des outils au service de la connaissance du patrimoine végétal du Grand Avignon . - 110 -	- 110 -
2.4.4.4	Amplifier les parcs et jardins pour créer des ilots de fraîcheur.....	- 111 -
2.4.4.5	Désimperméabiliser les sols pour les rendre perméables et vivants	- 111 -
2.4.4.6	Le fond de soutien à l'investissement communal pour développer la nature en ville.....	- 112 -

2.4.5	Aménager durablement.....	- 112 -
2.4.5.1	Avignon Confluences, construire aujourd’hui la ville de demain	- 112 -
2.4.5.2	Naturaparc à Entraigues	- 115 -
2.4.5.3	Agroparc	- 116 -
2.4.5.3.1	Requalifier la zone	- 116 -
2.4.5.3.2	Pépinière Créativa	- 116 -
2.4.5.4	Le Plan « Requalification des zones d’Activités »	- 116 -
2.4.6	Synthèse et analyse des ODD	- 120 -
2.5	Développer l’économie circulaire	- 122 -
2.5.1	Poursuite de la démarche d’écologie industrielle territoriale (EIT)	- 122 -
2.5.2	Accompagner le changement des pratiques des secteurs économiques	- 123 -
2.5.2.1	Le « 9 » un lieu ressource pour les entrepreneurs	- 123 -
2.5.2.2	Une animation territoriale.....	- 124 -
2.5.2.3	Accompagnement dans le secteur de la transformation agroalimentaire - ECOMIN	- 125 -
2.5.2.4	Accompagnement dans le secteur du BTP	- 126 -
2.5.2.5	Accompagnement dans le secteur agricole.....	- 128 -
2.5.2.6	Accompagnement dans le secteur de la naturalité	- 128 -
2.5.2.7	Accompagnement dans le secteur de la formation aux métiers de l’alimentation et de la naturalité : le projet VItamin’A	- 130 -
2.5.2.8	Accompagnement dans le secteur de l’industrie créative et culturelle	- 133 -
2.5.2.9	Accompagnement dans le secteur de l’immobilier d’entreprise	- 134 -
2.5.2.10	Accompagnement de la transition écologique des entreprises.....	- 134 -
2.5.2.11	Accompagnement en tourisme durable	- 134 -
2.5.2.12	Déployer des outils au service de la connaissance des acteurs du réemploi du Grand Avignon	- 136 -
2.5.3	Synthèse et analyse des ODD	- 137 -
2.6	Se mobiliser ensemble	- 139 -
2.6.1	Les dates marquantes depuis 2021 pour la stratégie développement durable	- 139 -
2.6.2	Vers une gouvernance participative autour de la transition écologique.....	- 140 -
2.6.2.1	Poursuivre l’accompagnement des conseils citoyens	- 140 -
2.6.2.2	Multiplier la transversalité entre les services et avec les communes	- 141 -
2.6.2.3	Un Conseil de Développement pour faire participer les citoyens	- 142 -
2.6.3	Actions de sensibilisation.....	- 142 -
2.6.3.1	Sensibiliser les plus petits, les plus grands au quotidien	- 142 -
2.6.3.1.1	Accompagner les CEMJ du Grand Avignon	- 142 -
2.6.3.1.2	des cine-debats et des rencontres sur les risques, le monde de demain	- 144 -
2.6.3.1.3	Appel à Manifestation d’Intérêt EEDD	- 145 -
2.6.3.1.4	Cube Ecoles	- 146 -
2.6.3.2	Sensibiliser dans les quartiers politique de la ville	- 146 -
2.6.3.3	Sensibiliser au travers de l’évènementiel.....	- 149 -
2.6.3.3.1	operation defi des familles à avignon	- 149 -
2.6.3.3.2	Deux conférences Famille zéro déchets avec Jérémy PICHON	- 150 -
2.6.3.3.3	de la Charte écofestival vers la transition écoresponsable du spectacle vivant	- 150 -
2.6.3.3.4	Faites ECHO édition 2024	- 151 -
2.6.3.3.5	Bien bon 1 ^{ère} édition	- 153 -
2.6.3.3.6	Evènements rebond des communes	- 153 -
2.6.3.4	Perspectives 2024-2025	- 154 -
2.6.3.4.1	Un plan Climat pour le Grand Avignon	- 154 -
2.6.3.4.2	« Territoire engagé Transition Ecologique » - ADEME	- 155 -
2.6.4	Synthèse et analyse des ODD	- 156 -

3	<i>Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de l'administration</i>	- 158 -
3.1	Une agglomération qui vise l'exemplarité	- 158 -
3.1.1.1	Les bâtiments du Grand Avignon se mettent au vert	- 158 -
3.1.1.2	Un plan de mobilité qui a le vent en poupe	- 159 -
3.1.1.3	Le développement du télétravail	- 160 -
3.1.1.4	Le budget vert	- 160 -
3.1.1.5	La Politique d'achat durable	- 161 -
3.1.1.6	Le numérique responsable	- 164 -
3.1.1.7	Des actions et informations au quotidien	- 166 -
3.2	L'humain au cœur de l'organisation	- 167 -
3.2.1.1	Egalité professionnelle	- 167 -
3.2.1.1.1	Extrait du rapport annuel égalité femmes hommes	- 167 -
3.2.1.1.2	Plan d'action égalité femmes hommes	- 171 -
3.2.1.2	Inclusion et handicap	- 174 -
3.2.1.3	Qualité de vie au travail	- 174 -
3.3	Synthèse et analyse des ODD	- 176 -
4	<i>Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes menés</i>	- 178 -
4.1	Développement d'outils de communication et participation des acteurs	- 178 -
4.1.1.1	Focus sur le réseau des animateurs	- 178 -
4.1.1.2	Co construction d'une stratégie événementielle sur le territoire pour promouvoir la transition écologique	- 178 -
4.1.1.3	Co construction des plans d'action	- 178 -
4.2	Instances de gouvernance	- 179 -
4.2.1	Le Conseil Communautaire	- 179 -
4.2.2	Le Bureau Communautaire	- 179 -
4.2.3	Les commissions thématiques	- 179 -
4.2.4	La conférence des maires	- 180 -
4.3	Evaluation et stratégie d'amélioration en continu	- 180 -
4.3.1.1	Processus de labellisation territoire engagé	- 180 -
4.3.1.2	Faire vivre le plan climat, une opportunité pour assurer une gouvernance partagée de développement durable	- 180 -
5	<i>Annexes</i>	- 182 -
5.1	Glossaire	- 182 -
5.2	Liste des Objectifs de Développement Durable	- 184 -

1 Synthèse du rapport 2023-2024 en matière de développement durable

Le rapport annuel de situation en matière de développement durable a évolué. Il s'appuie sur la loi du 4 août 2021 qui introduit l'Agenda 2030 de l'ONU et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) en tant que cadre de référence commun international, ainsi que sur les thématiques de notre Plan Climat Air Energie Territorial arrêté le 3 avril 2023, et approuvé le 23 septembre 2024.

En préalable au vote du budget, l'objectif de ce rapport est double :

- ✓ *Analyser les politiques menées par la collectivité à l'échelle du territoire, mais aussi le fonctionnement interne de l'administration territoriale sous l'angle du développement durable en 2023-2024*
- ✓ *Apporter un éclairage et susciter un questionnement sur le développement durable tourné vers l'action dans les débats budgétaires.*

Ce rapport annuel constitue un outil de réflexion pour les élus et les services de la collectivité permettant une vision d'ensemble sur les contributions des politiques publiques de l'agglomération au développement durable du territoire. Ce rapport se doit aussi de devenir un outil d'information des citoyens. C'est pourquoi les thématiques abordées ici sont désormais celles qui correspondent aux préoccupations des habitants et des acteurs de ce territoire. Elles correspondent à celles déclinées dans le Plan Climat Air Energie Territorial suivant les 6 axes :

Axe 1 : Se loger durablement, avec notamment le positionnement du Grand Avignon en tant que chef de file dans la mise en place de la réforme des attributions de logements, l'opération innovante « Doux rêves » à Morières les Avignon, l'évolution du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) vers le Pacte territorial et l'accompagnement technique et financier des communes dans leur politique de rénovation et de performance énergétique, la démarche Quartiers résilients de l'ANRU et le projet de réhabilitation de la Reine Jeanne et de Saint Chamand à Avignon.

Axe 2 : Se déplacer sobrement, avec la candidature au SERM (Service Express Régional Métropolitain) , le projet de ZFE-m en voie de finalisation et la poursuite de l'accompagnement à la mobilité douce avec la Maison du vélo, les vélopops électriques, le schéma vélo...

Axe 3 : Consommer moins et local, avec notamment la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, l'amplification des opérations de broyage de déchets verts et compostage collectif, le soutien au compostage individuel, la rénovation de la déchèterie de Sauveterre, l'extension des consignes de tri, la baisse de fréquence de collecte, la finalisation de l'étude de schéma des énergies renouvelables, l'amplification de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le projet de matériauthèque et de filière de recyclage avec les déchets de bâtiments, la poursuite des investissements dans la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement, la demande d'autorisation de méthaniser les boues des autres stations d'épuration du Grand Avignon sur la step de Courtine pour produire plus de biogaz, le déploiement du programme alimentaire territorial.

Axe 4 : Devenir un territoire résilient, avec notamment les opérations GEMAPI, la réalisation de l'étude de Risques et des DICRIM pour les communes du Grand Avignon dans le cadre du Plan Intercommunal de sauvegarde, comprenant également l'acculturation des communes, la gestion de la zone Humide du Planas et le lancement d'un plan de gestion stratégique des zones humides, les efforts d'aménagement durable et le plan de requalification des zones d'activité, la finalisation de la convention de partenariat avec les Conservatoires d'espaces naturels et de botanique dans le cadre de l'atlas intercommunal de la biodiversité et la poursuite des séminaires Nature en ville pour former techniciens et élus et créer un véritable réseau d'acteurs.

Axe 5 : Développer l'économie circulaire, avec notamment la poursuite de la démarche d'écologie industrielle territoriale auprès des Zones d'Activités Economiques principales du territoire, et de l'animation des filières stratégiques : Naturalité et Industries Créatives et Culturelles, l'accompagnement du secteur du BTP dans l'économie circulaire, mais aussi du tourisme durable vers la modification de pratique en faveur du climat et de la biodiversité.

Axe 6 : Se mobiliser ensemble, avec notamment la mise en place du conseil de développement, la poursuite de l'accompagnement des communes dans le cadre du dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable et dans la structuration de leur CME/CMJ, le lancement du 1^{er} défi jeunes le lancement d'une opération de sensibilisation mutualisée aux structures de petites enfance de Caumont, Vedène et Roquemaure sur l'axe transition écologique dans le cadre de la Convention territoriale globale et enfin la 2^{ème} édition de Faites Echo, la fête de l'environnement du Grand Avignon et la 1^{ère} édition de Bien Bon, festival de l'alimentation durable, saine et locale.

Sont également évaluées, en termes d'impact sur les ODD **les actions internes de la communauté d'Agglomération du Grand Avignon**. Celles-ci comprennent notamment le plan de sobriété pour les bâtiments du Grand Avignon, le déploiement du plan de mobilité, le développement du télétravail, le plan d'action d'achats durables et le premier bilan numérique responsable, la poursuite du projet de qualité de vie au travail.

Ces thématiques ont été analysées sous le prisme des objectifs de développement durable. Le cumul des actions a été autoévalué (à améliorer 1, moyen 2, bon 3) quel que soit l'impact de la politique du Grand Avignon sur l'ODD (Positif, neutre ou négatif) et ce pour chaque thématique

Le rapport comprend un descriptif des actions réalisées en 2023 et début 2024, axe par axe. L'analyse de chaque axe est réalisée sous forme de tableau, en vérifiant ODD par ODD, leur bonne intégration dans les actions et l'impact de celles-ci. Cela donne lieu à des notations d'auto-évaluation relative à l'impact des actions par rapport à chaque ODD (0 : non concerné / 1 : à améliorer- / 2 : moyen / 3 : bon). La note maximale serait 51 en colonne (soit 17 ODD impactés positivement par les actions réalisées : 17 X 3) et 21 en ligne (meilleure note : 3 x les 6 axes du PCAET + les actions internes)

Chaque axe reçoit donc une note d'auto-évaluation, comparable à celle de l'année précédente pour montrer les évolutions dans la bonne prise en compte des ODD.

En synthèse, il ressort que l'année 2023/2024 permet de stabiliser les actions du Grand Avignon en matière de développement durable.

Une nette progression de nos politiques est à constater sur le déploiement de **l'énergie renouvelable (ODD 7)** : investissements des communes soutenues par le FSIC et études structurantes portées par les communes et le GA (SDEnR, ACC, SDIE...). A noter également une évolution positive sur l'ODD16 : instance juste, notamment au travers des dispositions de commande publique durable intégrant des critères sociaux et environnementaux et des appels à projets, à idées ou manifestation d'intérêt annonçant les critères de sélection.

Podium des ODD bien impactés par les actions du Grand Avignon : partenariat / éducation / bien être et désormais l'énergie renouvelable. En 2025, des efforts seront réalisés sur les infrastructures (notamment autour du réseau vélo et de nouveaux parking relais), sur la croissance et l'emploi, sur les inégalités réduites (au travers notamment du nouveau contrat de ville) sur la lutte contre le changement climatique (avec la promotion du PCAET dans toutes les communes) et toujours des efforts sur l'eau (avec notamment la réalisation du Plan de Gestion de la sécurité sanitaire des eaux) , l'assainissement , et de la vie aquatique et terrestre (poursuite des inventaires biodiversité, sensibilisation et et plan d'actions).

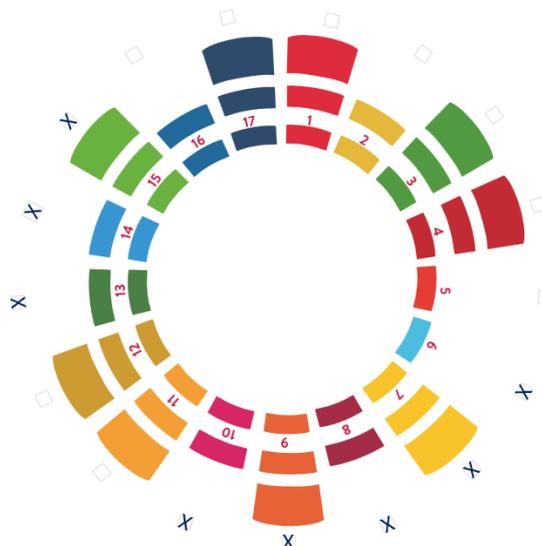
Les axes du PCAET les plus impactants sont « se mobiliser tous ensemble » comme l'année précédente (ce qui est très en lien avec l'ODD partenariat). En stabilisation.

La progression principale s'est réalisée sur l'axe « interne » grâce aux efforts notamment sur le GT égalité homme/femme, le travail de diagnostic de la loi REEN, mais aussi les efforts de cohésion et d'amélioration du management.

Mais on note une progression également sur l'axe « résilience, consommer moins et local, puis dans une moindre mesure se loger et se déplacer.

L'efficacité des programmes d'actions du Grand Avignon peut être visualisée sous la forme de la rosace ci-dessous.

Les X représentent les axes d'amélioration en 2024-2025 envisagées au travers des actions engagées et aux perspectives 2025.



Les axes d'amélioration demeurent, tout comme en 2022-2023, les objectifs 7, 8, 9 et 10 (énergie, croissance, innovation et inégalités). En effet, le déploiement de ces actions est en cours avec des stratégies qui se dessinent, tant sur le secteur économique (Naturalité, ICC) que pour le déploiement des Energies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et le schéma des déchèteries qui seront pourvoyeurs d'emploi local et non délocalisable. La construction du nouveau contrat de ville en 2024 visera également à investir significativement la thématique emploi/développement économique

Nouveaux axes d'amélioration à prévoir en 2024-2025 :

- Celui de l'eau et de l'assainissement (ODD6) avec des études sur les filiales d'irrigation, la réutilisation des eaux usées et le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
- Ceux de la vie aquatique (ODD14) et la vie terrestre (ODD15), avec un schéma des zones humides et cours d'eau, les projets de végétalisation, désimperméabilisation, sentiers nature, atlas biodiversité...

Beaucoup de plans (PAT, PLPDMA, PCAET, ...) ont été lancés quasiment en même temps courant 2022 et il y a donc bien prise en compte des ODD dans les actions mises en place par le Grand Avignon, mais il reste cependant des marges de progression à vérifier dans le temps.

A noter que les perspectives de travaux en 2025 permettront de contribuer à l'amélioration des axes et des ODD, à savoir notamment, et sans exhaustivité :

- La planification des travaux suite aux résultats des audits de rénovation et de performance énergétique des bâtiments des communes et le lancement de la maîtrise d'œuvre du siège,
- le déploiement des zones cyclables et le réseau express vélo, ainsi que des P+R
- la création de la boucle d'énergie partagée sur Agroparc
- l'extension de l'atlas biodiversité
- le projet Vitamin'A et le passeport vert et les sentiers nature
- l'amplification de l'évènementiel rebond des communes ainsi que le plan d'action TETE et la construction d'une culture managériale

2 Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire en termes de développement durable

2.1 Se loger et s'équiper durablement

2.1.1 3^{ème} Programme Local de L'habitat

Le troisième Programme Local de l'Habitat a pour enjeux d'accroître et rééquilibrer une offre de logement adaptée à tous, en la diversifiant, en favorisant la mixité sociale et le renouvellement urbain.

L'agglomération s'est investie dès 2021 dans son rôle de chef de file de la réforme des attributions. Un ensemble de dispositions qui arrivaient à échéance en 2023 et qui recouvrent plusieurs volets (gestion en flux, cotation, accueil des demandeurs) qui visent à améliorer les processus d'attribution de logements sociaux.

Une nouvelle phase de travail s'ouvre s'est ouverte en 2023 en vue d'aboutir à un plan partenarial afin de rendre la charte partenariale d'attribution des logements, élaborée en 2022, plus opérationnelle.

Parallèlement, Le travail en vue du passage à la gestion en flux, fixé par l'Etat au 24 novembre 2023, a été engagé dès 2022, avec le recensement des logements réservés, à la fois par l'agglomération mais également pour chaque commune, puis la vérification des états des lieux transmis par les bailleurs.

A l'issue de cette étape essentielle, 12 réunions ont été organisées en 2023 avec chaque bailleur en associant les communes concernées aux échanges. Ces réunions étaient destinées à préparer au mieux le passage à la gestion en flux, l'objectif étant de recevoir dans les meilleurs délais les projets de convention de réservation, sur la base desquels les négociations avec les bailleurs ont été conduites.

L'Agglomération s'est engagée dans cette réforme en délibérant en bureau communautaire le 27 septembre 2023, avant l'échéance légale, pour une mise en place par les bailleurs au 1er janvier 2024. A mi-2024, 15 conventions ont été signées au niveau du Grand Avignon, représentant l'essentiel de ses droits de réservation, avec 10 bailleurs différents.

Le Grand Avignon continuera à suivre la mise en œuvre de la gestion en flux dans les années à venir, et vérifiera les droits de réservation inscrits dans les conventions, faisant l'objet d'une mise à jour annuelle.

Le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs, PPGDID, présenté lors de la Conférence Intercommunale du Logement, réunie en mai 2024 précise les modalités d'organisation des lieux d'accueil des demandeurs.

L'organisation des lieux d'accueil des demandeurs s'appuie sur le maillage existant afin de limiter les coûts et éviter de complexifier le réseau actuel. Pour une meilleure lisibilité, les lieux d'accueil sont classés en 3 niveaux distincts : du simple accueil et orientation jusqu'au guichet enregistreur à part entière.

Le pilotage de l'ensemble de ces pratiques est fondé sur un partenariat essentiel entre les bailleurs qui apporteront expertise, moyens humains et connaissances de la gestion locative et les communes qui sont un relais indispensable avec les demandeurs et dont les pratiques se professionnalisent avec l'appui de l'agglomération.

Un travail partenarial a été conduit au cours de l'année, entre élus et partenaires du territoire (bailleurs sociaux, Conseils Départementaux, Etat) pour élaborer un dispositif de cotation.

La grille de critères retenue pour la cotation du Grand Avignon comprend 17 critères obligatoires, 15 critères facultatifs et 1 critère concernant la prise en compte des travailleurs essentiels conformément à la loi 3DS de février 2022. Ces critères sont cumulatifs et les critères facultatifs retenus permettent de prendre en compte les enjeux du Grand Avignon. Afin de bien faire ressortir la complémentarité des critères obligatoires et des critères facultatifs retenus localement, ceux-ci ont été classés en 6 catégories qui permettent de recouvrir les 3 enjeux qui sont ressortis des échanges avec les élus et partenaires : situation personnelle, ancrage territoriale, lien avec l'emploi

La PPGDID, qui a reçu un avis favorable de la CIL, s'inscrit désormais dans une phase plus règlementaire de consultation pour avis des communes, et de l'Etat. L'objectif est une délibération en Conseil Communautaire à l'automne 2024.

2.1.1.1 La production de logement sociaux sur le territoire

Pour 2023, on parvient à 140 logements sociaux programmés en neuf, acquisition/amélioration ou conventionnés ANAH PB (propriétaire bailleur).

En 2023, 10 opérations ont été garanties pour un montant total de 13 753 447 euros. Le volume est en deçà de nos moyennes annuelles approchant les 30 millions d'euros et logique avec la baisse de la programmation depuis plusieurs années.

Type dossier	Nb logts	PLAI	PLUS/LC	PLS	Subventions
ANAH PB	4		4		10995
NEUF	136	62	68	6	277500
Total général	140	62	72	6	288495

2.1.1.2 Le soutien à la réhabilitation des logements privés

Le territoire est concerné par deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH – RU), située toutes deux sur la commune d'Avignon en intra-muros et en extra-muros ainsi que par deux PIG départementaux (Gard et Vaucluse).

ANAH

Tous dossiers confondus, 83 logements ont été prévus en financement en 2023, ainsi répartis : (dont 4 « LLS » comptabilisés ci-dessus)

- ➔ 74 pour les OPAH-RU d'Avignon,
- ➔ 3 pour le PIG de Vaucluse, et 6 pour le PIG du Gard.

Le montant des subventions délibérées, PO et PB confondus, s'élève à 66 700 euros.

79 PO

Le bureau communautaire a approuvé les subventions pour la rénovation ou l'adaptation de 79 logements Propriétaires Occupants (PO) en 2023, ce qui reste à un niveau élevé comme en 2022 (82).

4 PB

Le volet PB (propriétaires bailleurs, conventionnés sociaux et très sociaux) est en quelque sorte revenu à son niveau classique après le pic à 20 logements en 2022.

2.1.1.3 Le soutien à la production/amélioration du logement

Depuis le début de ce 3^{ème} PLH en 2021, l'agglomération a délibéré l'octroi de 186 996 € de subventions à des propriétaires privés, pour la rénovation énergétique ou la réhabilitation de 153 logements, les travaux devant permettre l'atteinte d'un gain énergétique d'au moins 38%.

2.1.1.4 Encourager les opérations exemplaires et innovantes

Le service Habitat a travaillé en 2023 en partenariat avec la mission transition écologique à la modification de la procédure de subvention des programmes de logements locatifs sociaux innovants. On est ici dans une démarche de "ruissellement", pour inscrire la question de la transition énergétique dans tous les projets de l'agglomération. A cet effet, une grille d'analyse des opérations de logements sociaux a été élaborée afin de les rendre plus ambitieuses sur le volet développement durable.

L'appui aux programmes innovants doit permettre de répondre aux objectifs de modération de la consommation du foncier, d'adaptation aux besoins et de développement durable. Plusieurs types de projets avaient été repérés lors de l'élaboration du PLH qu'il s'agisse de projets en BRS, bail réel solidaire, sur Avignon ou les projets dits de diversification dans le cadre du projet NPNRU. L'idée étant de dessiner le cadre d'un appel à projet et de mobiliser un fonds d'innovation pour le logement, avec un point d'attention sur l'accession à la propriété.

Pour l'instant, le PLH s'est concentré sur sa cible "logement social" en renforçant ses modalités de financement pour des programmes innovants. Tel qu'inscrit dans le règlement d'attribution des financements au logement social modifié en 2023, une adaptation de nos règles de financement est prévue pour les opérations qualifiées d'innovantes et exemplaires.

La grille se compose de 5 grandes catégories (puis déclinées en sous thématiques) :

- concevoir l'opération dans une démarche de développement durable globale,

- renforcer les performances énergétiques du bâti pour une sobriété et une efficacité énergétique
- prévenir et gérer les ressources et déchets du BTP de façon viable
- prendre en considération l'environnement du site pour une opération viable et vivable
- intégrer l'aspect social du développement durable pour une opération équitable et vivable

Le premier projet validé dans ce sens est porté par ERILIA, sur la commune de Morières-lès-Avignon. "Doux Rêves", porte sur 46 logements. C'est un projet tout particulièrement axé sur la provenance des matériaux avec un label Biosourcé niveau 2, ainsi que la sobriété énergétique avec une chaudière collective à granulés bois.

Cette grille permet l'ouverture à un bonus d'aides à la production du logement social pour une opération par an.

2.1.1.5 Focus sur le groupe veille copro

Le groupe veille copro n'a pu se réunir en 2023, le service étant très mobilisé sur la mise en œuvre de la réforme des attributions, considérée comme prioritaire. Toutefois, les points suivants peuvent être relevés sur la thématique des copropriétés :

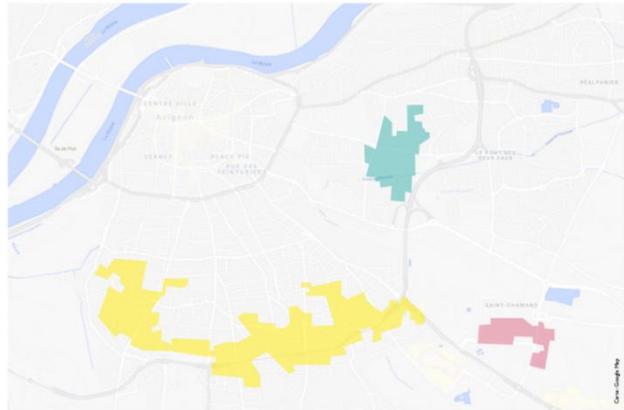
- ➔ Organisation d'un "Petit déjeuner copro" avec la Mission Transition Ecologique, dans le cadre du SARE, en décembre 2023. Cet événement, animé par l'ALTE, à destination des syndics de gestion et copropriétaires, a consisté à leur présenter les étapes clefs et enjeux de la rénovation énergétique en copropriétés, dans un cadre convivial ;
- ➔ Après ceux de la résidence Saint-Ruf (Avignon) en 2022, achèvement des travaux de rénovation énergétique d'ensemble de la résidence Les Hauts d'Avignon à Villeneuve-lès-Avignon, grande copropriété de 172 logements, projet pour lequel Grand Avignon avait octroyé en 2020 des subventions prévisionnelles d'un montant total de 17 299 € (PO modestes et PB avec conventionnement social). La demande de paiement nous parviendra sans doute en 2024 ;
- ➔ Poursuite du volet "copropriétés" des OPAH-RU d'Avignon, avec la sélection de copropriétés candidates, qui pourront s'orienter d'ici à 2025 vers des travaux d'amélioration énergétique en parties communes (MPR copro)

2.1.2 L'ambition urbaine

Le Grand Avignon, compétent en matière de politique de la ville, s'est emparé depuis désormais plusieurs années du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au profit des **3 quartiers bénéficiaires**.

Quartiers prioritaires concernés par le projet

-  **QUARTIERS SUD**
Champfleury-Monclar et Rocade-Croix des Oiseaux-Barbière
17 770 habitants
-  **QUARTIER SAINT-CHAMAND**
2 610 habitants
-  **QUARTIERS NORD-EST**
Grange d'Orel, Reine Jeanne et Neuf Peyres
4 960 habitants



2.1.2.1 Candidature à la démarche « quartiers résilients » de l'ANRU

Le Grand Avignon a été retenu en avril 2023 au titre de **la démarche Quartiers Résilients** pour bénéficier des concours financiers complémentaires de l'ANRU. Le concours global est de 2.2M€ supplémentaires attendu de l'ANRU. Le comité d'engagement a eu lieu en juin 2024 pour valider ces projets.

Cet accès rapide au dispositif « Quartiers résilients » devrait permettre aux quartiers concernés d'évoluer d'ici quelques années dans un environnement plus agréable et durable. La transition écologique constitue donc le fil conducteur du renouvellement urbain des quartiers d'Avignon.

4 axes principaux sont développés dans le NPNRU et doivent être renforcés dans la démarche « Quartiers Résilients » :

1- la Ville nature, développement de la biodiversité sur les espaces extérieurs, via la végétalisation, la conservation des espaces perméables, et l'intégration de l'eau dans les projets.

2- Axe Energie Climat : amélioration du confort bioclimatique des espaces extérieurs, développement du réseau de chaleur et de froid (RCU) et augmentation des ENR, et réhabilitation thermique dans l'habitat et dans les équipements publics.

3- La ville apaisée, en lien avec la logique d'apaisement de la Rocade Charles de Gaulle, et des espaces sans usages permettant d'agir sur les nuisances liées au bruit et la qualité de l'air dans les projets.

4- La ville solidaire pour réduire les inégalités sociales à travers l'économie circulaire et l'innovation.

Le projet NPNRU porte ainsi une dimension environnementale forte qui se décline concrètement à travers les opérations conventionnées : transformation de la rocade Charles de Gaulle en boulevard urbain apaisé (réduction du nombre de voies de circulation dédiées aux véhicules motorisés, aménagement de parvis de traversée ; développement des modes de transports alternatifs) ; réhabilitation complète du parc de logements sociaux visant presque totalement le label BBC ; aménagement d'espaces publics dans une logique de résilience et de transition : création d'ilots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols... Cette ambition est également traduite dans les opérations de rénovation des équipements publics : isolation des bâtiments, gestion optimisée des ressources, utilisation de matériaux biosourcés etc.

Enfin, cette démarche est également très marquée à travers la mise en œuvre du **programme « Quartiers Fertiles »**, piloté par l'ANRU, qui vise à répondre au besoin de renforcement du végétal, aux enjeux de cohésion sociale, et de mixité sociale, et aux objectifs de l'économie sociale et solidaire. Ce plan d'accompagnement prévoit le financement, de 100 fermes urbaines dans le cadre de France Relance. Objectif : déployer plus massivement l'agriculture urbaine dans les territoires en renouvellement urbain.

Des marges de manœuvre existent pour faciliter le processus de décision sur le projet, et sortir d'une logique économique et financière pure dans les choix opérés.

La démarche « Quartiers Résilients » s'appuie sur des projets existants sur le territoire, et a permis d'en augmenter l'ambition.

La demande portée par le Grand Avignon et les maîtres d'ouvrage concernera donc 7 opérations s'inscrivant sur les 3 axes thématiques suivants:

❖ **Développement et extension des réseaux de chaleur concernant l'investissement sur les réseaux existants ou créés (primaires et secondaires), permettant de disposer d'équipements rénovés :**

- Réfection de trois réseaux primaires existants et intégrés au périmètre du futur réseau public de chaleur et de fraîcheur par la ville d'Avignon.
- La rénovation de réseaux secondaires (bailleurs) pour 2 résidences de logements sociaux sur le quartier Saint Chamand. Avancement :
- La création d'un réseau privé secondaire dans l'attente de l'extension de réseaux de chaleur par la ville pour la résidence Reine Jeanne (GDH)..

Créer un réseau de chaleur urbain public s'appuyant sur les réseaux collectifs existants nécessite une forte ambition, et la concrétisation de son modèle économique sera assez complexe, notamment économiquement. Il est nécessaire de conserver cette ambition, d'emporter l'adhésion des acteurs du territoire, pour qu'ils investissent sur le nouveau réseau.

Il est donc essentiel de permettre aux bailleurs sociaux, de maintenir leur installation en collectif, malgré les coûts induits sur cette solution. C'est ainsi que 473 logements bientôt réhabilités du bailleur GDH sur le quartier Saint Chamand pourront maintenir ce mode de chauffage sur ce quartier.

Sur le quartier Nord Est, il s'agit d'accompagner la transition vers le chauffage collectif pour la résidence Reine Jeanne (GDH) en attendant l'extension du RCU, vers ce secteur en renouvellement urbain.

❖ **Cadre de vie et écologie urbaine :**

- 1 opération pilote « Nature en ville et biodiversité » sur le site de la résidence Mistral (secteur Olivades). *Avancement : Phase AVP validée.*
- L'aménagement d'un mail Modes actifs Est-ouest (secteur Grands Cyprès).

La qualification de ces espaces publics démonstrateurs, répond pleinement aux enjeux environnementaux (végétalisation, intégration de l'eau, réemploi des matériaux de chantiers, urbanisme favorable à la santé, démarches d'association des habitants...) à l'échelle de 2 secteurs du NPNRU.

❖ **Cadre de vie et Cohésion sociale :**

Le projet d'urbanisme transitoire situé sur le secteur d'une emprise démolie en entrée du secteur Grand Cyprès prévoit l'aménagement d'un espace ludique, dynamique, culturel et sportif pour tous les usagers de cet espace : les habitants, les travailleurs et les visiteurs. Ce lieu accueillera une programmation à double échelle : des ateliers et évènements locaux qui s'intégreront dans une programmation à rayonnement communal (« Maison Folie »), voir national (Avignon Terre de culture 2025).

2.1.2.2 Projet de réhabilitation des résidences Reine Jeanne et Saint-Chamand (GDH)

Les résidences « Reine Jeanne » - quartier Nord Est et « Saint Chamand » - Quartier saint Chamand, du bailleur social Grand Delta habitat vont faire l'objet de travaux de requalification ambitieux dès le printemps 2024. 145 logements seront certifiées en « BBC rénovation », et 232 en HPE Rénovation.

Saint Chamand

Concernant le volet énergétique, passage d'une étiquette E (275 et 283 kwh ep/m²/an) à une étiquette C avec 156 Kwh ep/m²/an, permettant d'atteindre le niveau HPE Rénovation 2009

Participation du Grand Avignon = 696 000€

Montant d'opération : 12 692 693.13€



Reine Jeanne,

Concernant le volet énergétique Passage d'une étiquette C ou D (de 150 à 211 kwh ep/m²/an selon les bâtiments) à une étiquette B (de 51 à 58 Kwh ep/m²/an selon le bâtiment), permettant d'atteindre le label BBC rénovation 2009

Participation du Grand Avignon = 928 875€ dont 203 875€ de subvention complémentaire pour les travaux préparatoires au raccordement au réseau de chaleur sur la base de 50% du coût HT.

Montant de l'opération : 9 251 847€TTC



2.1.2.3 Démolitions en mode « économie circulaire »

Depuis l'été 2023, le Grand Avignon a engagé une démarche de création de boucles d'économie circulaire (valorisation des matériaux issus des chantiers) et le développement de nouvelles filières sur la zone de projets identifiés dont les secteurs NPNRU. Cela s'est concrétisé dès 2023, par la formation des acteurs et la préparation des données de base. Une étude de métabolisme urbain sera engagée courant 2025 afin d'identifier le potentiel de valorisation des déchets de chantiers et des sols et d'organiser la filière.

2.1.2.4 La Maison des projets riche de ses échanges en 2022

Déménagement de la maison du projet au 8 rue Paul Pamart- inauguration en juin 2024
Donc moins d'activités en 2023 et début 2024

- de l'environnement ont eu un fort succès et ont rassemblé plus de 800 personnes !
Pas d'olympiades en 2023/2024 –

Le défi famille zéro déchet s'est lancé en 2023 en quartier prioritaire (quartier nord Est)

Développement de jardin quartier fertile avec les Jeunes Pousses

2.1.3 Le contrat de ville

Le Contrat de ville du Grand Avignon a été signé le 28 septembre 2015, il a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023. Une nouvelle génération de contrat de ville est en cours d'élaboration depuis la circulaire du 31 août 2023. Le Grand Avignon a également mis à profit l'évaluation du contrat précédent (2015-2022) pour orienter son nouveau contrat vers une priorisation des orientations afin d'éviter le saupoudrage.

Une concertation citoyenne a été menée entre juillet et septembre 2023, mobilisant plus de 350 citoyens sur l'ensemble des quartiers prioritaires d'Avignon et du Pontet. Cette concertation a permis de mettre en lumière les principaux enjeux et problématiques de ces quartiers sur la jeunesse, la sécurité, l'habitat et le cadre de vie, l'emploi-insertion et la solidarité en direction des plus démunis. L'ensemble de ces contributions a servi de base pour définir les orientations qui guideront l'action du contrat de ville.

Un accord cadre de préfiguration a été délibéré en bureau le 27 mars 2024, mettant en évidence le travail considérable pour bâtir de façon collégiale le nouveau contrat de ville 2024-2030, suite au forum de lancement de février 2024 où les principaux enjeux ont été débattus : les dynamiques partenariales, les coopérations avec et entre acteurs et la participation des habitants

En perspective, le Contrat de Ville finalisé doit être voté au conseil communautaire du 21 octobre 2024, après un comité de pilotage le 17 septembre 2024. La géographie prioritaire étant déterminée selon un critère de pauvreté, elle a évolué depuis le décret du 28 décembre 2023. Sur le Grand Avignon, elle s'est élargie et compte davantage de quartiers qu'auparavant. La population concernée est désormais de 30000 habitants sur Avignon (soit 1/3 de la population totale) et de 4200 habitants sur le Pontet (soit ¼ de la population communale)

Les orientations stratégiques du nouveau contrat de ville sont :



Le Plan local de la santé publique (PLSP) sera annexé au prochain contrat de ville pour la période 2024-2030. Les réunions préparatoires ont permis de fixer les 3 axes d'intervention :

- Favoriser l'accès au droit et à la santé (y compris numérique)
- Déployer une stratégie de prévention ciblée et par public
- Faire émerger des environnements favorables à la santé

2.1.4 Du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) vers le Pacte Territorial France Rénov PIG



Actions 1 et 2 du PCAET

Sur le territoire du Grand Avignon, le diagnostic du PCAET montre que le secteur résidentiel ainsi que le secteur tertiaire pèsent pour 41% dans le bilan des consommations énergétiques du territoire, devant le transport (39%). Dans ce contexte, le Grand Avignon s'est emparé rapidement de cette thématique et a mis en place en 2021 le Service Public d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, en collaboration avec le département du Vaucluse.

La ALTE (Agence Locale pour la Transition Ecologique) est chargée d'animer ce service sur la globalité du territoire du Grand Avignon. Les publics bénéficiaires sont les ménages, en maison individuelle et en copropriété, mais aussi les entreprises du petit tertiaire privé, dont les locaux sont inférieurs à 1 000 m². L'objectif de cette action est d'encourager le passage à la réalisation de travaux de rénovation énergétique afin de réduire les consommations de ces bâtiments.

Pour l'année 2023, les objectifs étaient de consacrer une enveloppe de 110 000 € pour le Grand Avignon (soit 220 000€ au total) en augmentation par rapport à 2022 pour une montée en charge du service en lien avec la crise énergétique et l'actualité réglementaire sur les passoires énergétiques.

Le dispositif SARE a été reconduit pour une année supplémentaire selon les mêmes modalités de financement (50% EPCI et 50% Etat via les CEE) mais le GA, au vu des résultats 2024, n'étant pas satisfait du dispositif (gestion du tout-venant, absence de ciblage, de reporting et de mesure des effets de la rénovation, pas d'évaluation...), a réduit sa contribution au service à 50 000 € en 2024, afin de réfléchir à développer une approche plus ciblée des ménages en précarité énergétique (projet d'embauche en interne d'un ingénieur conseil).

Actes réalisés - SARE 2023 - GA

Acte	Action	Objectifs convention	Actes réalisés	Budget convention	Budget réalisé	Taux de réalisation EPCI
	Forfait					
A1	Information de premier niveau	1 096	902	8 768 €	7 216 €	82%
A2	Conseil personnalisé aux ménages	1 096	745	54 800 €	37 250 €	68%
	Conseil personnalisé copropriétés	0	37	- €	5 550 €	
A3	Maisons individuelle	0	0	- €	- €	
A4	Accompagnement rénovation globale	88	177	70 400 €	141 600 €	201%
	Accompagnement rénovation globale	16	5	64 000 €	20 000 €	31%
A4bis	Suivi post-travaux	19	12	7 600 €	4 800 €	63%
B1	Information de premier niveau entreprises	222	9	11 100 €	450 €	4%
B2	Conseil aux entreprises	44	6	26 400 €	3 600 €	14%
TOTAL		2 581	1 893	243 068 €	220 466 €	

Dans le même temps l'ANAH, en avril 2024, propose une nouvelle contractualisation autour de la rénovation de l'habitat, le Pacte territorial.

En perspective,

La rénovation de l'habitat était jusqu'à aujourd'hui une politique publique « éclatée » autour de plusieurs dispositifs thématiques (Rénovation énergétique, adaptation, habitat indigne...) conduit par l'ANAH. Dans 83% des cas, ce sont les EPCI qui sont maîtres d'ouvrages des dispositifs ANAH pouvant être :

- Incitatifs (PIG, OPAH, OPAH-RU),
- Préventifs (POPAC),
- Curatifs, centrés sur les copropriétés dégradées (OPAH-CD, plans de sauvegarde, Orcod).

L'ANAH propose au 1^{er} janvier 2025 aux collectivités, un nouveau dispositif dénommé « Pacte Territorial » fusionnant le SARE avec les dispositifs incitatifs de type PIG et OPAH simple (hors OPAH CD et RU).

Cette évolution du cadre d'intervention constituerait une opportunité intéressante pour repenser le rôle du Grand Avignon en matière d'habitat privé et ainsi s'engager dans une massification de la rénovation des logements, bénéfique à l'activité économique, l'emploi et l'adaptation au réchauffement climatique.

Ainsi, avec ce nouveau dispositif le Grand Avignon peut devenir un acteur de premier plan, en élaborant un pacte territorial, véritable socle de la stratégie de rénovation de l'habitat privé.

En outre, le dispositif permet dans son volet facultatif dit d'accompagnement d'intégrer une étude préalable. Sa finalité serait, après avoir évalué les besoins sur l'ensemble du territoire, de définir une stratégie de rénovation de l'habitat pour accompagner les secteurs et cibles prioritaires en lien avec les SDIE notamment et les boucles d'énergies partagées qui peuvent en résulter. Par ailleurs, dans un contexte de loi SRU et de ZAN, la mise en place de cette politique permettrait d'accélérer la production de logements sociaux sans consommer d'espace tout en résorbant la précarité énergétique et le déficit d'attractivité résidentielle.

Un budget de 450 k€ est prévu sur 2025, avec une subvention d'état de 225 k€.

2.1.5 Accueil des gens du voyage

La compétence « Accueil des gens du voyage » était portée au 31 décembre 2022 par le SIAGV (Syndicat Intercommunal d'Accueil des Gens du Voyage).

Au 1^{er} janvier 2023, le Grand Avignon exerce pleinement cette compétence sur six aires réparties sur son territoire et à terme sur celle située en Courtine.

Communes	Nombre de places	Etat
Avignon - Courtine	40 à 50	Fermée
Avignon - Bonpas	150 caravanes – grand passage	Ouverte Mai 2023
Villeneuve les Avignon	40	Ouverte
Vedène	20	Ouverte
Morières	10	Ouverte
Entraigues	16	Ouverte

De par sa situation géographique aux carrefours de grands axes européens, le Grand Avignon fait face à plusieurs problématiques concernant les gens du voyage :

- De grands mouvements de population sur son territoire,
- Des familles sédentarisées de longues dates dans les aires existantes destinées à une population itinérante
- Des stationnements illicites de familles itinérantes, faute de place dans les aires prévues à cet effet.

L'enjeu autour de cette compétence est donc d'optimiser la gestion des aires d'accueil, effectuer les travaux de mise aux normes lorsque cela est nécessaire, proposer des solutions de logements aux familles sédentarisées.

L'accueil, la gestion et l'entretien au quotidien des aires en service est assurée via un marché public confié à la société HACIENDA.

A côté de cette mission et dès le mois de Juin 2021, une maîtrise d'œuvre urbaine sociale a été confiée à la société SOLIHA dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage grâce à un financement partenarial Etat/CD84 et Grand Avignon. Un diagnostic à destination des familles sédentarisées est établi sur chacune des aires vauclusiennes. L'objectif est de reloger ces familles afin de retrouver une rotation sur les équipements destinés aux familles itinérantes.

Les solutions à l'étude sont la mise en place de terrains familiaux locatifs pour les populations sédentarisées ; à moyen/long terme deux TFL sont à créer sur la communes de Morières et Le Pontet.

SOLIHA est également missionné pour établir un diagnostic des familles sédentarisées en stationnement illicite sur les terrains CNR ainsi que Réalpanier.

Afin de suivre l'ensemble des marchés afférents à cette compétence, une personne a été recrutée au Grand Avignon en tout début d'année 2023.

Depuis la reprise de la compétence, l'objectif recherché est la reprise du lien avec les populations, l'amélioration de la rotation sur ces équipements, le recouvrement des frais et la réhabilitation/modernisation des équipements.

Sur ce dernier point, il est à noter :

- La mise en éclairage à LED ainsi que la pose d'ombrières photovoltaïque assurant l'énergie aux occupants et un ombrage l'été notamment – commune d'Entraigues,
- Sur l'aire de Courtine, la réhabilitation envisagée sur l'année 2024 prend en compte la reprise des réseaux, installation de de la télégestion, de bloc sanitaire pour chaque emplacement, un local d'accueil, la désimperméabilisation et la végétalisation afin de lutter contre les îlots de chaleur pour un cout global de 2.55 M€ avec une mise en service prévue fin 2024.

2.1.6 Accompagnement technique et incitatif à la rénovation et performance énergétique

2.1.6.1 Un fond de soutien à l'investissement communal pour la transition écologique

Le Grand Avignon a mis en place en décembre 2021 un fonds de soutien à l'investissement communal pour la transition écologique doté de 10 M€ sur la durée du mandat pour permettre aux communes

d'œuvrer dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'air et de la sobriété énergétique. Ce fonds est instruit et géré par la mission transition écologique.

Afin de renforcer l'effet levier, l'enveloppe du fond de soutien a été portée en février 2023 à **15 millions d'euros** jusqu'à la fin du mandat selon les mêmes critères initialement définis en décembre 2021 à savoir :

- 53% pour l'écart de richesse sur la base du potentiel financier par habitant,
- 32% pour l'écart de ressources sur la base du revenu moyen par habitant.
- 15% pour un forfait population de soutien aux petites communes

A ce jour, les projets en lien avec la thématique PCAET « Se loger durablement » ont ou vont bénéficier de l'aide de l'agglomération au travers de l'attribution du fonds de soutien à l'investissement communal (attribution votée en Conseil Communautaire).

Pour les années 2023 et les 6 premiers mois de 2024, 569 986 € ont été attribués sur cette thématique.

Thématique PCAET / RDD	Commune	Opérations	Pudget opération	Subvention GA	Délib C
se loger durablement	JONQUERETTES	rénovation du groupe scolaire les Javones	630 000 €	180 000 €	24/06/2024
se loger durablement	LES ANGLÉS	Rénovation énergétique du foyer restaurant	307 400 €	50 000 €	24/06/2024
tous les axes	MORIERES	construction du groupe scolaire Craoux	5 960 787 €	650 000 €	26/06/2023
se loger durablement	PUJAUT	Modification de l'éclairage intérieur de 11 bâtiments publics en LED	26 861 €	13 430 €	24/06/2024
se loger durablement	ROCHEFORT DU GARD	Rénovation énergétique de l'école du Vieux Moulin	415 008 €	103 752 €	25/09/2023
se loger durablement	ROCHEFORT DU GARD	Rénovation de la chapelle St Joseph et création d'un bâtiment (bibliothèque)	1 685 042 €	328 000 €	11/12/2023
se loger durablement	ROCHEFORT DU GARD	aménagement d'une aire de sport et loisirs intergénérationnelle (Bergerie)	663 133 €	150 000 €	25/03/2024
se loger durablement	ROCHEFORT DU GARD	modernisation de l'éclairage public	172 604 €	86 000 €	25/03/2024
se loger durablement	SAUVETERRE	Pac Air/eau _Ecole élémentaire de Ventadour	51 450 €	25 725 €	25/09/2023
se loger durablement	SAUVETERRE	Rénovation énergétique des bâtiments Maya et Orangerie	475 180 €	118 121 €	25/03/2024
se loger durablement	SAZE	éclairage LED bâtiments	10 000 €	5 000 €	26/06/2023
se loger durablement	VEDENE	rénovation globale énergétique des groupes scolaires Daudet & Les jardins	427 261 €	200 000 €	25/09/2023
se loger durablement	VEDENE	réhabilitation et aménagement PMR de la piscine	1 066 582 €	101 053 €	30/10/2023
se loger durablement	VEDENE	réhabilitation de la partie basse de la piscine	120 000 €	18 386 €	30/10/2023
se loger durablement	VEDENE	rénovation énergétique de la maison du Capeau	33 289 €	16 644 €	30/10/2023
se loger durablement	VEDENE	rénovation énergétique du centre de loisirs du capeau	93 026 €	46 513 €	30/10/2023
se loger durablement	VEDENE	rénovation énergétique de la maison des associations	69 505 €	34 752 €	25/03/2024
se loger durablement	VEDENE	Construction salle des fêtes avec production photovoltaïque	1 945 000 €	123 090 €	25/03/2024
se loger durablement	VEDENE	Rénovation énergétique des groupes scolaires A Daudet et Les Jardins (avenant 1 : augmentation de l'aide du Grand Avignon de 75 k€ suite à modification du plan de financement)	427 261 €	185 000 €	25/03/2024
se loger durablement	VEDENE	Réhabilitation et aménagement PMR de la piscine municipale (avenant 1 : prise en compte de nouvelles dépenses de remplacement de la charpente avec isolation thermique)	83 314 €	41 656 €	25/03/2024
se loger durablement	VELLERON	Menuiseries crèche ADMR	5 784 €	2 892 €	26/06/2023
tous les axes	VILLENEUVE LES A.	création d'un bâtiment dédié à la restauration des écoles Joseph Lhermite et Thomas Davis	2 078 752 €	300 000 €	11/12/2023
TOTAL			6 886 404 €	869 986 €	

Depuis sa constitution en 2021 et jusqu'à mi 2024, un peu plus de 30 % du fond a été mobilisé sur la construction durable, la rénovation et la performance énergétique des bâtiments communaux, soit 5,5 M € sur 15 M dont En 2023/juin 2024, 2,58 M€

Le Grand Avignon verse un acompte de l'aide de 80% depuis oct 2022 (délibération C20221024/007), afin d'aider la trésorerie des communes

2.1.6.2 Un fond d'urgence énergétique à destination des communes membres pour accélérer la rénovation des bâtiments publics

Afin de soutenir ces actions et pour faire face à l'envolée des dépenses énergétiques des communes membres, il a été mis en place en octobre 2022 un fond de soutien d'urgence énergétique exceptionnel aux communes membres d'un montant de 2 millions d'euros.

Ce fond a vocation à compenser la facture énergétique des bâtiments publics prioritairement occupés par les enfants ou les personnes âgées ou fragiles.

Il ne se substitue pas au fond de soutien à l'investissement communal mais vise à amplifier les actions de sobriété et performance énergétique engagées par les communes au travers notamment de la mise en place d'un groupe de travail « économies d'énergies » animé par le Grand Avignon, d'un plan d'action sobriété énergétique visant à la sensibilisation des usages aux éco-gestes et enfin à investiguer les travaux d'urgence à mettre en place pour réduire la facture énergétique. Ce fond est mis en place jusqu'au 30 Novembre 2023.

A ce jour, toutes les communes ont sollicité le fond d'urgence pour un total de dépenses de 1 907 515,72 € sur 2 millions soit 95,38 %.

Depuis 14 communes se sont engagées au côté du Grand Avignon pour des audits énergétiques et/ou pour un Schéma Directeur de l'Immobilier et de l'Energie, financés dans le cadre du programme ACTEE par la FNCCR.



2.1.6.3 Animer le territoire pour accompagner les rénovations durables du patrimoine immobilier

Action 3 du PCAET

2.1.6.3.1 VERS UNE STRATEGIE DURABLE DE GESTION PATRIMONIALE

Ainsi afin d'aller plus loin que le simple soutien financier et construire ensemble une stratégie durable de gestion patrimoniale axée sur 4 leviers :

- Moins consommer (sobriété énergétique),
- Penser efficacité énergétique,
- Développer les énergies renouvelables du bâti,
- Lutter contre les îlots de chaleur,

une ingénieure construction durable, rénovation énergétique a été recrutée au sein de la mission transition écologique, depuis mai 2022.

Ses objectifs sont de permettre aux communes du Grand Avignon de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'Ouvrage pour leur patrimoine public (ingénierie technique et financière) et de les faire monter en compétences.

Dans cette optique, 4 groupes de travail réunissant les service internes Grand Avignon et les services communaux ont été organisés entre mi 2022 et mi 2023 avec comme thématiques :

- Règlementation actuelle et à venir,
- Dépôt des consommations dans OPERAT (Plateforme de l'ADEME de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire),
- Focus technique et méthodologique de la rénovation
- Stratégie financière en adéquation avec la stratégie technique.

La poursuite de ces groupes de travail s'est concrétisée par le dépôt de candidature au programme ACTEE (infra) avec l'ensemble des communes et le Grand Avignon pour poursuivre vers la construction d'un schéma directeur de l'immobilier et des énergies et la demande de 66 audits énergétiques.

L'objectif étant de réaliser :

- Un bilan du patrimoine immobilier et de mettre en œuvre une réelle gestion patrimoniale
- Une mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique pour les bâtiments prioritaires,
- Un benchmark solutions techniques et modes de financement,
- La poursuite du groupe de travail sur différentes thématiques : économies hivernales, confort d'été, etc ...,
- La mise en œuvre de groupement de commande
- L'accompagnement dans le suivi d'opérations : diagnostic, audit, DCE Moe, suivi de chantiers.

Un marché commun pour les audits s'achèvera fin 2024 tant dis que le marché commun SDIE prendra fin en mars 2026. Depuis juillet 2023, dépôt régulier de candidatures pour obtenir des financements.

Cela permet de prévoir un plan pluriannuel d'investissement.

Pour mémoire, le décret tertiaire également connu sous le nom de Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) impose une réduction progressive de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. L'objectif est d'économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments d'ici 2050. Cette réglementation s'applique aux propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m². Les bâtiments temporaires, les lieux de culte et les bâtiments de défense, de sécurité civile ou de sécurité intérieure du territoire sont exemptés.

Les obligations du décret tertiaire comprennent une réduction de la consommation d'énergie finale de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010. Les propriétaires et preneurs à bail peuvent atteindre ces objectifs en améliorant la performance énergétique des bâtiments, en installant des équipements performants et en mettant en place des dispositifs de contrôle et de gestion active, ainsi qu'en faisant évoluer le comportement des occupants.

C'est le CEREMA qui accompagne le Grand Avignon à la mise en œuvre de ce décret.

2.1.6.3.2 LE PROGRAMME ACTEE : UN OUTIL D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France métropolitaine.

Le Fonds CHÊNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTEE+ (PRO-INNO-66), troisième édition du programme créé par arrêté ministériel le 28 novembre 2022.

Des financements pour les études et pour les actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sont ainsi disponibles et sont cumulables avec d'autres dispositifs.

Le délai de réalisation du programme « ACTEE+ » s'étend de septembre 2023 à décembre 2026.

Déjà Lauréate des première et deuxième éditions, la Communauté d'Agglomération s'est portée candidate aux prochaines éditions du programme ACTEE+, toujours en groupement coordonné par le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV84) pour permettre de bénéficier de cet Appel à Projet pour son patrimoine bâti et celui des seize communes du territoire.

Le SEV 84 regroupe l'ensemble des candidatures pour les EPCI du Vaucluse et les communes gardoises du Grand Avignon (entente avec le SMEG). Le Grand Avignon fera le lien entre le SEV 84 et les 16 communes, en coordonnant techniquement les projets et distribuant les financements (2023 à 2026).

Par conséquent, pour bénéficier des financements, la Communauté d'Agglomération candidate s'est engagée à réaliser les études correspondantes (audits, prestations de maîtrise d'œuvre, SDIE et autres) afin de mettre en œuvre sa stratégie de rénovation énergétique globale et efficace des bâtiments.

Se loger et s'équiper durablement (2)

	 <p>Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>	 <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	 <p>Etablir des modes de consommation et de production durables</p>	 <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	 <p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers, et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	 <p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>	 <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable</p>	 <p>Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA	Fonds de soutien Fonds d'urgence	NPNRU Quartiers résilients	Quartier fertile Vrac	Promotion construction durable	Natur'enville Lutte contre les îlots de chaleur		Maison des projets	PLH, Ambition urbaine, SARE, Fonds de soutien et fonds d'urgence,	
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre		Neutre	Positif	
Autoévaluation 1 à améliorer / 2 moyen 3 bon / NC non concerné	3	2	1	1	1	1	2	3	27
Comment faire mieux demain ?	Poursuivre	Poursuivre	Projet Neuf Peyre	Plus de moyens	Projets de désimperméabilisation en zone NPNRU		Nouvelle Maison des projets plus grande	PIG / ACTEE Pacte territorial	
Action déjà prévue dans le projet de budget ?									

2.2 Se déplacer sobrement

Le Grand Avignon est l'autorité organisatrice des mobilités sur son territoire.

Pour garantir un cadre de vie harmonieux aux habitants, la capacité à satisfaire les besoins en transport tout en tenant compte des préoccupations environnementales est une clé de réussite essentielle. Ainsi le Grand Avignon s'est engagé à développer un réseau de mobilités douces doté de services innovants et performants. L'agglomération investit également dans des projets structurants tels que le tramway.

Dotée d'un Plan de Déplacements Urbains depuis 2016, l'institution a mis en place un service dédié aux mobilités et interlocuteur privilégié des 16 communes. Il traite de toutes les questions de transports au sein du Grand Avignon :

- Exploitation du réseau de transport en commun,
- Accessibilité des transports
- Développement des mobilités durables
- Suivi des grands projets tels que le Tram et les lignes de bus à haute fréquence Chron'op.

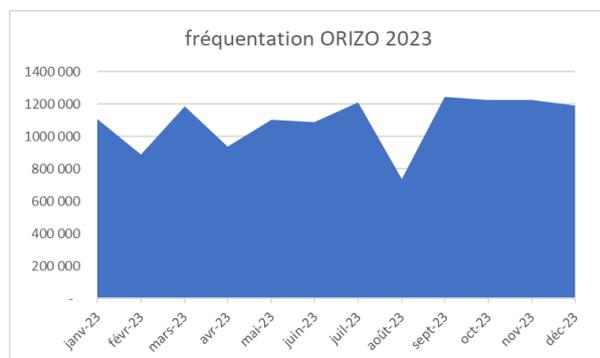
2.2.1 Exploitation du réseau de transports en commun

2.2.1.1 Situation de la fréquentation des transports en commun

Depuis le 1^{er} juillet 2022, c'est la Société Publique Locale (SPL) TECELYS qui s'est vu confier l'exploitation du réseau de transports urbains, dénommé ORIZO, succédant ainsi à l'ancien exploitant TCRA. Il comprend toutes les offres de service en mobilité ci-dessous.

Graphique de la fréquentation mensuelle ORIZO sur 2023

(Record mensuel : septembre avec 1,24 millions de voyageurs)



- ✚ 1 ligne tramway
- ✚ 2 lignes Chron'hop
- ✚ 24 lignes de bus régulières
- ✚ 33 services scolaires
- ✚ Des navettes centre-ville gratuites :
 - o Navettes dans le centre-ville (intra-muros) : Baladines (avec arrêts à la demande) et 2 lignes cityzen, dont 1 en connexion avec le parking relais des italiens (1 600 places)
 - o Navette vers le centre-ville « Navette Piot » : du lundi au samedi transport des usagers du parking relais Piot jusqu'à la porte de l'Oulle
- ✚ 1 service de Transport A la Demande
- ✚ 1 offre de transports pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- ✚ 5 parkings relais dont 1 payant (St Chamand)
- ✚ 1 service de vélos en libre-service (VELOPOP)

- ✚ Services saisonniers : 1 navette parking festival, Allobus festival, Baladine Villeneuve les Avignon, Navettes off, Navettes opéra.

2.2.1.2 Réduction des tarifs ORIZO avec transfert en régie

Afin de promouvoir l'usage des transports en commun et d'offrir du pouvoir d'achat, l'agglomération a décidé au 08/07/2022 de diminuer de moitié les tarifs des abonnements sur son réseau.

Cette tarification incitative a immédiatement produit ses effets sur la fréquentation du réseau Orizo. Le nombre de voyages bondit ainsi de 18% au deuxième semestre passant de 5,832 M de voyages contre 4,936 M de voyages en 2021.

La fréquentation annuelle continue sa progression avec un total de 13 millions de voyageurs atteints pour l'année 2023 (18% d'augmentation par rapport à 2022) et 66 voyages / habitant.

2.2.1.3 Evolution du réseau de transport en commun

Dans un souci d'amélioration en continu du service, le réseau de transport évolue pour s'adapter aux besoins de la population et aux évolutions du territoire.

Les modifications intervenues en 2022 et première partie de l'année 2023.

- Suppression de la ligne 28,
- Modification des tracés suivants pour améliorer la desserte locale :
 - o Ligne 6 desserte de St Gabriel en remplacement de la ligne 28,
 - o Desserte supplémentaire de Montfavet sur la ligne 30,
 - o Desserte supplémentaire de Mistral 7 avec la ligne 12,
 - o Desserte de Caumont qui jusque-là n'était pas desservie (ligne 22)

Il n'y a pas eu de modification du réseau au 1^{er} semestre 2024.

2.2.1.4 Accompagnement du réseau

Deux nouvelles superstructures en accompagnement du réseau

Le Grand Avignon poursuit sa volonté de développer un réseau structurant de transports collectifs dans la partie la plus dense de l'agglomération afin d'améliorer la qualité de l'air et de vie de ses habitants.

Cette ambition induit un changement des modalités d'accès aux centres et une évolution de la politique de stationnement avec le développement de l'offre de parkings-relais.

C'est pourquoi le Grand Avignon s'engage dans la création de nouveaux parcs-relais localisés en périphérie, incitant la population à laisser les véhicules aux portes de la ville. Ils viendront efficacement compléter les parkings-relais déjà existants : P+R Italiens (1 600 places), P+R Piot (1 100 places), P+R Auchan nord (200 places), P+R René Char (200 places).

P+R SAINT CHAMAND

Après 2 ans de travaux, le parking relais situé à Saint Chamand a été inauguré le vendredi 28 avril 2023. D'une capacité de 360 places sur 6 demi-niveaux et surveillé 24h/24 pour un coût de 6.5 M€. Il se situe à proximité immédiate des transports en commun et du terminus du tramway.

Une consigne à vélos sécurisée de 22 places est également à disposition des usagers ainsi qu'une station Vélopop.

P+R AGROPARC

Avec un budget de 2.16 M€, ce parking relais est équipé de 320 places dont 9 PMR, 4 bornes de recharges VAE, 12 places moto et un local vélo de 10 places. Il est interconnecté aux lignes TC 4, 13 22, C3 et d'ici la fin de l'année C3 express. Les cars interurbains sont également accueillis.

D'autres parkings-relais, notamment ceux des Angles et de Réalpanier, viendront bientôt compléter l'offre déjà proposée et seront dotés respectivement de 600 places et 700 places toutes en ombrières photovoltaïques. Les études seront lancées en 2025

2.2.1.5 Poursuite du déploiement des transports en commun

Le Grand Avignon entend offrir aux habitants et aux entreprises des conditions de déplacements facilitées et une qualité urbaine renouvelée, grâce au déploiement d'un réseau de déplacement structurant engagé avec la ligne du tramway et les deux lignes de bus à haute fréquence Chron'hop. Afin de poursuivre dans cette voie.

La poursuite du déploiement des Chron'hop s'inscrit pleinement dans cette logique.

Ainsi sont à l'étude :

- Le prolongement de la T1 vers l'hôpital pour une maîtrise d'ouvrage déléguée à TECELYS avec une perspective de réalisation à partir de 2024 et une mise en service 2028,
- La création de 6 lignes Chron'hop supplémentaires pour un cout total estimé de 38 M€ :
 - o C3 Express en complément de la C3 offre un temps de parcours minimum de 25 minutes entre P+R agroparc et le centre-ville : la mise en place est faite depuis septembre 2023 sur la base de 3 aller-retour par jour
 - o C4 Réalpanier /remparts via l'avenue de la Folie (P+R Réalpanier),
 - o C4 express Réalpanier/centre-ville via Fontcouverte (P+R Réalpanier),
 - o C5 Villeneuve/St Lazare
 - o C6 Les Angles/Gare TGV (P+R les Angles)
 - o C7 Express P+R les Angles /remparts

Le transport à la demande ou TAD est une offre complémentaire permettant de desservir des zones peu ou pas desservies telles que Velleron qui ne bénéficie pas de ligne TC dédiée. Pour un cout de 1,5 M€ le Grand Avignon renforce son offre de service en améliorant l'amplitude horaire et journalière et en simplifiant son usage. La mise en service a été effectuée en septembre 2023 avec un passage de 46000 km/mois à 75 000 km/mois.

2.2.2 Soutien des plans de mobilité



Action 7 du PCAET

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose à toutes les entreprises et administrations sur le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains et regroupant plus de 100 personnes travaillant sur un même site l'élaboration d'un Plan de Mobilité.

La Loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019, indique que les structures de plus de 50 salariés sur un même site et dans lesquelles sont constituées des sections syndicales représentatives doivent mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail, portant notamment sur l'amélioration de la mobilité des salariés. Il peut également être élaboré et appliqué volontairement

par toutes les administrations, collectivités et établissements associatifs, quels que soient leurs effectifs ou leurs territoires d'implantation.

Un plan de mobilité est un projet interne mis en place par une structure privée, publique ou associative.

C'est une démarche globale qui vise à optimiser et rationaliser tout ou partie des déplacements générés par l'activité de l'établissement (domicile-travail, professionnels, visiteurs et clients, livraisons). Il a pour vocation de limiter autant que possible leurs impacts environnementaux, la congestion urbaine, l'accidentologie, ainsi que l'emprise du stationnement sur l'espace public et privé et d'améliorer l'accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Le premier PDMe a été signé en 2016.

fin 2022, la situation concerne 13 PDMe approuvés et 1 plan inter-entreprise (6800 salariés/agents concernés), 7 conventions signées avec le Grand Avignon pour une prise en charge plus importante de l'abonnement des Transports en Communs (80%)

En 2022, la progression par rapport à 2021 est de 1 PDMe et 2 conventions signées supplémentaires- une entreprise de 200 salariés et les conventions pour une entreprise de 170 salariés et 1 entreprise de 200 salariés. En 2023, 1 nouvelle entreprise de 265 agents a adopté le PDMe.

A fin 2023, 15 entreprises du territoire ont un PDMe et 9 ont une convention.

2.2.3 Poursuite du déploiement du Tram

La réalisation de la phase 2 du tramway, prévue pour relier les remparts à l'île Piot est décalée ; décision motivée par la volonté de finaliser au préalable la réalisation des parking relais de Saint Chamand, Agroparc, Réalpanier, Les Angles et leurs liaisons rapides par les lignes Chron'hop de bus express. Par ailleurs, l'extension du réseau de Tram vers l'hôpital a également été mise à l'étude.

2.2.4 Poursuite de la réflexion sur comment décarboner la mobilité

Conscients des enjeux climatiques et de qualité de l'air, le Grand Avignon agit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en s'appuyant sur tous les atouts de son territoire : renouvellement de flotte de véhicules, émergence du quartier Confluence, cours d'eau navigable, étoile ferroviaire.

2.2.4.1 Conversion du parc de véhicules

Afin de répondre aux enjeux énergétiques et de décarbonation de la mobilité, le Grand Avignon s'est équipé en 2023 de :

- 6 baladines électriques
- 6 bus à moyenne capacité électriques
- 6 bus à moyenne capacité hybrides

Et a racheté 2 bus électriques à Transdev.

Et en 2024 :

- 3 bus articulés hybrides
- 14 bus standard thermiques
- 15 bus standard hybrides

Au total, au 31 décembre 2023 le parc est composé de 172 véhicules dont :

- 122 véhicules thermiques soit 72%
- 29 véhicules hybrides soit 17%
- 21 véhicules électriques soit 12%

Une étude réalisée par le cabinet JUSTY a été lancée fin 2021 pour déterminer l'écosystème permettant de produire et distribuer de l'hydrogène sur le territoire du Grand Avignon.

Les usages, ici les parcs de véhicules lourds (bus et bennes à ordures), ont été analysés techniquement afin de cibler les véhicules pour lesquels le recours à l'hydrogène est pertinent en tenant compte des contraintes d'exploitation et de la réglementation en matière de renouvellement des flottes.

En septembre 2023, Le grand Avignon s'est également engagé dans la réflexion sur l'acquisition de bus à hydrogène à partir du moment où de l'hydrogène renouvelable local sera produit et distribué sur le territoire. Il a ainsi répondu à un appel à projet de l'Ademe « Ecosystèmes H2 territoriaux » avec HYNOC pour bénéficier de subvention. Il étudie notamment l'acquisition de 10 bus maximum avec des trajets journaliers supérieurs à 200 km à l'Est du territoire.

2.2.4.2 Etude d'un téléphérique Confluence /Centre-Ville

Une étude de faisabilité a été lancée en 2023 pour un coût de 70 000 € et une durée de 6 mois. Ce projet complète une offre TER la « virgule » jugée peu satisfaisante et accompagne également l'émergence du nouveau quartier Confluence..

2.2.4.3 Etude de faisabilité d'une navette fluviale

Action 5 du PCAET

L'objectif de cette étude est de déterminer la faisabilité technique et économique d'une desserte publique de voyageurs par le fleuve en lien avec le réseau terrestre routier de transport public Orizo et les différentes solutions de mobilité proposées par le Grand Avignon.

Seront également prises en compte les opportunités touristiques et logistiques.

En fin d'étude, le Grand Avignon dispose des éléments réglementaires, techniques et économiques nécessaires à la prise de décision : 9 millions d'€ d'investissement et 1 million d'€ de fonctionnement pour 18 aller-retour par jour entre les allées de l'oule et Le Pontet et 170 000 voyageurs par an.

2.2.4.4 Abandon du soutien financier au tracé initial de la LEO Liaison Est Ouest

Le Grand Avignon a décidé de ne plus financer la tranche 2 de la LEO dans son tracé initial (5,8 km, entre l'échangeur de Rognonas et l'échangeur de l'Amandier (RN 7)) en raison de son impact potentiel sur les terres agricoles et la biodiversité, et de l'augmentation substantielle du coût du projet.

2.2.4.5 Développement des pôles d'échanges multimodaux

Les travaux du Pôle d'Echange Multimodal PEM d'Avignon se poursuivent et des études sont menées sur les pôles d'échange de Villeneuve lez Avignon, Roquemaure et Montfavet.

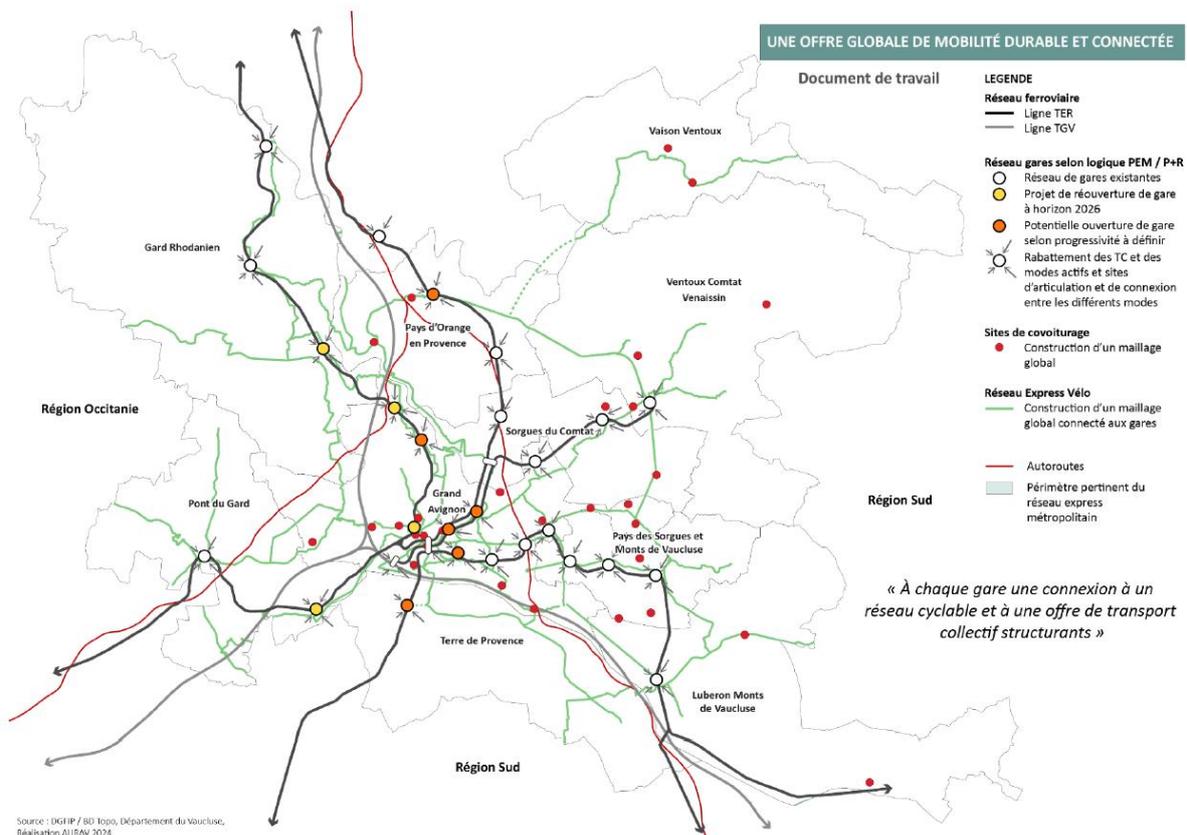


2.2.4.6 S'appuyer sur l'étoile ferroviaire – Candidature au Service-Express Régional Métropolitain

Le Grand Avignon et plus largement l'aire urbaine d'Avignon est située au cœur d'une étoile ferroviaire composée de 6 branches équitablement réparties selon les axes est-ouest et nord-sud, sans compter les 3 destinations majeures desservies par le TGV. Véritable atout à l'échelle nationale, cette infrastructure à l'heure du réchauffement climatique, en est également un pour l'échelle locale. Conscient des enjeux de qualité de l'air et diminution des gaz à effet de serre, le Grand Avignon entend s'appuyer, avec l'aide de l'Etat et de la Région, sur cette infrastructure afin de favoriser le report modal. Le Service Express Régional Métropolitain SERM vise donc à développer et à fiabiliser une étoile ferroviaire existante reliant Avignon, Carpentras, Cavaillon, Arles, Nîmes, Pont-Saint-Espirit et Orange, mais comprend aussi des réseaux routiers et cyclables structurants, des services de covoiturage et d'autopartage, la création ou l'adaptation de gares et de pôles d'échanges multimodaux, la conversion de voies routières en voies réservées et la mise en place de navettes fluviales.

Début juillet 2024, le Service Express Réseau (SERM) du Bassin de vie d'Avignon a été labellisé par l'Etat. Etapes suivantes :

- 2025-2030 : renforcement de l'offre ferroviaire,
- 2030-2035 : travaux sur le réseau ferré (ouverture de nouvelles gares, diamétralisation des lignes, densification urbaine autour des lignes ferroviaires)
- 2035-2040 : finalisation des investissements sur le réseau ferroviaire et achèvement du développement de l'offre par la création de nouvelles lignes (Avignon-Les Angles, Cavaillon-Carpentras)



2.2.4.7 Des aides à la mobilité durable pour les communes

Le fond de soutien à l'investissement communal créé par le Grand Avignon en fin d'année 2021 et doté d'un montant de 15 M€ comporte également un axe mobilité durable.

Au 30 juin 2024, les communes et projets ci-dessous en ont ou vont en bénéficier (attribution votée en Conseil Communautaire).

Thématique PCAET/RDD	Commune	Projet	Date CC	Montant subvention GA	Montant projet
se déplacer sobrement	ENTRAIGUES	aménagement de chemins piétonniers	26/09/2022	173 020 €	1 275 043 €
se déplacer sobrement	JONQUERETTES	véhicule électrique _GOUPIL	26/06/2023	15 293 €	30 586 €
se déplacer sobrement	MORIERES	acquisition GOUPIL électrique	06/02/2023	14 298 €	28 596 €
se déplacer sobrement	PUJAUT	acquisition de 3 VAE	26/06/2023	2 845 €	6 691 €
se déplacer sobrement	VEDENE	acquisition 2 véhicules électriques	30/05/2022	20 892 €	48 304 €
se déplacer sobrement	VEDENE	acquisition camion électrique	24/10/2022	16 437 €	32 874 €
se déplacer sobrement	VEDENE	véhicule électrique et bornes de recharge	26/06/2023	13 670 €	31 363 €
TOTAL				256 455 €	1 453 457 €

Les communes sont compétentes dans la gestion et l'entretien des voiries (hors zones d'activités et Entraigues). Afin de les soutenir dans l'aménagement de voiries partagées (véhicules et vélos), le Grand Avignon a créé en 2018 un **fond de concours pour participer à la réfection, création de voirie** lorsque celle-ci comporte un espace de circulation des cycles.

Ce fond s'élève à 500 000 € par an.

Pour l'année 2023, les montants alloués sont les suivants :

Gestionnaires de voirie	Projet	Type d'aménagement	Dimension de l'aménagement (m)	Cout du projet HT	Assiette éligible 150K€/km	Montant fonds de concours 2023	Part GA
Les Angles	boulevard des Carrières sur la portion comprise entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue Edmond Rostand.	Cheminement piéton/vélo séparé de la voirie par une bordure	350	319 965 €	52 500 €	18 375,00 €	6%
Morières Les Avignon	Route de la Garance	bande cyclable (1,10m de largeur)	1100	6 245 €	6 245 €	2 185,75 €	35%
Saint Saturnin Les Avignon	Route du Puy et chemin des Sablas	Chaucidou (route du puy), zone de rencontre (chemin des Sablas)	800	47 580 €	47 580,00 €	16 653,00 €	35%
Villeneuve Les Avignon	Chemin du Halage à chemin de Savoye ("boucle des chartreux")	voie verte (3m de large)	1105	442 805 €	165 750,00 €	58 012,00 €	13%
Velleron	Chemin des Chaumes	voie cyclable (2m de large)	281	66 647 €	42 150,00 €	14 752,50 €	22%
Avignon	Chemin de la Barthelasse	Voie verte (3m de large) sur 280m, piste cyclables (3m de large) sur 80m, trajectoires matérialisées sur 1900m	2030	122 591 €	122 591,00 €	42 906,85 €	35%



2.2.5 Encourager la pratique du vélo

Action 6 du PCAET

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Grand Avignon affiche l'objectif d'augmenter la part modale des modes actifs de 20 à 25% d'ici 2025. De nombreuses actions sont programmées en ce sens. Elles visent à développer l'accessibilité aux grands pôles d'activités du Grand Avignon et de les rendre plus attractifs.

2.2.5.1 Renouvellement du dispositif de Vélo en Libre-Service – Vélopop'

Vélopop' est le système de vélos en libre-service urbain du Grand Avignon. Il fait partie du réseau Orizo et a été mis en place le 10 juillet 2009.

300 vélos en libre-service sont disponibles 24h/24 et 7j/7 dans 29 stations sur Avignon, Le Pontet et Villeneuve-lès-Avignon. Le système fonctionne via son site internet et son application mobile.

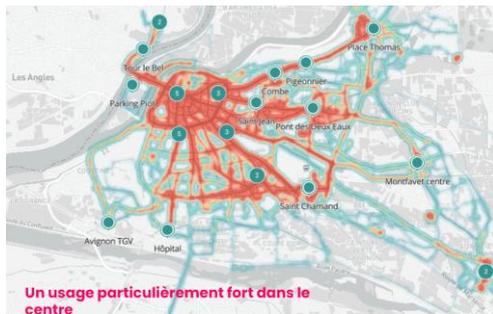
Disponible dans un premier temps uniquement dans le centre d'Avignon, le système a progressivement été déployé dans le reste de la ville ainsi qu'à Villeneuve-lès-Avignon et Le Pontet

L'année 2023 a été consacrée au renouvellement de l'exploitation du service avec l'établissement d'un cahier des charges et la consultation d'entreprises.

Le marché, conclu au cours du 2nd semestre 2023, et dévolu à Fifteen se veut plus ambitieux avec :

- Le remplacement du VLS actuel (300 vélos répartis sur 29 stations) par une flotte de ~~350~~ 300 vélos à assistance électrique répartis dans 29 stations à Avignon, Le pontet, Villeneuve Lez Avignon L'inauguration a été faite le 3 juin 2024
- La création d'une maison du Vélo pour assurer les missions de réparation, formation, renseignements, animation, vélos école... dont l'inauguration s'est tenue le 29 mai 2024
- La gestion des consignes à vélo sécurisée de l'agglomération.

Le premier bilan à 3 mois (juin à août 2024) est encourageant :



Au total depuis le 5 juin :

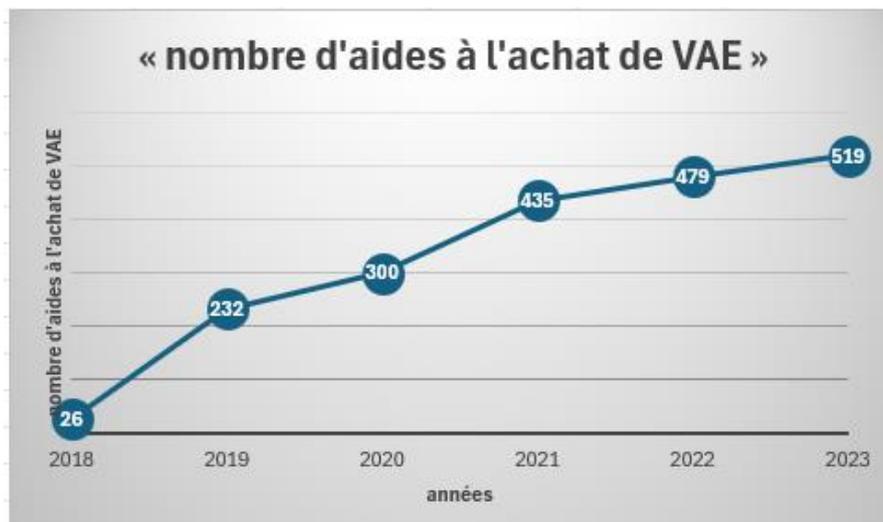
- 6 700 usagers (l'équivalent de 7% de la population)
- 78 000 trajets (soit 866 par jour en moyenne)
- 250 000 kilomètres parcourus
- un taux de satisfaction à 90%
- Note sur l'appstore : 4,7/5
- 4,45 rotations par vélo par jour
- 28 tonnes de CO2 évitées

2.2.5.2 Aides aux particuliers à l'acquisition de Vélo à Assistance Électriques (VAE)

Pour élargir le nombre d'adeptes de cette mobilité douce, l'agglomération favorise le développement des Vélos à Assistance Électrique (VAE) en attribuant une aide à l'achat, plafonnée à 100 € par vélo, pour un achat minimum de 400 €.

Cette faveur, accordée sous certaines conditions aux habitants du Grand Avignon, est cumulable avec les subventions des communes.

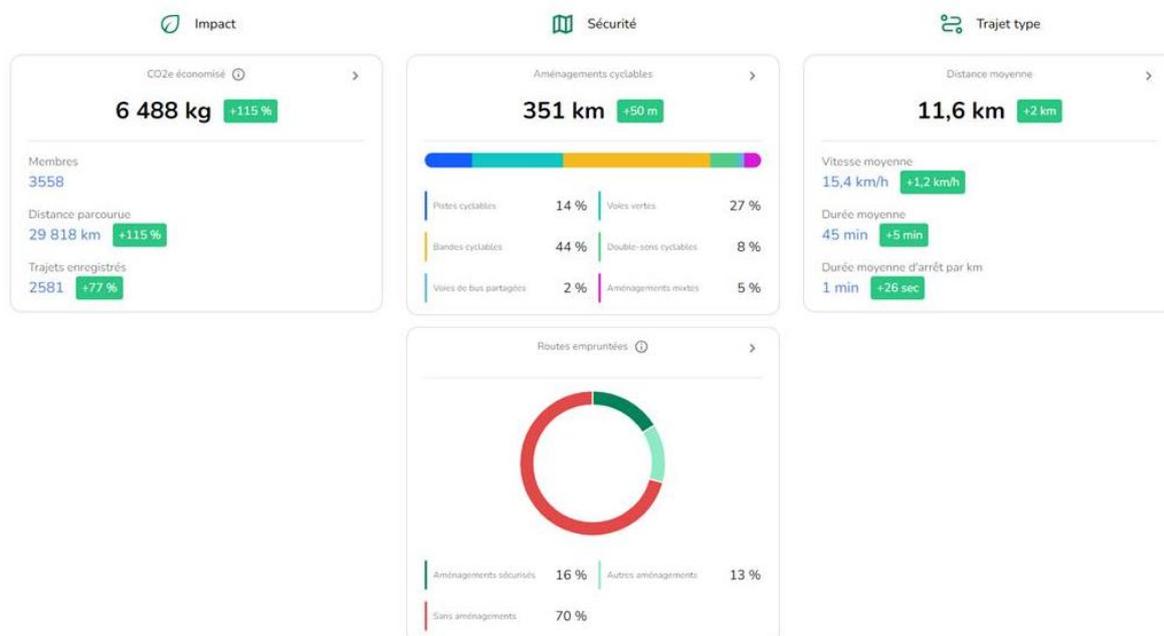
519 demandes ont été financées en 2023 (479 en 2022, 435 en 2021, 300 en 2020, 232 en 2019 et 26 en 2018).



2.2.5.3 Challenge « Mai à Vélo »

Chaque année, le Grand Avignon fait la promotion du challenge « Mai à vélo » organisé par le collectif éponyme via l'application Géovélo dont l'intercommunalité est partenaire.

Bilan édition 2023 :



2.2.5.4 Un schéma directeur Vélo pour relier les communes entre elles en toute sécurité

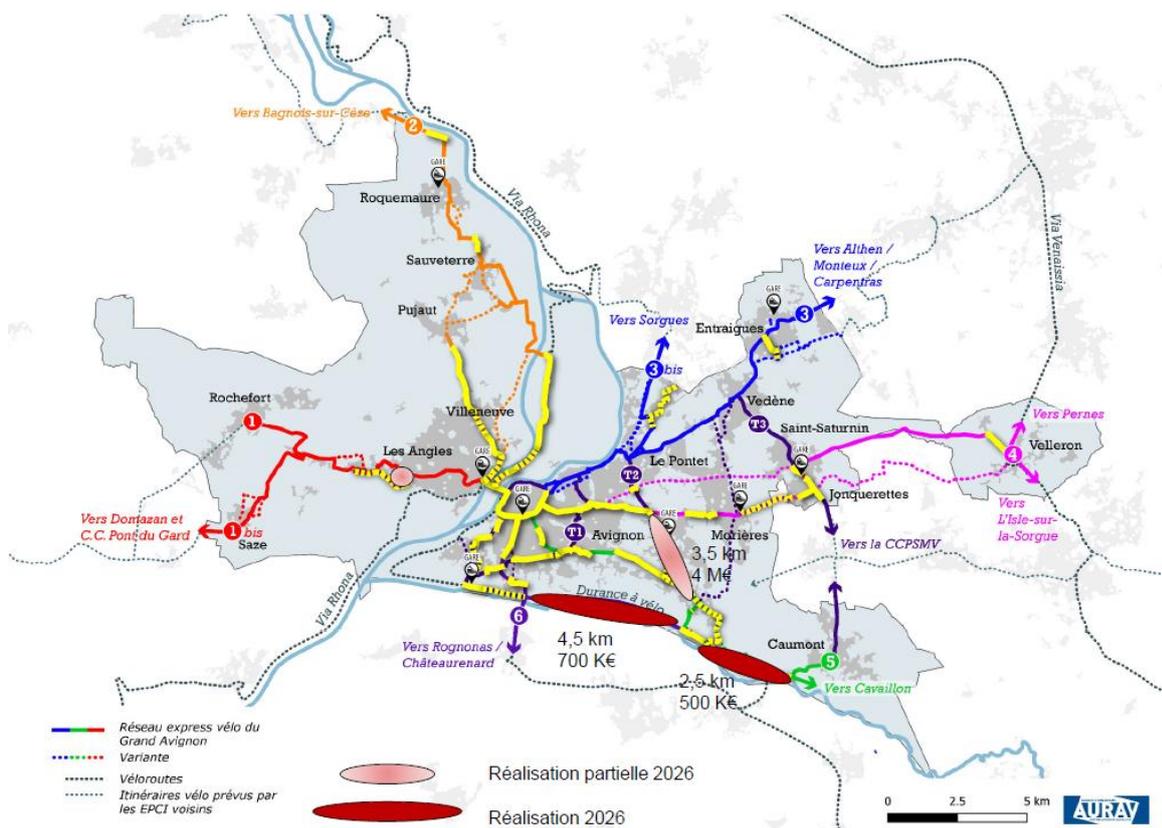
Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, une réflexion est menée actuellement pour mettre en place un schéma directeur des aménagements cyclables. Cette réflexion, engagée en début d'année 2023 doit déboucher sur un mode de financement renouvelé et renforcé pour créer à terme, un réseau express vélo permettant de relier les communes à Avignon, en vélo grâce à des cheminements sécurisés.

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, le service mobilité et les communes réfléchissent à des itinéraires sécurisés permettant de relier les communes entre elles afin de favoriser le « vélo taf » en particulier mais pas seulement.

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration de ces itinéraires en co-construction avec les associations vélo du territoire et gestionnaires de voirie (communes et départements)

pour décliner ensuite un mode opératoire sur les voiries (la plupart du temps compétence communale) et les clés de financement entre les communes et le Grand Avignon.

Le schéma cyclable du Grand Avignon a été adopté en conseil communautaire du 24 juin 2024. Désormais, un travail va débuter sur le référentiel cyclable de ce schéma.





2.2.6 Favoriser l'autopartage et le covoiturage

Action 5 PCAET

2.2.6.1 La mise en œuvre d'un service de covoiturage

Le lancement de la plateforme de covoiturage par Klaxit a été réalisée le 15 mars 2022. En 2022, 28 000 trajets ont été effectués en covoiturage permettant d'économiser 74 Tonnes de CO².

L'agglomération a alloué une enveloppe de 40 000 € à ce service en 2023, et 70 000 en 2024. Elle permet de rémunérer les conducteurs du Grand Avignon à 2€ le trajet par passager. Les passagers eux bénéficient de la gratuité.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Klaxit a été racheté par BlaBlacar Daily ; un groupement de commandes de 6 EPCI a été lancé avec homogénéisation des pratiques et des tarifs sur les 111 communes des 6 intercos.

2.2.6.2 Le système d'autopartage CITIZ

Initiative privée très limitée sur Avignon.

Le système est actuellement composé de 6 véhicules en autopartage sur la commune d'Avignon, aucune action en 2023-2024 n'a permis de développer ce dispositif permettant de limiter le nombre de véhicules par ménage.

Pas de soutien actuellement du Grand Avignon dont l'enjeu est surtout de limiter l'autosolisme

2.2.7 Promouvoir la marche

La question des mobilités douces, notamment de la marche, constitue un enjeu bien particulier. Les observations des usages sur le quartier montrent que les conditions pour marcher ne sont pas toujours réunies : absence de cheminements sécurisés et accessibles à tous, coupures urbaines, pollution de l'air, densité de la circulation, sentiment d'insécurité... D'un point de vue sanitaire, la densité de la circulation impacte la qualité de l'air et est source de nuisances sonores.

2.2.7.1 Le plan marche

Depuis quelques années, l'urbanisme favorable à la santé constitue un objectif partagé par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et le Plan Local de Santé Publique (PLSP). Le Plan Marche en constitue une déclinaison opérationnelle inscrite dans la convention NPNRU et dans le PLSP, notamment dans le quartier de la Rocade. En outre, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) a une orientation majeure en direction des modes doux que viendra alimenter le projet. L'élaboration du Plan Marche et son inscription dans les travaux d'aménagement urbain envisagés constitue une opportunité d'alimenter cette dynamique en faveur des mobilités douces, en particulier de la marche et de promouvoir une approche de l'aménagement des espaces publics et des cheminements au sein des quartiers qui contribuera à améliorer la santé des résidents et à inscrire le quartier dans les enjeux de transition écologique.

A noter que Roquemaure est bénéficiaire du programme Petites Villes de demain où la revitalisation du centre-ville au travers de la piétonnisation est au cœur de son plan d'actions.

2.2.7.2 Des sentiers Nature

Lauréat de l'appel à projet « Sentiers Nature » en avril 2023, le Grand Avignon engage une étude de faisabilité de tracé pédestre favorisant l'approche écologique et paysagère d'espaces identitaires de son territoire et répondant aux enjeux suivants :

- Relier le Grand Avignon aux sentiers de Grandes Randonnées environnants,
- Faciliter la multimodalité pour limiter l'usage de la voiture,
- Identifier des secteurs urbains nécessitant une restauration écologique et paysagère afin d'éviter les ruptures de parcours,

Cette étude d'un cout global de 40 000 € est prise en charge à 80% par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

L'Office de Tourisme du Grand Avignon a retenu le Collectif Echos de Coquelicots et Théo Lévy pour élaborer l'étude de faisabilité d'un sentier pédestre itinérant favorisant l'approche écologique et paysagère d'espaces identitaires du Grand Avignon.

La réunion de lancement se tiendra mi-septembre 2024 avec pour objectifs de présenter la démarche, Echanger autour de la vision et des usages envisagés, Identifier des projets à prendre en compte dans l'étude et mettre en place la stratégie partenariale et le retroplanning.

2.2.8 Mise en place d'une ZFE-m



Action 4 du PCAET

L'ensemble des solutions ci-dessus sont autant d'alternatives à la voiture qu'il conviendra de continuer à investiguer, expérimenter et déployer sur le territoire afin de désengorger les centre villes d'un transit local, assurer une qualité de l'air compatible avec la santé humaine et accompagner la mise en place d'une ZFE-m rendue obligatoire par la législation.

Une zone à faible émission (ZFE) est une zone dont l'accès et le stationnement sont interdits aux véhicules ne répondant pas à certains critères sur leurs émissions polluantes.

Instaurée par la loi Climat et Résilience d'août 2021, la ZFE-m devient obligatoire avant le 31 décembre 2024 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants situées sur le territoire métropolitain.

Le périmètre de la ZFE devra couvrir la majeure partie de la population de l'EPCI → Au moins 96 500 habitants pour le Grand Avignon.

La mise en place d'une ZFE sur un territoire interroge les modes de déplacements à l'intérieur de la zone.

Il s'agit donc de proposer des alternatives aux véhicules polluants (conversion de véhicules thermiques en véhicules propres, transports en commun, covoiturage, autopartage, mobilités douces).

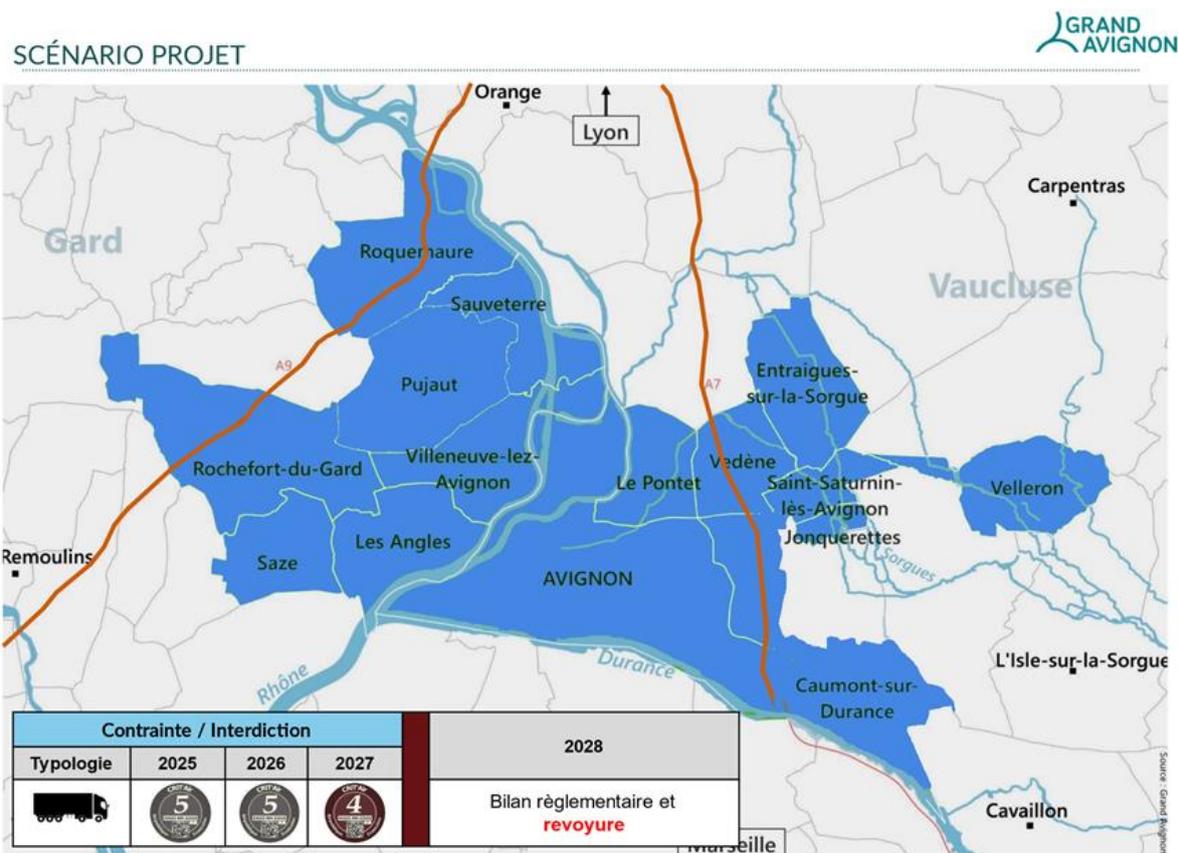
L'année 2022 a permis de tenir des ateliers en interne pour se familiariser avec cet outil en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. Le premier semestre 2023 a été consacré à l'élaboration du cahier des charges pour l'étude de préfiguration de la ZFE et la mise en place réglementaire.

Cette étude a démarré au second semestre 2023.

Autant d'actions en faveur des mobilités douces et alternatives sont en cours de déploiement ou de réflexion sur le territoire du Grand Avignon. Celui-ci consacre aujourd'hui une part importante de son budget aux transports en commun structurants et autres alternatives à la voiture afin de rendre les centres urbains respirables et qualitatifs. Cet effort va encore se renforcer avec la mise en place d'une ZFE-m.

La création d'infrastructures et autres solutions sont souvent perçues comme douloureuses par la population et incomprises. Un travail de concertation et d'accompagnement au changement doit être mené avec les habitants pour renforcer la compréhension des enjeux et éviter les conflits de perception.

Le scénario du projet est le suivant :



La concertation aura lieu au second semestre 2024.

2.2.9 Mise en place d'une politique de logistique urbaine

Lancement d'un projet de logistique urbaine début 2024 dont les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir un transport de marchandises, matériaux/déchets du BTP, moins routier et moins polluant ;
- Créer un maillage du territoire sur différents niveaux où la chaîne logistique va pouvoir s'interfacer via des plateformes de groupages en amont des centres urbains.
- Optimiser l'approvisionnement et la gestion des livraisons dans les centres urbains (« dernier kilomètre ») afin de limiter la présence de camions de taille importante en ville et d'imaginer

une prise en charge par des modes moins consommateurs d'énergie et d'espace public depuis des « centres de distribution urbain » ;

- Réduire la part modale des poids lourds pour réduire les nuisances (pollution, bruit, congestion, dégradation de chaussées) ;
- Mettre en place une réglementation sur le trafic poids lourds adaptée et cohérente entre les différentes communes de l'agglomération ;

Les premières études débuteront à l'automne 2024.

2.2.10 Synthèse et analyse des ODD

Se déplacer sobrement (1)									
	 1 PAS DE PAUVRETÉ Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	 2 FAIM «ZÉRO» Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ Veiller à ce que tous puissent avoir une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA	<u>Baisse des tarifs</u> Orizo <u>Gratuité</u> démunis		Plan <u>Marche</u> Encouragement pratique <u>vélo</u> <u>Aide acc. VAE</u> <u>Sentiers nature</u> , <u>Maison du vélo</u> , <u>Flotte</u> <u>Vélopop électriques</u>	<u>Meilleure desserte</u> Orizo Transport à la demande			<u>Etudes navette fluviale, téléphérique</u> <u>Baisse tarif Orizo</u> <u>Cityzen 100% électriques</u> <u>Allobus</u> Candidature SERM		<u>P+R St Chamand</u> et Agroparc
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)	Positif		Positif	Positif			Neutre		Neutre
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné	3		1	1			2		2
Comment faire mieux demain ?	Améliorer la desserte pour inciter aux TC		Planter des arbres sur cheminements, Maison de la mobilité	Améliorer la desserte pour inciter aux TC (C3 express vers l'Université)			Expérimentation bus hydrogène 2027 Développer les PDAEM		Développer les P+R
Action déjà prévue dans le projet de budget ?							Acquisition de 30 bus diesel Crit'Air 2		

Se déplacer sobrement (2)

	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> <p>Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>Etablir des modes de consommation et de production durables</p>	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	 <p>14 VIE AQUATIQUE</p> <p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers, et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	 <p>15 VIE TERRESTRE</p> <p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>	 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable</p>	 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> <p>Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA	Allobus P+R St Chamand et Agroparc Déploiement TC dans les communes Baisse des tarifs Orizo	P+R Plan vélo Klaxit Développement réseau bus/tram Médiateurs transport		Gratuité Orizo quand alerte pollution Schéma directeur Vélo		Sentiers nature	Gouvernance semi-régie	Fonds de soutien des communes Fonds de concours vélo Soutien des PDAEm Gpment de cde covoiturage 6 EPCI Blabla car Daily	
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)	Neutre	Neutre		Positif		Positif	Négatif	Positif	
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné	1	2		2		1	1	1	17
Comment faire mieux demain ?		Déployer plus de bus électriques		ZFE-m		Planter des arbres	Améliorer le pilotage	Démarcher les entreprises (PDAE)	
Action déjà prévue dans le projet de budget ?	Plan vélo au budget / P+R Les Angles	Plan vélo au budget / P+R Réalpanier							

2.3 Consommer moins et local

Notre empreinte carbone est élevée sur le territoire au même niveau que les grandes villes nationales.

11 tonnes d'équivalent CO2 par habitant. La consommation des résidents est fléchée en premier lieu car très impactante, la majorité des flux étant importée sur le territoire.

D'où la mise en lumière d'un enjeu fort : consommer moins et local, afin de privilégier la qualité à la quantité et d'agir ainsi sur notre empreinte carbone.

Sous cette rubrique seront mises en exergue les actions menées au travers des compétences suivantes :

- Collecte des déchets avec des enjeux forts de réduction des déchets ménagers et de recyclage,
- Eau avec un enjeu de préservation qualitative et quantitative de la ressource,
- Assainissement
- Agriculture urbaine et périurbaine pour valoriser le consommé mieux et local,
- Déploiement du mix énergétique pour engager le territoire vers l'autonomie

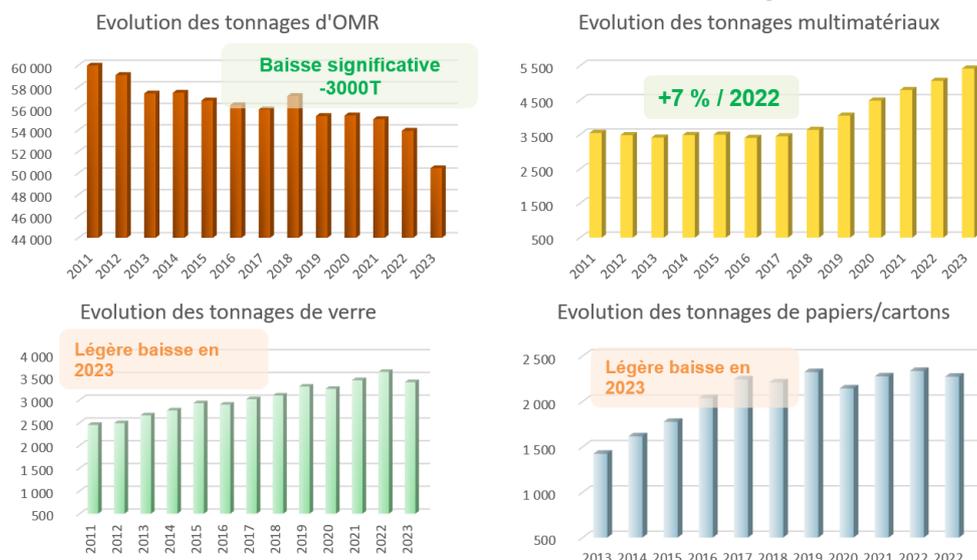
2.3.1 Réduction des déchets

2.3.1.1 Bilan 2023

La forte baisse des déchets ménagers se poursuit en 2023 et s'accompagne d'une forte hausse de collecte d'emballages ; le constat n'est pas aussi favorable sur le verre pour lequel il reste difficile d'implanter des colonnes à verre sur les communes. L'évolution globale est la suivante :

		2010	2015	2023	Evolution 2023/2015
COLLECTES PAP et PAV	Ordures ménagères	60 364 T	56 734 T	50 454 T	-11%
	Multimatériaux	3 387 T	3 496 T	5 418 T	+55%
	Verre	2 318 T	2 927 T	3 390 T	+16%
DECHETIERES	Encombrants	8 554 T	6 945 T	5 129 T	-26%
	Déchets verts	6 363 T	6 380 T	5 540 T	-13%
	Ferrailles	991 T	1 007 T	832 T	-17%
	Cartons	312 T	541 T	506 T	-6%
	DEEE	116 T	432 T	650 T	+50%
	Bois	1 661 T	2 701 T	1 800 T	-33%
	DMS	30 T	58 T	120 T	+107%
	Batteries	4 T	0 T	0 T	
	DEA (mobilier)	0 T	115 T	3 060 T	
	Plâtre	0 T	0 T	58 T	
	Autres (TLC, capsules nespresso,...)		34 T	46 T	+35%
	Total en tonne	84 100 T	81 370 T	77 003 T	
	Total en kg/an/hab.	565 kg/an/hab.	538 kg/an/hab	497 Kg/an/hab.	

Les indicateurs techniques



L'année 2023 confirme la tendance à l'amélioration globale des performances de tri.

A noter que la commune de Sauveterre est sortie du SMICTOM au 31 décembre 2023 et le Grand Avignon a repris la compétence collecte au 1^{er} janvier 2024.



Le Grand Avignon doit respecter les obligations du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) ainsi que son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

Ces deux plans prévoient la réduction des déchets produits et une meilleure prise en compte de la prévention des déchets. On retrouve notamment comme objectifs :

- -15% de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) pour 2030 (par rapport à 2010)
- -90kg/hab/an d'OMR (Ordures ménagères Résiduelles) pour 2028 (par rapport à 2010)
- La valorisation de 65% des déchets non inertes non dangereux (emballages) d'ici 2035

En 2023, la production de DMA (en kg/an/hab) du Grand Avignon a baissé de 12% par rapport à 2010 et les OMR sont à – 33kg/an/habitant par rapport à 2020.

2.3.1.2 Mise en place du PLPDMA

Action 8 du PCAET

Le Grand Avignon a initié en 2021 le travail de mise en place de son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Ce programme ambitieux, vise à réduire la production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire via des actions de prévention.

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de la « gestion » des déchets, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente. Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

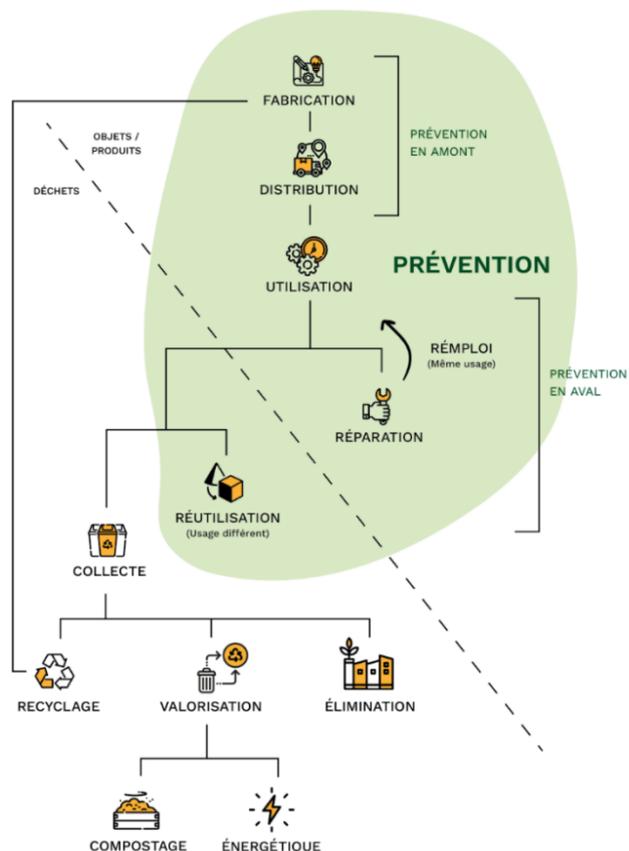
Ainsi, le Grand Avignon a adopté en juin 2023 son premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme, dont le travail de mise en place a été initié en 2021, définit les actions principales de la stratégie de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés sur les 6 années de 2023 à 2028. Les actions ont pour principaux objectifs une réduction de 10% des DMA et de 25% des OMR ce qui équivaut à 8 700 tonnes de DMA évitées chaque année. En passant donc de 89 454 tonnes de déchets en 2019 soit 591 kg/habitant/an à 80 754 tonnes en 2028 soit 533 kg/habitant/an.

Le PLPDMA est constitué de 6 axes. Ces 6 axes sont divisés en 17 fiches actions dans le PLPDMA, elles-mêmes divisées en plusieurs actions. Allant de la restructuration de la collecte des déchets à la sensibilisation du Grand Public lors d'événements. Dès son adoption, les actions du PLPDMA ont été appliquées sur le territoire :

- axe 1 : adaptation des limites du service public
- axe 2 : réduire les produits de cuisine et de jardin
- axe 3 : donner de la visibilité à la prévention
- axe 4 : augmenter la durée de vie des objets
- axe 5 : assurer l'exemplarité des structures publiques
- axe 6 : mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

[Les 6 axes du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés](#)





Cette politique globale permet au Grand Avignon d’avoir une connaissance fine de ses déchets produits mais également de mettre en œuvre la responsabilisation des producteurs. Aussi bien pour les professionnels, avec la redevance spéciale, en place depuis 2014 sur le territoire, la restructuration de la collecte dans les ZAE et l’arrêt de collecte en porte-à-porte dans celle-ci et l’accompagnement des gros producteurs vers des solutions hors service public. Et également auprès des particuliers, avec des sessions de sensibilisation aussi bien sur le tri, les biodéchets et les 5R, des opérations de défi des familles et l’accompagnement des déchets hors foyer vers une réduction.

A noter qu’une étude a été lancée en 2023-2024 sur l’intérêt de l’instauration d’une redevance incitative ; le système de tarification incitative, en lien avec le volume de production de déchets, encourage les usagers à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits, en augmentant le tri et en adoptant un mode de consommation plus responsable.

2.3.1.3 Actions de prévention

2.3.1.3.1 SENSIBILISATION ET INTERVENTION :



Action 9 du PCAET

Des interventions sont régulièrement organisées dans les écoles pour sensibiliser un public jeune, de futurs consommateurs, aux bonnes pratiques de tri et de consommation responsable.

D'autres types d'interventions ont également été faites pour un public adulte, comme la tenue de stands par les ambassadeurs du tri lors de divers événements (fête des parcs, fête de la nature). Ces stands permettent diverses interactions avec le public, notamment pour répondre aux interrogations, développer les bonnes pratiques de tri et plus généralement sensibiliser le public à réduction et valorisation des déchets, au compostage collectif et individuel.

Ci-dessous, une liste non exhaustive des sensibilisations en 2023 et début 2024.

2023 :

- Printemps des Parcs – Avignon, mars 2023 - Sensibilisation au tri, au compostage et à la prévention
- Fête du Printemps et de la Nature – Velleron, mars 2023 – Sensibilisation au compostage, distribution de composteurs individuels en lien avec le SIDOMRA et sensibilisation au tri
- Inauguration de la démarche de compostage collectif – Avignon, mars 2023 – Sensibilisation au compostage
- Fête Echo 2023 – Avignon, avril 2023 - Stand des ambassadeurs, sensibilisation au tri et au compostage et stand PLPDMA, sensibilisation à la prévention et au réemploi
- Fête de la science – Avignon, septembre 2023 – Sensibilisation au tri et au compostage
- Forum des Associations – Avignon, septembre 2023 – Sensibilisation au tri et au compostage
- Inauguration de l'aire de compostage de la Traverso – Avignon, septembre 2023 - Sensibilisation au compostage
- Salon du Livre – Morières, octobre 2023 – Accompagnement à la réduction des déchets du salon et sensibilisation au tri

2024 :

- la fête de l'environnement du Grand Avignon : Faites Echo 2024 – Avignon, avril 2024 - Stand des ambassadeurs, sensibilisation au tri et au compostage et stand PLPDMA, sensibilisation à la prévention et au réemploi
- Printemps des Parcs – Avignon, mars 2024 - Sensibilisation au tri, au compostage et à la prévention
- Fête du Printemps et de la Nature – Velleron, mars 2024 – Sensibilisation au compostage, distribution de composteurs individuels en lien avec le SIDOMRA et sensibilisation au tri
- Inauguration de la friche Roquette Sud – Avignon, juin 2023 – Inauguration d'une aire de compostage et sensibilisation au compostage



Stand de sensibilisation au tri et au compostage

2.3.1.3.2 LE COMPOSTAGE COLLECTIF :

Une première aire de compostage collectif avait été mise en service le 17 octobre 2020 au jardin des Carmes dans Avignon Intramuros. Depuis, près de 18 autres aires (dont 10 en 2023) ont été déployées sur le territoire :

- Parc Agricole Perdiguier (Avignon)
- Square Pétramale (Avignon)
- Jardin des Carmes (Avignon)
- Rempart Saint Lazare (Avignon)
- Poterne Raspail (Avignon)
- Parc de la Traverso (Avignon)
- Quartier des 9 Peyres (Avignon)
- Place de la mairie (Sauveterre)
- Terrain de Tennis (Velleron)
- Chemin de la loge (Caumont sur Durance)
- Le Panisset (Le Pontet)
- Le parc Génicoud (Avignon)
- Les souspirous (Avignon)
- Sully Prud'homme (Avignon)
- L'autre scène (Vedène)
- Roquette Sud (Avignon)
- Mairie Nord (Avignon)
- Grange Dorel (Avignon)

Les aires de compostage sont composées d'un bac d'apport, un bac de structurant (broyat) et d'un à trois bacs de maturation. Tous les bacs font de 800 à 1000L et sont en bois. Sur ces sites, on dénombre en moyenne 100 utilisateurs par aires allant de 60 à 175 utilisateurs, compostant en moyenne 45kg par habitant par an de biodéchets soit un total de 45t de biodéchets détournés des OMR à ce jour par le compostage collectif.

Le nombre d'utilisateurs est passé de 266 en janvier 2023 à 680 en juin 2024, et près de 15 tonnes de biodéchets ont été détournés des ordures ménagères en 2023.



Aire du Panisset



Animation sur l'aire du jardin des Carmes

Les installations d'aires de compostage se font comme ceci :

- Etude et échanges entre les communes et le Grand Avignon sur les potentiels lieux d'implantation ;
- Etude technique sur la faisabilité de l'implantation d'une aire à un emplacement ;
- Porte à porte ou boitage pour recenser les habitants volontaires ;
- Dès qu'une dizaine de foyers ont signalé leur intérêt, l'installation de l'aire se fait par les services du Grand Avignon ;
- Prise en charge des inscriptions à l'aire de compostage des usagers ;
- Entretien et suivi de l'aire de compostage.

Le suivi et l'entretien des aires de compostage est assuré dans les espaces publics par le Grand Avignon, avec l'aide d'un prestataire, conventionné avec les communes. Pour les copropriétés, le compostage se fait de manière plus autonome avec des référents de site, également conventionnés.

- Le Grand Avignon se divise les travaux d'entretien et de suivi des aires en lien avec ces prestataires. Ces travaux contiennent :
 - Le contrôle visuel et de température des aires de compostage
 - Les aérations des bacs d'apport
 - Les retournements (mis en maturation de l'apport)
 - L'apport de broyat (uniquement Grand Avignon)
 - Les sensibilisations et animations sur site

Plusieurs prestataires travaillent actuellement pour le Grand Avignon en fonction des répartitions géographiques des composteurs, notamment Ventoux Compost pour les aires d'Avignon Intramuros, FNE84 pour l'aire de Velleron, le Jardin des Colibris pour l'aire de Caumont et certaines d'Avignon et Les Jeunes Pousses pour l'aire du Pontet et certaines d'Avignon.

L'entretien, l'animation et le suivi des aires de compostage nécessitent de la part des agents du Grand Avignon des connaissances pointues des méthodes de compostage et de sa théorie. Dans ce cadre, 6 agents du Grand Avignon ont reçu une formation guide composteur. Il convient aujourd'hui d'augmenter et de renouveler le nombre de personnes formées notamment via la formation de :

- 4 guides composteur
- 2 maitres composteur

2.3.1.3.3 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

La distribution de composteurs individuels a été effectuée sur le territoire entre 2004 et 2023 par le SIDOMRA, le syndicat de traitement des déchets sur le territoire. Au total 12 000 composteurs ont été distribués sur le territoire du Grand Avignon vaclusien.

Une enquête a été menée pendant l'été 2021 en téléphonant à l'ensemble des détenteurs de composteur individuel de la commune de Jonquerettes renseignés sur les listes du SIDOMRA. Cette enquête a révélé que 62% des possesseurs de composteurs le possèdent encore et l'utilisent. Ce qui nous amène, rapportés sur l'ensemble du territoire, à près de 8 000 composteurs utilisés soit 22% des logements individuels équipés et en prenant 60kg/hab/an de biodéchets compostés, 1 015t annuellement détournées des OMR.

Le Grand Avignon a pris le relais du SIDOMRA sur la distribution de composteurs individuels fin d'année 2023 avec en prévision la distribution de 2000 composteurs sur l'année 2024.

Sur les près de 750 composteurs distribués entre janvier et juillet 2024, les deux volumes ont été réservés et distribués à quasi-quantités égales. Le Grand Avignon a délibéré en 2023 sur le tarif des composteurs pour les particuliers en fonction de leur volume, 20€ les 300L, 25€ les 570L.

Concernant les distributions, elles sont faites majoritairement en livraison à domicile du composteur, des alternatives ont été testées et être redéployées comme des journées de livraison par commune ou bien la possibilité de retirer son composteur lors du paiement aux locaux du Grand Avignon.

Pour obtenir un composteur, un usager doit :

- Appeler le standard téléphonique Direct Grand Avignon, donner les informations nécessaires ;
- Être recontacté par mail avec les modalités de paiement et de récupération d'un composteur par un agent du Grand Avignon
- Payer son composteur
- Récupérer son composteur avec sa visserie, sa notice de montage, un guide du compostage et la garantie.

Un guide pratique du compostage est consultable et téléchargeable sur le site du Grand Avignon :



ENVIRONNEMENT & DÉCHETS
Guide pratique du compostage

 **Télécharger PDF-1.62 Mo**

2.3.1.3.4 OPERATION « STOP PUB »

Depuis plusieurs années le Grand Avignon distribue gratuitement des autocollants « stop pub » aux habitants du territoire qui ne lisent pas les prospectus. Ils sont disponibles dans les mairies et sont également proposés lors d'événements ou de manifestations.

2.3.1.3.5 RESTO BOX

Depuis 2016, le Grand Avignon a lancé sa propre resto box, à destination des restaurateurs du territoire afin qu'ils puissent proposer à leurs clients d'emporter les restes de leurs repas. Cette resto box, isotherme depuis 2021 et produite localement, a été distribuée à une quinzaine de restaurateurs du territoire en 2023.



2.3.1.3.6 ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés le Grand Avignon s'est engagé à diminuer les déchets ménagers et assimilés du territoire de 11% soit 9 800 tonnes. Dans ce même programme, la collectivité s'est engagée à sensibiliser les professionnels du territoire à la prévention des déchets.

Dans le cadre des missions qui leur sont confiées par la loi, la CMAR PACA et la CCI favorisent et accompagnent le développement de l'artisanat et du commerce, notamment à travers l'opération « Éco-défis » facilitant la prise en compte pour les artisans et commerçants de proximité de l'impact environnemental dans leur gestion d'activité et leurs relations client. Éco-défis est un label et une marque porté par les Chambres consulaires CMA et CCI.

Cette opération a pour objectif de mobiliser, autour de la question environnementale, les commerçants et les artisans du territoire du Grand Avignon sur une durée de 12 mois environ. Il sera ainsi proposé aux commerçants et artisans de la Communauté d'agglo et de la ville de relever des défis parmi les 37 Éco-défis environnementaux proposés. À l'issue de cette période, et sur présentation de justificatifs, le label « Éco-défis des Commerçants et Artisans » leur sera délivré en fonction de la bonne réalisation de leurs défis. Cette action et cette convention sont signées conjointement par la commune d'Avignon et le Grand Avignon, dans l'objectif de mobiliser un réseau fort de commerçants sur le territoire d'Avignon, de mutualiser nos compétences et nos moyens. Cependant, les commerçants de l'ensemble des communes du Grand Avignon sont concernés par la démarche.

2.3.1.3.7 MARCHE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE

Écodéchets avait en charge la collecte des communes de Jonquerettes, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sauveterre, Vedène et Velleron pour le compte du Grand Avignon. Cette collecte faisait malheureusement l'objet de dysfonctionnements récurrents depuis la mise en œuvre du contrat, le 1er janvier 2024.

À la suite du placement de la société Écodéchets en redressement judiciaire le 30 mai dernier et de sa situation financière extrêmement dégradée, le Grand Avignon a négocié une résiliation à l'amiable du contrat avec un terme au 31 octobre.

En juin, le Grand Avignon a par ailleurs lancé une nouvelle procédure d'appels d'offres – obligatoire compte tenu du montant – pour disposer d'un nouveau prestataire au terme anticipé du contrat, soit à compter du 1er novembre 2024.

Pendant la période intermédiaire, un autre prestataire assure la collecte

2.3.1.3.8 EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1er novembre 2022, tous les emballages se trient dans le Grand Avignon. Cette mesure forte visait à encourager les habitants à mieux et plus trier les déchets.

Un an après le déploiement des nouvelles consignes, le bilan est plus que satisfaisant. Il a été constaté un tonnage du tri en hausse de 6,78 % sur le territoire, soit la plus forte augmentation parmi les collectivités collectées par le centre de tri du Sidomra.

2.3.1.3.9 FREQUENCE DE COLLECTE – PASSAGE DE C2 EN C1

En janvier 2024, de nouvelles fréquences de collecte déchets ont été mises en place dans les communes collectées hors régie. Ces changements incluent une diminution de la fréquence de passage pour la collecte des OMR (Ordures ménagères Résiduelles) de C2(2 fois par semaine) à C1 (une fois par semaine) et une augmentation de la fréquence de collecte des emballages en passant de C0.5 (une fois tous les 15 jours) à C1.

Cette modification fait partie du PLPDMA et a pour objectif de réduire les productions d'OMR en responsabilisant les ménages et à augmenter les tonnages et les performances de tri des emballages.

2.3.1.3.10 MARCHE DE COLLECTE DU VERRE

Auparavant assuré par le SIDOMRA ; le marché de collecte du verre est désormais assuré par le Grand Avignon depuis le 1^{er} septembre 2023 pour toutes les communes vauclusiennes + Sauveterre depuis le 1^{er} janvier 2024, soit 483 colonnes à verre.

2.3.1.3.11 UN MAILLAGE DE RECYCLERIE



Action 10 du PCAET

Afin d'accompagner la requalification profonde de son réseau de déchèteries, notamment par la création d'une recyclerie et de zones de ré-emploi dans les déchèteries, le Grand Avignon avait engagé l'association avignonnaise TREVIE pour le vidage de deux locaux de réemploi en déchèterie de Courtine et de Velleron. Les objets collectés (meubles, vaisselle, livres, etc) sont ensuite réparés, remis en état, avant d'être revendu dans la boutique de l'association.

TREVIE a cessé son activité début 2023 et les locaux de réemploi ne sont pas utilisés pour le moment.

De surcroît les travaux de construction de la recyclerie sur Agroparc ont pris du retard. Le maillage est donc en stand-by.

Par contre, le réseau de bornes textiles a été optimisé vec l'implantation de 7% de bornes en plus sur le territoire en 2023.



2.3.1.3.12 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN MILIEU SCOLAIRE

L'ADEME estime un coût du gaspillage alimentaire de 2€ par repas (cout des denrées gaspillées, du temps de personnel gaspillé, du coût du traitement des déchets). Lutter contre le gaspillage alimentaire est un axe central pour réduire les coûts et réinjecter les économies générées dans l'achat de produits plus qualitatifs. En outre, la lutte contre le gaspillage alimentaire est un levier essentiel dans la mise en place d'une démarche globale d'alimentation durable et de prévention des déchets. En effet, le gaspillage alimentaire représente 4,2% des OMR soit 25kg/an/hab. En travaillant sur la réduction du gaspillage, c'est finalement l'ensemble des problématiques de l'alimentation durable et de prévention des déchets qui sont abordées.

Cependant, réduire le gaspillage passe par la mise en place de micro-changements d'organisation et d'évolution des habitudes qui peuvent être complexes à mettre en œuvre sans suivi et accompagnement.

En accord avec les objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et du Programme Alimentaire Territorial (PAT), l'objectif est de mettre en place une démarche de réduction du gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire des communes volontaires.

Afin de tester la pertinence de la démarche, une première session d'accompagnement a eu lieu sur l'année scolaire 2022-2023 dans deux communes du territoire à Entraigues sur la Sorgue et à Roquemaure, puis une seconde session a eu lieu sur l'année scolaire 2023-2024 sur la commune du Pontet. Ces deux sessions ont rencontré un accueil très favorable des communes et des résultats concluants permettant notamment de réduire le gaspillage alimentaire de 30 à 50% en fonction des communes accompagnées.

Le Grand Avignon fait appel à son prestataire, OPUS, pour accompagner, chaque année, une commune du Grand Avignon dans la réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires. Le prestataire est chargé d'animer une démarche globale impliquant les élus, la direction et l'ensemble des agents concernés. Le prestataire accompagne notamment les équipes municipales dans la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration d'un plan d'action concerté, et le suivi de sa mise en œuvre

Le Grand Avignon travaillera avec ses communes-membres pour définir chaque année, une nouvelle commune qui intégrera le dispositif. Elle concernera en priorité les communes en gestion directe où les leviers d'action sont plus importants.

Cette opération démarrera en septembre de chaque année sur la durée de l'année scolaire (10 mois), et fera l'objet d'un suivi l'année suivante.

2.3.1.3.13 OPERATION PLASTIC ATTACKS

L'opération Plastic Attacks est constituée par des interventions pédagogiques de réduction des déchets, notamment des emballages plastique, sur le territoire du Grand Avignon, à destination du grand public ? Cette action a fait l'objet en 2023 de :

- 4 interventions pédagogiques dans deux supermarchés et 1 à la fête de la nature et du printemps de Velleron sur la lutte contre les déchets plastiques et le suremballages,
- la distribution de kit zéro déchets au nombre de 250 (50 par intervention).



2.3.1.3.14 OPERATION DE BROYAGE DES DECHETS VERTS A DOMICILE

En 2022, le Grand Avignon a lancé sa première opération de broyage des déchets verts à domicile « Broyez du Verts » avec deux objectifs principaux :

- Diminuer la présence de déchets verts dans les ordures ménagères ;
- Diminuer les apports en déchèterie et donc la saturation des déchèteries du territoire, notamment en période de taille.

L'opération en lien avec le chantier d'insertion L'ESPELIDO consiste à missionner le prestataire pour qu'ils se rendent au domicile des usagers, broyer les déchets des tailles, élagages et autres travaux de jardinage, tout en laissant le broyat au domicile des usagers. Cette opération est facturée 30€ par heure de prestation, la moitié de cette somme facturée peut-être déduit des impôts des usagers par crédit d'impôt.

Deux campagnes ont eu lieu sur l'année, une au printemps du 21 mars au 24 juin et une à l'automne du 19 septembre au 16 décembre, les deux périodes de coupes principales. Ce service est limité à une intervention par foyer par campagne et réservé aux résidents.

En 2023, le Grand Avignon a lancé sa seconde opération de broyage des déchets verts à domicile « Broyez du Verts » avec deux objectifs principaux :

- Diminuer la présence de déchets verts dans les ordures ménagères ;
- Diminuer les apports en déchèterie et donc la saturation des déchèteries du territoire, notamment en période de taille.

L'opération en lien avec le chantier d'insertion L'ESPELIDO consiste à missionner le prestataire pour qu'ils se rendent au domicile des usagers, broyer les déchets des tailles, élagages et autres travaux de jardinage, tout en laissant le produit, le broyat au domicile des usagers. Cette opération est facturée 30€ par heure de prestation, la moitié de cette somme facturée peut-être déduit des impôts des usagers par crédit d'impôt. Ainsi la démarche à suivre est la suivante :

- L'utilisateur téléphone au standard du Grand Avignon, au numéro vert de Direct GA ;
- Le Grand Avignon transmet les informations au prestataire pour qu'il fixe précisément le rendez-vous avec l'utilisateur avec estimation du volume à broyer ;
- Le prestataire se rend sur le lieu de broyage au domicile de l'utilisateur, fait signer le règlement ;
- Le prestataire effectue le broyage sur un créneau de 1h, 1h30 ou 2h ;
- Le prestataire laisse le broyat sur site ainsi que de la documentation sur l'utilisation du broyat ;



- Le prestataire remet le document à l'utilisateur lui permettant d'avoir droit au crédit d'impôt.

Une seule campagne a lieu sur l'hiver 2023-2024, débutant fin septembre et finissant début mars, protégeant ainsi la nidification des oiseaux qui a lieu à partir de mars. Ce service est limité à une intervention par foyer par campagne et réservé aux résidents.

L'opération a été étendue à toutes les communes exceptée la commune d'Avignon où seul le quartier de Montfavet était inclus dans l'opération.

Le bilan de la première année de l'opération est le suivant :

- 38 rendez-vous de broyage à domicile en 2023-2024 ;
- 45 tonnes de déchets verts broyés en 56 ;
- Des usagers très satisfaits qui veulent une pérennité de l'opération.



***Photos de l'opération de broyage et
des tas de déchets verts avant et après broyage***

2.3.1.3.15 APPEL A PROJET CITEO

Citeo est l'acteur français de la REP, Responsabilité Elargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers : inscrit dans le code de l'environnement, il signifie que le producteur ou distributeur est responsable de, et finance, l'élimination des déchets provenant de leurs produits. Sans but lucratif, Citeo est donc financée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers, grâce à leur réduction, réemploi et recyclage.

Le Grand Avignon a répondu en 2023 à un appel à projet avec CITEO qui a conduit à 3 sous projets :

- Amélioration de la desserte en colonnes TRI et VERRE sur les communes d'Avignon, Le Pontet et Vedène
- Développement de nouvelles collectes de proximité de cartons dans les résidences (Avignon, Le Pontet, Vedène)
- Baisse du taux de refus en entrée de centre de tri à l'aide de la IA (caméra dans les BOM)

Ces 3 projets démarrés en 2023 doivent d'achever en fin d'année 2024.

Pour le levier Amélioration de la desserte : Budget prévisionnel 275 000 euros HT et Financement attendu : 170 000 euros HT

Pour le levier Développement d'une nouvelle collecte de proximité : Budget prévisionnel : 225 000 euros HT et Financement attendu : 140 000 euros HT

Pour le levier Baisse du taux de refus en entrée de centre de tri : Budget prévisionnel : 165 000 euros HT et Financement attendu : 47 000 euros HT, une demande complémentaire de financement doit être faite pour intégrer le coût de l'abonnement qui n'a pas été intégré au départ et qui est une dépense éligible (soit environ 20 k euros de soutien en plus)

En perspective : En 2023, Citeo a lancé un nouvel Appel à projets en faveur de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors foyer. En effet, la loi AGEC fixe en objectif la généralisation d'ici au 1er janvier 2025 de la collecte séparée dans l'espace public et le renforcement des obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés dans les Etablissements recevant du public (ERP). Un groupement de commande a été organisé avec 13 communes du Grand Avignon pour y répondre pour une mise en œuvre prévue en 2025-2026.

2.3.1.3.16 TRAVAUX DE RENOVATION DES DECHETTERIES – FOCUS SUR SAUVETERRE

En 2017/2018, le Grand Avignon a mené un travail pour évaluer la qualité de son réseau de déchèteries. Ce travail a mis en avant divers éléments marquants :

- ✓ Manque de maîtrise du foncier
- ✓ Certaines déchèteries sont « âgées », vétustes
- ✓ Les ratios de collecte et les caractérisations indiquent qu'on retrouve dans les bacs OM de nombreux déchets devant aller en déchèterie -> surcoût
- ✓ Maillage du territoire Vaucluse du GA en déchèteries incomplet :
 - o uniquement la déchèterie de Courtine et la « petite » déchèterie de Montfavet pour desservir tout Avignon
 - o Habitants de Morières assez éloignés des déchèteries
 - o Habitants de Caumont et Jonquerettes utilisant la déchèterie du Thor
 - o Ratio déchèterie/habitant : 1 déchèterie pour 28 000 habitants au GA contre 1 pour 14 000 hab en France
- ✓ Certains sites sont saturés :
 - o Déchèterie de Vedène
 - o Déchèterie de Montfavet
- ✓ Il manque au moins 1 site central dédié uniquement aux déchets verts avec vidage au sol
- ✓ Le Grand Avignon ne dispose d'aucun site permettant de faire du ré-emploi (recyclerie)

Un schéma directeur de développement des déchèteries, adopté fin 2018, prévoit donc de densifier le réseau pour améliorer la proximité avec les usagers, et de se doter de sites neufs ou réhabilités :

- ✓ Construction de 2 déchèteries sur (ou en proximité) d'Avignon
 - o 1 déchèterie centrale dans le secteur de Réalpanier (permettra de desservir Le Pontet, Sud Vedène, nord Morières et Montfavet et les « quartiers est » pavillonnaires d'Avignon)

- 1 déchèterie Agroparc/Sud Montfavet pour desservir Caumont, Morières et Montfavet/Agroparc
- ✓ Réhabilitation complète de la déchèterie de Velleron
- ✓ Réhabilitation « légère » de la déchèterie de Courtine avec création en entrée d'un bâtiment type hangar agricole pour les besoins de stockage du service
- ✓ Construction d'un site d'accueil des déchets verts
- ✓ Création d'un bâtiment recyclerie à accoler à une des 2 nouvelles déchèteries

Au titre de ses compétences, le Grand Avignon a repris la gestion de la déchèterie de Sauveterre le 1er janvier 2024. Une réhabilitation de la déchèterie est prévue pour 2024, avec pour objectif de sécuriser et entretenir le site.

Dans un premier temps, huit nouveaux caissons ont été installés, et de nouvelles filières de tri seront mises en place. Des garde-corps visant à améliorer la sécurité des usagers ont été posés sur les quais, et le local du gardien a fait l'objet d'une réhabilitation avec l'ajout d'un container métallique aménagé. Ce container métallique aménagé, incluant un bureau, des sanitaires et une douche, a été livré pour offrir davantage de confort au gardien. Le forage et l'assainissement non collectif du site ont également été contrôlés et mis en conformité.

Dans un second temps, l'installation d'un système de vidéosurveillance sera réalisée, de même que la reprise des clôtures et l'ajout d'une bache souple de 120m3 d'eau, pour renforcer la sécurité incendie. Deux nouveaux conteneurs, destinés aux déchets dangereux et aux équipements électriques, seront également installés.

Les travaux seront terminés d'ici la fin de l'année 2024.



2.3.1.4 Focus déchets d'activités économiques

Entre décembre 2020 et avril 2022, le Grand Avignon a réalisé un diagnostic de la production de déchets d'activités économiques (DAE) dans quatre zones d'activités économiques (ZAE) d'Avignon : Courtine, Agroparc, Fontcouverte et La Cristole/Castelette.

Ce diagnostic a permis de caractériser la typologie de déchets produits dans les zones d'activités d'Avignon : les déchets papier/carton et les biodéchets y sont prédominants. Les entretiens menés avec les entreprises dans le cadre du diagnostic ont mis en avant le besoin pour les professionnels d'être mieux informés concernant la réglementation en vigueur.

Pour répondre à ce besoin des professionnels, un guide pratique de la gestion des déchets professionnels ainsi qu'une cartographie des apporteurs de solutions sur le territoire ont été réalisés. Le guide pratique informe les professionnels sur leurs obligations réglementaires et leur donne des pistes afin d'améliorer la gestion des déchets au sein de leur activité. La cartographie répertorie tous les apporteurs de solutions, qu'ils soient : prestataires de collecte, acteurs du réemploi ou de la réutilisation et plateformes de dépôts ou déchèteries. Les professionnels peuvent consulter la cartographie pour trouver le prestataire qui pourra répondre à leurs besoins : [Déchets professionnels \(business-geografic.com\)](https://business-geografic.com).

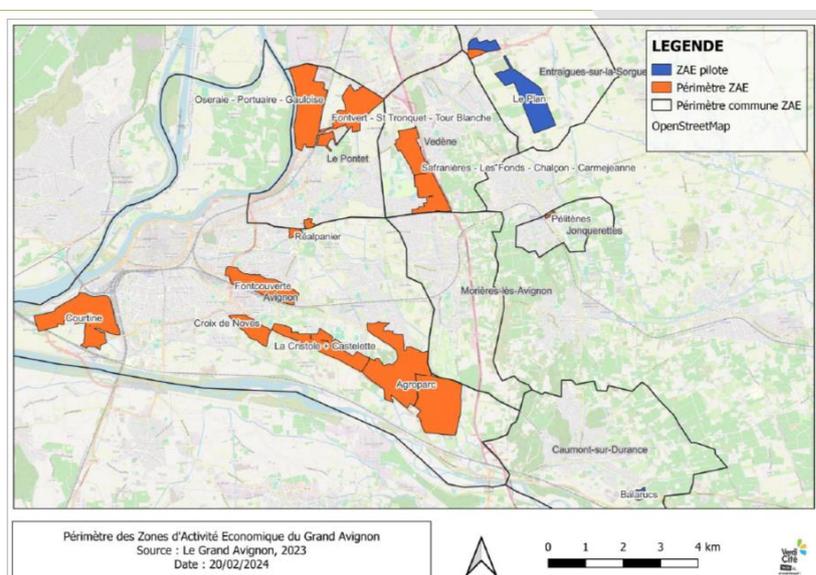
Ce guide est mis à jour régulièrement, notamment avec les dernières évolutions réglementaires (01.01.2024 les producteurs de biodéchets doivent trier à la source)

Lors du **séminaire sur l'économie circulaire** en octobre 2023, l'après-midi de la journée a été consacrée à un forum sur les déchets d'activité économique auquel ont participé 150 personnes dont 15 apporteurs de solution présentant leurs offres de service ;

Mise en place d'une nouvelle filière avec les déchets de bâtiment avec une répartition en trois modes de collecte :

- Sur inscription les apporteurs de solutions collectent directement auprès des entreprises,
- Une plateforme de dépôts d'inertes
- Les acteurs du réemploi

Etude pour le passage d'une collecte de porte à porte vers une collecte en point d'apport volontaire ; les zones d'expérimentation sont la Zone du Plan et de Coquiou à Entraigues et la Zone des Balarucs à Caumont, pour des assimilés déchets ménagers. En perspective, une mise en place sur toutes les zones d'activité économique d'ici 2 ans.



- 25 ZAE réparties sur 6 communes
- Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Vedène et Le Pontet
- Dans le cadre de l'étude, rassemblement de certaines ZAE : 13 ZAE au total
- 3 ZAE pilotes : Couquiou, Le Plan et Balarucs

La restructuration de la collecte doit permettre de collecter uniquement les déchets des professionnels situés dans les ZAE qui sont assimilables en qualité et en quantité aux déchets des ménages. Les déchets d'activités économiques doivent être collectés par un prestataire privé.

Mise en place de la collecte des menuiseries vitrées et du polystyrène expansé (PSE) dans les déchèteries publiques du Grand Avignon en partenariat avec les Valoristes en Vaucluse.

Le PSE et les menuiseries vitrées sont apportées au Min d'Avignon afin d'être préparés en vue de leur recyclage dans les filières dédiées.

Perspective :

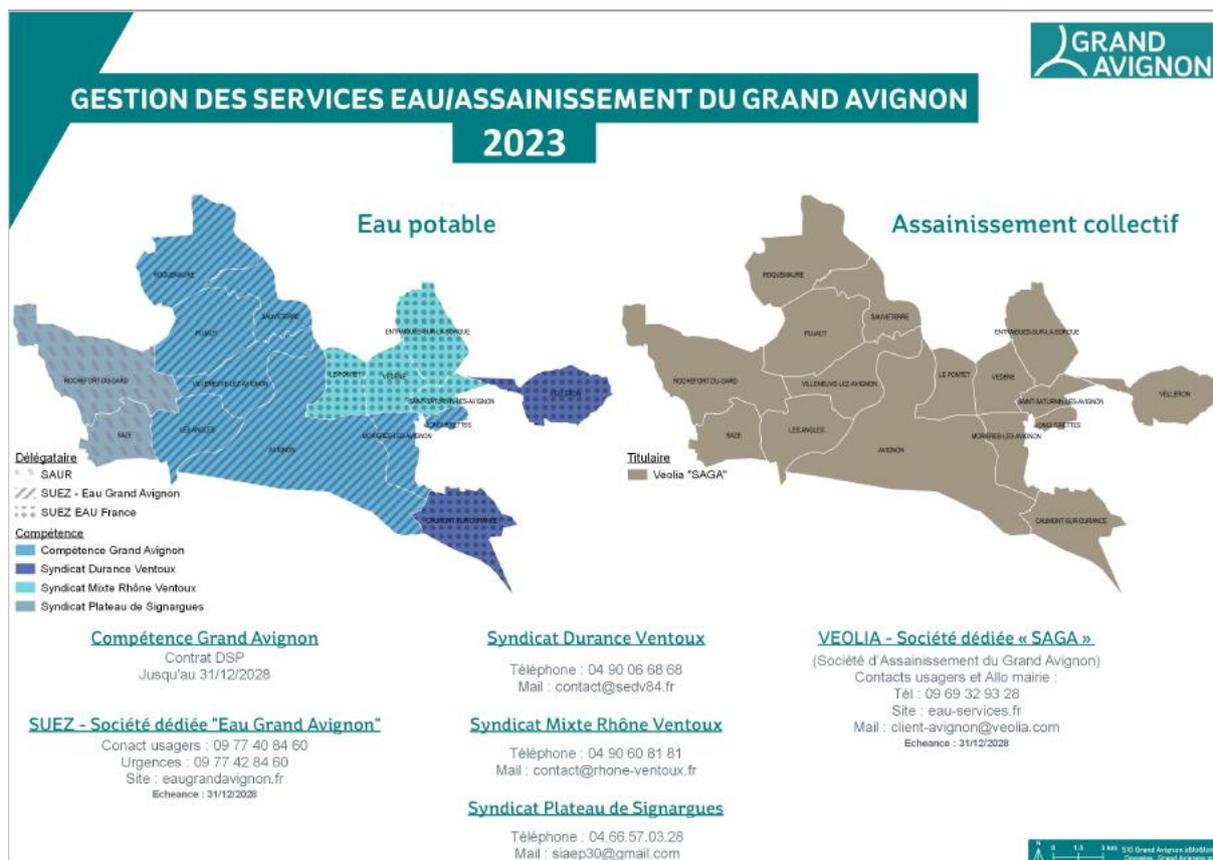
Mise en oeuvre de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) à partir d'octobre 2024 dans les déchèteries du Grand Avignon.

2.3.2 Bilan eau et assainissement

Cette synthèse ne se veut pas exhaustive et le détail est présenté dans le rapport annuel eau et assainissement, soumis à délibération en conseil communautaire du 23 septembre 2024. Les enjeux concernent les aspects quantitatifs et qualitatifs.

Il convient de rappeler que la compétence Eau est répartie sur le territoire autour de 4 opérateurs :

- Pour 8 communes (Avignon, Morières, Jonquerettes, Villeneuve, Les Angles, Pujaut, Sauveterre et Roquemaure), la compétence est assurée par le Grand Avignon qui a délégué par voie de DSP la mission à SUEZ au travers d'une société dédiée « Eau Grand Avignon »,
- Deux communes dépendent du syndicat mixte des eaux du plateau de Signargues (Saze et Rochefort du Gard),
- 4 communes du Syndicat Mixte Rhône Ventoux (Le Pontet, Vedène, St Saturnin, Entraigues),
- Caumont et Velleron étant alimenté via le syndicat mixte des eaux Durance/Ventoux.



En ce qui concerne la compétence Assainissement celle-ci est exercée dans le cadre d'une délégation de service public accordée à Véolia via une société dédiée Société d'assainissement du Grand Avignon (SAGA).

2.3.2.1 Situation 2023

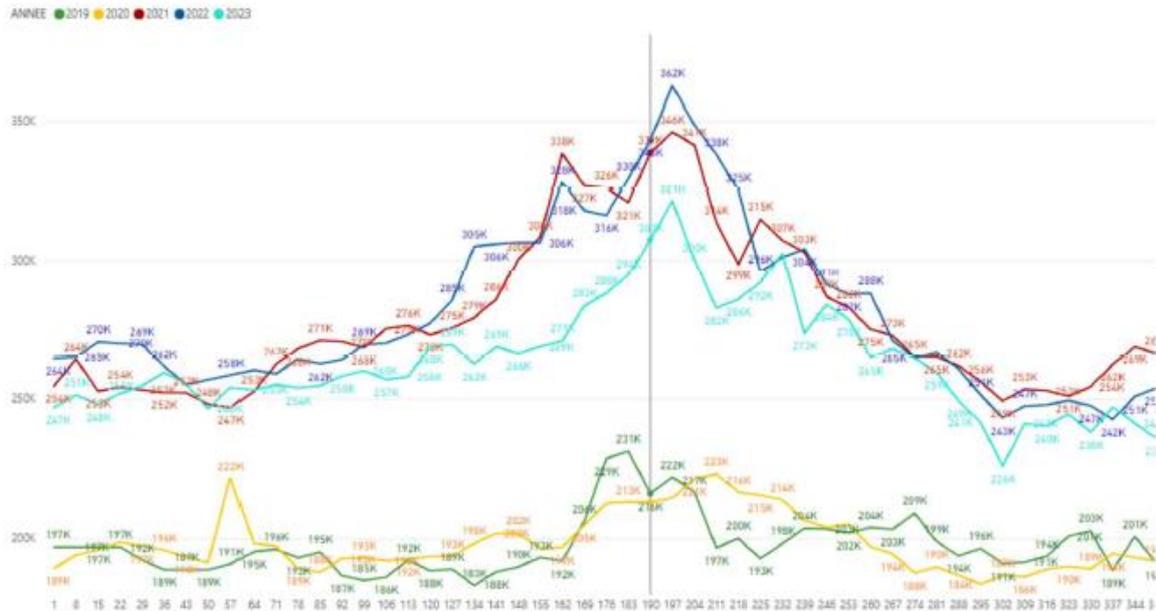
2.3.2.1.1 BILAN EAU POTABLE

Le Grand Avignon possède 7 sites de captage d'eau brute :

- Le **Champ captant de la Saïgnonne** (nappe de la Durance) alimentant les communes d'Avignon et Morières les Avignon (+ vente en gros Rognonas),
- Le **forage des Pélitènes**, pour la commune de Jonquerettes,
- Les **puits de Labadier** sur la commune de Villeneuve lez Avignon alimentent également la commune des Angles,
- Le **pompage de Sauveterre** et le **pompage de l'Hers** situé sur la commune de Roquemaure sont les 2 sites de pompage qui alimentent Pujaut et Sauveterre :
- le **puits route du plan** pour la commune de Roquemaure

L'année 2023 a été marquée par une baisse significative des volumes de production quelle que soit l'Unité de Distribution. Cette baisse témoigne de l'efficacité des mesures mises en place pour optimiser l'utilisation de cette ressource précieuse.

Les équipes d'EAU DU GRAND AVIGNON ont travaillé pour identifier et mettre en œuvre des solutions différenciantes par rapport à 2022 visant à réduire les pertes et à améliorer le rendement de réseau, comme notamment la réparation de fuite avant compteur en domaine privé.



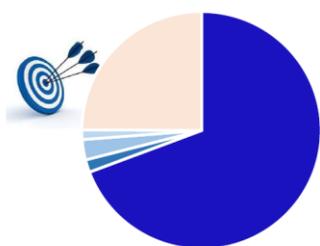
Le volume produit baisse de **6.31 %**, soit une économie de prélèvement dans la ressource de **923 045 m³**.

	764 km de réseau de distribution d'eau potable	
	74 621 clients desservis	
	9 167 244 m ³ d'eau facturée	
	77,17 % de rendement du réseau de distribution	
	100 % de conformité sur les analyses bactériologiques	
	95,8 % de conformité sur les analyses physico-chimiques	
	1,26 € TTC/m ³ sur la base de la facture 120 m ³	

Le pilotage de la recherche de fuite en 2023 a été fait suivant un planning préventif reprenant l'historique des fuites, les secteurs et les remontées des pré-localisateurs. 1 417 km de réseau (contre 1300 en 2022) ont été parcourus et une amélioration significative des délais de réparation des fuites a été constatée. Les données recueillies montrent une réduction moyenne des délais de réparation de 52 % au cours de 2023.

Approvisionner en préservant les ressources

Rendement de réseau :



- Consommations facturées
- Consommations mesurées
- Consommations non autorisées
- Eau de service
- Eau non facturée



Chasser les pertes d'eau



Réduire les volumes non facturés
(eaux de service, sous-comptage, ...)



Limitier les consommations non autorisées

A noter en 2023 et qui sera poursuivi en 2024, un partenariat avec LA POSTE pour la relève des index des communes du périmètre hors Avignon :

Les + pour les usagers :

- Proposer des horaires d'intervention élargis et notamment le samedi matin pour faciliter la relève des compteurs situés en domaine privé
- Missionner un acteur de confiance historique pour les Français : le facteur
- Privilégier un lien de proximité avec les usagers.

Réduire les pertes, une organisation dédiée

Surveillance temps réel

Sectorisation des réseaux

Ecoute 200 prélocalisateurs



Réparation des fuites

5 équipes

600 fuites

200 fuites en domaine privé



Ciblage recherche de fuites

Système expert
Aquadvanced



Localisation des fuites

1300 km de réseau
inspectés



Des actions de sensibilisation en faveur de la transition écologique

Faites Echo

Le 31 mars et le 1^{er} avril : EAU DU GRAND AVIGNON a animé un stand lors de la fête de l'environnement sur l'île de la Barthelasse.

Les deux journées ont été rythmées par des séances d'escape game : Enigm'O



L'Avignonnaise

Le 9 avril : L'Avignonnaise, EAU DU GRAND AVIGNON a participé à la course caritative au profit de la lutte contre le cancer sur l'île de la Barthelasse. EAU DU GRAND AVIGNON a fourni des gourdes à plus de 1 000 participants, a installé la fontaine pour le départ et a confectionné une borne à eau pour le ravitaillement au milieu du parcours. Des employés d'EAU DU GRAND AVIGNON se sont également élancés sur la ligne de départ.



Présence au festival d'Avignon

EAU DU GRAND AVIGNON a été mécène du spectacle « C'est le Chantier » joué par des professionnels et des habitants de quartiers avignonnais lors du festival d'Avignon 2023. Le projet participatif a été cofinancé par le Département, le Grand Avignon, Grand Delta habitat et SUEZ.



Installation des kiosques brumisateurs

Comme tous les ans, les équipes d'EAU DU GRAND AVIGNON ont installé les 2 kiosques de mi-juin à fin septembre. Les kiosques ont été installés à la demande de la Mairie au parc Agricole Perdiguer et Place du 8 mai à Avignon.



Gestion clientèle :

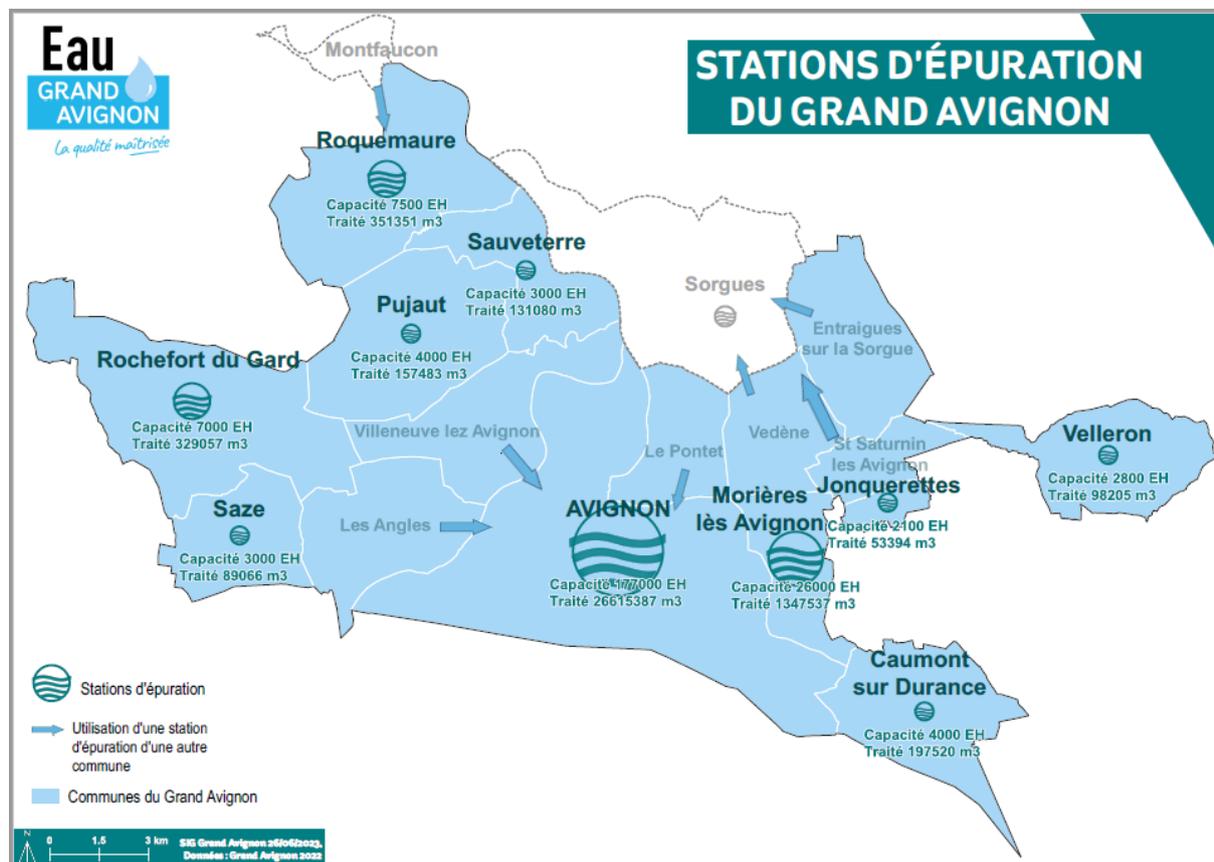
En 2023, des comités d'usagers ont été mis en place et 1112 usagers de l'eau du Grand Avignon ont répondu à un questionnaire : 83% consomment l'eau du robinet.

-  48 752 contacts clients traités
-  617 demandes de dégrèvement traitées
-  83,8 % de taux de prise d'appel
-  2,9 réclamations pour 1000 abonnés
-  8 /10 de satisfaction globale (post contact)
-  1er canal de contact : le téléphone

2.3.2.1.2 BILAN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le territoire du Grand Avignon compte 10 stations d'épuration, 952 kms de réseaux, 10 usines de dépollution (boues activées à faible charge), une unité de méthanisation, basée sur la station de dépollution de Courtine, 173 postes de relevage, 20 déversoirs d'orage sur réseau.

La capacité cumulée des STEP est de 23 600 habitants pour 93 667 abonnés.



Le délégataire VEOLIA assure des opérations de maintenance sur le réseau et les équipements afin de garantir le bon fonctionnement de ceux-ci.

TRAVAUX DE RENOUELEMENT ET D'EXPLOITATION



Reprise refoulement PR
Jean Monnet Morières



Curage de 2 lits de
roseaux sur Sauveterre



Atelier déshydratation
à Roquemaure



Tests à la fumée sur Morières et Vedène

8 des 10 stations d'épuration montrent des performances conformes aux obligations réglementaires.

La non-conformité en performance locale de la station d'épuration de Sauveterre provient des débordements d'eaux brutes par le déversoir de tête, non prévu à l'arrêté préfectoral du 10/03/1998 et pour lesquels le Grand Avignon a défini un programme de travaux pour résorber ces déversements.

La conformité de la station d'épuration de Jonquerettes n'est pas atteinte car les déversements sur les 5 dernières années sont supérieurs à 5% des volumes annuels moyens traités. Là aussi, les travaux pour remédier à la situation, c'est-à-dire la création d'un bassin d'orage en tête de station seront réalisés en 2025.

Et quelques actions RSE menées par le délégataire:

<p>Course d'orientation avec la Mission locale d'Avignon, le 26/05</p>	<p>Camina, incubateur d'entrepreneuriat à fort impact social ou environnemental, financé principalement par Veolia (avec Initiative Terre de Vaucluse) Toute l'année</p>	<p>Journée mondiale de l'eau 22 Mars 2023 45th Anniversary of "World Water Day" Animations kits éco d'eau et jeux de cartes le 22/03</p>	<p>Wifilles : Accompagnement professionnel pour des lycéennes de 14 à 17 ans sur Avignon en juillet</p>
<p>Evènements de quartiers Les petits débrouillards, Avignon le 29/06</p>	<p>Regards Croisés Coaching d'insertion FACE Vaucluse le 12/10</p>	<p>Faites Echo ! 3000 personnes sensibilisées durant la fête de l'environnement du Grand Avignon le 1/04</p>	<p>Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parrainage pro avec FACE Vaucluse le 23/11 • Duo Day le 23/11 • Webinar région Med le 24/11



INSCRIPTION DE LA STEP DE LA COURTINE AUX JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

63 Visiteurs



2.3.2.1.3 BILAN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Grand Avignon est compétent en matière de contrôle de l'assainissement non collectif (ANC) sur l'ensemble des communes qui le composent.

Le territoire compte un peu moins de 5 000 installations d'ANC qui doivent être contrôlées tous les 8 ans afin de vérifier leur bon état et leur bon fonctionnement. Le bilan d'activité 2023 est le suivant :

88 Contrôles de conception et d'implantation (CCI) :

- CCI d'installation neuve : 18
- CCI d'installation réhabilitée : 70

86 Contrôle de bonne exécution (CBE) des travaux réalisés :

- CBE d'installation neuve : 20
- CBE d'installation réhabilitée : 66

473 Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien (CBF) :

- CBF lors d'une vente : 96
- CBF lors du contrôle périodique : 377

Envoi de 34 pénalités pour refus de contrôle périodique.

On note une nette baisse des contrôles pour les projets d'assainissements non collectifs neufs (CCI et CBE), par rapport à l'année 2022, due à une conjoncture difficile. Ce constat est le même sur le nombre de demande de permis de construire en forte baisse sur le territoire du Grand Avignon. La tendance (baisse ou stagnation) devrait se confirmer pour 2024.

Il est à noter que les Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien (CBF) ont connu une forte augmentation en 2023 suite au nouveau marché avec le prestataire mais n'atteint pas encore l'objectif annuel fixé de 600 contrôles par an. 2024 devrait voir accroître ce nombre de contrôles pour aboutir au chiffre contractualisé, ce qui sera également l'objectif de 2025.

Les objectifs de l'année 2024 pour le SPANC :

- Assurer la continuité des contrôles périodiques grâce au marché de prestation de service ;
- Relancer les usagers récalcitrants au contrôle avec application de pénalités financières pour les contrevenants ;
- Planifier les campagnes de mise en conformité des installations « *non-conformes avec risques* » dont les délais réglementaires arrivent à échéance.

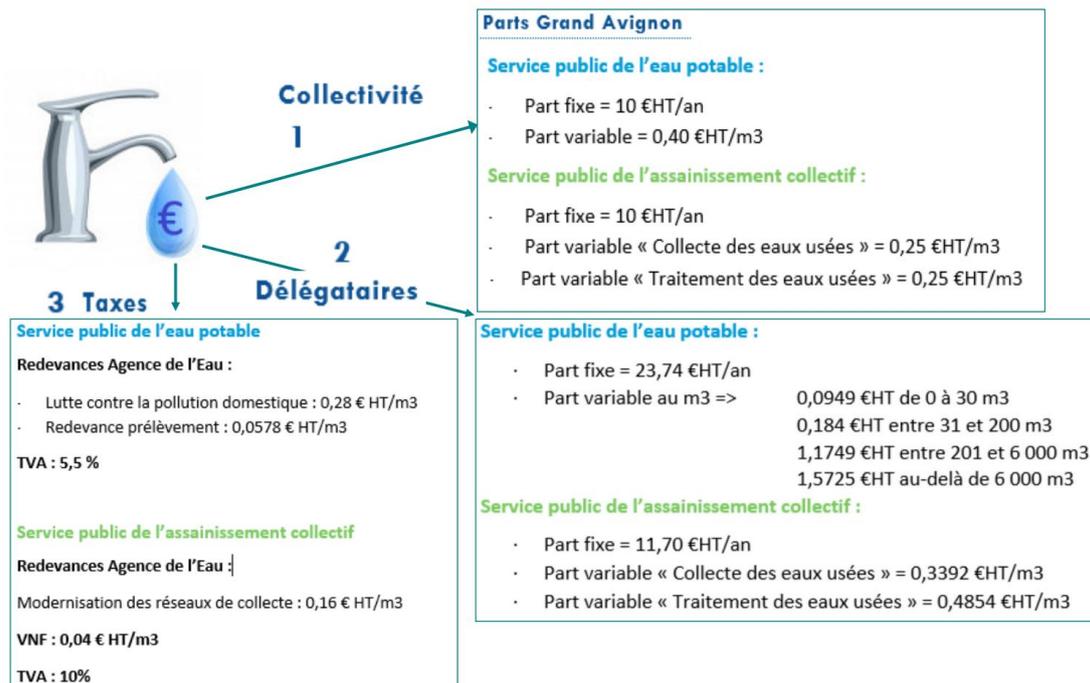
2.3.2.1.4 MODE DE GESTION ET PRIX DE L'EAU

L'évolution des volumes d'eau potable vendus en mètres cubes sur le GA :



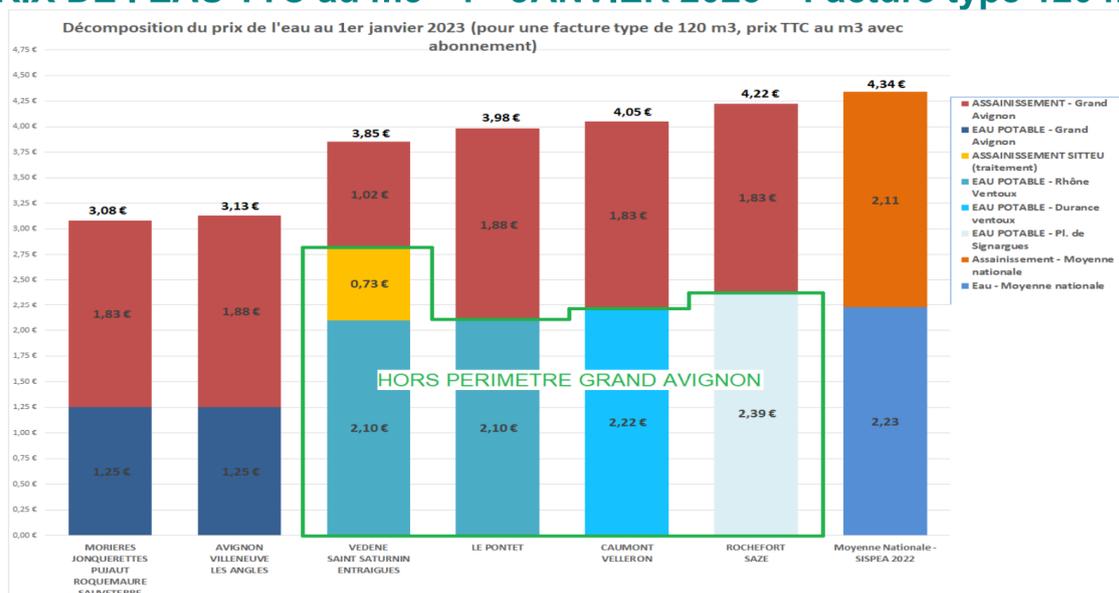
La tarification du service de l'eau est ainsi faite :

TARIFICATION DU SERVICE AU 1^{er} JANVIER 2023



Prix de l'eau par commune

PRIX DE L'EAU TTC au m3 - 1^{er} JANVIER 2023 – Facture type 120 m3



Pour comparaison, la moyenne nationale du prix de l'eau au m3 en 2022 est de 4,34 € TTC/m3 (données SISPEA - Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement), dont 2,23 €/m3 l'eau potable et pour 2,11 €/m3 pour l'assainissement collectif.

2.3.2.2 Investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement

Le Grand Avignon a en charge les investissements sur les réseaux hydrauliques (extension et renouvellement). En effet, du fait de la durée de vie des réseaux en place (50 à 60 ans en moyenne), une part des budgets d'investissement est consacrée chaque année au renouvellement d'une partie des conduites d'eau potable et d'eaux usées.

Les programmes de travaux correspondants sont définis à l'aide d'études globales, à partir d'une analyse multicritère afin de tirer un bénéfice maximal de chaque renouvellement. Ces analyses sont croisées également chaque année avec les programmes communaux de renouvellement de voirie pour que les actions des différents acteurs soient coordonnées et cohérentes (il est toujours malvenu en effet de reprendre un réseau alors que la voirie vient d'être refaite par la commune). C'est ce qu'on appelle, **la gestion patrimoniale des réseaux hydrauliques**.

- **Pour les réseaux d'eau potable**, les données d'entrée sectorisées de cette gestion patrimoniale sont entre autres : l'âge des conduites, leur matériau, leur diamètre, le nombre de fuites constatées, etc.

Ainsi, les travaux de renouvellement entrepris sur les réseaux d'eau potable sont prioritairement ceux permettant de limiter au maximum les pertes d'eau et donc d'augmenter le rendement du réseau.

- **Pour les réseaux d'eaux usées**, les données d'entrée sont entre autres : l'âge des conduites, leur matériau, le nombre de bouchages constatés, la sensibilité aux eaux parasites de nappe, etc.

Ainsi, une partie des travaux de renouvellement entrepris sur les réseaux d'eaux usées visent à réduire les entrées d'eaux parasites de nappe dans le système d'assainissement afin de limiter le volume d'eau traité en station.

Pour l'année 2023, le niveau d'investissement sur les réseaux humides a été maintenu, avec les enveloppes suivantes pour les différents budgets :

- 7 M€ TTC pour le budget annexe des eaux usées,
- 5 M€ TTC pour le budget annexe de l'eau potable,
- 4 M€ TTC pour la gestion des eaux pluviales urbaines.

2.3.2.3 Focus sur le dispositif d'aides : les chèques Eau et Assainissement

Les chèques Eau et Assainissement sont des aides au paiement des factures d'eau et d'assainissement pour les abonnés qui connaîtraient des difficultés financières.

Les enveloppes financières pour les délégataires et les conditions d'utilisation sont inscrites dans les contrats de délégation de service public.

Chaque délégataire met à disposition de la Collectivité, qui en assurera la distribution via les CCAS et les EdES des communes, un dispositif de chèques eau ou de chèques assainissement. Depuis 2021, le montant des chèques Eau est de 65 000 € par an et celui des chèques assainissement de 86 534 €.

Ces montants sont actualisés chaque année selon des formules de révision détaillées dans les contrats qui tiennent compte de l'évolution du coût de la vie. A ces montants s'ajoutent, le cas échéant, les soldes éventuels de l'année précédente.

Il est également prévu qu'en fin de contrat, les délégataires restituent à la Collectivité les sommes non distribuées au titre du dispositif. L'échéance est fixée au 31 décembre 2028, date de fin des contrats.

Concrètement, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du territoire ou l'EDeS (Espaces Départementaux des Solidarités) remplissent une fiche de liaison qu'ils adressent à Eau du Grand

Avignon. Une interlocutrice unique en charge des chèques solidarité traite cette demande et en cas d'acceptation met en place le dispositif de paiement sous 2 semaines maximum.

Pour les personnes non éligibles aux chèques Eau et Assainissement, des solutions de paiement adaptées telle que la mensualisation ou l'échéancier de paiement seront proposées. En souscrivant à la mensualisation, une facture en attente de paiement pourra être intégrée dans une proposition d'échéancier sans frais supplémentaire.

Voici l'évolution des aides attribuées de 2019 à 2023 dans le cadre du dispositif chèques Eau et Assainissement :

	2019 uniquement à Avignon	2020 uniquement à Avignon	2021	2022	2023
Budget TOTAL chèques Eau et Assainissement	107 893 €	110 271 €	155 698 €	162 774 €	178 363 €
Chèques Eau et Assainissement accordés	57 760 €	36 455 €	25 970 €	69 929 €	118 451 €
Pourcentage du budget dépensé	53,53%	33,06%	16,68%	42,96%	66,41%
dont Avignon	57 760 €	36 455 €	25 970 €	48 106 €	90 783 €
autres communes	0 €	0 €	0 €	21 823 €	27 668 €

Au départ, le contrat, et par conséquent le dispositif, concernait uniquement la commune d'Avignon.

En 2021, lorsque toutes les communes du territoire ont été concernées, les procédures ont été simplifiées et le passage de chaque dossier devant une commission du CCAS a été abrogé. Une validation de chaque situation par l'interlocutrice sociale d'Eau du Grand Avignon suffit à la mise en place des aides.

Cette simplification a permis de faire monter le dispositif en puissance, le capital utilisé qui était de moins de 17 % du budget alloué en 2021, est passé à près de 43 % en 2022 pour atteindre plus de 66 % en 2023.

Le tableau ci-dessous relate le nombre de dossiers traités au titre des chèques Eau et Assainissement en 2022 et 2023

	2022	2023	Evolution du nombre de dossiers traités en 2023 par rapport à 2022
Nombre de dossiers traités	594	689	+ 16%
dont Avignon	449	478	+ 6%
Autres communes	145	221	+ 52%

2.3.2.4 Bilan gestion des eaux pluviales

2.3.2.4.1 ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

Sur les 16 communes, le Grand Avignon réalise l'entretien des réseaux d'assainissement des Eaux Pluviales (nettoyage des grilles et des avaloirs, hydrocurages des réseaux, gestion des stations de relèvement Eaux Pluviales...).

Cette gestion préventive et curative est organisée en concertation avec les communes afin d'optimiser les actions d'entretien avec les autres actions portées par les communes (nettoyage de la voirie par exemple)

Le patrimoine lié aux eaux pluviales est :

- 482 Km de réseaux EP
- 12 263 grilles et avaloirs
- 31 postes de refoulement EP
- 524 séparateurs à hydrocarbures et ouvrages particuliers
- 6 stations de crues.

On note sur 2023 une baisse de la pluviométrie par rapport à 2022 qui était déjà une année très sèche.

Pluviométrie moyenne sur l'ensemble du territoire de 420 mm en 2023 contre 444 mm en 2022 et 642 mm en 2021.

2.3.2.4.2 GESTION DE CRISE

Les ouvrages de pompage permettant l'évacuation des eaux de pluies de notre territoire lorsque le Rhône est en crue ou quand nous vivons un épisode de pluie catastrophique. Fort heureusement, en dehors d'orage violent, notre territoire a été relativement épargné par des phénomènes météorologiques exceptionnels en 2023, et les stations de pompage ont peu fonctionné.

Ces installations situées sur les communes d'Avignon et du Pontet permettent notamment de ne pas avoir de remontées d'eaux du Rhône dans les réseaux et ainsi d'éviter des débordements dans les rues et les habitations.

2.3.2.4.3 DESIMPERMEABILISATION

Si la plupart des communes de l'agglomération se sont lancées dans des actions de désimpermeabilisation dans le cadre potentiellement d'appel à projet de l'Agence de l'Eau (désimpermeabilisation de cours d'école), le Grand Avignon n'est pas en reste de son côté, car sur tous les projets d'aménagement qu'il mène dans le cadre de ces compétences (requalification de voirie communautaire), l'agglomération privilégie le plus possible le recours à une désimpermeabilisation des sols comme alternative au tout tuyau.

Ainsi, plusieurs projets ont été menés ou sont en cours depuis 2023 (réaménagement de la voirie de l'Orme Fourchu – ZA Fontcouverte - , Chemin de l'Herbe – ZA de la Christole/Castelette)

Par ailleurs, une étude spécifique a été lancée afin d'appréhender le potentiel de désimpermeabilisation de plusieurs quartiers du Grand Avignon, puis de proposer des solutions innovantes adaptées à chaque site.

L'étude porte sur des zones présélectionnées pour l'importance des surfaces imperméables en situation actuelle ou encore l'existence de projets de requalification. C'est le cas des quartiers concernés par le Nouveau Plan de Renouveau Urbain (NPNRU), ou de certaines Zones d'Activités ([2.4.5.4 Le Plan « Requalification des zones d'Activités »](#))

2.3.2.5 Schéma directeur d'assainissement

Le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées est un document de programmation qui permet d'améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées. Lancé en 2020, il établit la feuille de route en assainissement et eaux pluviales pour les 10 années à venir. L'étude confiée à Egis et finalisée en septembre 2023 a permis de faire ressortir les enjeux suivants sur le territoire :

- Réduction des incidences des rejets des eaux usées sur milieux récepteurs,
- Maîtrise des ruissèlements et des personnes et des biens,
- Dysfonctionnement, renouvellement et gestion du patrimoine.

Ce schéma a permis de pré-identifier dix secteurs propices à la désimperméabilisation contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur et au risque inondation.

Afin de poursuivre dans cette voie, une étude pour hiérarchiser les potentiels fonciers privés et publics et vérifier la faisabilité a été notifiée dans le courant du premier semestre 2023 (Avignon, (MIN, Foncouverte, Cap Sud, Grands Cyprès/St Chamand, quartier NPNRU Nord Est), Les Angles (les Mousselières), Entraigues (Couquiou) et Vedène (secteur Zone d'activités)). Au terme de celle-ci, le Grand Avignon doit disposer de plan guide de désimperméabilisation sur chaque secteur pour une mise en œuvre.

2.3.2.6 Plan de gestion de la ressource en eau pour les générations futures

Même si les ressources en eau du territoire ne sont pas classées déficitaires au SDAGE, les pressions qui pourraient leur porter atteinte sont importantes et justifient que le Grand Avignon s'engage à les préserver durablement afin d'assurer l'alimentation en eau potable des générations futures

Cet engagement se fait notamment au travers d'un nouveau contrat d'agglomération signé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour la période 2023-2024 qui déploie des actions liées à la préservation de la ressource stratégique en eau. Ainsi, des études de définition des zones de sauvegarde des ressources stratégiques sur les nappes d'accompagnement du Rhône et de la Durance sont engagées. Ces zones auront pour objectif de protéger de façon efficace et durable les masses d'eau qui sont aujourd'hui exploités pour produire de l'eau potable ou qui pourraient l'être dans le futur.

- Pour la Nappe du Rhône : Les études de définition des Zones de sauvegarde sont en cours pour le captage de l'Hers (Captage situé sur la commune de Roquemaure et alimentant en eau la commune de Pujaut et à terme Sauveterre) et celui de Labadier (Captage alimentant en eau Villeneuve-Lès-Avignon et Les Angles), les grandes lignes du plan d'action associé devraient voir le jour d'ici la fin 2024.
- La nappe alluviale de la Basse Durance constitue la ressource principale pour l'alimentation en eau potable des communes de la vallée de la Durance, à ce titre, a été classée ressource

stratégique à l'échelle de la région PACA par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 Rhône-Méditerranée

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) dans le cadre de ses missions d'animation des politiques publiques de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Durance est la structure porteuse pertinente pour conduire l'étude.

La masse d'eau souterraine sollicitée par les captages de la Saignonne est désignée comme un aquifère à fort enjeu pour satisfaire les besoins en eau potable des communes d'Avignon et Morières-Lès-Avignon. Le Grand Avignon s'implique donc aux côtés du SMAVD pour conduire cette étude. La zone de sauvegarde nécessaire à la préservation de cette ressource a d'ores et déjà été définie, les pressions urbaines et agricoles ont été identifiées et un plan d'action a pu être élaboré dès 2021, mobilisant les différents acteurs. Une mise à jour régulière est nécessaire.

Outre ces démarches, la sécurisation de l'alimentation en eau potable passe par une mise à jour des procédures de déclaration d'utilité publique des champs captant incluant l'instauration de périmètres de protection et de l'application des servitudes et dispositions réglementaires associées. La révision de la DUP est en cours pour le captage de la Saignonne avec une instruction par les Services de l'Etat. Celle du captage de l'Hers est lancée et était rendue nécessaire par la réalisation d'un nouveau forage. Enfin, celle du Captage de Labadier sera initiée dès que le nouvel ouvrage de prélèvement sera réalisé en 2025).

Aussi, les plans d'actions pour la préservation des ressources en eau sont intrinsèquement liés aux mesures règlementaires applicables sur les périmètres de protection.

Quelques mesures phares peuvent être citées pour le captage de la Saignonne:

- mise en place d'une station d'alerte multi paramètres à l'usine de production,
- étanchéification des canaux et filioles d'arrosage sur les périmètres de protection immédiat et rapproché,
- visites d'établissements ou de chantiers ,
- mise en conformité des certaines installations,
- mise en place d'une veille analytique sur des forages et piézomètres en amont hydraulique du champ captant.

Fin 2024, sera réalisée une étude hydrogéologique visant à définir la stratégie d'exploitation des ouvrages du champ captant en cas de pollution en fonction de sa localisation et sa nature.

En perspective :

Le Grand Avignon privilégie les actions visant à anticiper et prévenir les éventuelles pollutions mais n'écarte pas les possibilités d'une sécurisation par une interconnexion avec d'autres unités de distribution :

- La sécurisation de l'unité de distribution de Jonquerettes par le réseau de distribution de Morières-Lès-Avignon est en cours de réalisation,
- et d'autres interconnexions sont en projet : secours mutuel entre le champ captant de la Saignonne et celui de la Jouve exploité par le syndicat Rhône Ventoux, sécurisations de l'alimentation en eau des communes de Roquemaure (par le captage de l'Hers) et de Pujaut (par le captage de Labadier).

Enfin, la directive 2020/2184 qui constitue le nouveau cadre européen en matière d'eau potable confère de nouvelles obligations en matière de sécurité sanitaire, avec notamment l'élaboration de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaires des Eaux (PGSSE).

L'objectif de ce dispositif est d'assurer une meilleure maîtrise des risques sanitaires. Le Grand Avignon se doit donc de mener avant les échéances réglementaires cette démarche d'anticipation et de gestion des risques, qui repose sur l'identification des dangers sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable.

2.3.2.7 Etudes sur les filioles d'irrigation des canaux de la plaine d'Avignon



Action 16 du PCAET

L'étude filioles a été engagée en fin d'année 2023. A ce jour, un diagnostic technique des filioles a été réalisé. Les deux volets juridiques sont poursuivis et seront mis à l'arbitrage d'ici la fin de l'année 2024 afin de déterminer l'ambition du territoire pour ce réseau d'irrigation support de nombreuses aménités pour la ville et les mutations possibles de l'ASA.

2.3.3 Déploiement d'un mix énergétique renouvelable



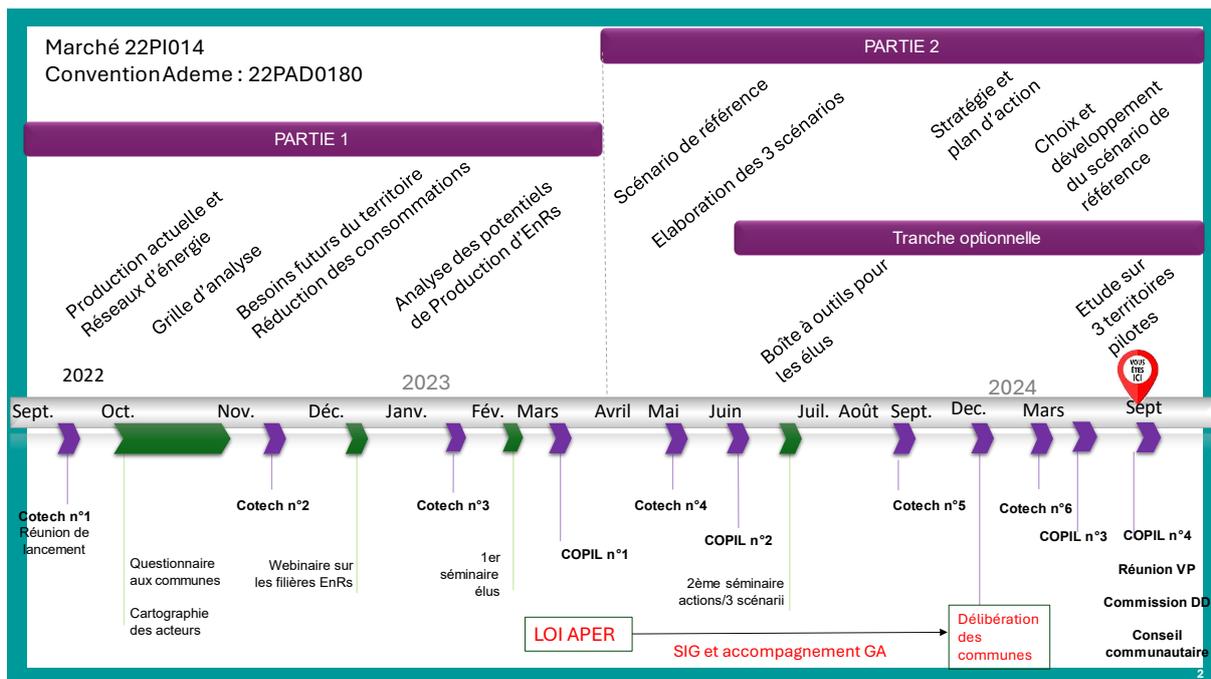
Action 12 du PCAET

2.3.3.1 Schéma de développement des énergies renouvelables

Première étape au déploiement des énergies renouvelables sur notre territoire, l'étude du schéma directeur de développement des énergies renouvelable a été menée entre septembre 2022 et avril 2024.

Cette étude, co-financée par l'ADEME, a intégré :

- le diagnostic et les potentialités du territoire tant en termes de réduction de consommation d'énergie qu'en termes de production d'Énergies renouvelables (EnR)
- l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de développement des EnR
- des phases de concertations avec les acteurs locaux et les élus et de pilotage avec les instances compétentes (DREAL, régions, DDT, SMBVA_SCOT, Syndicats d'énergie, AODE, concessionnaires de réseaux, AURAV, SIDOMRA, Pôle de compétitivité Cap Energies, ADEME)
- la mise en cohérence avec les zones d'accélération des communes



La loi APER de mars 2023 est venue ralentir le processus de l'élaboration du schéma car elle a imposé que les communes définissent leurs zones d'accélération, ce qui au final a été un excellent levier pour acculturer les communes aux enjeux énergétiques du territoire.

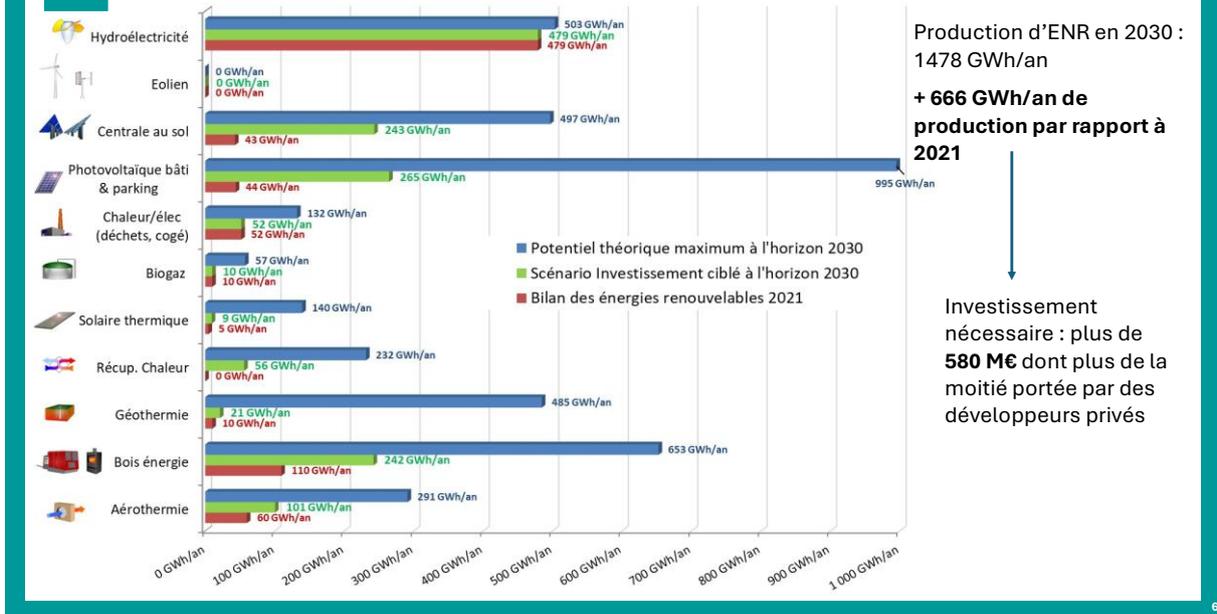
A partir de ces éléments, plusieurs scénarios de développement des ENR ont été présentés aux membres du Comité Technique et Comité de pilotage.

S'en est suivi un atelier participatif avec l'ensemble des acteurs publics et privés afin de définir les actions pouvant être menées sur chacun des secteurs (résidentiel, acteurs économiques, collectivités/bailleurs/tertiaire publics).

Le second semestre 2023 a été consacré à l'accompagnement des communes par le Grand Avignon dans l'élaboration des cartes d'accélération. Toutes les communes ont pu concerter puis délibérer avant le 31/12/2023.

Le débat communautaire sur la cohérence des zones d'accélération a été mené le 25/3/2024 et a permis d'entériner le scénario « investissement ciblé » comme trajectoire pragmatique pour notre territoire d'ici 2030.

1 Les cartes d'accélération – le potentiel productible en 2030



Le schéma directeur sera délibéré en conseil communautaire le 23/09/24 pour entériner la trajectoire et les leviers d'actions.

Il prévoit le déploiement du mix d'énergie renouvelable de 1478 GWh d'ici 2030, compatible avec les zones d'accélération définies par les communes. Ce déploiement a pour objectif de couvrir à hauteur de 40% les consommations totales d'énergie du territoire pour lesquelles un plan d'action de réduction a été envisagé. La trajectoire vers l'autonomie énergétique implique de rapprocher les producteurs d'énergie des consommateurs et de travailler conjointement à la création de boucle énergétique partagée, profitable au plus grand nombre.

2.3.3.2 Emergence d'un modèle d'énergie partagée

Action 13 du PCAET

Une des actions du PCAET porte sur l'émergence d'un modèle d'énergie partagée sur la zone d'activité AGROPARC en lien avec les entreprises, associations, administrations et leurs salariés, ainsi que les habitants, en vue d'une diffusion à terme sur d'autres zones d'activités.



ENERCIPA (Energie Citoyenne du Pays d'Avignon) propose d'expérimenter un projet de développement d'énergie citoyenne à l'échelle d'une zone d'activités pour pouvoir faire coopérer autour d'un même projet les entreprises (dirigeants et salariés), les acteurs publics (élus et agents) et autres organisations, ainsi que les étudiants et habitants de la zone.

Ce projet retenu dans le programme innovant COOPTER, Territoires de projets et de Coopération, porté et soutenu par l'ADEME en partenariat avec le Laboratoire d'intervention-recherche ATEMIS vise à soutenir l'accompagnement de projets territoriaux et le développement de nouvelles connaissances, en s'appuyant sur le référentiel de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC).

Un marché innovant a été octroyé, en septembre 2022 par le Grand Avignon avec pour ambition de faire émerger un nouveau modèle de coopération territoriale et économique autour de l'énergie, dans les zones d'activités.

L'année 2022 a été consacrée à la constitution du réseau d'acteurs et son animation : 26 sites consommateurs et/ou producteurs (dont certains du patrimoine du Grand Avignon) ont ainsi été mis en évidence dans 2 boucles d'autoconsommation collectives permettant de couvrir la totalité d'Agroparc. Un potentiel de production de l'ordre de 10 GWH a été mis en évidence à échéance 2030. Une étude potentialité s'est déroulée sur 2023/2024 afin d'aboutir aux scénarios de montage du projet.

En perspective pour le dernier trimestre 2024 : l'élaboration technico-économique des ces boucles d'énergies partagées, désormais pilotée exclusivement par le Grand Avignon, avec la création de la Personne Morale Organisatrice et la mise en place du business model actant les coûts d'échange d'énergie à court moyen long terme.

La réussite de la mobilisation des acteurs autour de ce projet d'Agroparc a permis de dupliquer la démarche dans d'autres zones d'activités désormais animées dans le cadre d'une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale.

C'est également une mise en application majeure du schéma directeur de développement des énergies renouvelables où la création de boucle énergétique est devenue un enjeu prioritaire pour reterritorialiser les enjeux énergétiques.

D'autres études d'autoconsommation collective sont ainsi envisagées en 2025, pour accompagner à minima le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine public du Grand Avignon (Bâtiment, bassin de rétention, parking...)

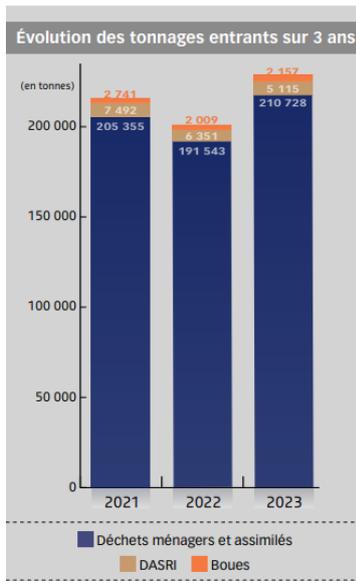
2.3.3.3 Unité de Valorisation Énergétique

L'unité de valorisation énergétique est située à Vedène sur le site de Novalie, gérée par le SIDOMRA et exploité dans le cadre d'une DSP par SUEZ.

Le site de Novalie regroupe :

- Une déchetterie au services des habitants du Grand Avignon – partie vauclusienne : 8196 tonnes en 2023
- Un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables : 16179 tonnes en 2023 dont 81% pour le Vaucluse et 13% pour le Gard
- Une unité de valorisation énergétique (thermique et électrique) pour :
 - o Les déchets ménagers et assimilés non recyclables,
 - o Les déchets d'activité de soin
 - o Les boues non compostables ou non épandables.
- Un centre de traitement et de valorisation des mâchefers, sous-produits issus de l'incinération : 45 664 tonnes de mâchefers valorisés (soit 100% de la production)

En 2023, le site a valorisé 212 081 tonnes de déchets tout confondu



1 tonne des déchets traitée par incinération produit environ 215 kg de mâchefers et 34 kg de REFIOM.

L'unité de valorisation

La combustion des déchets génère de la chaleur. Celle-ci est valorisée sous forme d'électricité ou de chaleur. Il résulte de cette combustion un sous-produit appelé mâchefer. Ils sont réutilisés dans des ouvrages routiers ou recyclés en sidérurgie. Le résidu du traitement des fumées (appelé REFIOM) est évacué en Installation de Stockage des Déchets Dangereux à Bellegarde (7298 tonnes en 2023)

En termes de production de vapeur, l'incinération des déchets a permis de produire en 2023, 574 416 tonnes (en augmentation de 6% par rapport à 2022)

De même l'incinération des déchets permet de produire de l'énergie sous forme d'électricité dont une partie est autoconsommée sur site et l'autre partie revendue.

Bilan énergétique

	GTA 1 (MWh)	GTA 2 (MWh)	TOTAL (MWh)	Ratio (kWh/t incinérée)
Production d'électricité	55 348	30 366	85 713	0,40
Vente d'électricité	43 509	25 262	68 771	0,32
Électricité auto-consommée			16 942	0,08
Achat d'électricité			55	0,0003
Vente d'énergie thermique (réseau de vapeur industriel)			19 957 MWh	

■ La production énergétique atteint 105,7 GWh en 2023, sous forme d'électricité et d'énergie thermique.

Baisse de 4% par rapport à 2022.

2.3.3.4 Méthanisation de boues de station d'épuration

Dans la zone de Courtine, au cœur de la station de traitement des eaux usées du Grand Avignon (qui traite les Eaux Usées d'Avignon, le Pontet, Villeneuve et Les Angles), la toute nouvelle unité de méthanisation mise en œuvre par l'exploitant Véolia dans le cadre de travaux concessifs à la DSP valorise désormais les boues en biogaz.

De quoi alimenter en gaz vert plus de 1 300 foyers par an (et à terme jusqu'à 2 200 foyers), soit plus de 3 500 habitants, et diviser par 14 les émissions de CO2.

Pas de variation de production biogaz (regarder rapport Véolia, ça doit être dedans !) / 2022 ? (mise en service en avril 2022 donc forcément une année pleine)

En 2023/2024, un dossier d'Autorisation a été déposé auprès de la DREAL afin de permettre l'apport de boues de step externes à la station d'Épuration d'Avignon.

L'objectif de cette démarche est de permettre de traiter via ce méthaniseur toutes les boues des Stations d'Épuration du Grand Avignon (en dehors de celle équipées d'une filière de minéralisation par Lit Filtrant Plantés de Roseaux), soit 6 stations d'épuration (Caumont, Morières, Velleron, Rochefort, Roquemaure, Saze).

Cette démarche, permettra de réduire l'empreinte carbone du traitement des boues, car auparavant, ces boues partaient directement sur des plateformes de compostage situées loin des ouvrages. Avec ce dispositif, malgré l'acheminement à la STEP d'Avignon, la perte de poids estimée à 40% permettra de minimiser d'une façon globale l'empreinte carbone de la filière boue, toute en permettant d'optimiser le fonctionnement de l'unité de méthanisation mise en place.

L'enquête publique en lien avec cette autorisation a été menée au printemps de 2024. L'arrêté correspondant, qui va transformer la Station d'Épuration en Installation Classée au titre de l'environnement (ICPE) est attendue au début de l'automne 2024.



2.3.3.5 Opportunités de REUT (réutilisation) des eaux usées des stations d'épuration



Action 15 PCAET

Avec la sécheresse de 2022, la mise en avant des possibilités de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) des Stations d'Épuration (STEP) a été souvent mis en avant comme une des pistes possibles de lutte contre les pénuries d'eau (en ce qui concerne l'eau potable, mais aussi et surtout en ce qui concerne les eaux brutes – arrosage, nettoyage-). Des exemples venant de pays voisins comme l'Espagne ou plus lointain (comme Israël), confrontés également à de fortes sécheresses estivales et qui recyclent jusqu'à 80% de leur eaux traitées sont venus conforter l'idée que nous avons beaucoup de progrès à faire dans ce domaine à l'échelle national.

Le plan eau présenté par le président de la République, le 30 mars 2023 fixant un objectif de 10% de REUT d'ici 2030 et 1000 projets en 5 ans pour recycler et réutiliser l'eau

Jugée par certain comme l'une des solutions à l'aggravation des pénurie d'eau, mais contraint par une législation et une réglementation encore très complexe, restrictive et peu souple, le Grand Avignon a souhaité lancé une étude d'opportunité de telles dispositifs sur les stations d'épuration de son territoire (10 stations) ; En 2022, notre territoire a en effet fait l'objet de niveau d'alerte renforcée et de crise pour les masse d'eau respective de la nappe d'accompagnement de la Durance et des Sorgues.

L'objectif de cette étude est :

- 1/ de faire le point sur la réglementation et ses évolutions récentes
- 2/ de cibler les STEP où une telle opportunité doit être approfondie
- 3/ de voir dans quelle mesure, l'eau brute issue pouvait être traitée et comment (coût)?

Cette étude doit prendre en compte également l'ensemble des paramètres spécifiques à notre territoire communautaire, comme par exemple, la présence d'un chevelu de canaux important (gérés par les ASA) capable de délivrer sur une grande partie du territoire une eau brute à un coût faible.

L'étude a envisagé à l'échelle de chaque STEP, les gros consommateurs d'eau sur un périmètre arrêté à un rayon de 2 kilomètres (industriels, commune, agriculture)

Une premier point d'étape a été réalisé courant de l'été 2024 auprès des différentes communes concernées. La phase 2 (fin 2024) doit permettre désormais de définir plus dans le détail et surtout de chiffrer les opportunités qui ont été mise en avant, pour éventuelles mise en œuvre dans un avenir proche.

II. PRÉSENTATION DE LA REUT ET DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

5

- **REUT** : Réutilisation des Eaux Usées Traitées pour divers usages
- **Objectifs** : Préservation des ressources, sécurité hydrique, durabilité, adaptation au changement climatique, maintien de certaines activités en période de pénurie, ...
- **Avantages** : Environnementaux, Sociaux, Economiques
- **Usages** : Irrigation, industrie, recharge des nappes, eau non potable, ...
- **Exemples** : Programme Jourdain Vendée Eau, Haliotis II (STEP Nice), Valberg (Neige de culture), Pays voironnais (Industriel), Grand Lac (BOM), Genevois (irrigation agricole comme alternative au rejet), ...



Programme Jourdain par Vendée Eau

Importance croissante de la REUT depuis l'été 2022 et annonce du plan eau mars 2023

2.3.3.6 Etudes et travaux en cours et à venir

Installation d'un groupe électrogène sur le captage de la Saignonne

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des communes d'Avignon et de Morières-Lès-Avignon depuis le captage de la Saignonne, il est prévu en 2024 la mise en place d'un groupe électrogène à demeure, adossé à l'usine de traitement.

Le Grand Avignon accompagne les communes membres dans leurs projets structurants de requalification des espaces publics, en coordonnant le renouvellement des réseaux éventuellement vétustes.

AVIGNON

Les principaux chantiers d'Avignon concerneront le secteur des Grand Cyprès en lien avec l'opération NPRU et l'avenue des Sources dans le cadre de la réfection du parvis de l'école de la Trillade.

Travaux de mise en séparatif des réseaux, Travaux de renouvellement des collecteurs sensibles aux intrusions d'eaux de nappe,

CAUMONT SUR DURANCE

Renouvellement des réseaux de la rue Aristide Briand

ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Restructuration de la voirie et des réseaux humides sur l'avenue Charles de Gaulle

Travaux sur le réseau des eaux pluviales du chemin de Sève en lien avec la reprise de la voirie

JONQUERETTES

Travaux d'interconnexion du réseau d'adduction d'eau potable avec celui de Morières les Avignon pour sécuriser la distribution.

LE PONTET

Mise en séparatif de la route de Carpentras

Restructuration du réseau des eaux pluviales à proximité du giratoire Delorme Pergaud.

LES ANGLES

Renouvellement complet des réseaux dans le cadre de la requalification du Boulevard Chateaubriand et de la montée du Valadas.

MORIERES LES AVIGNON

Réfection de l'avenue Général Leclerc (seconde phase) et de l'avenue Jean Monnet.

Travaux d'interconnexion du réseau d'adduction d'eau potable avec celui de Jonquerettes pour sécuriser la distribution

PUJAUT

Fin des travaux de la rue de Boud'huile qui permet le renouvellement des réseaux d'eau potable, des eaux usées et la création d'un réseau d'eaux pluviales.

Travaux d'amélioration du réseau des eaux pluviales sur le chemin de la Clairefontaine

ROCHEFORT DU GARD

Renouvellement des réseaux du chemin de Vaujus

ROQUEMAURE

Le poste de refoulement principal des eaux usées situé au lieu-dit « Cubières » sera entièrement reconstruit.

Restructuration de la voirie et des réseaux humides du Boulevard National

SAINT SATURNIN LES AVIGNON

La réfection des voiries du chemin du Lion d'or donnera l'occasion de réhabiliter tous les réseaux humides.

SAUVETERRE

Les restructurations de la rue de l'Ousidou et de la rue de la Calade permettront d'effectuer le renouvellement des réseaux humides

SAZE

Renouvellement des réseaux de l'allée des Muriers et de l'avenue du Hameau.

Busage et remblayage du fossé qui draine des eaux pluviales entre les entreprises Pradier et les Calcaires régionaux dans la ZAC de Chalançon

VEDENE

Fin du chantier de mise en séparatif du lotissement de la Calade

Travaux de renouvellement des collecteurs sensibles aux intrusions d'eaux de nappe.

VELLERON

Réhabilitation du réseau des eaux usées sur le chemin des Vautes

Réfection complète du réseau des eaux usées dans le secteur du cimetière.

VILLENEUVE LES AVIGNON

Renouvellement des réseaux de la traverse de l'Aigoual.

Renouvellement du réseau des eaux usées du Boulevard Frédéric Mistral

Extension des réseaux humides sur le secteur de la rue et de la place du Vieux moulin

2.3.4 Mise en œuvre du plan d'action du Programme Alimentaire Territorial

Initié en 2019 et adopté le 14 mars 2022, le Programme Alimentaire Territorial du Grand Avignon vise à renforcer les liens entre producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs pour maintenir une agriculture locale et durable et favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité.

En partant des besoins et des ressources du terrain, le plan d'actions a été lancé en 2022, construit avec tous les acteurs. Quatre priorités thématiques ont été définies :

- Préservation et valorisation d'une agriculture locale et diversifiée, promotion des modes de production respectueux de l'environnement
- Favoriser une alimentation durable, saine et de qualité accessible à tous
- Améliorer les pratiques durables de la restauration collective territoriale
- Réancrer les circuits d'approvisionnement alimentaires sur le territoire

Ainsi qu'une priorité transversale qui est celle de développer l'économie sociale et solidaire grâce aux activités agricoles et alimentaires.

20 actions prioritaires ont été identifiées, et certaines ont débuté, tandis que plusieurs nouvelles actions sont déjà en réflexion.

2.3.4.1 Une alimentation durable

2.3.4.1.1 RESTAURATION COLLECTIVE

Cette action vise à mettre en place des pratiques durables dans les cantines par la fourniture, l'approvisionnement, la qualité des menus et la lutte contre le gaspillage alimentaire. 5 rencontres des gestionnaires de restauration collectives (toutes les communes) ont eu lieu entre 2022 et 2024. Mise en place d'un menu commun en mars 2023 en lien avec la première édition de « Faites Echo » - un menu 100% local avec une mutualisation des commandes pour 6 communes (Vedène, Roquemaure, Villeneuve, Pujaut, Saint Saturnin et Entraigues).

En 2023-2024, une étude d'opportunité a été lancée sur les outils mutualisés pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux des cantines (régie agricole et groupements de commandes). Le diagnostic est en cours. L'étude sera finalisée d'ici la fin 2024 -début 2025.

2.3.4.1.2 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Grand Avignon accompagne chaque année en lien avec le service collecte des déchets deux communes pour sensibiliser les agents et les enfants usagers de restauration scolaire au gaspillage alimentaire.

- Sur l'année scolaire 2022/2023, 700 élèves ont été accompagnés sur Roquemaure et Entraigues,
- Depuis la rentrée 2023, un marché a été lancé pour accompagner une commune par an (Le Pontet en 2023-2024, Villeneuve lez Avignon et Pujaut en 2025)

2.3.4.1.3 GROUPEMENT D'ACHAT

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour le portage du projet « Vrac », GEM la Coop a été sélectionné en avril 2022 (projet « GEM Vrac »)

A destination des quartiers prioritaires de la ville (QPV), les premières commandes ont été lancées en mars 2023. Ce sont aujourd'hui 200 foyers pour 5 quartiers (Croix des Oiseaux, Montclar-Champfleury, Montfavet, les Olivades Rocade sud et Joffre au Pontet) qui bénéficient de commandes groupées en épicerie sèche et produits d'entretien.

Pour 2025 , il est prévu d'augmenter le nombre de quartiers et le nombre de personnes par quartier ainsi que l'extension de la gamme de produits vers le local et la dimension sensibilisation/animation.

2.3.4.2 Un foncier préservé

2.3.4.2.1 LES SECTEURS AGRICOLES PRIORITAIRES

Le PAT a permis d'identifier dans le cadre d'une étude sur le foncier agricole, 4 secteurs dits prioritaires : Entraigues, Avignon ceinture verte et Montfavet ainsi que la plaine de l'Abbaye à Villeneuve.

A ce jour, une étude de mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) est en cours sur la commune d'Entraigues. Deux plans de redynamisation sont en cours également sur la ceinture verte d'Avignon ainsi que sur Entraigues. En 2024, un plan d'études foncières et de dynamisation est en cours pour la plaine de l'abbaye (Villeneuve).

2.3.4.2.2 UNE CONVENTION AVEC LA SAFER

Une convention avec la SAFER d'une durée de 5 ans a été adoptée le 12 Avril 2023 en bureau communautaire. L'objectif est de mobiliser et remettre en culture des terres agricoles principalement sur les communes d'Avignon (ceinture verte et Montfavet) et Entraigues. Est également prévu par cette convention, le financement jusqu'à 50% des frais d'acte et frais SAFER sur l'achat de terrain en zone prioritaire, ainsi que le financement jusqu'à 40% des frais de désenfrichage des parcelles de moins d'1 hectare. Dotée de 25 000 € pour de l'animation foncière et d'un fond revolving de 100 000€ pour stocker et gérer du foncier, cette convention appuie les politiques de préservation du foncier agricole engagées dans le cadre du PAT.

2.3.4.2.3 CREATION D'UN ESPACE TEST AGRICOLE DU GRAND AVIGNON – MAS BAUDOIN

En vue de faciliter l'installation d'agriculteurs jeunes et en bio, le Grand Avignon s'est porté acquéreur pour un cout de 700 000€, en juillet 2022 du Mas Baudoin, ancienne ferme à l'est de la ceinture verte au quartier Bonpas. Cet ensemble doté de bâtiments agricoles et 5 hectares de terres permettra d'accueillir après sélection 3 futurs agriculteurs.

Le dispositif prévoit pour les 3 agriculteurs en test :

- Un hébergement juridique et un accompagnement comptable,
- La mise à disposition de foncier, de serres de culture, de bâti, de gros matériel agricole et un logement sur place,
- L'accompagnement par un réseau d'agriculteurs tuteurs,
- Un accompagnement technique et global du projet, un accompagnement pour trouver du foncier sur le territoire du Grand Avignon après le test à une Convention d'Aménagement Rural avec la SAFER

Le tout grâce aux 4 partenaires du projet : la Chambre d'agriculture de Vaucluse, MOSAGRI Etablissement secondaire agricole de Mosaïque, ADEAR de Vaucluse et AGRIBIO 84.

Le 1^{er} appel à manifestation d'intérêt avait été infructueux à cause du changement des modalités de chômage ne permettant plus d'indemniser les chômeurs en reconversion.

La première couvée vient désormais d'arriver durant l'été 2024.

2.3.4.3 Animations et soutien

2.3.4.3.1 BIO DE PACA

Le Grand Avignon soutient l'initiative de Bio de PACA lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour le diagnostic et l'accompagnement de 10 exploitations. Cet AMI comporte deux axes : la réduction des gaz à effet de serre de l'exploitation et l'amélioration de la biodiversité. 5 exploitants

en viticulture et 5 en arboriculture ont répondu présent. Le diagnostic des exploitations ainsi qu'un plan d'action ont émergé.

Le Grand Avignon assure la promotion de ces 10 agriculteurs et de leur démarche engagée.

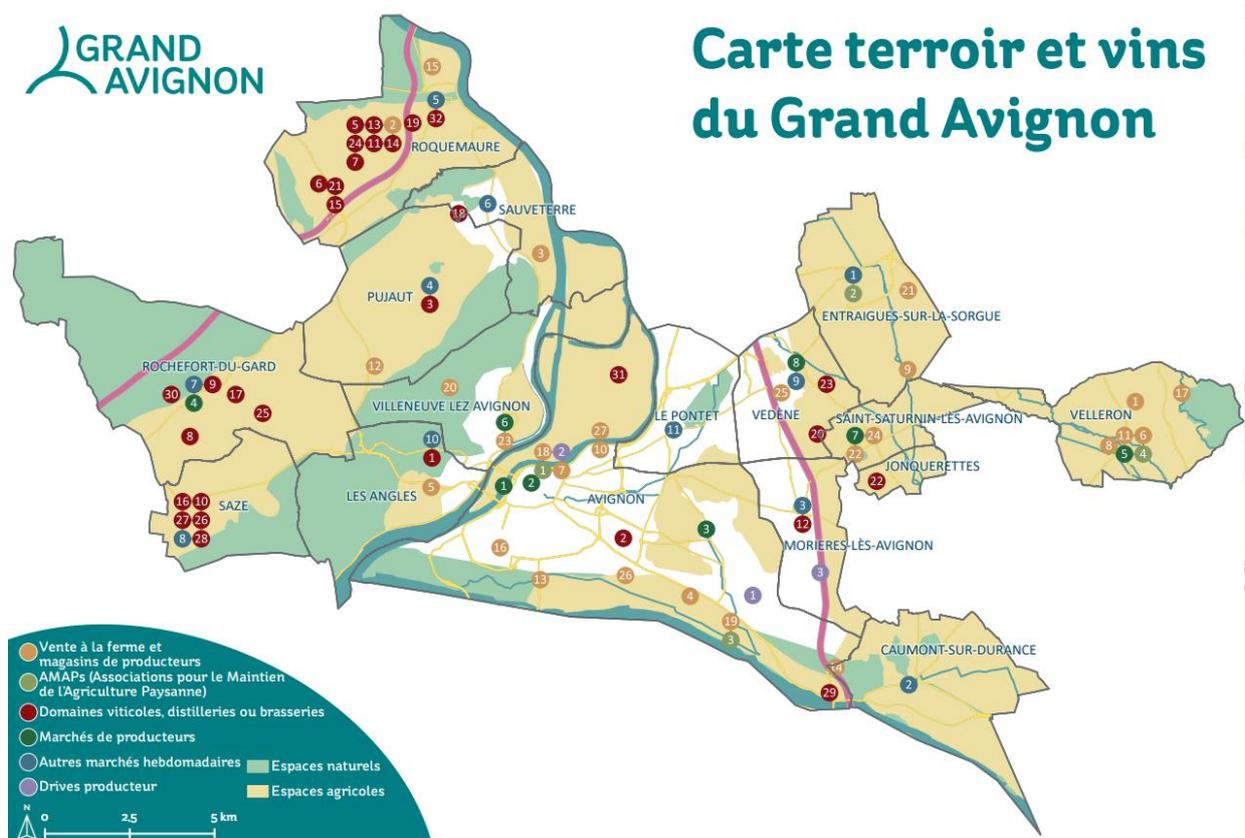
2.3.4.3.2 FORUM TRANSMISSION POUR LES AGRICULTEURS

La 4^{ème} édition se fera sur 2024. Les forums transmission ont permis de réunir près de 70 personnes dans le but d'apporter des services et conseils aux agriculteurs proches de la retraite en vue de trouver des solutions de reprise. Cette action est menée en partenariat avec l'ADEAR 84 et la Chambre d'Agriculture 84. Sa vocation est départementale.

-

2.3.4.3.3 LES PRODUITS LOCAUX EN AVANT

Une carte des producteurs locaux (vente à la ferme, AMAP's...) a été créée et est mise en avant à l'OT du Grand Avignon, mais aussi sur le site du GA début 2024.



Un panier hébergeur de produits locaux est lui aussi proposé dans certains hébergements touristiques.

2.3.4.3.4 LOGISTIQUE ALIMENTAIRE DE PROXIMITE

En 2022-2023, un bureau d'études a été mandaté pour travailler sur la logistique du dernier kilomètre et la cyclo logistique : les préconisations et actions à intégrer dans le cadre des groupes d'échanges et de travail entre acteurs de la logistique alimentaire (grossistes alimentaires, cyclo logisticiens...)

2.3.4.3.5 SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES ET AUX CIRCUITS COURTS

Depuis 2019, le Grand Avignon soutient les initiatives locales en faveur d'une agriculture locale et durable permettant de mettre en lien producteurs et consommateurs. Ainsi 500 000 € ont été déployés sur 5 ans.

Exemples : Semailles, un tiers lieu nourricier, Terres de lien pour la création de fermes engagées sur le territoire, Paysans d'Avignon pour l'ouverture d'un magasin de producteur le MASS ouvert en août 2023 à Avignon , En direct de vos fermes pour le développement de casiers fermiers.



2.3.5 Développement de l'agriculture urbaine

Également intégré dans le PAT, l'agriculture urbaine se développe sur le territoire au grès d'initiatives citoyennes mais également dans le cadre d'un programme structurant porté par le NPNRU : Quartiers fertiles.

Quartiers fertiles : contexte et enjeux

4 PROJETS POUR DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES QPV DU TERRITOIRE



- > Le Grand Avignon et la Ville d'Avignon, lauréats de l'Appel à Projet de l'ANRU Quartiers Fertiles en décembre 2020
→ 300 000€ de concours financier pour le déploiement de quatre projets d'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain.
- > L'agriculture urbaine, par sa multifonctionnalité, répond de nombreux enjeux socio-urbains : occupation positive d'espaces dépréciés, amélioration du vivre-ensemble, sensibilisation aux thèmes de l'environnement, la biodiversité, l'alimentation, la santé.
- > 4 sites : ferme urbaine TIPI (gérée par l'association les Jeunes Pousses et ouverte depuis septembre 2020, Neuf Peyres, Grange d'Orel et Olivades)

L'association les jeunes pousses est porteur de projet d'agriculture urbaine dans les quartiers d'Avignon :

- Le TIPI à Monclar ouvert en 2020
- Roquette sud aux Olivades Rodeade sud qui a ouvert en avril 2024 au niveau de la friche Ventoureso



Sur Morières-Lès-Avignon, Vedène et bientôt Caumont-sur -Durance se développent également des initiatives au travers de l'association les Jardins du Colibri, avec un soutien financier du Grand Avignon au travers du fonds de soutien à l'investissement communal pour la mise en place (Vedène) ou bien au travers de l'Appel à idées d'Education à l'environnement et au développement durable (Caumont). Un jardin partagé pédagogique a également été inauguré le 5 juillet 2024 sur le site d'Agrosciences à Agroparc, où les jeunes engagés avaient été lauréats du défi jeunes 2024.

2.3.6 Synthèse et analyse des ODD

Consommer moins et local (1)									
	 1 PAS DE PAUVRETÉ Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	 2 FAIM «ZÉRO» Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ Veiller à ce que tous puissent avoir une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA	<u>Tarification sociale</u> <u>EAU</u> <u>Réseau Vrac</u> <u>Recycleries</u> <u>Convention SAFER</u>	Quartiers résilients Développement des jardins partagés PAT Espace test Mas Baudouin	<u>Lutte contre le gaspillage alimentaire</u> Restauration collective Sensibilisation au <u>tri et recyclage des déchets</u> <u>Compostage collectif et aide au compostage individuel</u>			Assainissement non collectif Gestion des canaux Lutte contre les fuites Etude REUT	SDEnR, méthanisation	Réseau réparateur Naturalité ESS MASS	SDEnR méthanisation Enercipa
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)	Neutre	Neutre	Neutre			Positif			
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné	1	1	2	2		1	2	2	1
Comment faire mieux demain ?	Accompagnement et soutien des associations / autoconsommation collective	Déploiement PAT	Déploiement PLPDMA			PGRE	Développement d'un mix énergétique / favoriser l'autoconsommation collective	Développement de l'économie circulaire en s'appuyant sur les acteurs locaux	A déployer Géothermie confluence
Action déjà prévue dans le projet de budget ?								Nouveau marché de collecte avec fortes obligations S&E	

Consommer moins et local (2)

	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> <p>Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>Etablir des modes de consommation et de production durables</p>	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	 <p>14 VIE AQUATIQUE</p> <p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers, et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	 <p>15 VIE TERRESTRE</p> <p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>	 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable</p>	 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> <p>Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA	<p><u>Déchets</u> : Groupement de commandes SMICTOM/Vaucluse pour réduire les coûts</p> <p><u>Assainissement</u> : même prestataire donc même niveau de service</p>	<p><u>Schéma Directeur Assainissement</u> (identification des secteurs à <u>désimperméabiliser</u>)</p>	<p><u>Sch. Directeur Déchetteries</u> : constructions et réhabilitations</p> <p>Lutte gaspillage</p> <p>Restauration collective</p>	<p><u>Dés imperméabilisation Recherche fuites</u> en eau</p> <p><u>Rénovation réseaux</u></p> <p>Station <u>d'alerte pollution</u> en eau</p>	<p><u>Dés imperméabilisation Baisse de production de l'eau potable</u></p>	<p><u>Dés imperméabilisation Brovage déchets Verts Compostage collectif Aide Compostage individuel</u></p>	Gouvernance	Partenariat	
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Négatif	Positif	
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné	1	1	3	1	2	3	1	3	27
Comment faire mieux demain ?	Poursuivre la réduction des coûts			PGRE			Avoir une vision globale de notre territoire	Partenariat avec les transferts de compétence	
Action déjà prévue dans le projet de budget ?								Etude SIDOMRA (bio déchets COVE)	

2.4 Devenir un territoire résilient

« Un territoire résilient peut être défini comme **ayant la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement quelles que soient les perturbations auxquelles il doit faire face** »
BEAUREZ Nicolas, Directeur de projet « résilience des territoires » au Cerema

Derrière cette expression, il s'agit donc de faire face au changement climatique en anticipant les conséquences de ce changement et en adaptant nos pratiques.

2.4.1 Se faire accompagner

Le changement ne se décrète pas. Dans cette étape de transition le Grand Avignon est extrêmement vigilant à se faire accompagner au mieux, tant en adhérant dans des structures et en se fixant des feuilles de route ambitieuses en termes de résilience (auprès notamment de l'ARBE, ATMOSUD et l'AURAV) qu'en adhérant à des structures de veille et d'informations comme AMORCE (eau, déchet, énergie) ou le CRIIRAD (risques, radioactivité).

Un budget conséquent est ainsi consacré à cet accompagnement (plus de 350 k€ en 2022), afin d'adapter au mieux les actions proposées.

Cette étape nécessite également des accompagnements spécifiques par projet, passant par la contractualisation en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

2.4.2 Apprendre à vivre avec le risque

2.4.2.1 Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



Action 17 du PCAET

Le territoire du Grand Avignon, situé à la confluence du Rhône et de la Durance, est en grande partie exposé au risque d'inondation.

Plus de 90 000 habitants sont protégés par 34 km de digues classées, incluant les remparts d'Avignon, et 1 barrage.

Le territoire est également caractérisé par un réseau hydrographique secondaire dense constitué de cours d'eaux, roubines et canaux d'irrigation fortement aménagés.

Ces milieux aquatiques présentent également de forts enjeux environnementaux.

Dans le cadre de sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, le Grand Avignon mène les actions suivantes :

- **La prévention des inondations :**
 - Sécurisation du barrage du Planas
 - Confortement des systèmes d'endiguement : Piot-Barthelasse, Durance, rive gauche du Rhône, digues du Gard Rhodanien, canal de Vaucluse,
 - Schéma d'aménagement de la Roubine de Morières-Cassagne,
 - Gestion et surveillance des ouvrages

- **La Gestion des milieux aquatiques :**

- Entretien des cours d'eau conciliant enjeux hydrauliques et potentialités écologiques : établissement d'un plan de gestion des cours d'eaux
- Restauration des cours d'eaux : Mourgon, roubine Morières-Cassagne
- Gestion de zones humides : ZH du Planas, bras mort du Rhône

2.4.2.1.1 LUTTER CONTRE L'ÉROSION GRACE AU GENIE VEGETAL SUR LES BERGES DU MOURGON A CAUMONT SUR DURANCE

Grâce aux techniques du tunage et des fascines, c'est un kilomètre de berge qui est stabilisé pour lutter contre l'érosion tout en mettant en valeur le cours d'eau.

Suite à l'été particulièrement chaud 2023, beaucoup d'arbres plantés n'ont pas survécu à la chaleur ; DE nouveaux arbres ont donc été plantés.

Coût de l'opération 490 000€ financé à 40% par le Grand Avignon avec le soutien de l'Agence de l'Eau (40%) et le Conseil Départemental du Vaucluse (20%).

2.4.2.1.2 EXERCICE MONTAGE DE BATARDEAU

Une convention a été passée avec la Ville d'Avignon pour la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ; dans ce cadre un exercice de montage des batardeaux est organisé chaque année sur 2 ou 3 portes sur les 11 qui sont sur les remparts d'Avignon, mais aussi sur des poternes.

Ces exercices sont effectués en dehors des périodes de crue et ont eu lieu :

Le 10/03/2023 : poterne Pompidou

Le 29/08/2023 : porte Saint Joseph

Le 24/04/2024 : porte Saint Dominique



2.4.2.1.3 DIGUES PIOT / BARTHELASSE

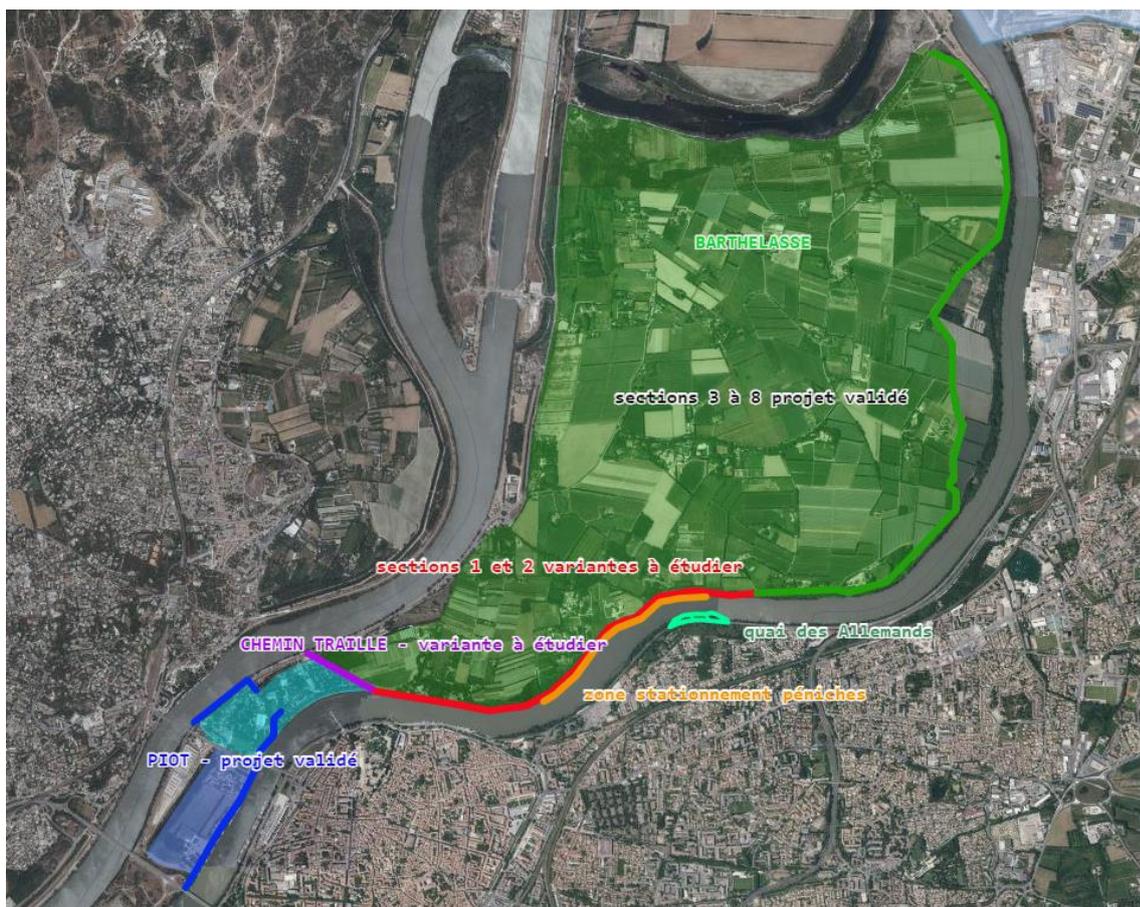
Le projet de confortement des digues des îles Piot et Barthelasse a fait l'objet d'une enquête publique du 6 janvier au 24 février 2022

L'arrêté Préfectoral d'autorisation en date du 19/08/2022 autorise les travaux du système d'endiguement Piot et l'arasement du quai des Allemands à titre de mesure correctrice hydraulique. Une étude hydraulique complémentaire est en cours afin de redéfinir les mesures de compensation hydraulique pour les travaux de la digue Piot : l'objectif est de trouver une alternative à l'arasement du quai des Allemands. Cette modification doit être validée en 2023.

Les appels d'offres devaient être lancés fin 2023 en vue du démarrage des travaux en 2024, cependant, en raison de la présence du Pont d'Avignon, un permis d'aménager est nécessaire avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux sont donc décalés à 2025.

Concernant le système d'endiguement Barthelasse, le Grand Avignon doit étudier des solutions alternatives permettant de préserver la ripisylve et les milieux aquatiques et semi-aquatiques. Cette étude de variantes a été lancée et la phase de concertation a débuté avec les personnes associées, les associations locales....

En perspective : des ateliers de co-construction du projet à l'automne 2024 dans la limite des problématiques techniques.



2.4.2.1.4 DIGUES DURANCE

L'objectif de ce projet est la prévention du risque inondation en confortant des secteurs sensibles de la digue à l'amont du système d'endiguement d'Avignon, long au total de près de 15 km, destiné à protéger une zone de 61 km², dont la commune d'Avignon représentant 120 500 habitants, des débordements de la Durance en cas de crue importante.

Le projet s'étend sur environ 3,2 km en rive droite de la Durance entre l'amont du barrage de Bonpas et le site de l'usine CEMEX. Le projet consiste à conforter la digue de la Durance sur la commune d'Avignon au droit des linéaires sensibles pour atteindre, sur ces secteurs, un niveau de protection pour la crue centennale.

- En amont du barrage de Bonpas, le mur anti-crue existant sera réhaussé et prolongé
- Du barrage de Bonpas à l'aval du pont de la RD 907, le projet renforce le talus côté Durance. Ces travaux seront réalisés en grande partie depuis la rive gauche de la Durance.
- En amont de la plateforme CEMEX, la digue en place est reculée, pour écarter les risques d'érosion externe.

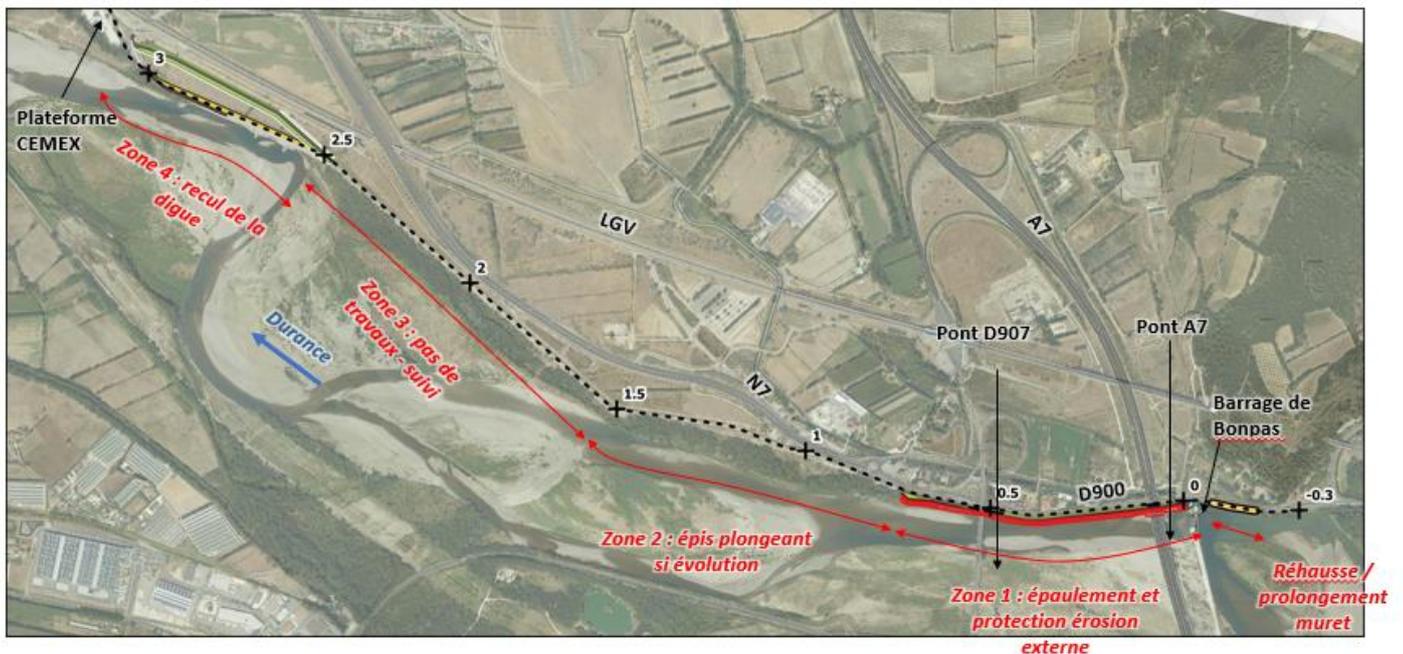
Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique qui a eu lieu entre le 26 septembre et le 31 octobre 2022. Les travaux sont autorisés par arrêté préfectoral du 23/01/2023.

➤ Coût et financement :

- Coût des travaux : 6 M€ HT (financement : 60 % dans le cadre du PAPI Durance)
 - 40 % Etat
 - 20 % Département de Vaucluse
 - 40 % Grand Avignon

➤ Planning prévu

- Déboisement : février-mars 2023 - effectué
- Recul digue secteur CEMEX : mars à juin 2024 – encore en cours à l'été 2024
- Travaux Bonpas : juillet à octobre 2024



2.4.2.1.5 OPERATION ALABRI

Dans le cadre du PAPI 2 (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) Gard Rhodanien (2018/2023) il est proposé aux résidents en zone inondable un diagnostic de leur logement pour réduire la vulnérabilité du logement à ce risque. Ce service est proposé aux communes de Saze, Pujaut, Sauveterre et Roquemaure. A ce stade 187 logements ont été audités sur un objectif de 530 en 6 ans. Le PAPI 3, labellisé en novembre 2023, prévoit d'étendre le dispositif aux communes de Rochefort du Gard et Villeneuve. De surcroît, l'offre a été étendue aux entreprises et exploitations agricoles sur un total d'environ 430 diagnostics sur 5 ans.

2.4.2.2 Etude préalable à l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde

Le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) est un document opérationnel, rendu obligatoire par la loi MATRAS de novembre 2021, à destination des gestionnaires de crises (les élus comme les agents). Depuis le mois de mars 2022, une stagiaire a été intégrée au sein du Grand Avignon dans l'équipe de la mission transition écologique pour définir les contours de ce PICS et nous permettre d'élaborer une feuille de route pour réaliser ce document et le faire vivre, et ce afin de permettre à notre territoire de devenir plus résilient.

Le PICS a pour objectif de faire en sorte que le territoire s'organise et anticipe les crises afin de maîtriser au mieux les événements d'origine naturelle, technologique ou sanitaire, et ce en élaborant des procédures adaptées. Il doit être élaboré par et pour l'intercommunalité qui reste au service des communes. Il garantit la coopération efficace et la solidarité entre toutes les collectivités du territoire et positionne l'intercommunalité en **appui logistique, humain et matériel des communes pour le soutien et la protection des populations** et il impose la **mutualisation des moyens et des outils** entre collectivités. Sa réalisation repose à la fois sur un **volet technique et sur un volet animation** pour développer une **culture du risque** chez les agents, les élus et la population

Toutes les communes ont été auditées et rencontrées les 4 et 5 juillet 2022 afin de faire part de leurs besoins. Nos services ont été également consultés en interne. Le but de l'action de l'EPCI est de venir compléter les failles dans les PCS existants et dans les politiques en communales.

Développer la culture du risque et le portage politique sont des enjeux qui sont ressortis de toutes nos phases de concertation, en plus de la réglementation. L'agglomération est ainsi attendue sur les volets « communication », « moyens/logistiques », « hébergements/transport ».

L'année 2023 est consacrée à la partie technique avec le travail de recensement sur le SIG et le lancement en septembre 2023 de l'étude des risques.

Le travail de recensement sur le SIG consiste à :

- Développer l'application SIG du GA afin qu'elle favorise le partage des documents, des procédures et des moyens existants à travers une cartographie opérationnelle C'est-à-dire que les moyens de toutes les communes ont été renseignés sur la plateforme, il s'agit des moyens matériels (comme les véhicules, les moyens légers, ...), des moyens d'hébergement, de restauration, ou des moyens humains (cellules de crise communales).
- La formation des communes à l'outil. Les formations aux communes ont pour objectifs de faciliter la mise à jour de leurs propres documents de gestion de crise, et de développer une logique intercommunale en ce qui concerne la gestion de crise.
- Intégrer dans l'application SIG des PCS simplifiés et uniformisés de toutes les communes
- Mettre à disposition un ensemble de cartographies liées aux risques, et permettant un accès rapide aux informations.

Il est rappelé que 12 aléas (naturels et technologiques) ont été retenus pour cette étude :



L'étude des risques a permis de :

- Identifier les enjeux spécifiques à la prévention des risques du territoire du Grand Avignon et analyser les risques individuels du territoire, ce qui constitue la base de la rédaction du PICS.
- Etudier l'évolution des risques et de leurs interactions, en prenant en compte le changement climatique entraînant des risques en cascade et simultanés.
- Définir des scénarios de référence et en estimer les conséquences, à savoir 4 scénarios, 2 graves et 2 probables:
 - o Scénario inondation
 - o Scénario rupture de barrage,
 - o Scénario risques climatiques
 - o Scénario feux de forêt
- Indiquer au Grand Avignon des pistes d'amélioration dans l'accompagnement des communes dans leur gestion de crise, par exemple via la création d'un site internet type plateforme partagée, besoins en formations, en exercices, etc

Dans le cadre de l'élaboration du PICS et dans le souci de développer une logique intercommunale de gestion de crise, le Grand Avignon organise régulièrement des rencontres avec les communes sur différents sujets :

- Les besoins dans le cadre de l'étude de risques (juin 2023),
- La communication de crise (octobre 2023),
- La présentation de la phase 1 et des livrables de l'étude de risques via un COPI (novembre 2023),
- Une rencontre type "exercice de crise" afin de faire travailler les communes sur un risque qui touche plusieurs communes et de raisonner en logique intercommunale (décembre 2023)

Perspectives :

- Continuer le travail fait avec les communes notamment via différents ateliers, avec la CRIIRAD et les communes forestières (3ème trimestre 2024).
- L'organisation d'un exercice de crise afin de tester le PICS et la cellule de crise du Grand Avignon (octobre 2025). Des exercices seront organisés tous les cinq ans à minima.
- Développer la culture du risque : via l'organisation d'évènements réguliers. En lien avec la subvention fonds vert obtenue en juillet 2024.

2.4.3 Mieux connaître la biodiversité

2.4.3.1 Construire une démarche de valorisation des espaces remarquables du Grand Avignon pour mieux gérer et préserver la biodiversité



Action 18 du PCAET

Depuis 2014, le Grand Avignon a engagé une démarche de connaissance et de valorisation de ses espaces naturels remarquables.

Ainsi avec l'appui du service d'information géographique et en concertation avec les communes, 35 espaces ont été identifiés.

Dans la suite de ce travail, il a été proposé en 2021 aux communes volontaires de s'engager dans l'élaboration d'un **atlas de la biodiversité**. Une convention a été signée avec les trois conservatoires botanique et des Espaces Naturels des Régions Sud et Occitanie pour un montant total de 120 000€ pour trois ans.

8 communes se sont engagées dans ce travail d'investigation : Villeneuve, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure, Avignon, Caumont, Velleron et St Saturnin.

Si l'année 2021 a permis d'élaborer la méthodologie de travail, l'année 2022 a, quant à elle, été consacrée aux inventaires selon des sites identifiés permettant d'obtenir une vision globale des enjeux de la biodiversité sur chaque commune.

Le début de l'année 2023 a permis finaliser ces inventaires et de porter une analyse par commune mais également à l'échelle du Grand Avignon pour identifier les enjeux prioritaires.

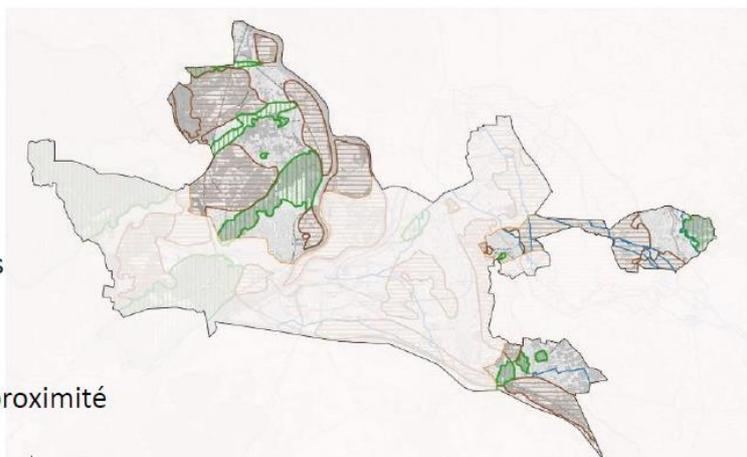
Des inventaires faune /flore 2021-2023

Pour améliorer la connaissance

Sur 8 communes

Méthodologie

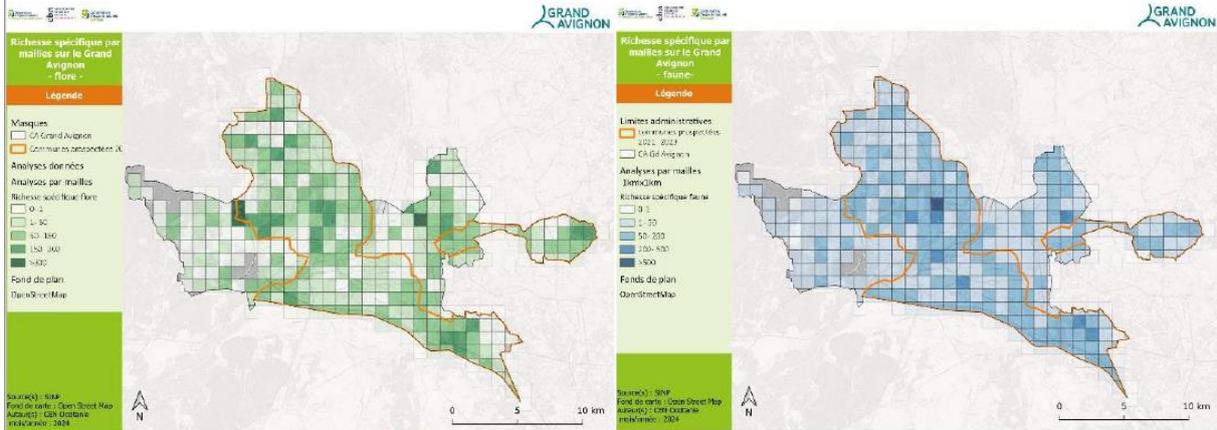
- Priorité donnée aux espaces remarquables,
- Priorité à 50% aux zones à proximité des itinéraires « nature »
- Priorité donnée à 50% en dehors des zones précédentes (à l'appréciation des naturalistes pour répondre à des



Les arbres n'ont pas été inventoriés
→ d'autres actions en cours

Une analyse des données disponibles

Pour accroître la visibilité intercommunale et définir la diversité d'espèces



Objectif	Action
Amélioration des connaissances	Compléter les inventaires sur les secteurs ou groupes déficitaires en données (zones grises)

Les résultats de données de biodiversité

A l'échelle du Grand Avignon

Représentativité des espèces connues sur le territoire

Quelle part de la biodiversité nationale se trouve sur le territoire du GA ?



Statuts des espèces (Protection réglementaire et Listes rouges nationales)

Quelle responsabilité de l'agglomération dans la conservation de ces espèces ?



Enjeux fort de conservation à l'échelle du Grand Avignon (2023)	Nombre d'espèces
OISEAUX	39
FLORE (vasculaire)	21
CHAUVES-SOURIS	8
PAPILLONS	6
ODONATES	5
ORTHOPTÈRES	4
MAMMIFÈRES hors chauves-souris	3
REPTILES	2
COLÉOPTÈRES	2
AMPHIBIENS	1
HÉMIPTÈRES	1
NEUROPTÈRES	1
ARACHNIDES	1
TOTAL	94

Objectif	Action
Amélioration des connaissances	Compléter les inventaires sur les secteurs ou les groupes déficitaires en données Réaliser un travail de cartographie des trames et d'identification des ruptures de continuités (TVB)
Protéger le patrimoine naturel public de la commune (parcellaire public ou privé de la commune)	Mise en place d'une gestion conservatoire des parcelles communales à enjeux (Plan de gestion) Développer une stratégie foncière d'acquisition ou de maîtrise d'usages sur les secteurs à enjeux Réaliser un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides à l'échelle du Grand Avignon
Prise en compte des enjeux de biodiversité dans la politique d'aménagement	Protection des linéaires de boisement et de ripisylve Appui aux collectivités dans la prise en compte de la biodiversité lors de la révision du PLU et du SCOT
Améliorer la biodiversité en milieu urbain et péri-urbain	Favoriser le développement d'une trame noire (limitation de la pollution lumineuse) Former les agents des services techniques dans les techniques de gestion différenciée

→ Création d'une exposition sur la richesse du GA pour sensibiliser aux espèces à enjeux

Le rapport définitif des conservatoires a été remis au 1^{er} trimestre 2024 : Amélioration et valorisation des connaissances sur les enjeux biodiversité du territoire du Grand Avignon, marquant la fin du partenariat 2021-2023.

Une présentation a pu être effectuée aux communes lors du séminaire nature en ville du 14 juin 2024.

Perspective : 4 nouvelles communes souhaitent entrer dans la démarche, en utilisant la même méthodologie d'inventaires : Jonquerettes, Rochefort du Gard, les Angles et le Pontet.

Un accord cadre pour la réalisation d'inventaires biodiversité a été lancé courant de l'été 2024 – Une fois le bureau d'études sélectionné, les inventaires pourront être lancés pour ces nouvelles communes et compléter notre amélioration de connaissance.

A noter que le Grand Avignon bénéficie du soutien de l'Office Français de la Biodiversité- (à hauteur de 80 000 euros de 2023 à 2026). L'action du Grand Avignon a en effet été reconnue pour le travail engagé et le projet plus global devant déboucher sur des actions opérationnelles à destination du grand public, des institutionnels et professionnels au travers d'une vision d'ensemble de la biodiversité.

Ce projet aux côtés des nombreuses actions de sensibilisation dans le cadre de séminaires, de journées de sensibilisation des CMJ et CME, des populations issues des quartiers défavorisés, engage notre territoire dans une démarche globale de connaissance et de préservation de la biodiversité remarquables et ordinaires.

Sa prise en compte dans tous les champs de compétences des collectivités territoriales doit pouvoir contribuer à reconnaître les nombreux services rendus par celle-ci, que ce soit pour le maintien de la chaîne alimentaire et des îlots de fraîcheur en ville, la richesse des sols, la lutte contre les inondations, la filtration de l'eau souterraine et de l'air et la santé mentale.

A noter l'élaboration en 2023/2024 du Guide « intégrer la biodiversité au Plan Local d'Urbanisme », en collaboration avec l'AURAV dans la suite des séminaires Nature en Ville 2023. Le guide a également été présenté aux communes du Grand Avignon lors du séminaire de juin 2024, tout comme l'acquisition de l'outil KERMAP en 2024 qui permet de visualiser les couverts végétaux de toute l'agglomération (images satellitaires traitées de 2021) - Actualisation prévue en 2025 (à partir des images de 2024)

Analyse du couvert végétal du Grand Avignon l'outil KERMAP

Nomenclature élaborée en accord avec une définition de la végétation « vue du ciel » différente d'une végétation « vue du sol »

CODE	LIBELLE	SPECIFICATIONS
1	Canopé à structuration non linéaire de faible superficie (<500m ²) et à dominante arborée	Surface comprise entre 1 m ² et 500 m ² Et d'une hauteur moyenne supérieure à 5 m Contenu : arbres isolés, bosquets, petites haies arborées
2	Canopé à structuration non linéaire de faible superficie (<500m ²) et à dominante arbustive	Surface comprise entre 1 m ² et 500 m ² Et d'une hauteur moyenne inférieure à 5 m Contenu : formations arbustives isolés et/ou petites arbres isolés
3	Canopé à structuration linéaire à dominante arborée	Surface supérieure à 1 m ² , largeur maximale de 30 m et d'une hauteur moyenne supérieure à 5 m Contenu : haies arborées, alignements d'arbres
4	Canopé à structuration linéaire à dominante arbustive	Surface supérieure à 1 m ² , largeur maximale de 30 m et d'une hauteur moyenne inférieure à 5 m Contenu : haies arbustives
5	Canopé à structuration non linéaire de grande superficie (>=500m ²) à dominante arborée	Surface supérieure à 500 m ² et d'une hauteur moyenne supérieure à 5 m Contenu : bois, forêt
6	Canopé à structuration non linéaire de grande superficie (>=500m ²) à dominante arbustive	Surface supérieure à 500 m ² et d'une hauteur inférieure à 5 m Contenu : formations arbustives
7	Surface herbacée	Eléments herbacés d'une surface supérieure à 1 m ²





Tous ces éléments sont à dispositions des communes, y compris les données SIG sur le portail dédié à cet effet.

2.4.3.2 Gestion de la zone humide du Planas

En 2020, le Grand Avignon dans le cadre de sa compétence GEMAPI effectue des travaux sur le barrage du Planas à Pujaut afin de sécuriser les habitants environnants ainsi que les axes routiers et ferroviaires. Ce chantier a été l'occasion d'établir un plan de gestion de la zone humide située autour de l'ouvrage afin de restaurer la biodiversité perturbée durant les travaux.

Une convention a été passée avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie pour assurer la gestion de la zone humide du Planas jusqu'en 2030.

Tout au long de ce programme, des suivis de la faune, de la flore et des habitats sont menés afin d'évaluer l'efficacité des actions de gestion. Les résultats se montrent déjà positifs avec un retour d'espèces détruites durant les travaux et avec elles leurs corollaires de faunes.

La zone humide du Planas située sur la commune de Pujaut accueille une faune et une flore riche et diversifiée. Dans le cadre de cette gestion du CEN, une quinzaine de mares ont été créées entre 2021 et 2022 afin de favoriser la reproduction des 7 espèces d'amphibiens présentes sur le site. En 2024, les pluies exceptionnelles du printemps ont permis un remplissage de l'ensemble de ces mares et de nombreuses autres dépressions dans le site. Ces pluies et les nouvelles mares ont permis notamment la reproduction du Pélobate cultripède qui n'avait pas été observée sur le site depuis 2019. Ce petit crapaud trapu et rare est présent en France sur le littoral méditerranéen et les côtes atlantiques de la péninsule ibérique. Il est aujourd'hui en régression sur son aire de répartition. La reproduction de cette espèce est donc une excellente nouvelle pour le territoire.



©Frantz Gries

Sur cette zone humide du Planas, il a été mis en place en 2023 un **écopaturage d'une cinquantaine de brebis et chèvres** sur le bassin afin de maintenir l'ouverture du milieu.

D'autre part, **une expérimentation** est menée par le CEN Occitanie **concernant le « bourreau des arbres »**, une espèce envahissante connue sous le nom scientifique de *Celastrus orbiculatus*. Originnaire d'Asie, cette liane ligneuse est très vigoureuse et peut atteindre jusqu'à 12 mètres de longueur. Elle est appelée "bourreau des arbres" car elle grimpe sur les arbres vivants et peut les étrangler, les étouffant jusqu'à les faire mourir.

Un secteur a donc été clôturé avec des interventions d'écorçage par les chèvres et brebis en écopaturage, et interventions mécaniques. Les premiers résultats sont attendus pour 2025.

Dans le cadre de l'inventaire mené par les CEN sur l'atlas de la biodiversité, une **colonie de chauve-souris (chiroptères) d'enjeu national** a été découverte sur la commune de Pujaut. Des individus sont présents toute l'année, et 1 millier entre mars et octobre avec des gîtes d'étape et de reproduction mais pas d'hivernage.

3 espèces à enjeu fort de protection (Minoptère de Schreibers, Petit Murin et Grand Murin) ont été identifiés.

L'objectif du Grand Avignon est l'extension de la zone Natura 2000 intégrant la zone de découverte sur Pujaut.



© Aurélien Audevard

Des actions de sensibilisation grand public accompagnent également le programme autour des amphibiens (29 mai 2024 journée fréquence grenouille) et de la chauve-souris .
Ces actions participent à la connaissance de la biodiversité sur notre territoire et sont capitalisées dans l'atlas de la biodiversité.

Afin de préserver la biodiversité du site, le service GEMAPI en collaboration avec le CEN Occitanie et la commune de Pujaut, le CMJ et Cultur'air ont organisé une journée de ramassage des déchets les mercredi 22 mars 2023 et à nouveau le 24 mars 2024 (40 participants).

2.4.3.3 Plan de gestion des cours d'eau

Un plan de gestion des cours d'eau avec pour objectif de proposer une gestion équilibrée conciliant prévention des inondations et préservation des milieux aquatiques a été lancé en mai 2023.

La zone d'étude correspond aux cours d'eau gérés par le Grand Avignon, sur la partie Gardoise (Roubine du Four, Roubine du Grès...) et sur la partie Vauclusienne (Roubine de Morières Cassagne, canal du Vaucluse dans la commune d'Avignon et le Mourgon).

Le programme opérationnel comprend 3 types d'actions :

- Réalisation d'un entretien régulier des roubines et adapté aux enjeux biodiversité et inondation
- Restauration des milieux aquatiques
- Veille, sensibilisation et animation

Ces actions pourront donc consister en la plantation de ripisylves, du re méandrement, des actions d'aménagement anthropique à démolir...)

Cette mission est aidée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50%, pour un montant total de 2 520 000 € HT.

2.4.3.4 Schéma de gestion des zones humides

Le Grand Avignon a lancé en 2024 une étude en vue d'élaborer un plan de gestion stratégique des zones humides.

Cette étude préliminaire s'appuiera sur les données disponibles sur les zones humides et sur l'espace humide de référence. L'analyse des fonctionnalités et des pressions permettra de définir une stratégie de préservation et de restauration des zones humides en concertation avec les acteurs du territoire.

La phase 1 a démarré au 1^{er} semestre 2024 avec un état des lieux (biblio + visites terrain + entretiens acteurs) et se déroulera jusqu'en septembre.

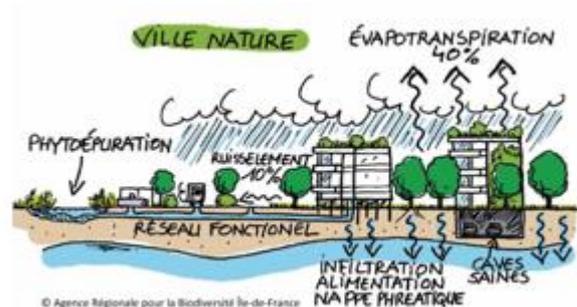
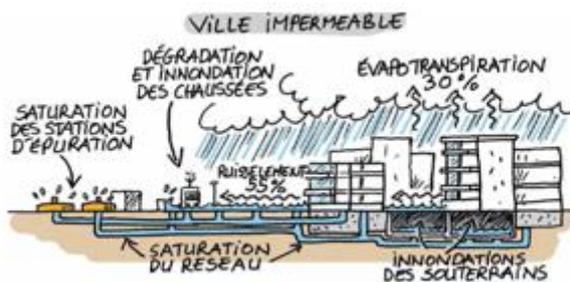
2.4.3.5 Déployer des outils au service de la découverte des paysages et de la biodiversité du territoire

Le Service SIG du Grand Avignon, en partenariat avec les services en charge du Développement Durable et ceux du Tourisme, développent des outils pour faire connaître au grand public les Espaces Naturels Remarquables du territoire intercommunal :

- ✓ La carte interactive des Espaces Remarquables permet d'accéder en quelques clics à des fiches d'itinéraires de randonnées dans l'interface « grand public » du projet, via l'url : EspacesRemarquables.grandavignon.fr
- ✓ L'application « Points Hauts » propose dans une page web de visiter virtuellement des paysages du Grand Avignon sur ordinateur, tablette ou téléphone connectés à internet. Accessible via l'url PointsHauts.grandavignon.fr, elle propose de contempler à 360° différents paysages du Grand Avignon à partir d'une trentaine de « points hauts », connectés les uns aux autres en fonction de leur visibilité commune (Rhône, Palais des Papes, Mont Ventoux). Des fiches d'informations sont accessibles sur le patrimoine bâti, les paysages, les espaces naturels et les itinéraires touristiques développés par le service Tourisme. Une utilisation immersive avec un casque de réalité virtuelle est possible. Un usage pédagogique peut en être fait pour la connaissance du territoire et de ses mutations.
- ✓ Les fiches « Balades et Découvertes » : une pochette comprenant 9 propositions de balades en nature, à réaliser à pied ou à vélo pour découvrir les espaces naturels remarquables du territoire, en vente dans les offices du tourisme du Grand Avignon et les fiches « Scenarii collection Nature ».
- ✓ Un « Carto guide » de la collection Côtes du Rhône Gardoises, édité avec Gard Tourisme, en vente à l'Office de Tourisme du Grand Avignon, pour valoriser les itinéraires balisés de randonnée pédestre, équestre, à vélo, les points d'escalade et de trail de la partie gardoise du Grand Avignon.

2.4.4 Développer la nature en ville

La nature rend de multiples services à la ville



2.4.4.1 Former les élus et les techniciens

Depuis quelques années déjà dans le cadre de l'adhésion à l'ARBE et à l'AURAV, le Grand Avignon propose des séminaires autour de la biodiversité.

Le rythme souhaité est de deux par an.

Ainsi en 2023, deux séminaires se sont déroulés au printemps et en fin d'année regroupant près de 100 personnes.

Séminaire "Nature en ville" N°4
ESPACES VERTS, ESPACES VIVANTS
Renouer avec la biodiversité, de la planification à la gestion des espaces de nature dans le Grand Avignon

Judi 1er juin 2023 de 8h30 à 12h au Grand Avignon

Au programme :

- Qualité écologique des espaces verts : pourquoi et comment agir sur l'espace privé ?
- Durabilité des projets de végétalisation : quels modes de gestion ?
- Atelier de travail autour de ces deux thématiques.

Matinée réservée aux élus et techniciens des collectivités

Infos : jeanphilippe.chauvin@grandavignon.fr / pré-réservation en cliquant [ici](#)

Séminaire organisé par **GRAND AVIGNON** En partenariat avec **AURAV** **ARBE**

Séminaire "Biodiversité et nature en ville" N°5

VÉGÉTAL D'AUJOURD'HUI BIODIVERSITÉ DE DEMAIN
Accompagner les changements

Le vendredi 1er décembre 2023 de 8h30 à 19h30
Salle polyvalente de Montfavet
246 rue Félicien Florent 84140 Avignon

Au programme :

- Matinée (8h30-12h30)**
Ateliers réservés aux élus et agents des collectivités
- Après-midi (14h-17h30)**
Ateliers réservés aux professionnels, collectivités, Etat, entreprises, associations (BTP, aménagement, conseil, biodiversité, espaces verts...)
- Soirée (18h-19h30)**
Conférence publique avec les grands témoins des ateliers : Perrine BULCHERONI (juriste et experte en permaculture) et ERIC LENOIR (experte pépiniériste)

Séminaire organisé par **GRAND AVIGNON** En partenariat avec **AGENCE REGIONALE BIODIVERSITE ENVIRONNEMENT** **AURAV**

Infos : jeanphilippe.chauvin@grandavignon.fr
Réservation en cliquant [ici](#)

Sans transition !

2.4.4.2 Concevoir et gérer les espaces verts de manière durable

2.4.4.2.1 UNE ACTION CONTINUE

Les espaces verts gérés par le Grand Avignon sont répartis sur tout le territoire de l'agglomération.

Ils correspondent principalement :

- Aux espaces verts en lien avec les voiries communautaires (anneau de giratoire, plantations d'agrément en bordure de voie, alignement arbres...);
- Aux espaces verts des zones d'activités économiques;

Ces espaces verts sont gérés via des marchés publics auprès d'entreprises locales spécialisées.

Le Grand Avignon continue sa politique de préservation de l'environnement en continuant ses actions d'amélioration de l'arrosage, d'arrêt des produits phytosanitaires chimiques, et de la mise en place de prairies fleuries et de plantes méditerranéennes.

Par ailleurs, d'autres espaces verts « naturels » font également partie des espaces verts communautaires. Ils correspondent à des bassins de rétention des eaux pluviales.

Leur entretien est géré par une équipe du grand Avignon en régie directe.

Une convention a été signée avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) afin d'obtenir le label « Refuge LPO » pour le technopôle d'Agroparc. Un travail sur cinq ans est engagé sur cette zone, en particulier autour de ses zones humides, de ses bassins artificiels et du terrain géré pour l'instant en éco-pâturage.

Les suivis naturalistes 2023 ont été consacrés au suivi d'espèces à enjeu et à la meilleure connaissance de certains groupes (les libellules telles que le Sympétrum déprimé et le Sympétrum du Piémont, la Diane papillon protégé et le rapace nocturne qu'est la Chouette hulotte. A l'occasion de ces suivis de terrain de nouvelles espèces ont pu aussi être contactées.

Enfin, le Grand Avignon assure également l'entretien et le faucardage de fossé d'écoulement Eaux pluviales.

L'entretien par éco-pâturage est étendu à une centaine de bassins d'orage situés sur 5 communes.

Ce sont une dizaine de bassins qui ont été traités.



2.4.4.2.2 CREATION D'UN CONSERVATOIRE D'ARBRES MEDITERRANEENS AU PRINTEMPS 2022

En mars 2022, le Grand Avignon a signé une convention avec l'INRAE et EAU DU GRAND AVIGNON, visant à définir les modalités pratiques liées à la plantation, sur le périmètre de protection immédiat du captage d'eau potable de la Saignonne, d'un arborétum de pins méditerranéens, (776 pins d'Alep & Lacio) à des fins de conservation génétique et patrimoniale. Ce partenariat a pour objectifs de

- Collaborer avec l'INRAE, Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique implanté localement et œuvrant pour la recherche pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- Participer à la biodiversité : composition forestière locale et niche écologique pour la faune locale.

- Assurer un couvert végétal du site compatible avec les restrictions liées à la sensibilité sanitaire et environnementale du champ captant.



En 2023, un suivi des plantations est toujours assuré, par l'INRAE en ce qui concerne les observations à caractère scientifique et les prélèvements et par les agents de Eau Grand Avignon pour l'entretien courant (réduction de la strate végétale pour permettre un bon développement des plants et élagages et tailles de formation.)

2.4.4.2.3 LE LABEL « PARC + » DECERNE PAR L'ARBE POUR AGROPARC

L'aménagement e du parc d'activités a été récompensé par l'obtention du « **Label Parc +** » =de niveau 2décerné par l'ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement) en partenariat avec l'Ademe, l'Agence de l'Eau et la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

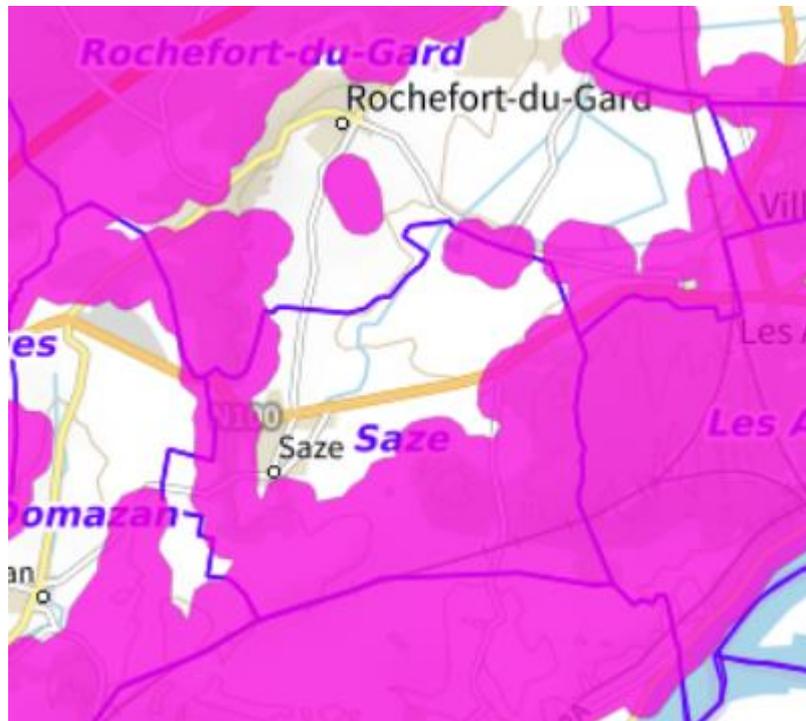
- Le Label Parc+ obtenu en 2022. Depuis en collaboration avec l'aménageur CITADIS, le Grand Avignon et la ville d'Avignon, Agroparc est l'objet d'aménagements spécifiques lui permettant de devenir un véritable écoquartier/quartier durable en tenant compte de la diversité d'acteurs : administrations, entreprises, chercheurs, étudiants et habitants.
- Le label Parc + a été renouvelé en 2024, en ce sens. Les résultats seront annoncés le 14 octobre 2024 lors la **Journée régionale SudBiodiv' « Changement climatique : la Nature, La solution »**

2.4.4.3 Déployer des outils au service de la connaissance du patrimoine végétal du Grand Avignon

Le Service SIG du Grand Avignon, en partenariat avec les services en charge du Développement Durable et ceux des Espaces verts et de la Voirie, développent des outils pour identifier les Espaces végétalisés du territoire intercommunal :

- Une application de gestion du patrimoine arboré : dans le cadre d'un marché entre la FREDON et la ville d'Avignon, un inventaire du patrimoine arboré a été effectué sur le territoire de la commune. Cet inventaire sera intégré dans le SIG à l'automne 2024, aux côtés de ceux des communes de le Pontet et Entraigues qui avaient déjà réalisé leur inventaire

- La mise en place d'un observatoire pour le suivi de la végétalisation sur le territoire de l'agglomération. Un stage d'études sur le lien entre ces données existantes du SIG et la thermographie va être proposé à partir de la rentrée scolaire 2024
- Une application concernant les OLD (Obligations légales de Débroussaillage) sur le territoire de Saze permet de planifier les campagnes de débroussaillage sur la commune



Zonage informatif des OLD - Géoportail

2.4.4.4 Amplifier les parcs et jardins pour créer des îlots de fraîcheur

Les communes du Pontet et des Angles se sont vu attribuer une aide au titre du fond de soutien pour l'investissement communal pour la transition écologique pour leurs opérations de création de parc

- création d'une place jardin, sur l'îlot Sabatier au Pontet, en liaison avec le parc qui jouxte l'opération, afin d'offrir une promenade « pergola ».

- création d'un parc paysager en plein centre urbain, rue de Massepezoul aux Angles

Cela correspond en 2022 à près de 1 M€HT de dépenses éligibles vers lesquelles sont fléchées 500 k€ d'aide du Grand Avignon.

2.4.4.5 Désimperméabiliser les sols pour les rendre perméables et vivants

Entre l'étude actuelle menée par le Grand Avignon dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et les réalisations de désimperméabilisation de cours d'école par la Ville d'Avignon qui soutient son rythme de 3 écoles par an, l'effet d'entraînement s'opère.

Ainsi la commune de Pujaut a débuté une première initiative pour désimperméabiliser et végétaliser quelques centaines de m2 du parvis de la salle « Guy David » tout comme la commune de Vedène qui s'est engagée dans la désimperméabilisation de la cour de son groupe scolaire. Ces 2 opérations sont financées dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement communal pour la transition écologique : attribution de près de 27k€ pour 116 k€ de dépenses éligibles). D'autres projets sont à venir.

2.4.4.6 Le fond de soutien à l'investissement communal pour développer la nature en ville

Créé en 2021 par le Grand Avignon et doté de 15 M€, ce fond de soutien à destination des communes encourage le développement de la nature en ville pour rendre les espaces urbains plus résilients (îlot de chaleur et désimperméabilisation des sols) et favoriser la biodiversité urbaine.

		Opérations	budget total €	Part GA	Délib CC
lutte contre les îlots de chaleur	AVIGNON	Désimperméabilisation des cours d'école : Fraich'cours 2023 (Perrin, St Ruf, Vertes Rives)	352 586 €	100 258 €	30/10/2023
lutte contre les îlots de chaleur	ENTRAIGUES	plantation de 1000 arbres (2023-2025)	813 306 €	362 403 €	25/03/2024
tous les axes	MORIERES	construction du groupe scolaire Craoux	5 960 787 €	650 000 €	26/06/2023
Lutte contre les îlots de chaleur	VEDENE	aménagement de jardins familiaux (1700 m2 au chemin de la Gaffe)	33 289 €	16 644 €	25/09/2023
tous les axes	VILLENEUVE LES A.	création d'un bâtiment dédié à la restauration des écoles Joseph Lhermite et Thomas Davis	2 078 752 €	300 000 €	11/12/2023

2.4.5 Aménager durablement

Action 19 du PCAET

2.4.5.1 Avignon Confluences, construire aujourd'hui la ville de demain

Avignon Confluences est un programme d'urbanisme innovant piloté par le Grand Avignon avec la ville d'Avignon.

Valoriser un espace stratégique doté d'une forte identité paysagère est l'objectif de ce projet ambitieux désormais porté par la SPL Grand Avignon Aménagement, créée entre la ville d'Avignon et le Grand Avignon en 2021 afin de se doter d'un outil pour faciliter la réalisation des opérations d'aménagement et de construction.

Les différents axes de cet espace de ville et de vie se dessinent. Loisirs, activités économiques, logements et commerces se mêlent dans **une zone moderne et exemplaire**, faite d'innovations techniques, architecturales et sociales.

Fondé sur le principe d'une cité-jardin composée de 16 macro-îlots respectant la trame paysagère et prenant en compte l'eau dans cette zone soumise au risque inondations, le plan-guide entre aujourd'hui en application.

Un axe direct entre la gare TGV et le centre-ville favorise quant à lui les modes de déplacement doux et les transports en commun sur les 3 km du tracé.

Le programme, qui s'articule autour de **macro-lots cohérents**, dont chacun constitue un véritable morceau de ville, est entré en phase opérationnelle avec le lancement de l'appel à projets pour le premier macro-lot démonstrateur (environ 50 000 m2).



L'étape suivante a été le choix durant l'été 2023, de l'équipe lauréate de promoteurs-architectes-paysagistes chargée d'aménager le premier macro-îlot de 4 ha au sortir de la gare TGV. Conçu comme démonstrateur, il devrait abriter des bureaux et environ 300 logements (entre 40 000 et 60 000 m² SP).

Avignon Confluences c'est déjà :

- La CAF qui a intégré son nouveau siège dans un bâtiment labellisé HQE (Haute Qualité Environnementale) au cœur du futur quartier Avignon Confluence, au début du mois d'avril 2023.



- **Le projet « Motion » conçu par Bart**, retenu à la suite d'un appel à projets lancé par le Grand Avignon en fin d'année 2021, **qui verra le jour d'ici 2025, pour des travaux débutant en 2024**. Ce projet de près de 5 000m² accueillera des espaces de bureaux, coworking, restaurant, commerces, mur d'escalades et rooftop. Le permis a été déposé au 1^{er} semestre 2023.
- **Un mandat de travaux** à la SPL G2A pour un montant de 5M€ en vue d'équiper le macro-îlot démonstrateur et lancer une étude de préfiguration de l'axe civique permettant de relier en modes doux, alternatifs et transports en commun, le futur quartier au centre-ville.



Le Grand Avignon a souhaité se doter d'une politique foncière active sur le secteur Confluences. Dans ce cadre, une **convention d'anticipation foncière** vise à appréhender sur un vaste périmètre (270 hectares) l'avenir des secteurs Courtine-Confluences qui peuvent être décomposés en deux sous-parties :

- La partie destinée à être aménagée sur une centaine d'hectares aux abords de la gare Avignon TGV est confiée à la SPL Grand Avignon Aménagement. Si le foncier de la première phase dite "cœur de projet" est d'ores et déjà maîtrisé, il n'en est pas de même pour les extensions futures de Crillonnes et Gigognan. Il est donc indispensable de pouvoir mettre en œuvre les outils de maîtrise foncière garantissant la bonne fin de l'ensemble de cette opération.
- La partie Courtine porte sur 170 hectares et entre davantage dans une logique de renouvellement urbain de différentes zones d'activités économiques vieillissantes sur lesquelles il convient d'intervenir pour préserver l'attractivité du territoire et pour préparer la transition entre le quartier de la gare TGV et le centre-ville d'Avignon. La participation de l'agence d'Urbanisme d'Avignon (AURAV) à cette convention va permettre d'auditer ce sous-secteur et de proposer ainsi des périmètres stratégiques ciblés pour la mise en œuvre de conventions d'intervention plus opérationnelles.

Soucieux de l'utilisation raisonnée du foncier, le Grand Avignon et la ville d'Avignon entendent mettre en œuvre sur cet espace une urbanité beaucoup plus vertueuse et résiliente face aux effets du dérèglement climatique

Pour ce faire, les collectivités se sont associées à l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur et à l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) par la signature de cette convention d'anticipation foncière, inédite par son ampleur et par son ambition. L'objectif est de maîtriser complètement le développement de cet espace.

Parmi ces 4 acteurs :

- L'EPF a la responsabilité technique des acquisitions et du portage foncier sur l'ensemble du projet.
- Le Grand Avignon est garant de l'intervention de l'EPF par le rachat, à terme, des emprises acquises par l'EPF.
- La Ville d'Avignon définit les orientations urbaines dans le cadre de son PLU.
- Et l'agence d'urbanisme a la charge de proposer des secteurs opérationnels d'intervention et de conduire l'observatoire créé sur le périmètre de la convention.

2.4.5.2 Naturaparc à Entraigues

Le Grand Avignon veut dédier les 27 hectares de cette extension de la zone d'activités économiques du Plan aux filières de la naturalité et de l'agroalimentaire dans un esprit de sobriété architecturale, d'efficacité énergétique et d'exemplarité écologique.

Les Terres du Plan nécessitent de finaliser l'acquisition du foncier nécessaire à la constitution d'une entité aménageable de 27.6 hectares, dont 18.1 hectares propriété du Grand Avignon. Une enquête publique pour déclaration d'utilité publique s'est tenue au 1^{er} semestre 2023 en vue de finaliser les acquisitions foncières.

Le projet à développer se veut exemplaire tant dans son aménagement, que dans ses performances environnementales notamment en termes de qualité architecturale et énergétique des bâtiments à venir.

D'un point de vue de l'aménagement, GSE a été désigné pour réaliser la viabilité des lots.

Les espaces verts sont généreux et un vaste mail central permet d'assurer la préservation des habitats identifiés, des continuités écologiques, un écoulement des eaux pluviales ainsi qu'un espace récréatif de détente pour les salariés et visiteurs de la zone.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement économique de l'agglomération qui repose sur l'industrie agro-alimentaire comme filière d'excellence.

Le permis d'aménager a été déposé en avril 2023. Il est attendu une décision en septembre 2024 après l'enquête publique unique permis d'aménager et autorisation environnementale.

Un cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales a été élaboré pour guider les acquéreurs de lot dans leur projet et garantir une qualité minimale du projet. Il est demandé de respecter la démarche Effinature (certification biodiversité).

Une attention particulière est portée à :

- L'éclairage extérieur pour préserver la biodiversité nocturne,
- Une palette végétale est imposée,
- L'aménagement des lots doit obtenir la certification effinature
- des ENR doivent être développées en 5^{ème} façades du bâtiment avec priorité eau chaude sanitaire, si non végétalisation,
- Les stationnement et cheminement seront perméables.



2.4.5.3 Agroparc

2.4.5.3.1 REQUALIFIER LA ZONE

Une réflexion a été lancée dans le cadre de la concession accordée à Citadis. Il s'agit de recalibrer la zone d'activités pour mieux répondre au standard actuel, notamment en matière de mutualisation du stationnement, de densité de bâti ainsi que de gestion des espaces verts. Plusieurs ateliers ont eu lieu en 2023 autour des sujets précités. Ces ateliers permettront de déterminer les axes d'amélioration et de travail.

2.4.5.3.2 PEPINIERE CREATIVA

Gérée jusqu'ici par la société publique locale Tecelys, spécialisée dans le pilotage de projets structurants sur le territoire du Grand Avignon, le Grand Avignon reprend la gestion de la pépinière Créativa en 2023.

Inauguration des nouveaux locaux

Démarrés au printemps 2021, les travaux de construction du nouveau bâtiment de Créativa sont désormais achevés. L'inauguration s'est tenue le 28 septembre 2022.

Pour un montant total de 4.2 M€, les nouveaux locaux de 2 300m² qui accueillent 60 bureaux, 6 ateliers en locations, 2 salles de réunions et 72 places de parking ont obtenu le label « Bâtiment Durable Méditerranéen » niveau Argent. Ce bâtiment est équipé d'une GTB (Gestion Technique Bâimentaire) qui permet de piloter à distance les équipements techniques (climatisation, chauffage, CTA (Centrales de Traitement d'Air)).

Créativa en chiffres

- Un flux d'une centaine d'entreprises hébergées
- 85 % de poursuite d'activité en sortie de pépinière
- 12 ateliers d'une quarantaine de m² chacun
- 5 bureaux à temps partagé (loués équipés et meublés)
- 96 bureaux à temps plein
- 1 espace de coworking
- 3 salles de réunion

2.4.5.4 Le Plan « Requalification des zones d'Activités »

A la faveur de la loi Notre, un programme de redynamisation des zones d'activités a été adopté. Concernant 10 zones d'activités sur les 29 de compétence Grand Avignon, ce programme doté de 20 M€ de travaux sur trois ans consiste à embellir, moderniser et préserver l'environnement de ces secteurs dans le but d'améliorer la qualité du cadre de travail et renforcer l'attractivité économique du territoire.

UN CADRE DE TRAVAIL VALORISÉ

/ L'image de votre entreprise perçue par vos salariés et vos clients dépend en partie de son lieu d'implantation.

C'est pourquoi offrir un environnement esthétique et fonctionnel, propre et entretenu dans le respect des ressources naturelles est une priorité que nous partageons avec vous.

Les travaux de valorisation des zones d'activités que va conduire le Grand Avignon vont apporter, selon les besoins spécifiques de chaque site, des améliorations de trois grands types.



/ EMBELLIR

- Traitement des entrées de zones
- Réfection de voiries
- Harmonisation de la signalétique
- Réalisation de plantations pour développer l'ombrage et apporter de la fraîcheur dans ces espaces souvent minéraux



/ MODERNISER

- Apaisement du trafic et sécurisation routière
- Développement des itinéraires piétons et cyclables et meilleure prise en compte du handicap
- Développement de la desserte en transport en commun
- Amélioration de l'éclairage public



/ PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- Amélioration de la gestion des déchets
- Amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement
- Choix de solutions techniques à moindre impact environnemental (ex : utilisation de matériaux recyclés ou locaux)

En accompagnement de ce vaste plan, une communication a été mise en place à destination des entreprises concernées par les travaux et plus généralement du Grand Avignon ainsi que des habitants avec des communication de chantier par le biais de réunions d'informations, flyers...

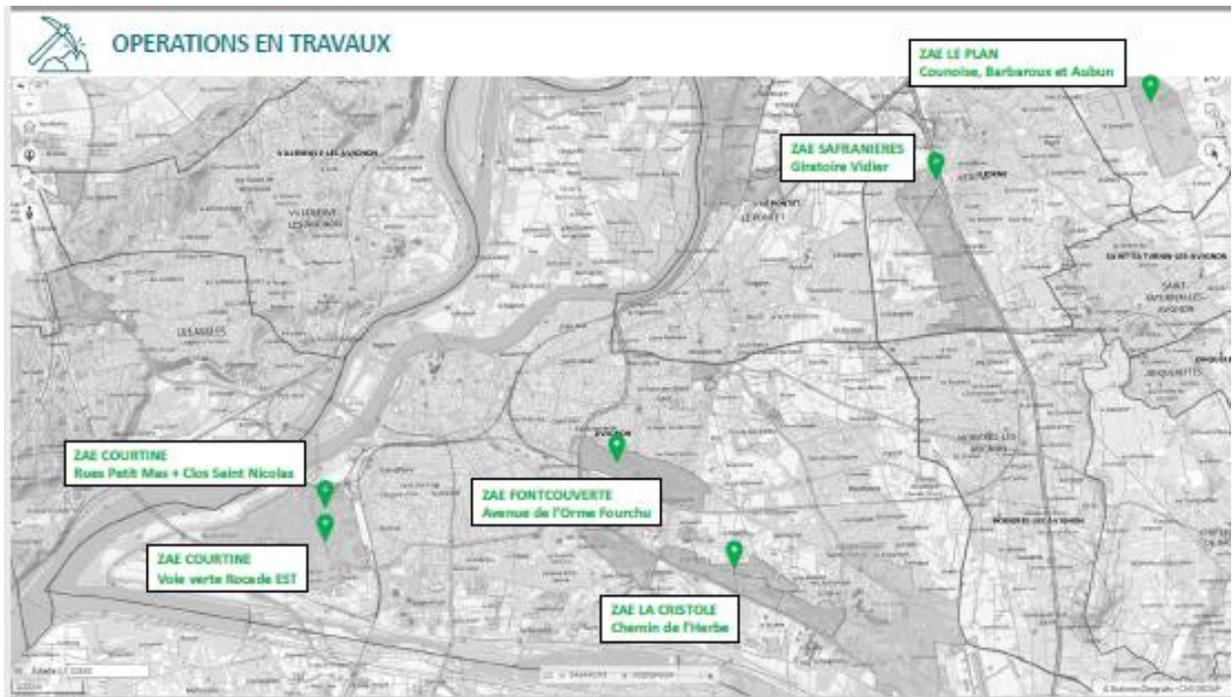


Ont été terminées en 2023 ou début 2024 les opérations suivantes :

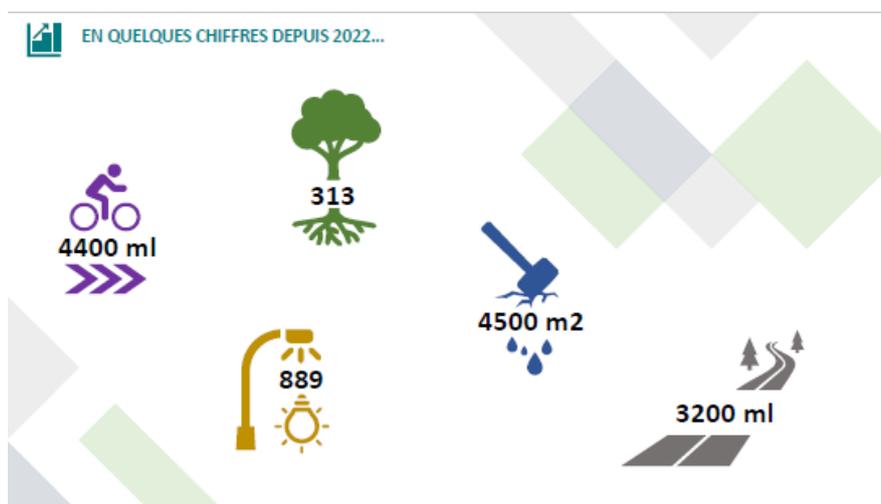
- **Caumont sur Durance – ZAE Les Balarucs – entrée de zone** : reprise du giratoire, voie de circulation et arrêt de bus **avec revêtement perméable**,
- **Vedène – ZAE Les fonds / Banastière – création rue Marthe Condat** : 220 m de voirie éclairée en **Led**, 200m³ de **stockage pour infiltration des eaux pluviales** sous chaussée,
- **Le Pontet – ZAE Fontvert – Requalification rue Graham Bell** : reprise de 200m de voirie avec éclairage led, végétalisation d'1/3 de l'emprise du projet et plantation de 30 arbres, création de noues d'infiltration pour optimiser la gestion des eaux pluviales,
- **Roquemaure – ZAE Aspre – Entrée de zone**
- **Avignon – ZAE Courtine – Rocade Charles de Gaulle** : reprise du carrefour de Rochegude comprenant des continuités cyclables sous la voie ferrée et pérennisation de la piste cyclable sur la rocade

- **Avignon – ZAE Agroparc – liaison verte chemin de combes** : création d'une voie verte reliant le nord d'agroparc à la zone pavillonnaire au nord
- **Avignon – ZAE Fontcouverte – végétalisation de la zone** : désimperméabilisation de 330 m², plantation de 40 arbres et 264 arbustes, 330m² de couvre-sol et 500m² de prairie fleurie

Sont en travaux les zones suivantes :



Soit



Et en perspective :



OPERATIONS A L'ETUDE



2.4.6 Synthèse et analyse des ODD

Devenir un territoire résilient (1)									
	 1 PAS DE PAUVRETÉ	 2 FAIM «ZERO»	 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	Veiller à ce que tous puissent avoir une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA		Nature en ville	Nature en ville Végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur Requalification des ZA	Colloques inondation, biodiversité PAPI, risques Atlas biodiversité Séminaire Natur'enville PICS		Irrigation GEMAPI ZA Le Plan Confluence Nature en ville (désimperméabilisation) Plan requalification ZA	Géothermie Avignon confluence	Camp de base Agroparc Naturoparc	Avignon Confluence Zone du Plan et démarche Effinature, Plan requalification des ZA
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)		Neutre	Positif	Positif		Positif	Positif	Positif	Positif
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné		1	1	3		2	1	2	3
Comment faire mieux demain ?		Développement d'espaces comestibles publics		Gestion de crise grandeur nature Actions de com		Intégrer la ressource en eau dans tous les projets d'aménagement et de gestion	Développer les ENR dans les projets d'aménagement	Développer l'ESS	
Action déjà prévue dans le projet de budget ?				DICRIM Colloques nature en ville, Atlas de la biodiversité		Etudes sur les filiales ASA des canaux			

Devenir un territoire résilient (2)

	10 INÉGALITÉS RÉDUITES  Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES  Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES  Etablir des modes de consommation et de production durables	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	14 VIE AQUATIQUE  Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers, et les ressources marines aux fins du développement durable	15 VIE TERRESTRE  Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES  Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS  Partenariats pour la réalisation des objectifs	
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA	Aménagements maj DICRIM	Avignon Confluence Zone du Plan, Nature en ville GEMAPI Fond de soutien aux communes	Confluence	PICS PAPI (Alabri) GEMAPI (berges, digues, batardeaux, roubines...)		Atlas biodiversité Zone humide Planas Eco pâturage Fauçage tardif, PAPI/GEMAPI	Création SPL Aménagement Actions de sensibilisation	Accompagnement GREC, PICS Fonds de soutien aux communes Déploiement des outils SIG (patrimoine arboré, suivi végétalisation...)	
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)	Positif	Positif		Positif		Positif	Neutre	Positif	
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné	2	2		1		1	1	2	22
Comment faire mieux demain ?	PLUi			Végétaliser pour lutter contre les ilots de chaleur et le ruissellement		ZAN Plan de gestion stratégique des Zones Humides Pépinière GA			
Action déjà prévue dans le projet de budget ?									

2.5 Développer l'économie circulaire

2.5.1 Poursuite de la démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT)

Le Grand Avignon a lancé fin 2021 une étude de préfiguration de démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT). L'EIT est un mode d'organisation mis en place collectivement par plusieurs acteurs au travers d'une gestion optimisée des flux et des ressources (eau, énergie, matériaux...). Elle vise à mettre en place des synergies de mutualisation ou de substitution ou de nouvelles activités à l'échelle d'une zone, d'un territoire ou simplement entre deux entités dans un souci de durabilité.

Le Grand Avignon porte cette démarche d'EIT, en cohérence avec la globalité de son projet de territoire, avec le concours des 4 autres EPCI du périmètre « Territoire d'industrie ».

Cette étude a permis d'identifier :

- Des forces : une situation géographique privilégiée propice à la coopération, des filières d'excellence reconnues et des filières émergentes innovantes, une économie résidentielle importante
- Des opportunités : un terreau favorable au changement de paradigme vers la transition, une coopération à développer avec le monde de la recherche et de l'innovation, un tissu économique qui s'appuie sur une grande capacité de résilience, des interconnexions possibles entre les dynamiques filières et des secteurs d'activités
- Des faiblesses : le manque de coordination entre les acteurs, une culture industrielle perfectible, une production de déchets supérieure à la moyenne nationale, une pression foncière importante.

L'étude a également retenu 4 périmètres prioritaires en fonction des priorités affichées par le territoire, des besoins exprimés lors des différents entretiens avec les acteurs du territoire, des séances de travail, et de la capacité d'accompagnement que cela implique :

- Filière Naturalité et cycle de vie de la matière organique
- BTP/Construction
- Emballages (flux cartons et plastiques)
- Parcs industriels et zones d'activités mixte.

Enfin, un plan d'action a été élaboré autour de ces 4 périmètres et une partie transversale sur la gouvernance et le pilotage, décliné de manière opérationnelle en actions à mettre en œuvre pour engager une démarche d'EIT.

Le plan d'action prévisionnel comprend trois grands axes, ainsi que le pilotage/animation du projet, afin de répondre aux principaux objectifs de :

- Développer et structurer les démarches d'EIT sur le territoire du Grand Avignon en transversalité entre les services mais également au regard de l'ensemble des dispositifs engagés ou à venir
- Renforcer et soutenir les collectifs d'entreprises dans les zones d'activités du territoire et en priorité celles de Fontcouverte, d'Agroparc, de Courtine, du Plan/Couquiou et de l'Aspre
- Faciliter les échanges entre les acteurs socio-économiques et créer des liens entre les différentes zones pour ancrer les activités dans le territoire
- Engager des expérimentations pour pouvoir communiquer et être valeur d'exemple pour les autres entreprises et zones d'activités du territoire
- Capitaliser sur les actions menées dans les zones prioritaires

Afin de poursuivre la démarche engagée, le Grand Avignon a répondu à l'appel à projet EIT de l'ADEME et de la Région Sud. La candidature a été déposée à l'été 2023 et le projet remporté.

Budget estimé – 344 k€ sur 3 ans dont 100 000 € de subvention de l'ADEME PACA et 51 200 € de la Région Sud.

Pour ce nouveau plan d'action une équipe interservices a été missionnée pour animer la démarche ; pilotage Développement économique et animation Mission Transition écologique et Environnement déchets.

Grace à la base de données entreprises du Grand Avignon, 4 réunions de sensibilisation ont été menées avec les acteurs des Zones d'Activités Economiques, suivis d'entretiens individuels. Les Zones d'activité concernées sont Fontcouverte, Ecomin, Courtine et Agroparc

Suite à la rédaction d'un cahier des charges, un assistant à maîtrise d'ouvrage sera nommé afin d'aider à trouver les synergies entre les entreprises des ZAE, validera les pistes de synergies et aidera à leur mise en œuvre.

De même, le Grand Avignon s'est doté de l'outil FACTORYZ « Plateforme réemploi du Grand Avignon », une plateforme digitale de réemploi de matériels permettant de réduire la consommation de ressources en limitant la production de nouveaux biens. 60 entreprises sont d'ores et déjà inscrites à l'été 2024 pour donner ou revendre à prix symbolique du matériel. Une campagne de déploiement de cet outil est en cours d'élaboration.

En perspective,

- ✓ des ateliers de synergie inter-entreprises seront organisés en fin d'année 2024 avec un objectif entre 50 et 60 participants,
- ✓ un stagiaire pour 6 mois dès début 2025 afin de déployer le programme d'action 2023-2026, coordonné par une équipe interservices : Service du Développement économique, Service Environnement & Déchets et Mission Transition écologique et collectifs d'entreprises, à savoir :
 - Animer la démarche d'EIT ,
 - Accompagner la mise en œuvre et suivre les projets de synergies interentreprises
 - Suivre, promouvoir et faire évoluer la démarche

Ce plan d'actions fait écho au vaste plan de requalification des zones d'activités (cf infra) et au programme Territorial des synergies interentreprises (PTSI) engagée avec les professionnels du territoire.

2.5.2 Accompagner le changement des pratiques des secteurs économiques

2.5.2.1 Le « 9 » un lieu ressource pour les entrepreneurs

Dans le prolongement de son plan de soutien à l'économie locale, mis en œuvre pour accompagner la reprise d'activité des entreprises à court et moyen terme, le Grand Avignon a lancé, avec « Le 9 », une nouvelle offre d'accompagnement, entièrement dédiée aux entrepreneurs.

« Le 9 » est branché innovation. Situé au sein du technopôle d'Avignon, il se positionne comme un lieu ressource pour les chefs d'entreprises désireux de créer ou relancer leur activité, de se démarquer ou de développer une nouvelle offre différenciante en s'adaptant à la nouvelle donne économique. En 2024, le Grand Avignon acquiert définitivement cet espace.

Le bureau du Grand Avignon doit délibérer à l'automne 2024 pour valoriser cet espace financièrement d'une part et l'ouvrir à d'autres structures d'autre part.

2.5.2.2 Une animation territoriale

Participation au projet InertWaste

La Région Sud, pour la France, et cinq autres partenaires issus de plusieurs pays européens (Espagne, Danemark, Slovénie, Belgique) ont décidé de s'associer au sein d'un consortium baptisé InertWaste afin d'échanger leurs expériences et bâtir des synergies industrielles autour de la question des déchets « inertes » ou inorganiques issus de l'industrie et du BTP. Leur objectif : mieux les valoriser en appliquant les principes de l'économie circulaire. Une démarche qui s'inscrit dans la stratégie de la Commission européenne "pour une Europe plus verte" et répond aux enjeux du Plan climat régional de la Région Sud.

Le projet InertWaste est bâti autour trois axes : prolonger le cycle de vie des ressources, réduire l'extraction des matières premières et éviter les impacts environnementaux.



Eductour sur l'économie circulaire dans le cadre du LIFE IP SMART WASTE porté par la Région Sud. : 13 juin 2024

#6^{ème} JOURNÉE PARTAGE D'EXPERIENCES

Jeudi 13 juin 2024



Stratégies territoriales en matière
d'Economie Circulaire

Des élus de terrain
vous en parlent

#Etape 1
Living LAB
Le 9
120 Rue Dausset
AVIGNON

#Etape 2
Agroparc

#Etape 3
EcoMIN

#Etape 4
Eurovia
VEDENE

#Etape 5

PROGRAMME

08h30 - Accueil au Living LAB > Le 9
Accueil Café et Présentation de la stratégie territoriale du Grand Avignon
On vous explique tout ça !

Tous en Bus pour la suite du parcours

Visite des nouveaux locaux Food'in certifiés
Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM)
Pôle de services aux entreprises agroalimentaires
Soyons plus curieux...

Au cœur de l'EcoMIN...
▪ Cuisine centrale des cantines
▪ UZAJE / Spécialiste du réemploi de contenants pour la restauration
▪ Local en Bocal / Conserverie artisanale bio
Ils nous en parlent !

Pause Déjeuner au Mines des Saveurs
Vous êtes cordialement invité à partager un moment d'échanges & témoignages autour d'un repas basé uniquement avec des produits locaux et de saison.

▪ Découverte de la Plateforme du dernier km à vélo cargo « La roue tourne » et des contenants isothermes par « Isovation »
▪ Gestion des biodéchets et palettes de l'EcoMIN
Comment donner un autre sens ?

Comment fonctionne la déchèterie PRO et la plateforme de recyclage des déchets issus du BTP

Rafraîchissement
Recueil de vos appréciations sur cette journée d'échanges
----- Sous réserve d'ajustement -----

17h15 - Retour aux voitures

Cette journée de partage d'expérience est cofinancée par l'Union Européenne avec le fonds LIFE

Valorisation des acteurs du territoire du Grand Avignon et mise en perspectives des actions par rapport à une stratégie à bâtir.

2.5.2.3 Accompagnement dans le secteur de la transformation agroalimentaire - ECOMIN

En janvier 2022, une nouvelle ambition a été fixée par le Conseil d'Administration du MIN visant à transformer le MIN en un véritable ECOMIN, c'est-à-dire une plateforme exemplaire qui intègre de manière globale les enjeux du développement durable dans toutes ses décisions et actions tout en renforçant son positionnement économique sur la filière naturalité et plus précisément la transformation agroalimentaire. La nouvelle stratégie du MIN se concrétisera par un plan d'actions générant des aménagements et travaux importants sur les 5 prochaines années.

En parallèle, dans le cadre de l'exercice de sa compétence développement économique, le Grand Avignon a souhaité augmenter sa participation au capital de la SMINA d'un montant de 199 950 €. Cette montée au capital permettra une meilleure prise en compte de la dimension communautaire du MIN d'Avignon et de son implication dans le développement économique du territoire.

Cette décision a été actée par délibération du conseil du Grand Avignon le 25 mars 2024, portant le nombre de représentants du Grand Avignon de 3 à 5 et le capital social ainsi :

Composition nouvelle du capital social	Capital	Nb d'actions	En %
Communauté d'Agglomération Grand Avignon	422 700	2 818	33,87
Commune d'Avignon	420 150	2 801	33,67
Caisse des Dépôts et Consignations	204 900	1 366	16,42
Banque Populaire Méditerranée	50 100	334	4,01
CCI d'Avignon et de Vaucluse	50 100	334	4,01
Chambre d'Agriculture	45 000	300	3,61
Crédit Agricole Alpes Provence	44 850	299	3,60
Département de Vaucluse	9 900	66	0,79
INNOV'ALLIANCE	150	1	0,01
Total	1 247 850	8 319	100 %

2.5.2.4 Accompagnement dans le secteur du BTP



Action 21 du PCAET

A la demande des acteurs locaux du BTP et suite à la mise en place de la nouvelle « Responsabilité Elargie du Producteur » dans ce secteur, le Grand Avignon s'empare depuis 2022 de ces enjeux afin d'entrer dans l'ère de la construction durable, de l'économie circulaire et de la performance énergétique. Cet accompagnement passe par une animation territoriale, une facilitation dans la mise en œuvre d'innovation, un lien avec les centres de formation, les entreprises, les chambres consulaires et les fédérations ainsi que par des rencontres régulières. La première organisée par le Grand Avignon, en collaboration avec l'ADEME et l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire s'est tenue le 17 novembre 2022 sur la thématique de « Transition Ecologique et Energie: quelles avancées dans le BTP ? ».

Une centaine de personnes ont participé à cette 1ère édition regroupant les Maîtres d'Ouvrage (publics et privés), institutionnels, fédérations professionnelles, financeurs, bureau d'études, entreprises du BTP, industriels, gestionnaires d'installations de gestion et de traitement de ressources / déchets et afin d'élargir le débat, la soirée était accessible au grand public.

Un MOOC sur l'économie circulaire a été élaboré et mis à disposition à la rentrée 2023. Une formation de 20 personnes à destination des maîtres d'ouvrage, entreprises du Vaucluse et du Grand Avignon, bailleurs, SPL, ensemble des acteurs a été proposée début 2024 avec toujours dans l'optique de faire monter en compétence le territoire sur les questions de l'économie circulaire. 4 sessions ont été organisées.

De surcroît, une formation « regards croisés » intitulée « Mon chantier, mes déchets » à destination des maîtres d'ouvrages et entreprises du Vaucluse a été menée sur 3 journées au 1^{er} trimestre 2024.

En 2023, une deuxième édition du séminaire a été organisée en octobre sur la thématique de l'économie circulaire

Economie circulaire : quelles avancées pour notre territoire ?

9h - Accueil café																
9h30 - 12h30 : BTP de la conception à la gestion des déchets																
<p>Formations : la montée en compétence du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> MOOC Economie circulaire sur les chantiers BTP : Barbara CHOLLEY, REGION SUD Regards croisés Déchets de chantier et Economie circulaire dans le Vaucluse : Lionel PICARD, FRB PACA Mise en œuvre d'une stratégie d'Economie circulaire BTP sur le territoire du Grand Avignon : Frédérique CAMPANELLA, GRAND AVIGNON <p>Evolution des pratiques du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Guide "Habiter la ville de demain" : une coopération publique-privée pour faire évoluer les pratiques : Ingrid HAUTEFEUILLE, VILLE D'AVIGNON Evolution des pratiques en matière d'économie circulaire d'un aménageur public : Charline GARREAU Et Florence VERNE-REY, SPL GRAND AVIGNON AMENAGEMENT Erilla, bailleur engagé dans l'économie circulaire et le biosourcé : Anne-Laure BOICHOT, ERILLA et Aline CLOZEL, GRAND AVIGNON Bâtiment Food'in : Un exemple de construction durable, labellisée BDM Or : Cyril BERTRAND, CRIT <p>Maillage territorial en matière de gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de la REP PMCB : Christelle PLASSCHAERT, OCAB Table ronde « Enjeux locaux de mise en œuvre de la REP » Maillage des solutions de gestion des déchets professionnels autour du territoire : Alexandre BELO, GRAND AVIGNON TERRE DURABLE, une solution de proximité pour recycler vos déchets inertes : Eric LAMILLE, AXEL SUD GROUPE POISSON La valorisation par Alcyon - mise en œuvre d'une déchetterie professionnelle : Cindy COQ, ALCYON <p>Innovations : nouvelles offres des entreprises et accompagnements</p> <ul style="list-style-type: none"> Revlo* des solutions innovantes pour des aménagements urbains résilients : Christophe CHAIX, EUROVIA Limons, terres excavées, biodéchets : hier des déchets, demain des opportunités : Robin CRES, NEO-ECO Logistique matériaux et sobriété : Sophie MIDY, ADEME 																
13h30 - 15h30 : Visite d'installations de valorisation des déchets																
16h - 20h : Forum Déchets professionnels : des solutions pour vos problématiques de gestion des déchets																
<p>Forum des solutions :</p> <table border="0"> <tr> <td>CAPEB Vaucluse</td> <td>CCI Vaucluse</td> <td>Chimiee Sododell</td> <td>CMA PACA</td> </tr> <tr> <td>Créacycle</td> <td>Ecolab' Environnement</td> <td>Elynev</td> <td>Eva D3E</td> </tr> <tr> <td>FBTP Vaucluse</td> <td>Les Alchimistes</td> <td>Les Valoristes en Vaucluse</td> <td>Paprec Méditerranée</td> </tr> <tr> <td>Suez RV Méditerranée</td> <td>Uzaje</td> <td>Ventoux Compost</td> <td></td> </tr> </table> <p>Pitchs : Enjeux, contraintes et problématiques des acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'enquête « déchets » de la CCI Vaucluse : Sarah MENDEZ-COLLOC et Clotilde OCTAU, Pôle Proximité Territoriale de la CCI Vaucluse Le coût des déchets : « réglementation, prix, tri » : Matthieu FRICKER, Suez RV Mettre en œuvre le tri des déchets dans son entreprise : Crisalia MATEUS, Saint-Gobain Coating Solutions Echange avec des élus sur la politique de gestion des déchets du territoire : Laurence LEFEVRE et Jacques DEMANSE <p>Tables rondes thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> « Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets dans son entreprise » « La coopération inter-entreprises : quels bénéfices pour les entreprises ? » <p>Pitchs : des solutions inspirantes pour la gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> Eva D3E : entreprise adaptée pour le réemploi informatique durable Solution Valorily par Elynev : collecte, retraitement et régénération de conduits en matière plastique Créacycle : pour transformer nos déchets en ressources <p style="text-align: center;">Forum des solutions et cocktail de clôture</p>	CAPEB Vaucluse	CCI Vaucluse	Chimiee Sododell	CMA PACA	Créacycle	Ecolab' Environnement	Elynev	Eva D3E	FBTP Vaucluse	Les Alchimistes	Les Valoristes en Vaucluse	Paprec Méditerranée	Suez RV Méditerranée	Uzaje	Ventoux Compost	
CAPEB Vaucluse	CCI Vaucluse	Chimiee Sododell	CMA PACA													
Créacycle	Ecolab' Environnement	Elynev	Eva D3E													
FBTP Vaucluse	Les Alchimistes	Les Valoristes en Vaucluse	Paprec Méditerranée													
Suez RV Méditerranée	Uzaje	Ventoux Compost														



Les perspectives 2025

En 2025 sur la thématique spécifique de l'énergie en lien avec le schéma directeur des énergies renouvelables en cours d'élaboration (cf consommer moins et local), un séminaire sera organisé

Les objectifs de ces séminaires annuels sont :

- Monitorer les pratiques du territoire et des zones limitrophes
- Mettre en réseau les acteurs locaux dans une dimension circulaire et durable
- Monter en compétence et partager les retours d'expérience

Ces actions sont largement travaillées en lien avec les services techniques de l'agglomération et participent au renforcement des liens et synergies avec les services communaux et acteurs économiques autour du BTP, de l'économie circulaire et de l'énergie...

Elles s'inscrivent également dans le Plan d'Actions du Plan Climat adopté en septembre 2024.

2.5.2.5 Accompagnement dans le secteur agricole

Bio de PACA

Le Grand Avignon soutient l'initiative de Bio de PACA lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour le diagnostic et l'accompagnement au changement de pratiques de 10 exploitations. Cet AMI comporte deux axes : la réduction des gaz à effet de serre de l'exploitation et l'amélioration de la biodiversité. 5 exploitants en viticulture et 5 en arboriculture ont répondu présents. Le diagnostic des exploitations a été établi. Un plan d'actions doit émerger en 2023/2024. Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du PAT et du PCAET.

2.5.2.6 Accompagnement dans le secteur de la naturalité

Portées par la Région Sud, les opérations d'intérêt régional ont pour objectif le développement de la croissance, de l'emploi et le renforcement de l'attractivité du territoire.

Le Grand Avignon a été désigné chef de file de l'Opération d'Intérêt Régional (OIR) Naturalité, notamment pour les secteurs agricole et agroalimentaire.

La Naturalité est l'intégration de produits issus de la terre dans une activité industrielle ou commerciale équitable et selon des pratiques durables, innovantes et de progrès.

Cette filière connaît un véritable développement sur le territoire grâce à la mise en relation de l'innovation de la recherche (Pôle de compétitivité Innov'Alliance, INRAE, Université,), de la formation (Université, Lycée Pétrarque, ISARA ISEMA, IFRIA) et du monde économique (Entreprises, CRITT, ARIA, CTCPA, la French Tech Grande Provence).

Un séminaire sur le futur de la Naturalité

Le 11 avril 2023 s'est tenu à Villeneuve un séminaire autour de la Naturalité regroupant près de 60 acteurs de la filière, élus et services du Grand Avignon. Cette rencontre avait pour objectif de renforcer la dynamique engagée par l'agglomération dans le domaine de la naturalité.

En effet, la naturalité est considérée comme un pôle d'excellence territorial et constitue un axe majeur de la stratégie de développement économique du Grand Avignon.

Car le Grand Avignon abrite un écosystème diversifié et unique d'acteurs de cette filière, issus des univers agricoles et agro-alimentaires, et aussi de centres de recherche et de formations qui nous confèrent une expertise unique.

Un principe global, « Du champ à l'assiette », guide cette politique transversale et plusieurs actions sont déjà mises en œuvre ou entrées en phase opérationnelle sur le territoire :

- Le Programme Alimentaire Territorial,
- La redynamisation des zones d'activités économiques (mettre le lien)
- Le soutien à la formation – le programme Vitamin'A,

Un Séminaire « Demain quelles offres pour la Naturalité à Agroparc ? »

Le 9 avril 2024, le Grand Avignon a réuni tous les acteurs de la filière Naturalité afin de cartographier l'offre actuelle et les évolutions prévues à horizon 3 ans. L'objectif étant d'avoir une vision complète de celle-ci et d'analyser les développements futurs afin de gagner en cohérence et de créer un véritable écosystème collaboratif à destination des entreprises de la filière.

Une stratégie naturalité affirmée

Le diagnostic établi sur la base de nombreux entretiens et du séminaire du 11 avril 2023, identifie la transition agro-environnementale comme une réelle opportunité de développement afin de produire mieux avec moins, de s'adapter au changement climatique et de répondre aux attentes des consommateurs aspirant à une alimentation de qualité durable et saine. Il y a un besoin vital de revalorisation des activités et métiers agricoles et agroalimentaires – laquelle passera notamment par l'innovation, et d'animation de l'écosystème d'Agroparc.

La stratégie naturalité du Grand Avignon délibérée en conseil communautaire du 25 septembre 2023 ambitionne de faire du territoire un pôle d'excellence en innovation « vertueuse » dans les domaines de la production agricole et de la transformation végétale. Cette excellence d'envergure nationale et européenne se déclinera en matière de recherche et d'innovation, de formation et d'expérimentation et de démonstration sur le territoire. Cela pourra se décliner dans les domaines suivants en priorité (Production d'ingrédients naturels de qualité, sains pour l'être humain et l'environnement ; Valorisation de la filière Fruits et Légumes sur toute la chaîne de valeur ; Adaptation au changement climatique en zone méditerranéenne ; Gestion de la ressource en eau ; Transformation du végétal : éco-extraction, fermentation... ; Valorisation des co-produits / biodéchets).

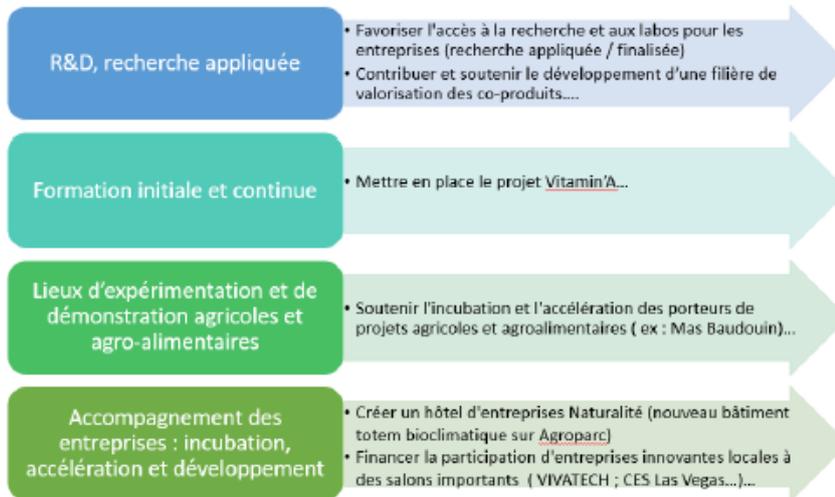
Les bénéfices attendus pour l'écosystème « naturalité » et le territoire du Grand Avignon sont :

- Création de valeur ajoutée et de rentabilité pour les secteurs agro-agri
- Bien-être pour les habitants : productions, alimentation, environnement....
- Perspectives d'avenir pour les jeunes : formation métiers, emplois....
- Attractivité du territoire pour des chercheurs, salariés, étudiants, entreprises...
- Rayonnement d'envergure nationale et européenne (cf. pourtour méditerranéen)
- Différenciation pour le territoire du Grand Avignon aux niveaux régional, national ou européen

L'ambition est de transiter d'un territoire qui actuellement « produit ici, pour ici et ailleurs » vers un territoire qui « innove et forme pour produire sain et vertueux, pour ici et ailleurs ».

AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES POUR LE GRAND AVIGNON ET ACTIONS PHARE

1/ Soutenir l'innovation, la formation, l'expérimentation et la création d'entreprises



2/ Fédérer et dynamiser l'éco-système Naturalité du Grand Avignon

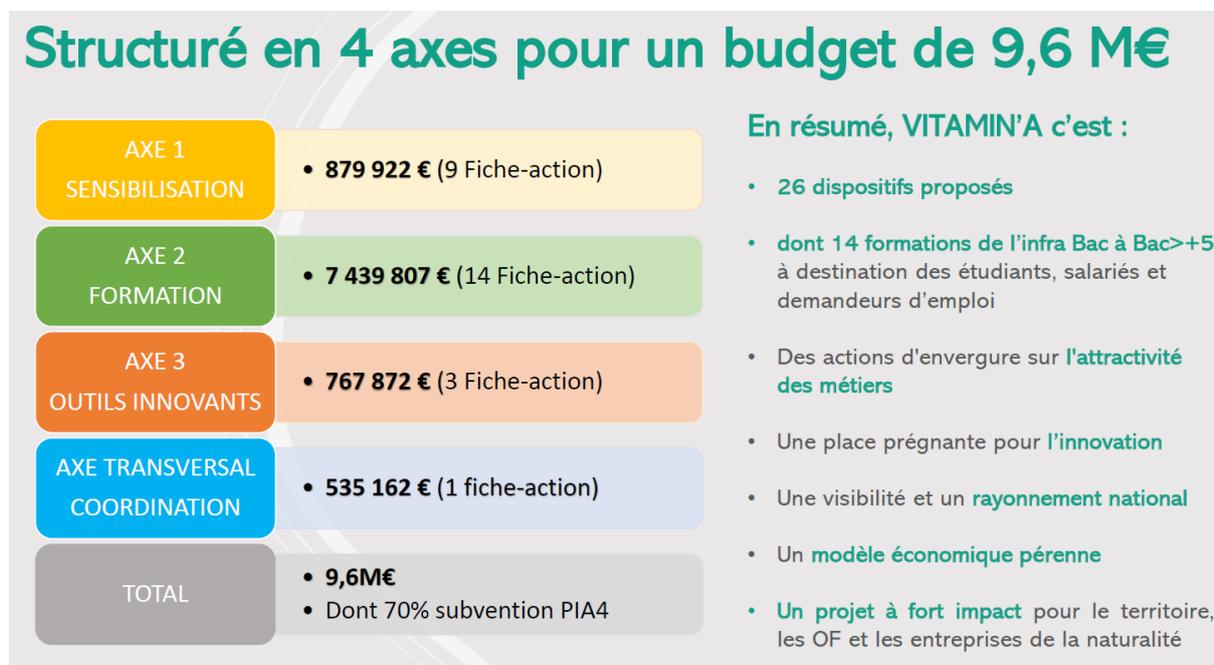


2.5.2.7 Accompagnement dans le secteur de la formation aux métiers de l'alimentation et de la naturalité : le projet Vitamin'A

En 2022, Le Grand Avignon a coordonné une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir ». Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrivait dans le cadre de la stratégie France 2030, qui a identifié 10 filières stratégiques pour la France, dans le prolongement des Programmes d'investissement d'avenir (PIA). L'AMI vise à anticiper et répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir. Le Grand Avignon a ainsi coordonné une réponse à cet AMI avec les acteurs locaux de formation sur le secteur de la Naturalité.

La candidature du projet vitamin'A (Vision du Territoire du grand Avignon sur les Métiers et formations Innovantes autour de la Naturalité et de l'Alimentation) a été retenue par l'Etat. La remise des prix a eu lieu le mercredi 07 juin 2023 à Paris.

Près de 10 M€ subventionné à hauteur de 70% par l'Etat permettront de financer sur 5 ans des formations jusqu'à BAC+5 autour d'acteurs de la formation tels que l'ISEMA, l'Université d'Avignon, l'Isara, Food'In PACA...



Le consortium des 12 partenaires est le suivant :



Ce programme qui s'étend sur 5 années scolaires du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2028, permettra de former les acteurs des métiers de la production agricole ou agroalimentaire, de la qualité, de la recherche et du développement, mais aussi du marketing commerce ou de la distribution.

Le Grand Avignon assurera le pilotage du projet avec l'appui du conseil scientifique coprésidé par l'Université et l'INRAE. Une chargée de mission a été recrutée à cette fin en novembre 2023. A l'horizon 2030, 5270 étudiants et salariés et 11 organismes de formation devrait bénéficier de ce programme.

Au début de l'été 2024, un premier bilan pouvait déjà être effectué avec 8 actions d'ores et déjà sur les rails dont 6 déjà démarrées :

- Web série « je teste ton job agro dans le Grand Avignon » soit 20 vidéos tournées en mai 2023 dans des entreprises agroalimentaires (Aria)
- Création du cursus Bachelor Assistant ingénieur en biotechnologie (Lycée Pétrarque) depuis septembre 2023 (Lycée Pétrarque)
- Pilotage de drones et de simulateurs de conduites d'engins agricoles pour CAP, Bac pro et BTS depuis septembre 2023 (Lycée Pétrarque)
- Création du cursus Ingénieur agronome avec 4 spécialisations « durables » depuis septembre 2023 (Isara-Isema)
- Création du cursus BSI – Bachelor en Sciences et Ingénierie en agronomie et agroalimentaire en septembre 2024 (Isara-Isema)
- Institut de la naturalité avec 20 modules de formation et plus de 30 formations (durabilité des ressources, production responsable, RSE...) depuis janvier 2024 (Innov'Alliance)

GRUPE isara-isema
Cursus Post-Bac en 5 ans
Alternance possible dès la 3^{ème} année
4 spécialisations sur Avignon

Action 13
Suivi de la mise en œuvre
Objectif horizon 2028
Niveau Bac+5 : 1144 formés

Ingénieur agronome – 4 spécialisations

- 3 spécialisations ouvertes (1, 2 & 3) ;
- 143 élèves (38 en 3A, 59 en 4A, 46 en 5A)
- Collaboration TK & pédagogique avec Lycée Pétrarque, CTCPA, Nextech (labos, halles techno)
- Partenariats entreprises, interprofessions, Université du Vin (Suze-la-Rousse)
- Spécialisation n°4 en 2025
- Intégration des 1^{er} et 2^e années à horizon 2027 et 2028 (nouveau bâtiment cœur de campus)

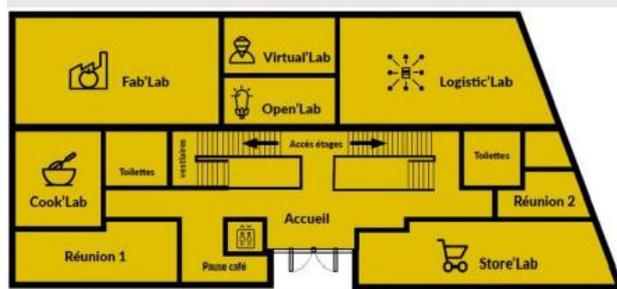
1. Transition agroécologique de l'agriculture méditerranéenne
2. Vigne et vin
3. Conception et innovation durable en industrie agroalimentaire
4. Ingénieurs d'affaire

Intégration sur le Campus d'Avignon

Succès de la spécialisation Vigne et vin

Et en perspective mais à très court terme :

- Plateforme « usine -école » agroalimentaire innovante pour des formations immersives Food'in Lab (Aria, Critt, Ifria) à venir début 2025,
- Blocks de compétence « packaging » à venir mi 2025 (CTCPA)



2.5.2.8 Accompagnement dans le secteur de l'industrie créative et culturelle

Le Grand Avignon s'est doté dès 2015 d'une stratégie de développement économique reposant sur l'industrie agro-alimentaire et la logistique.

En 2023 s'est ouverte une réflexion sur le renouvellement de cette stratégie de développement économique.

A la faveur d'une étude menée en 2023, cette stratégie devrait positionner l'industrie créative culturelle (ICC) comme élément fort du développement et de l'attractivité du territoire. Ce nouvel axe fait écho au festival international du spectacle vivant (2023, 77^{ème} édition du « In » et 47^{ème} édition du « Off ») ainsi que cinq implantations de studios d'animation depuis 2020 et en projet.

Ainsi avec cette nouvelle stratégie de développement économique, le territoire entend devenir une place forte de l'innovation pour certaines filières culturelles en créant des emplois et en renforçant l'attractivité du territoire autour de ces enjeux et surtout en étant un territoire exemplaire et démonstrateur dans la transition écologique du spectacle vivant.



STRATEGIE DU GRAND AVIGNON AUTOUR DE LA FILIERE DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

Ambition	Devenir LE territoire du spectacle vivant sur toute la chaîne de valeurs, se situer dans le top 5 national des lieux d'accueil des studios , être exemplaire en matière de transition écologique		
Objectifs	<p>#1 – Créer des emplois sur le territoire avignonnais, et plus largement vauclusien</p> <p>#2 – Renforcer l'attractivité du territoire à l'échelle régionale, nationale et européenne</p>		
Filières prioritaires	Spectacle vivant		Animation (via le jeu vidéo et l'audiovisuel)
Filières d'appui	Publicité et communication	Cinéma	Architecture et patrimoine
Première étape	Rassembler pour créer : s'appuyer sur la méthode RACI, pour lancer le plan d'action. Cette méthode permet d'identifier les personnes qui réalisent (R), celles qui ont l'autorité nécessaire à la prise de décision (A), celles qui doivent être consultées (C), et informées (I).		
Axes du plan d'action	#1 – ACCOMPAGNER – Accompagner le développement des acteurs culturels du Grand Avignon 8 actions	#4 – FORMER – Former et faire rester sur le territoire 3 actions	
	#2 – RENFORCER – Renforcer les infrastructures nécessaires à la création 7 actions	#5 – INNOVER – Placer le progrès écologique et technologique au cœur des objectifs de la recherche locale 7 actions	
	#3 – FINANCER – Financer le développement des entreprises locales 6 actions	#6 – RAYONNER – Faire rayonner le Grand Avignon et son patrimoine 7 actions	
Exemple d'action phare	#1 – Créer un hôtel d'entreprises pour les studios d'animation		

2.5.2.9 Accompagnement dans le secteur de l'immobilier d'entreprise

En dépit de la régionalisation des aides aux entreprises, le législateur a considéré l'immobilier d'entreprises comme une compétence de proximité. Ainsi, les aides à l'immobilier d'entreprises relèvent de la seule compétence des EPCI. Les Régions peuvent y contribuer uniquement si les intercommunalités les ont instaurées et ces aides directes en matière d'immobilier d'entreprise doivent être compatibles avec les orientations du SRDEII voté par la Région sud et la Région Occitanie. Instaurer un régime d'aide à l'immobilier d'entreprise permet de soutenir le développement économique sur le territoire communautaire, de renforcer son attractivité, d'offrir des conditions d'accueil favorables et ainsi de favoriser la création d'emplois.

Le conseil communautaire a donc voté en septembre 2023 un règlement visant à définir les modalités d'intervention du Grand Avignon et à concilier développement économique et transition écologique : favoriser la création d'emploi, l'adaptation des entreprises aux mutations en cours ou à venir et répondre aux enjeux du développement durable en déployant une économie soutenable et solidaire sur notre territoire. Aussi, le Grand Avignon entend accorder prioritairement ses aides aux entreprises des filières d'excellence du territoire, répondant aux enjeux écologiques et climatiques en déployant des projets d'aménagements durables.

L'intervention de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de 1 500 000€ déterminée à cet effet.

2.5.2.10 Accompagnement de la transition écologique des entreprises

Le Grand Avignon a souhaité apporter son soutien financier, lors de deux délibérations du bureau du 27 septembre 2023 :

- A la création de l'association Provence éco transition dont l'objet est de faciliter et accélérer la transition écologique des entreprises en structurant un écosystème local dédié comprenant de l'animation et des programmes d'accompagnement pour réussir à déployer la transition dans les entreprises (13 000 € en fonctionnement),
- A l'ADIE, Association pour le droit à l'initiative économique dont le réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprises dont les projets ne sont pas soutenus par les banques, pour une économie plus inclusive (20 000 € en fonctionnement)

2.5.2.11 Accompagnement en tourisme durable

Cet accompagnement se manifeste par une structuration en termes de pilotage mais aussi de mise en place d'outils au service du tourisme durable.

Structurer une destination exemplaire en tourisme durable

Correspondant à l'**action 26 du PCAET**, cette initiative d'accompagnement en tourisme durable lancée en mai 2023, vise à renforcer les missions des Offices de Tourisme (accueil, information, promotion touristique...) en les accompagnant à devenir des Offices de Tourisme et de la Mobilité (OTM) dont l'objectif sera d'informer sur l'ensemble des offres de mobilité du territoire régional, de promouvoir des solutions alternatives à la voiture et de mettre à disposition des services de mobilités bas carbone.



L'Office de Tourisme du Grand Avignon est ainsi engagé dans une double démarche avec Butterfly Tourism :

- D'un côté, **le projet « CLIMAX »** : l'OT du GA fait partie des 3 territoires pilote, sélectionnés pour le travail de thèse menée par la doctorante Caroline Le Roy. Ce travail vise à travailler sur de nouveaux indicateurs qui permettront de prendre en compte l'impact environnemental et social des stratégies touristiques sur les territoires.

- De l'autre, **la démarche « PASSEPORT VERT »** : en contrepartie, l'OT du GA peut bénéficier de l'accompagnement de Butterfly Tourism dans le déploiement de l'outil de pilotage Passeport Vert. Les premières démarches ont été les suivantes :

- Questionnaire à destination des socio-pros pour recenser leurs besoins et leurs actions en termes de tourisme durable et de transition écologique
- Formation d'un comité technique composé de l'OT GA, l'OT d'Avignon Tourisme, des 2 ADT (VPA et Gard Tourisme), des 2 CRT (CRTL Occitanie – CRT Sud) et de l'Ademe
- 4 journées de « Formation-Action » inscrites au programme : Définir la stratégie Passeport Vert pour le territoire du Grand Avignon (déjà réalisée), Construire le plan d'actions qui en découle (prévu début septembre), Mettre en oeuvre le plan de communication et Définir les indicateurs et la gouvernance pour assurer le suivi des actions dans le temps.

Sur le Grand Avignon, l'objectif de cette démarche sera de disposer sur différents lieux stratégiques du territoire (gare SNCF, parkings-relais, Via Rhône et Via Venaissia, pôles d'échange multimodal...) des points d'information "tourisme et mobilité" pour inciter les touristes et les habitants à (re)découvrir la destination avec un autre regard, sous un angle "slow" et responsable, et idéalement sans voiture.

Des propositions concrètes, (combinant la randonnée, le TER, le bus, la combinaison vélo + TER et vélo + bus) alimenteront la politique touristique du territoire qui vise à « réinventer le voyage en Provence pour tous, toute l'année, en limitant l'impact environnemental ». Certaines de ces suggestions seront intra-territoriales, d'autres sortiront des limites territoriales avec des formules à la journée.

Participer à l'accompagnement des socio professionnels en développant des partenariats

L'OT du GA accompagne fortement les socio-professionnels vers la Transition écologique et a identifié les acteurs moteurs par exemple via le Club TRES.84 (Tourisme Responsable Eco- et Slow-tourisme du Vaucluse) que le Grand Avignon a participé à impulser via Vaucluse Provence Attractivité.

Dans le cadre du Plan de transition touristique en Vaucluse, co-présidé par la Sous-préfète d'Apt et le Président de Vaucluse Provence Attractivité, l'idée est de fédérer tous les acteurs touristiques au sein de ce club. Le Club du tourisme durable rassemble tous les techniciens volontaires des offices de tourisme, intercommunalités, institutionnels, chambres consulaires et réseaux de professionnels pour structurer un réseau d'experts sur le territoire au travers de groupes de travail avec des thématiques telles que la désaisonnalité, l'hospitalité, les écomobilités touristiques... Formés au tourisme responsable, les membres du Club ont pour mission d'accompagner, mobiliser, animer et sensibiliser les professionnels vers ce tourisme en devenir (Travail de veille et diffusion de webinaires, via newsletters dédiées aux socio-pro, pour les informer des démarches type Clef Verte). Ils poursuivront leur accompagnement en les dirigeant vers la qualification d'une offre écotouristique et/ou slow touristique.

Développer une offre touristique novatrice et responsable

Valorisation du vélo

Soucieux de se donner les moyens de ses ambitions, le Grand Avignon a transformé un ETP afin de le dédier à la labellisation « Accueil Vélo » et « Compagnon de route » au sein de l'OT GA

Un nouveau site éco responsable

[Grand Avignon Tourisme, Camp de base de votre séjour en Provence \(grandavignon-destinations.fr\)](http://grandavignon-destinations.fr)

Pour valoriser le « Si nature, si beau, si bon », le site web de l'office du tourisme a fait peau neuve, en mettant en avant des Escapades en Provence sans voiture et des micro-aventures, à pied à vélo ou en canoë.

2.5.2.12 Déployer des outils au service de la connaissance des acteurs du réemploi du Grand Avignon

Le Service SIG du Grand Avignon, en partenariat avec les services en charge du Développement Durable et ceux de l'Environnement déchets, développe des outils pour identifier :

- Tous les projets du BTP sur le territoire intercommunal afin d'alimenter l'annuaire des producteurs de déchets,
- Les installations de gestion des déchets, privées ou publiques, à l'échelle du territoire afin d'avoir une cartographie complète

Développer l'économie circulaire (2)

	 <p>Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>	 <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	 <p>Etablir des modes de consommation et de production durables</p>	 <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	 <p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers, et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	 <p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>	 <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable</p>	 <p>Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA		Changements de pratiques et accompagnements	Sensibilisation tri Recyclerie, Valorisation déchets BTP (MOOC) Naturalité Vitamina, Bio de PACA Factoryz			Camp de base Sentiers nature	Le 9 Stratégies Naturalité et Industries Créatives et Culturelles	Augmentation Participation ECO MIN Réseaux d'acteurs Démarche EIT PTSI - Interreg	
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)		Positif	Positif			Positif	Positif	Positif	
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné		1	3			2	2	3	21
Comment faire mieux demain ?									
Action déjà prévue dans le projet de budget ?									

2.6 Se mobiliser ensemble

2.6.1 Les dates marquantes depuis 2021 pour la stratégie développement durable

Mai 2021 : Nouveau Directeur Général des Services du Grand Avignon

Juin 2021 : Après plusieurs mois de réflexion collective et de débats, le Projet de Territoire du Grand Avignon a été voté par les élus lors du **Conseil Communautaire du 28 juin 2021**. Véritable feuille de route, le Projet de Territoire définit les grandes orientations stratégiques et politiques de l'Agglomération d'ici à l'horizon 2030.

Ce projet a été élaboré de façon collégiale, entre les élus du Grand Avignon et s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- Réussir la transition écologique du territoire
- Renforcer les équilibres territoriaux
- Développer l'attractivité du territoire

A ce même Conseil Communautaire du 28 juin 2021 a été adopté le Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) conclu à l'échelle du Grand Avignon. Le CRTE permet aux collectivités d'intégrer, dans leurs priorités et au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique. Il vise la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire de l'Agglomération. Il inclut les projets des communes membres de l'Agglomération et ceux du Grand Avignon, pour la période 2021-2026. Plus de 140 actions sont ainsi prévues sur la période 2021-2026. Plus de 140 actions sont ainsi prévues sur cette période.

Ce contrat a été établi sur la base du projet de territoire qui place la question de la transition écologique comme fil directeur de ses politiques territoriales. Il est organisé autour des trois axes qui structurent déjà le projet de territoire du Grand Avignon.

En signant ce CRTE et les conventions financières annuelles correspondantes, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire, notamment auprès de ses communes membres. Le CRTE prévoit les modalités de la mise en place d'une gouvernance conjointe entre l'État et le Grand Avignon pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat.

Août 2021 : lancement du « 9 », un lieu ressource pour les entrepreneurs

Septembre 2021, la Mission Transition écologique a été mise en place au sein de la Direction Générale des Services pour mettre en œuvre la transversalité nécessaire au projet de territoire et accroître la visibilité et la lisibilité de la transition écologique engagée sur le territoire. Cette mission se compose de 5 personnes spécialisées par thématique (énergie renouvelable, risques, air climat, biodiversité, construction durable et performance énergétique) et intervenant conjointement sur la stratégie de promotion de la transition écologique et d'éducation à l'environnement et au développement durable, en lien avec les autres services du Grand Avignon.

Décembre 2021 : Création du Fonds de soutien à l'investissement communal pour la transition écologique, doté de 10M€ sur la période 2021-2026.

Janvier 2022 :

- Création du nouveau dispositif d'Education à l'Environnement et au Développement durable 2022-2026 fondé sur des appels à idées auprès des communes⁴
- Lancement du groupe de travail interne au Grand Avignon « animateurs de la transition » regroupant une vingtaine d'agents de tous les services (techniques, déchets, mobilité, développement économique, aménagement ...)

Février 2022 : lancement d'un groupe de travail avec les acteurs locaux d'éducation à l'environnement et au développement durable pour réfléchir à la création d'un événementiel sur la transition écologique.

Juin 2022 : lancement du dispositif régional d'accompagnement collectif pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques : équipe projet multiservices

Octobre 2022 : labellisation officielle du Grand Avignon en tant que territoire durable une Cop d'avance de niveau 2. Piloté par la Région Sud et animé par l'ARBE, le label régional « Territoire durable, une Cop d'avance » a pour objectif d'identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui s'engagent dans la transition écologique à travers une démarche de développement.

Mars 2023 : 1^{ère} édition de Faites Echo, l'éco festival du Grand Avignon

Avril 2023 : arrêt du PCAET par délibération du Conseil communautaire

Avril 2023 : création du conseil de développement

Novembre 2024 : lancement d'un AMI de co-construction de Faites ECHO auprès des associations d'EEDD (2024-2026)

Février 2024 : lancement de la campagne mécénat de FAITES ECHO #2

Mars 2024 : 2^{ème} édition de Faites écho

Juin 2024 : lancement du projet de co-construction de la 3^{ème} édition de Faites écho avec les acteurs associatifs locaux

Mai et septembre 2024 : réflexion partenariale sur l'éducation à l'environnement et au développement durable avec les acteurs associatifs

septembre 2024 : adoption du PCAET et approbation du SDEnR

2.6.2 Vers une gouvernance participative autour de la transition écologique



Action 27 du PCAET

2.6.2.1 Poursuivre l'accompagnement des conseils citoyens

Créés en octobre 2016, les cinq Conseils citoyens du Grand Avignon participent activement aux travaux et réflexions du Contrat de ville et du NPNRU. Ils ont vocation à être des instances de débat, de force de proposition entre citoyens, élus et techniciens de la politique de la ville. Les instances ont été renouvelées en octobre 2019.

68 conseillers citoyens composés d'habitants et d'acteurs locaux sont répartis dans 5 conseils, par quartiers (Avignon Ouest, Avignon Sud, Avignon St-Chamand, Avignon Nord-Est et Le Pontet)

Depuis la création des conseils, le Grand Avignon pilote et assure le financement du fonds de participation des conseils citoyens, de la structure porteuse associative et de leur formation continue pour un budget total annuel d'environ 60 000 €.

Depuis leur création, 8 projets ont abouti, avec en juin 2022, Expressions de femmes, une exposition mettant en lumière le travail de créatrices (peinture, cuisine, couture...) à la maison des projets du Grand Avignon.

Pour autant, tout en reconnaissant l'engagement important des membres des conseils citoyens, le dispositif s'est peu à peu essouffé. Le nouveau contrat de ville à venir (2024-2030) est donc perçu par les partenaires comme une opportunité pour impulser différemment la mobilisation des habitants en permettant notamment de développer et soutenir des projets répondant aux mieux à leurs idées et à leurs besoins.

C'est ainsi qu'un atelier a été organisé le 25 juin 2024 sur la participation citoyenne, en présence des conseils citoyens, des centres sociaux et d'associations locales. Il a permis de réfléchir collectivement au renouvellement de l'implication citoyenne dans les quartiers prioritaires, en s'appuyant sur les réussites du territoire et en s'inspirant d'expériences d'autres collectivités.

2.6.2.2 Multiplier la transversalité entre les services et avec les communes

Avec le nouvel exécutif mis en place en 2021, le Grand Avignon entend bien placer la transversalité et la prise en compte du développement durable dans son action au quotidien.

Ainsi des réunions mensuelles sont instaurées avec l'ensemble des DGS des communes. Un Groupe de travail des DST a également été mis en place en 2022 avec une fréquence de réunion tous les 2 à 3 mois, avec notamment un focus sur le plan sobriété. Les référents des plans communaux de sauvegarde se sont regroupés pour envisager les contours du Plan Intercommunal de Sauvegarde à mettre en place d'ici 2026.

Le réseau interne des animateurs de la transition écologique s'est lancé en janvier 2022 et regroupe une vingtaine d'agents du Grand Avignon tout service confondu. Une formation spécifique a été réalisée en intra avec une douzaine d'agents pour partager les techniques d'animation et s'entraider dans un objectif de mutualisation « pour le changement de comportement », indispensable à la transition écologique. Cette formation est en cours de déploiement pour former d'autres animateurs et poursuivre en phase 2 la formation des premiers.

Enfin, la dynamique de co-construction de nos différents programmes ou plans (PAT/PDU/PCAET/PLPDMA) a permis d'instaurer des échanges réguliers et la mise en place d'un mode projet tant en interne qu'avec les acteurs et partenaires extérieurs.

En 2023 : le réseau initial (12 personnes) a été formé à la conduite du changement (formation intra avancée) alors qu'une nouvelle équipe de 10 personnes a bénéficié de la formation « outils d'animation en intelligence collective »

C'est bien au travers de réseau interne que la co-construction d'actions est rendue possible, notamment la fête de l'environnement du Grand Avignon : Faites Echo.

En perspective, l'extension du réseau interne des animateurs et leur montée en compétence par des formations de conduite du changement.

2.6.2.3 Un Conseil de Développement pour faire participer les citoyens

Installé en séance plénière le 02 mai 2023 après une session de candidature en fin d'année 2022, le conseil de développement a vu le jour suite à une délibération du conseil communautaire du 3 avril 2023. Cette instance de démocratie participative composée de 64 habitants du Grand Avignon et 4 organismes locaux respecte la parité hommes/femmes, la diversité générationnelle et l'équilibre géographique des territoires.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre du Grand Avignon, ainsi que sur le projet de service express régional métropolitain (SERM). Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

En 2023, le conseil de développement s'est réuni en assemblée plénière 4 fois, et 1 fois au 1^{er} semestre 2024. Ces premiers mois ont été consacrés à sa mise en place et son organisation interne générant une douzaine de réunions de son Comité d'Animation.

Il a été sollicité par le Grand Avignon pour la première fois de son existence, afin de donner son avis sur le PCAET au printemps 2024 et a rendu un avis détaillé le mois suivant.

Cette instance sera amenée à être de plus en plus présente dans tous les projets de planification et de développement durable du Grand Avignon.

2.6.3 Actions de sensibilisation



Action 29 du PCAET

2.6.3.1 Sensibiliser les plus petits, les plus grands au quotidien

2.6.3.1.1 ACCOMPAGNER LES CEMJ DU GRAND AVIGNON

Le Grand Avignon offre depuis 2018 un accompagnement aux conseils municipaux des enfants et des jeunes (CME et CMJ) dans la découverte des sujets liés à la transition écologique. Des actions concrètes sont aussi imaginées au cours de ces rencontres.

Cet accompagnement est proposé aux communes volontaires, et à ce jour, **dix communes ont pu mettre en place des conseils municipaux** des enfants et des jeunes : Avignon, Caumont-sur-Durance, Roquemaure, Les Angles, Morières-lès-Avignon, Pujaut, Sauveterre, Rochefort-du-Gard, Vedène et Villeneuve lez Avignon.

Il existe 11 conseils municipaux des jeunes et/ou enfants répartis sur les communes suivantes Rochefort du Gard, Les Angles, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure, Avignon, Caumont, Velleron, Morières et Vedène regroupant environ 250 enfants.

L'association Latitudes 84 a été missionnée par le Grand Avignon pour animer ces conseils et proposer des actions de sensibilisation et d'accompagnement au changement.

Un exemple : CMEJ Caumont sur Durance

Durant l'année scolaire 2021/2022 – 7 séances ont permis de sensibiliser aux enjeux du réchauffement climatique, puis un atelier sur la biodiversité et enfin plusieurs séances pour monter un micro-trottoir et une exposition valorisée dans l'école primaire et à la médiathèque et enfin, une séance de restitution aux élus de la ville.

Au total sur 2022/2023, 14 animations/sensibilisations ont été proposées au CEMJ en 2022/2023

Objectifs et résultats selon les indicateurs

Objectifs du projet	Actions mises en oeuvre	Indicateurs	Résultats attendus	Outils	Résultats obtenus
Former les élu-e-s des Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes sur les enjeux de transition écologique.	Intervention de sensibilisation avec des outils d'éducation populaire.	Participation des jeunes. Nombre de conseils touchés. Nombre de jeunes concernés Nombre de séances réalisées.	Compréhension des sujets abordés (changement climatique, biodiversité, etc.) 3 conseils touchés. 24 jeunes concernés (8 en moyenne par CMEJ). 3 à 6 séances réalisées (1 à 2 par conseil).	Observations sur-place et retours des jeunes et des accompagnants Calendrier et tableau de suivi d'action.	Compréhension accrue sur la thématique environnementale. 3 conseils touchés. 26 jeunes concernés. 7 séances réalisées.
Les aider à choisir un ou plusieurs projets sur la thématique environnementale.	Mise en place d'un cadre de réflexion pour les projets et d'un choix démocratique du groupe.	Nombre d'idées et de projets proposés.	Choix d'un projet sur la transition écologique.	Paperboards et listes de projets.	De nombreuses propositions de projets. (23 sur Velleron, dont 10 sur la transition).
Les accompagner à réaliser un projet en lien avec ces enjeux.	Séance d'accompagnement et choix d'un intervenant extérieur selon les besoins.	Investissement des jeunes. Nombre de projets aboutis et nombre de personnes touchées indirectement.	Des projets aboutis dans 3 CMEJ.	Tableau de suivi des actions.	Deux projets aboutis à ce jour, à Velleron et aux Angles. Projet prévu à Avignon pour la rentrée de septembre.

Source – Bilan Latitudes – Accompagnement des CEMJ du Grand Avignon – 2022/2023

Une reconduction de ce travail a été proposée dans le cadre de l'Appel à idées EEDD 2024 avec 2 communes : Velleron et Vedène . 1 journée de rencontre éco-sportive entre CME - CMJ a également été organisée par le Grand Avignon au SIDSCAVAR le 1^{er} juin et a permis de réunir plus de 70 jeunes de 8 communes différentes (Vaucluse et Gard)



2.6.3.1.2 DES CINE-DEBATS ET DES RENCONTRES SUR LES RISQUES, LE MONDE DE DEMAIN

Le Grand Avignon a organisé ou a été partie prenante dans des rencontres et ciné-débats à destination du grand public mais aussi des citoyens, jeunes et associations:

- Comment s'organiser à titre individuel et collectif pour vivre avec les risques majeurs ? le 13 octobre 2023 à Utopia



« S'adapter au risque d'inondations » : telle était la thématique de la journée du 20 octobre 2023 organisée par le Grand Avignon à Morières les Avignon autour de tables-rondes et d'ateliers permettant de partager les expériences et connaissances locales et internationales afin de proposer des solutions d'adaptation du territoire aux risques d'inondations.

- Deux représentations d'un théâtre forum sur les risques majeurs, dans le cadre du résilience tour, le 9 novembre 2023. L'après-midi participation de 122 personnes du collège Anselme Mathieu Avignon, et l'école primaire de Sainte Catherine, et en soirée participation de 19 personnes.



2.6.3.1.3 APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EEDD

Dans l'objectif de sensibiliser le plus grand nombre, le Grand Avignon a mis en place en janvier 2022 un appel à idées sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable. Doté d'un fond de 60 000€, il vise à financer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur les communes à destination de tous les publics.



*Vous avez des idées structurantes de sensibilisation et de communication sur l'environnement pour votre commune,
Vous connaissez des acteurs locaux et vous aimeriez programmer une opération annuelle,
Faites-les nous savoir et nous tâcherons de les mettre en œuvre à titre d'innovation et de reproductibilité sur le territoire.*

Pour qui :

**Agents municipaux, familles, scolaires,
grand public, acteurs sociaux-économiques,
jeunesse**

Quoi :

**des animations, des ateliers, formations,
accompagnement, événementiels**

Sur quoi :

*climat, biodiversité, ressources, déchets, air, mobilité douce,
alimentation, transition écologique, énergies
renouvelables...*

Deux fois par an, les communes sont consultées sur leur programme d'EEDD à destination de tous les publics.

Ce dispositif financé par le Grand Avignon vise à engager la transition écologique des populations en les sensibilisant par des animations, conférences, jeux...

Il présente également l'intérêt pour le Grand Avignon d'améliorer la connaissance des partenaires et des actions sur son territoire. A terme, l'objectif est de pouvoir regrouper l'ensemble de ces propositions dans un catalogue mis à disposition des communes et/ou services du Grand

Fort de son succès, ce dispositif a été reconduit pour l'année 2023 avec un budget de près de **55 000€**

COMMUNES	THEME	CIBLE	MONTANT
AVIGNON	biodiversité - réduction des déchets - ressources	Ecoles (4)	5 000 €
AVIGNON	Air- biodiversité- alimentation -santé- mobilité douce-réduction des déchets - ressources	Grand public-Agents municipaux	2 000 €
AVIGNON	réduction des déchets	3 écoles : Marcel PERRIN, St RUF, Vertes Rives	800 €
AVIGNON	biodiversité et ressources	Ecoles (3)	1 880 €
AVIGNON	biodiversité-alimentation	Grand Public (familles)	2 230 €
LE PONTET	alimentation	grand public	3 900 €
LE PONTET	transition climat	agents et grand public	3 400 €
MORIERES	événementiel réduction des déchets	grand public-familles	1800
MORIERES	animation _événementiel	enfants-familles	700
ROQUEMAURE	alimentation	scolaire	350 €
ROQUEMAURE	ALIMENTATION	scolaire	4 900 €
ROQUEMAURE	CLIMAT	scolaire CP au CM2	4 727 €
SAUVETERRE		grand public -familles	1 330 €
SAUVETERRE		enfant 2 à 12 ans	1 200 €
JONQUERETTES	intervention pédagogique biodiversité	ecole et centre aérés	1 550 €
VELLERON	événementiel	enfants	2 700 €
VELLERON	événementiel santé-mobilité douce	écoles-centre aérés -conseil municipal des jeunes-grand public	4 128 €
ENTRAIGUES	biodiversité	écoles-centre aérés -autre public	2 600 €
PUJAUT	biodiversité	scolaires	1 746 €
PUJAUT	biodiversité	scolaires	708 €
VEDENE	biodiversité	GP	3 550 €
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	réduction des déchets -ressources	écoles -conseil municipal des jeunes	3 000 €

2.6.3.1.4 CUBE ECOLES

Le CEREMA en partenariat avec l'Education Nationale propose un programme de réduction des consommations énergétiques à destination des écoles maternelle et primaires.

Le Grand Avignon s'est inscrit dans cette dynamique dès la rentrée de septembre 2022/2023 en recrutant une grappe de 8 écoles (6 écoles primaires sur Avignon, un centre aéré sur Roquemaure et une école primaire sur Pujaut).

Ce programme comporte deux axes de travail. Le premier consiste à diagnostiquer le bâtiment et ses installations, le second un travail d'apprentissage pédagogique avec les enfants en lien avec le diagnostic des bâtiments. L'objectif est de proposer un plan d'actions de sobriété énergétique et d'en mesurer les effets.

L'année scolaire 2022/2023 a été consacrée essentiellement au diagnostic des bâtiments.

Le projet est resté en stand-by pour l'année 2023-2024.

2.6.3.2 Sensibiliser dans les quartiers politique de la ville

Contrat de ville

Le Grand Avignon a engagé en 2015 son second contrat de ville à destination des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Les QPV en chiffres



15% de la population du Grand Avignon vit dans un QP, soit 28 700 habitants.



Un taux de pauvreté très élevé avec un creusement des écarts de niveaux de vie QPV/hors QPV : de 48 % (QP Joffre et centre-ville), à 57% (QP Saint-Chamand) / 22% pour le GA



Une population jeune : la part des moins de 25 ans varie de 38% (QP Nord Est) à 48% (QP Saint Chamand) dans les QP / 31,4% pour le GA
Un indice de jeunesse variant de **2,1** (QP Sud) à **2,8** (QP saint Chamand) / 0,9 pour le GA



51% de mineurs en situation de fragilité, jusqu'à 57,5% à Saint Chamand / 24,2% pour le GA



Un taux d'emploi des 15-64 ans variant de 31 % à Saint Chamand, jusqu'à 50% à Joffre centre-ville / 58% pour le GA

Terminé en 2023, le bilan du 2^{ème} contrat de ville est riche de plus de 700 projets financés pour un montant global de près de 21M€ ayant touché 60 000 personnes dont 91% dans les QPV avec une prédominance des publics adulte féminin (60%) et d'enfants (18%).

Cinq conseils citoyens sont portés par le contrat de ville pour faire émerger des actions de démocratie participative dans ces quartiers. Créés en 2016, ils regroupent une centaine d'habitants. A ce jour, 25 personnes sont actives sur le total des 5 conseils. Consultés sur les sujets en lien avec la politique de la ville, ils participent aux instances de pilotage et mènent des actions autonomes financées dans le cadre du fond de participation doté de 30 000€.

Les années 2023 et 2024 sont consacrées à l'élaboration du 3^{ème} contrat de ville dans le cadre du Plan National Quartier engagement 2030 pour un lancement au 1^{er} janvier 2025.

Quelques exemples d'action :

Jeudi 6 juin de 13h30 à 17h au cinéma Pathé Cap Sud

- Participation avec le collectif "Et si CT Toi" à la **Projection du film documentaire Bigger than us**, retraçant l'engagement de 7 jeunes à travers le monde
- Echange avec la réalisatrice et témoignages d'acteurs locaux engagés
- Découverte des stands d'associations du territoire



ECO-Lab* - Association d'éducation à l'Environnement - Animation Réseau EFDD Vaucluse

Jeudi 13 juin de 13h30 à 16h30 à Roulons à Vélo

- Présentation du local, du fonctionnement de l'asso
- Echanges sur la mobilité
- Pratique du vélo pédagogique
- Atelier réparation d'une roue ou vélo-école au choix
- Visite de la Maison du vélo.



ECO-Lab* - Association d'éducation à l'Environnement - Animation Réseau EFDD Vaucluse

Années	Opérateurs	Thématiques	Objectifs	Publics cibles	Financements CV + autres services
2023 2024	Eco-Lab	Transition écologique Alimentation durable	-Sensibiliser aux enjeux du changement climatique, de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé (rencontres acteurs du territoire, ateliers, visites...)	Adolescents	5720€ (2023) 3000€ (2024)
2024	Eco-Lab	Transition écologique Alimentation durable	-Achat matériel informatique -Sensibiliser aux enjeux du changement climatique, de l'alimentation, de l'agriculture et	Adolescents	8000€ (2024) investissement
2023 2024	Espace Pluriel la Rocade	Alimentation durable	-Sensibiliser les adhérents du centre social au développement durable (création d'un potager intergénérationnel, ateliers cuisine, santé, bien	Enfants Adolescents Familles	1500€ (2023) 2000€ (2024)
2023 2024	Label Epique	Alimentation durable	-Sensibiliser à l'alimentation, au développement durable (ateliers cuisine, partage de savoirs ...) -Développer le lien social (animations en pieds d'immeuble)	Enfants Adolescents Familles	3000€ (2023) 4000€ (2024)
2023 2024	Les jardins du colibri	Développement durable	-Sensibiliser au développement durable (création d'un espace jardinage de plantes aromatiques, création et animation d'un composteur collectif) -Développer le lien social (animation en pied d'immeuble, partenariat avec le centre social, concours balcons fleuris)	Enfants Adolescents Familles	2000€ (2023) 4000€ (2024)
2023 2024	Les petits débrouillards	Transition écologique	-Sensibiliser au développement durable, tri des déchets (animation en pieds d'immeuble, ateliers scientifiques et artistiques)	Enfants Adolescents Familles	11000€ (2023) 10500€ (2024)
2023 2024	Les petites choses	Développement durable	-Sensibiliser au recyclage et surcyclage (animations en pied d'immeuble) -Sensibiliser à la préservation des ressources de la planète (lutter contre le gaspillage, consommer autrement)	Enfants Adolescents Familles	4000€ (2023) 7000€ (2024)
2024	Les petites choses	Développement durable	-Équipement nouveau local -Sensibiliser au gaspillage, à la gestion des déchets, à l'économie circulaire	Enfants Adolescents Familles	3000€ (2024) investissement
2023 2024	Semilles	Développement durable	-Sensibiliser à la protection de l'environnement (acquérir des savoirs et des savoirs-être en agissant sur leur quotidien) -Permettre au public de développer une démarche écocitoyenne (stages, jardins partagés ...)	Enfants Adolescents Familles	3000€ (2023) 4000€ (2024)
2023	Semilles	Développement durable	-Achat d'un vélo cuisine -Sensibiliser à une alimentation saine et de qualité (aliments, nouvelle technique de cuisson) -Renforcer le lien entre consommateurs et producteurs	Enfants Adolescents Familles	3900€ (2023) investissement
2023 2024	Avilab	Transition écologique	-Sensibiliser à l'impact écologique de sa consommation (réparation, récupération, entretien, valorisation des ressources, création) -Ouvrir le champ des possibles pour l'insertion professionnelle	Enfants Adolescents Familles	2500€ (2023) 4000€ (2024)
2023	Trévie	Développement durable	-Diminuer le volume des déchets, modifier les modes de consommation (création d'une recyclerie) -Participer à l'animation sociale d'un quartier (ateliers en pieds d'immeuble devant la boutique /recyclerie)	Enfants Adolescents Familles	2000€ (2023) 12040€ (2023) Déchets

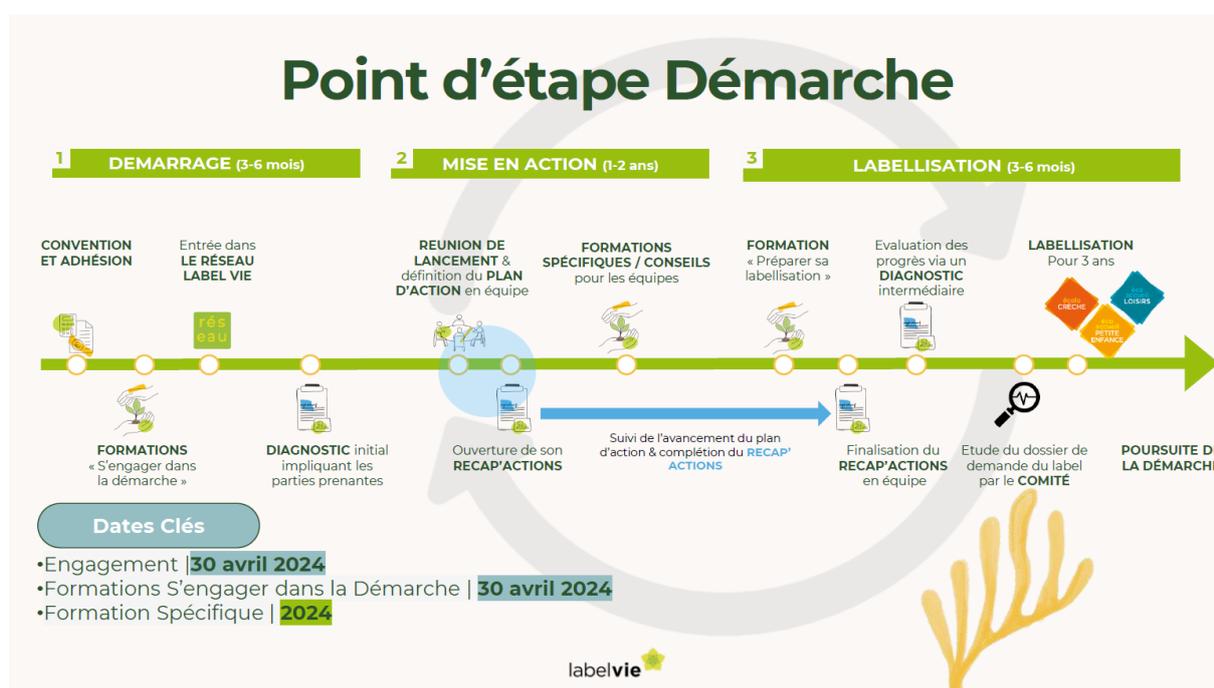
Une convention Territoriale Globale avec la CAF et la MSA

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf et la MSA pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les

habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap... La convention, conclue pour 4 ans, porte sur l'ensemble des domaines d'action de la Caf.

Elle permet aux communes de **porter un projet social** pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales. Elle renforce les coopérations de l'ensemble des acteurs et la complémentarité des interventions.

La Caf, la MSA, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et les communes de Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Morières-Lès-Avignon, Saint-Saturnin-Lès-Avignon, Vedène et Velleron s'engagent à mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions : Roquemaure a rejoint la présente CTG en fin 2023 pour bénéficier des mêmes atouts.



En termes de transition écologique, un appel à idée expérimental a été porté conjointement par la CAF, la MSA et le Grand Avignon (délibération du bureau en septembre 2023).

Il a permis de sélectionner un projet d'accompagnement de 7 structures de la petite enfance vers la transition écologique pour un montant de près de 15 k€, sur les communes de Vedène, Caumont et Roquemaure.

Lors du COPIL de juin 2024, le projet avait bien avancé, permettant d'engager la majorité des structures qui définissent leur plan d'action.

Perspectives : fin de la formation : 26/11/2024 avec un copil de clôture en fin d'année, pour reconduite de l'AAI conjoint en 2025 et sélectionner puis mettre en œuvre de nouveaux projets mutualisés.

2.6.3.3 Sensibiliser au travers de l'évènementiel

2.6.3.3.1 OPERATION DEFI DES FAMILLES A AVIGNON

A partir de septembre 2023, le Grand Avignon a organisé Le défi des familles zéro déchet ayant pour objectif d'accompagner plusieurs familles dans l'apprentissage de la réduction de déchets pendant une

période d'un an. Une dizaine de familles du quartier Nord d'Avignon se sont portées volontaires pour relever le défi. Elles se sont retrouvées chaque mois dans une ambiance conviviale pour faire le point, apprendre, et échanger des astuces et recettes encadrées par l'Eveilleur et les Petites Choses. Lors du rendez-vous mensuel, les familles se retrouvent pour "travailler" en intelligence collective sur les "R", refuser, réduire, réutiliser, recycler et rendre à la terre.

2.6.3.3.2 DEUX CONFERENCES FAMILLE ZERO DECHETS AVEC JEREMY PICHON

En clôture du défi famille zéro déchets de Sauveterre et en lien avec la politique engagée de réduction des déchets ménagers, le Grand Avignon a accueilli Jérémy PICHON de « la famille zéro déchets » pour la tenue de deux conférences le 24 et 25 février 2023 ouvertes à tous à Avignon et Sauveterre.

2.6.3.3.3 DE LA CHARTE ECOFESTIVAL VERS LA TRANSITION ECORESPONSABLE DU SPECTACLE VIVANT

Une organisation spécifique a été mise en place durant le festival.

Intervention de l'Espelido : Passage en vélo sur les PAV colonnes pour recharger les sacs au sol de 19 à 21h. Ce prestataire assure aussi le lavage des plateformes et des périscopes 2 fois par semaine, à savoir les lundis et jeudis dès 6h00.

AF&C a organisé un **temps fort les 6 et 7/07 au Village du Off** :

Samedi 6 juillet : une journée de réflexion sur les enjeux de transition écoresponsable de la filière du spectacle vivant avec des tables rondes sur l'impact du dérèglement climatique et les mobilités

Dimanche 7 juillet : opération citoyenne ramassage mégots, activités en collaboration avec Semailles, options ateliers les Petits débrouillards ou les Petites Choses, fresque du climat.

Dans ce cadre, le Grand Avignon a proposé la mise à disposition de corbeilles monoflux pour les théâtres.

→ Objectif 2024 : équiper une vingtaine de théâtres avec Investissement progressif sur les années à venir

→ Sont écartés les théâtres équipés pour lesquels la collecte est déjà organisée en lien avec le GA

→ Sont priorités les théâtres les plus éloignés des dispositifs de collecte.

Pour la collecte des ordures ménagères et du recyclable : Collecte OMr et CS dès 4h30 en intra-muros avec les Bennes à ordures classiques, sortie du centre-ville entre 7h00 et 8h00 ; à noter que la mini benne qui collecte le flux sélectif change les sacs jaunes des corbeilles bi-flux.

La mini Bom centre-ville est présente en intra de 4h30 à 11h00.

La benne festival commence à 9h00 et reste présente jusqu'à 18h00 (sortie de ville) ; cette benne est spécialement mise en œuvre pendant la période du festival et collecte tous les secteurs accessibles. Elle vient en appui des moyens traditionnels et permet de faire face à du ressorti ou des bacs débordants.

Les bennes cartons commencent à 10h00 jusqu'à 12h00 ; et cette année, la mini benne carton collecte des théâtres en porte à porte.

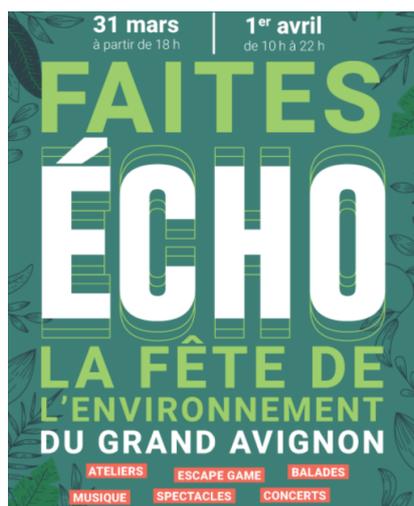
2 vélos cargos commencent à 9h30 jusqu'à 19h30 : le matin, ils collectent les cartons en zone piétonne (cartons vrac) et dès 13h00 ils collectent les sacs jaunes des corbeilles bi flux . Ces vélos collectent des points sensibles débordants en Omr ou cartons situés en zone piétonnes.

Pour la collecte des PAV (flux OMr, CS et Verre) : le prestataire intervient de manière accrue sur les 3 types de flux : OMr : collecte 7/7 dès 4h30 / CS : collecte les lundis , Mercredis, Vendredi et Samedi dès 4h30 /Verre : 1 à 2 Vidage par semaine, mais vidage systématique de l'intra muros le jeudi ou le vendredi.

A noter que tous les matins, le prestataire met en œuvre une benne classique qui passe devant les camions grues pour recharger tous les sacs au pieds des colonnes et nettoyer les plateformes.

Cet équipage fait aussi un point sur les taux de remplissage (avec prise de photos) des colonnes Verre et CS. Quand des colonnes sont pleines il y a un vidage spécifique même si ce n'est pas le jour de collecte prévu.

2.6.3.3.4 FAITES ECHO EDITION 2024



Parce que le Grand Avignon a placé la transition écologique au cœur de ces politiques publiques, il fallait un événement rassembleur pour donner à voir ce que les acteurs du territoire recèlent de richesses, d'idées et de solutions pour s'adapter au réchauffement climatique.

Ainsi la première édition de Faites Echo les 31 mars et 1er avril 2023 a pris place dans le paysage des animations grand public du territoire.

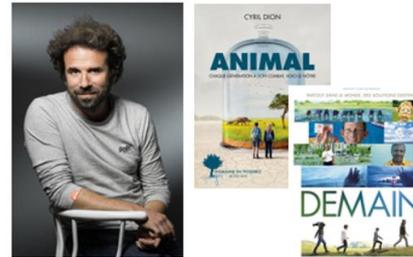
La **deuxième édition** a accueilli près de 3500 visiteurs avec une journée du vendredi dédiée aux scolaires avec des stands au fil de l'eau (expos cuisine, réparation de vélos, fresques...), des animations (escape game, jeux, théâtre, magie, spectacles...) et des conférences débats et témoignages.

Le lieu de la fête était sur l'île de Barthelasse dans un cadre de verdure idéal.

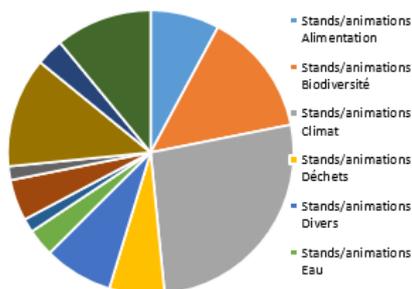


A l'affiche lors de cette édition :

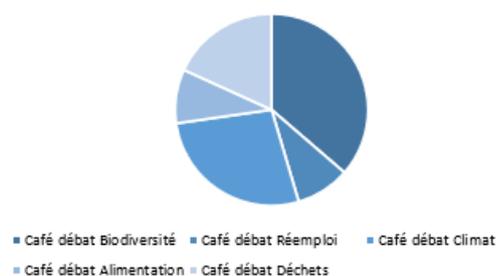
- le « **défi jeune** » lancé à tous les établissements scolaires du Grand Avignon afin d'imaginer et convenir en équipe un projet en faveur de la transition écologique ;
- Un **café-débat et une conférence** sur la participation citoyenne et sur le vivant de Cyril Dion, écrivain et réalisateur
- une **conférence** « pourquoi et comment la jeunesse s'engage » avec Mamadou Dembélé The impactstory en format Tedx ;



Thématiques des stands et animations



Thématiques des cafés débats



2.6.3.3.5 BIEN BON 1^{ERE} EDITION

Le Grand Avignon a lancé sa 1^{ère} édition d'un festival de l'alimentation et du vin du Grand Avignon, nouvel événement fédérateur qui se tiendra tous les ans mi-septembre sur le territoire, et aura pour thème central l'alimentation de demain, saine et locale.

La 1^{ère} édition ayant été un franc succès, la seconde édition aura aussi pour ambition de

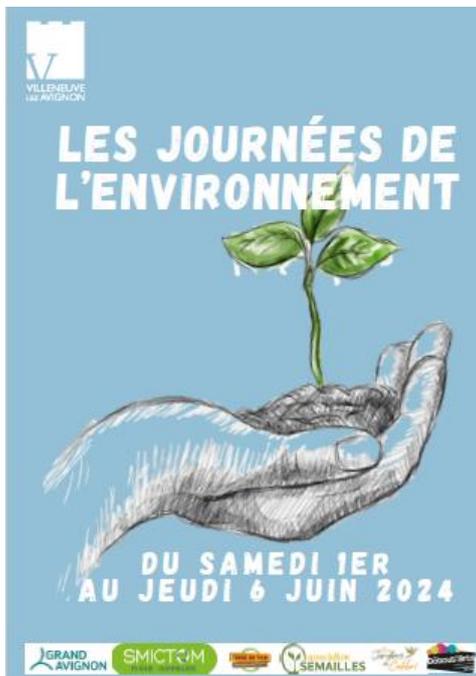
- Participer au positionnement de notre territoire comme territoire gastronomique responsable et gourmand
- Faire connaître et valoriser les restaurants et les producteurs de qualité du Grand Avignon
- Faciliter le circuit-court et donner envie de mieux manger chez soi ou au restaurant

une valorisation des filières agroalimentaires, agricoles et viticoles du territoire et la création de liens entre les producteurs, transformateurs, viticulteurs, restaurateurs) et les consommateurs montrant la force du circuit court



2.6.3.3.6 EVENEMENTS REBOND DES COMMUNES

Le Grand Avignon finance aussi des événements dits « rebond » dans les communes destinés à sensibiliser à la transition écologique ; cela a été le cas en 2023 pour Villeneuve-lez Avignon, Velleron, Avignon.



2.6.3.4 Perspectives 2024-2025

2.6.3.4.1 UN PLAN CLIMAT POUR LE GRAND AVIGNON

Engagé en 2020, l'élaboration du Plan Climat touche à sa fin.

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du Plan d'actions. Plus de 120 personnes ont été rassemblées autour de 5 ateliers (habitants, Communes, acteurs économiques et services internes au Grand Avignon).

Ces sessions de co-construction ont permis de recenser plus de 270 pistes d'actions, traduites en 31 actions autour de :

- Se loger durablement,
- Se déplacer sobrement,
- Consommer moins et local,
- Devenir un territoire résilient,
- Développer l'économie circulaire,
- Se mobiliser ensemble,
- Améliorer la qualité de l'air.

Arrêté en Conseil Communautaire le 03 avril 2023, il a fait l'objet des consultations pour avis auprès de personnes publiques associées (Etat, préfet de Région, Présidents de Région). A ce stade, toutes les institutions ont rendu des avis favorables avec des remarques.

Une consultation du public a été ouverte dans le courant du premier semestre 2024 et le conseil de développement consulté, pour une adoption et mise en œuvre au 2nd semestre 2024.

Cette feuille de route stratégique et opérationnelle pour lutter contre le réchauffement climatique dans le Grand Avignon veut aller plus loin que les document cadres déjà élaborés en matière de mobilité notamment.



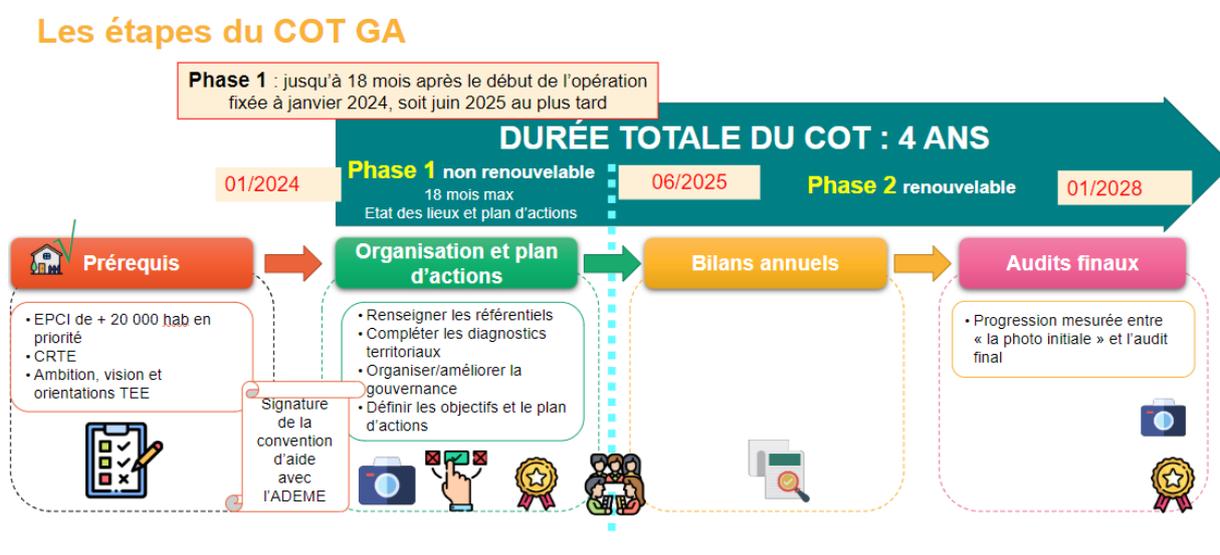
Il met l'accent sur la réduction des déchets, la rénovation des bâtiments, la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables.

2.6.3.4.2 « TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE » - ADEME

En accompagnement de la mise en œuvre du PCAET (**action 28 du PCAET**), le Grand Avignon a souscrit au programme de l'ADEME « Territoire engagé transition écologique » donnant lieu à un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) permettant une évaluation objective des actions publiques portées par le Grand Avignon et une labellisation en fonction du niveau de réalisation.

Ce dispositif a démarré en janvier 2024 pour une année de diagnostic autour de deux référentiels (climat, Air Energie et économie circulaire) suivie de trois années de mise en œuvre du plan d'actions, à l'issue desquels en fonction des objectifs atteints le Grand Avignon pourra percevoir une subvention maximum de 275 000 € et sera évalué au regard du label.

Le diagnostic sera présenté en septembre en comité de pilotage et suivi de 3 ateliers de travail qui permettront l'élaboration du programme d'action fortement inspiré du PCAET. L'opportunité de ce programme résulte dans le fait qu'il peut être un outil de suivi et d'évaluation du PCAET



2.6.4 Synthèse et analyse des ODD

Se mobiliser ensemble (1)									
	 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p> <p>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p>	 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p> <p>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable</p>	 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges</p>	 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> <p>Veiller à ce que tous puissent avoir une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>	 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> <p>Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> <p>Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>	 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p> <p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> <p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> <p>Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA	CTG avec la CAF/MSA Contrat de ville	Contrat de ville VRAC	EEDD CTG PLS santé	EEDD Cube écoles CMJ CME Animations QPV Faites écho	Contrat de ville : animations dans les QPV (discriminations liées au genre et place des femmes dans l'espace public)	Escape Game, Appli Tuto fuites Participation des délégataires à Faites écho Comités d'usagers	Cubes école Plan de sobriété agglo-communes	Soutien de l'ESS	Soutien des associations de zone et pépinière d'entreprise, Animation économie circulaire
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)	Positif	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Positif
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné	2	2	2	2	1	1	2	1	1
Comment faire mieux demain ?		En utilisant l'évènement à venir Bien Bon !	Élargir à l'ens. du territoire (structuration offre EEDD et appart. pédagogique)	Élargir à l'ens. du territoire (structuration offre EEDD et appart. pédagogique)	Élargir à l'ens. du territoire (structuration offre EEDD et appart. pédagogique)	Élargir à l'ens. du territoire (structuration offre EEDD et appart. pédagogique)	Élargir à l'ens. du territoire (structuration offre EEDD et appart. pédagogique)	Vrai choix dans l'accompagnement des acteurs	Faire émerger une association de zone à Agroparc
Action déjà prévue dans le projet de budget ?			Oui						Stratégie EIT sur Agroparc

Se mobiliser ensemble (2)

	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> <p>Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>Etablir des modes de consommation et de production durables</p>	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	 <p>14 VIE AQUATIQUE</p> <p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers, et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	 <p>15 VIE TERRESTRE</p> <p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>	 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable</p>	 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> <p>Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA	Sensibilisations GT/QPV, Accompagnement SIG	Faites écho Eco festival	Bien bon EEDD Défi des familles Zéro déchet	PICS EEDD Faites écho	Sensibilisations Faites écho	Sensibilisations Faites écho Colloque	Conseils citoyens Codev Maisons des projets Animateurs de la transition au GA Faites écho	CTG avec CAF/MSA, Partenariats communes CEREMA, ARBE, ...PCAET Faites écho Mécénat	
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné	1	2	2	2	2	2	2	3	30
Comment faire mieux demain ?	Poursuivre	Multiplier ce type d'évènementiel		Exercices grandeur nature				Implication Codev	
Action déjà prévue dans le projet de budget ?		Reconduction en 2025	Reconduction et prise en charge par Direction déchets	Colloques risques en prévision	Colloques inondation en prévision				

3 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de l'administration

3.1 Une agglomération qui vise l'exemplarité

C'est aussi en interne, avec et grâce à ses agents que le Grand Avignon agit en faveur du développement durable, et la dynamique prend petit à petit notamment au travers de l'impulsion que donne la Mission transition écologique, une direction qui s'attache à créer du lien et à agir en transversalité.

Le BEGES (Bilan Gaz à Effet de Serre) a été intégré au PCAET et que la prochaine révision se fera en 2027.

3.1.1.1 Les bâtiments du Grand Avignon se mettent au vert

Les services techniques en charge de la gestion du patrimoine bâti, et la mission transition écologique qui anime une réflexion plus large avec les communes du territoire pour réduire durablement les consommations d'énergie et les émissions carbone, ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire la consommation d'énergie sur les sites de travail du Grand Avignon.

Les premières actions ont été les suivantes :

La limitation de la température dans les bâtiments

Cette mesure concerne les bureaux et salles de réunion dans les bâtiments équipés de dispositifs de régulation. Les thermostats des bureaux seront bridés sur une plage de 18° à 20°, 19° pour les couloirs et 18° pour les escaliers encloussonnés.

Bâtiments concernés : Boétie, Opéra centre, Opéra Courtine, Conservatoire site Ferruce, L'Autre Scène et la Collecte

L'arrêt des chauffe-eau et chauffages dans les sanitaires

L'eau chaude dans les douches sera en revanche maintenue. Pas de coupure sur les sites de l'Opéra.

Les modifications de l'éclairage dans les bâtiments

Au Siège :

- Remplacement de l'ensemble des éclairages des coursives (fait), bureaux et salles de réunions (en cours) par des éclairages LED. Le gain d'économie d'énergie est de l'ordre de 40% !
- Extinction automatique des parties communes là où cela est réalisable
- Installation de détecteurs de présence dans les sanitaires et vestiaires (généralisée à l'ensemble des sites en 2023)

GRAND AVIGNON **Limitation de l'éclairage des enseignes extérieures**

Les enseignes lumineuses et éclairages de façades et parkings seront éteints de 22h à 6h. Pour les déchèteries, l'extinction se fera aux horaires de fermeture.

Généralisation des radars de présence

En 2023 des radars de présence identiques à ceux du siège seront installés dans les espaces de circulations et dans les sanitaires sur tous les sites restants à équiper

Elles se sont poursuivies en 2023 par le changement au Siège de tous les robinets des sanitaires par des robinets sans contact automatiques. Cela va être développé dans tous les bâtiments du Grand Avignon.

Début 2024, ont été installés des sous-compteurs communicants pour mieux gérer les consommations sur 4 sites :

- Le siège,
- L'autre scène
- L'auditorium
- La salle Pierre Thomas

Il est donc possible de connaître la consommation des bornes de recharge électrique VL intérieur et extérieur, la Centrale de ventilation, les Pompes à Chaleur, les ventilos convecteurs, la climatisation de la salle informatique mais aussi pour les salles de spectacle le compteur Centrale Clim Ventilation, le compteur scène, les compteurs éclairage, prises, chauffage, régie et convecteurs.

Après prise en main de l'application, il va être désormais possible de piloter toutes ces consommations.

Cette mise en place fait partie des actions mises en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Enfin, dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la Durançole, des matériaux bio sourcés ont été utilisés et une Gestion Technique Centralisée a été mise en place.

Le bâtiment C, occupé par les Services Techniques dispose du label BBC Rénovation. Le label « bâtiment basse consommation rénovation tertiaire », dit « BBC rénovation tertiaire », est inchangé depuis 2009. Il se base sur une réduction de 40 % de la consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment par rapport une consommation conventionnelle de référence.

En perspective :

- dès octobre 2024 et pour un chantier de 24 mois, la rénovation de la climatisation et du chauffage du Conservatoire à Rayonnement Régional (retrait des chaudières à gaz, installation de centrales doubles-flux, remplacement de l'installation par une plus performante...),
- Les études et travaux de rénovation du siège avec des études de géothermie et de photovoltaïque.

3.1.1.2 Un plan de mobilité qui a le vent en poupe

Elaboré en 2021, le plan de mobilité du Grand Avignon encourage les agents à se déplacer selon des modes de déplacements vertueux (transports en commun, covoiturage, vélos...).

En 2022, celui-ci a été déployé sur le conservatoire et l'Opéra.

En 2023, le forfait mobilité durable (FMD) a été adopté pour encourager le covoiturage, l'autopartage et les déplacements doux et le Le bilan mi 2024 est très encourageant.

Ce sont **158 agents en 2023 qui ont bénéficié du FMD** contre 85 en 2022, soit une augmentation de 86% !!!

La répartition suivant les sites est la suivante:

- Siège : 17 en 2022 et 40 en 2023 soit une augmentation de 135%
- Service environnement déchets : 19 en 2022 et 28 en 2023 soit une augmentation de 47%
- Conservatoire : 17 en 2022 et 36 en 2023 soit une augmentation de 111%
- Opéra : 32 en 2022 et 54 en 2023 soit une augmentation de 69%

3.1.1.3 Le développement du télétravail

Le télétravail a débuté au Grand Avignon en 2019 par une expérimentation effectuée sur la base du volontariat par 13 personnes dont 10 femmes.

L'objectif était de réduire les déplacements domicile travail afin de réduire le bilan carbone, permettre une articulation vie professionnelle vie privée et tout cela dans la limite des postes compatible avec ce mode de travail.

La pandémie a accéléré le processus déjà bien enclenché.

Le télétravail est donc possible pour les agents du Grand Avignon dont les postes s'y prêtent dans la limite de 2 jours par semaine (1 pour les cadres) et sous réserve d'un cadrage et d'une organisation, mais aussi de veiller à ce qu'il n'y ait pas de rupture de lien social.

La répartition hommes femmes est cependant marquée :

En 2021, 152 bénéficiaires dont 105 femmes

en 2022, 140 bénéficiaires dont 97 femmes,

En 2023, 173 bénéficiaires dont 122 femmes.

Un bilan positif donc pour le télétravail qui participe à la qualité de vie au travail au sein du Grand Avignon.

Télétravail 2024	A	% par cat	B	% par cat	C	% par cat	Totaux	%
FEMMES	30	58	21	55	71	86	122	71
HOMMES	22	42	17	45	12	14	51	29
Totaux	52	100	38	100	83	100	173	100

Télétravail 2024	A	% sur total	B	% sur total	C	% sur total	Totaux	%
FEMMES	30	17	21	12	71	41	122	71
HOMMES	22	13	17	10	12	7	51	29
Totaux	52	30	38	22	83	48	173	100

Télétravail 2024	A	% sur genre	B	% sur genre	C	% sur genre	Totaux	%
FEMMES	30	25	21	17	71	58	122	100
HOMMES	22	43	17	33	12	24	51	100

3.1.1.4 Le budget vert

Le loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de produire en annexe du compte financier unique (CFU) une matrice dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret n° du 16 juillet 2024 a précisé les modalités d'application de l'obligation Cet état doit présenter les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Ces objectifs correspondent aux six axes fixés

par l'article 19 du règlement européen du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables ou «taxonomie verte » :

- ✓ l'atténuation du changement climatique (axe 1) ;
- ✓ l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels (axe 2) ;
- ✓ la gestion des ressources en eau (axe 3) ;
- ✓ la transition vers une économie circulaire,
- ✓ la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques (axe 4) ;
- ✓ la prévention et le contrôle des pollutions de l'air et des sols (axe 5) ;
- ✓ la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (axe 6).

Pour l'exercice 2024, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses n'est obligatoire que pour l'axe 1. S'y ajoute l'axe 6 (biodiversité) à compter de l'exercice 2025, puis tous les axes à compter de l'exercice 2027, sous réserve de la mise à disposition des ressources méthodologiques nécessaires.

Le décret précise que les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles exécutées. Il liste pour l'exercice 2024 les comptes des budgets principaux et des budgets annexes, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, dont les dépenses doivent être analysées. À partir de l'exercice 2025, l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutés des budgets principaux et des budgets annexes soumis aux instructions budgétaires M57 et M4 seront concernées.

Le Grand Avignon a d'ores et déjà effectué un test sur le budget voté 2024, en attendant d'avoir le réalisé 2024.

3.1.1.5 La Politique d'achat durable

Le Grand Avignon s'est engagé, avec le mandat actuel, dans une politique forte en faveur de la transition écologique. La création d'une mission dédiée à la coordination et au suivi des projets liés à la transition écologique et au portage de projets transversaux comme la réalisation du PCAET permettra de donner une lisibilité claire des actions entreprises par les services de la collectivité dans ce domaine.

Dans ce contexte et pour agir sur le fonctionnement interne des services, le Grand Avignon a souhaité formaliser un plan d'actions des achats responsables intégrant des objectifs de développement de critères environnementaux et sociaux ambitieux d'une part pour répondre aux exigences réglementaires et d'autre part pour participer activement à la réduction de son empreinte écologique sur le territoire, dans la logique des objectifs du **PCAET** et de la **charte zéro déchets plastiques**.

Les achats verts ou environnementaux sont des achats qui réduisent le plus possible les impacts négatifs sur l'environnement tout au long du cycle de vie. En intégrant la thématique insertion, les achats sont qualifiés de durables et en y ajoutant le volet économique, les achats sont « responsables ».

Le développement des achats responsables s'inscrit dans un contexte réglementaire de plus en plus impactant pour la commande publique :

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 prévoit que « la commande publique durable est mise au service de la transition vers l'économie circulaire » ;
- La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 fixe des obligations à l'Etat et aux collectivités territoriales en matière de commande publique dont le décret 58 qui impose une

part de matière issue du réemploi, de la réutilisation et/ou du recyclage sur 17 familles de produits ;

- La loi Climat du 22 août 2021 rend obligatoire la prise en compte des « aspects environnementaux des travaux, services ou fournitures achetés » dans les marchés publics. Il contient deux mesures :
 - La première a pour objectif d'imposer aux acheteurs de prévoir, dans leurs marchés publics, des conditions d'exécution prenant en compte la performance environnementale.
 - La seconde vise l'obligation, pour les acheteurs, d'attribuer le marché en prenant en compte la valeur écologique des offres.

En 2021, plus de **40 millions d'euros** ont été dépensés en achat de fournitures, services ou travaux ce qui représente un levier important pour réduire l'impact carbone de l'activité du Grand Avignon.

Les objectifs stratégiques définis sont :

☑ Participer à la mise en oeuvre d'une démarche d'éco-responsabilité du Grand Avignon

☑ Faire évoluer la dépense publique dans une démarche vertueuse pour l'emploi et l'environnement

Depuis le 8 septembre 2021,

1. Tous les acheteurs de la collectivité sont formés/informés sur les achats durables
2. Un réseau interne des acheteurs permet de partager les outils et diffuser les bonnes pratiques
3. Tous les marchés intègrent une clause environnementale (spécificités techniques ou conditions d'exécution ou critère de sélection)
4. La performance environnementale de l'offre est évaluée à côté du prix et de la qualité, avec pour cible 20% de la note finale (avec une phase expérimentale)
5. Tous les marchés sont analysés sur la possibilité d'intégrer des clauses d'insertion en partenariat avec la facilitatrice des clauses d'insertion
6. Une politique achat « responsable » est définie par grand segment d'achat
 - Politique achats Véhicules responsables (Bus, BOM, VL)
 - Politique achats Travaux responsables (Voirie, Eaux-Assainissement, Bâtiments)
 - Politique achats Fournitures et mobiliers responsables
 - Politique achat numérique responsable
 - Politique achats services responsables (entretien, maintenance, gardiennage)
 - Politique achats des activités de l'Opéra Grand Avignon

Le plan d'actions a été défini en octobre 2022 et sa mise en oeuvre ainsi que son suivi sont assurés par le service commande publique achats, avec le pilotage du conseil en gestion et en organisation.

Pour aider les prescripteurs/acheteurs à intégrer à leurs cahiers des charges des clauses environnementales ou critères de performance environnementale, une page intranet dédiée aux achats verts, type boîte à outils, a été créée.

Un bilan peut être effectué à fin 2023 :

- sur la partie réseau interne et communication, la lettre d'information interne s'est faite début 2023 le relais de l'impact des mails et de comment surfer eco responsable, l'affichage sur « les bons gestes » existant depuis fin 2022, une page intranet est dédiée aux achats durables et des ¼ d'heures achats avec les acheteurs sont effectués tous les deux mois depuis octobre 2023, le dernier datant du 23 avril 2024.

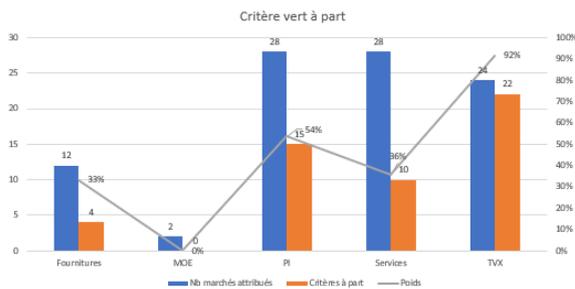
- sur les marchés, le bilan est le suivant :

-65% des 79 marchés analysés mais 77% des montants ont un critère de sélection basé sur la performance environnementale.

-30% des 79 marchés analysés mais 82% des montants ont une clause technique environnementale

-GA souhaite réduire l’empreinte carbone de ses achats, cet item concerne systématiquement une fiche action pour chaque segment d’achat, exemple : Travaux : « Réduire l'empreinte carbone des achats de travaux du Grand Avignon »

Développer la commande publique durable



Objectif : 100%
 Résultat : **65%** des 79 marchés analysés mais 77% des montants ont un critère de sélection basé sur la performance environnementale.
 7 marchés ont un critère à 5%
 41 marchés ont un critère à 10%
 1 marché a un critère à 15%
2 marchés a un critère à 20% (Objectif : 20%)

Axes de progrès : Les fournitures et marchés de services

Développer la commande publique durable

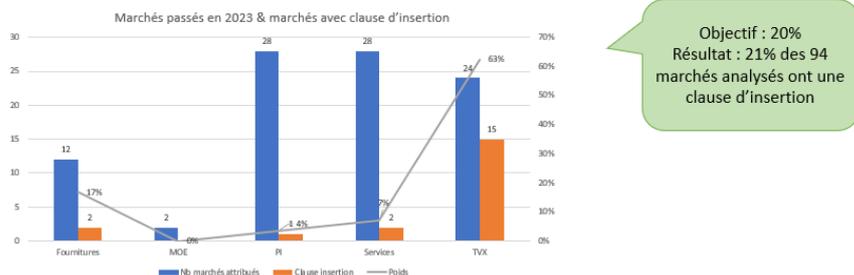


Objectif : 30%
 Résultat : 30% des 79 marchés analysés mais 82% des montants ont une clause technique environnementale

Les spécifications techniques intégrant des demandes environnementales sont peu développées malgré parfois un potentiel important sur certains marchés : demandes de labels, de matériaux recyclés ou issus du réemploi, de performance dans les déplacements, les impressions de documents...

Point fort : les clauses de chantiers responsables sont apparues cette année dans les marchés de travaux (23TX020; 23TX007)

Développer la commande publique durable



La procédure d'analyse des marchés par la facilitatrice des clauses fonctionne bien ; Bilan négatif sur le marché de la distribution des magazines du service communication qui passait par une entreprise de l'ESS ; A développer sur les possibilités liées au marché de l'inclusion

Au final, depuis début 2023, si 100% des marchés de travaux ont un critère performance à part, en majorité 10% de la note, le constat est fait de l'absence d'homogénéité en fonction du maître d'œuvre, pas d'écoconception, d'éco labellisation ou de chantier durable.

Mais depuis cette année, les clauses de chantiers responsables sont apparues dans les marchés de travaux, ce qui constitue un point fort.

A titre d'exemple de marchés vertueux : le marché de fourniture de matériel scénique de l'Opéra (louer au lieu d'acheter), le marché de travaux de renouvellement de réseaux à Pujaut (protection des eaux, du bruit, propreté chantier, gestion des déchets....)

Voir si insertion de la politique par segments

Le nouveau réseau achats durables piloté par l'ARBE : Deux comités de suivi ont été organisés en 2023 : 22 juin et 16 novembre pour définir les attentes du réseau et ses premières actions à coconstruire ainsi que les actions d'accompagnement de l'ARBE dans le développement des achats durables des collectivités membres du réseau.

3.1.1.6 Le numérique responsable

La loi n° 2021-1485 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (dite loi REEN) et son décret d'application n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 imposent l'élaboration d'une stratégie numérique responsable par les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à échéance du 1^{er} janvier 2025.

Le Grand Avignon s'est mis en ordre de marche et la stratégie est en cours d'élaboration ; un bilan de la stratégie ne peut donc en être fait à cette heure. Cependant, un bilan quantitatif de l'impact

environnemental du numérique et de ses usages en interne au Grand Avignon avec un T0 au 20 février 2024, a été réalisé et constitue une première étape.

L'outil d'autoévaluation utilisé pour mesurer l'impact environnemental du numérique permet donc sur la base de données chiffrées et très détaillées d'obtenir à T0 une première synthèse :

Nbre habitants	193 914
Nbre agents collectivité	687
Nbre agents avec poste de travail	353
Nbre agents DSI ou DSN	8

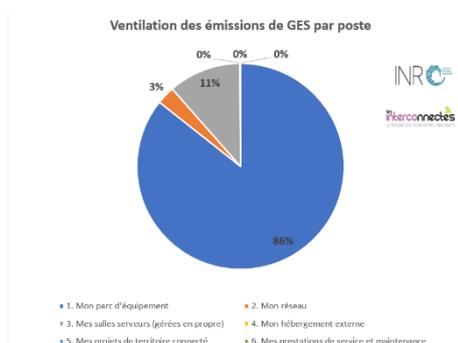
Le parti pris a été de choisir l'indicateur clé de performance (en anglais : key performance indicator KPI) – de kg CO2eq par agent de la collectivité.

Si l'ICP retenu avait été le nombre d'agents par poste de travail, le résultat serait sensiblement différent, passant de 148 kg CO2eq à 288 kg CO2eq.

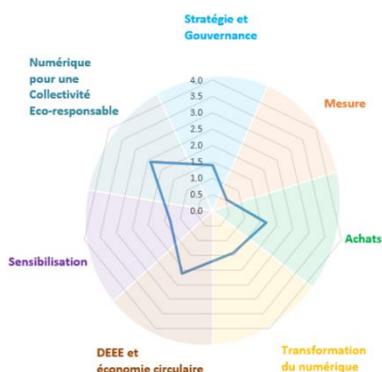
Mais cela n'a aucune incidence sur le résultat global qui demeure de 101 785 kg CO2eq.

	Amortissement fab annuel kg CO2eq	Impact utilisation annuelle kg CO2eq	Impact annuel total (kg CO2eq)	%age du total	Valeur KPI	KPI choisi (parmi les 3 proposés)
1. Mon parc d'équipement	83 054	4 184	87 239	86%	127	kg CO2eq / agent collectivité
2. Mon réseau	50	2 850	2 900	3%	4	kg CO2eq / agent collectivité
3. Mes salles serveurs (gérées en propre)	6 108	5 450	0			kg CO2eq / agent collectivité
4. Mon hébergement externe	0	0	65	0%	0	kg CO2eq / agent collectivité
5. Mes projets de territoire connecté	0	0	0	0%	0	kg CO2eq / agent collectivité
6. Mes prestations de service et maintenance	0	0	24	0%	0	kg CO2eq / agent collectivité
			101 785		148	kg CO2eq / agent collectivité

La ventilation par poste est significative : c'est le parc informatique, avec 86% des émissions de GES qui écrase totalement les autres postes, minimes ou encore inexistantes.



Quant au bilan qualitatif de l'impact environnemental du numérique et de ses usages en interne au Grand Avignon, établi grâce à un outil d'autodiagnostic il est le suivant :



Note de maturité par dimension	
Dimension	Note de maturité
1. Stratégie et Gouvernance	1.4
2. Mesure	0.6
3. Achat	1.7
4. Transformation du numérique	1.4
5. DEEE et Economie circulaire	2.1
6. Sensibilisation	1.3
7. Numérique pour une Collectivité Eco-responsable	2.4
Note de maturité globale	
1.6	

En perspective : une fin d'année 2024 consacrée à l'élaboration de la stratégie numérique responsable du Grand Avignon sur la base de ce double bilan quantitatif et qualitatif, et l'établissement dès 2025 d'un bilan plus global sur le territoire du Grand Avignon et le déploiement du plan d'action associé à la stratégie retenue.

3.1.1.7 Des actions et informations au quotidien



6^{ème} édition du Printemps de l'écologie au Conservatoire à Rayonnement Régional :

Tout comme le mercredi 20 mars 2022, et mercredi 22 mars 2023, jour du printemps, 60 enfants se sont réunis l'après-midi du 20 mars 2024 pour approfondir leurs connaissances sur le micocoulier et la multiplication végétale, une « tiny house » et bénéficier d'une distribution de semis à planter . La journée s'est poursuivie par des quizz et clôturée par un concert.

Des informations intranet

Sur « la sobriété énergétique des bâtiments », sur « l'impact de nos mails » et « surfez éco responsable ».

Des affichages

Sur les bons gestes à effectuer



Des sensibilisations

Le cadeau de fin d’année constitué de produits locaux, pour le Noël des enfants du personnel un catalogue "vert" avec près de 300 références de jouets éco-responsables fabriqués en France ou en Europe , le petit-déjeuner « Bien Bon » ... sont autant de petites actions de sensibilisation

+ newsletter interne avec rubrique transition (voir Manon et Benjamin)

3.2 L’humain au cœur de l’organisation

3.2.1.1 Égalité professionnelle

3.2.1.1.1 EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL EGALITE FEMMES HOMMES

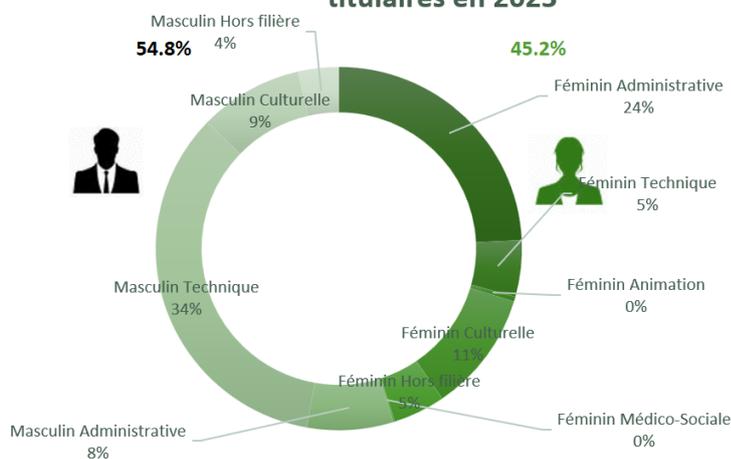
Qu’ils soient **titulaires ou non titulaires de la fonction publique**, les effectifs du Grand Avignon dans leur globalité sont en majorité masculins et la répartition hommes femmes par filière demeure sur le cliché genré : des métiers de bureau pour les femmes (administratif) et de terrain pour les hommes (technique), la filière culturelle demeurant assez équilibrée même si les enseignantes du Conservatoire sont majoritaires alors que les personnels hors filière (à l’origine uniquement les artistes des chœurs et du ballet de l’opéra parfaitement égalitaires), mais s’accroissent notamment avec les transferts de l’école de musique de Rochefort du Gard.

Effectifs femmes hommes ventilés par filière

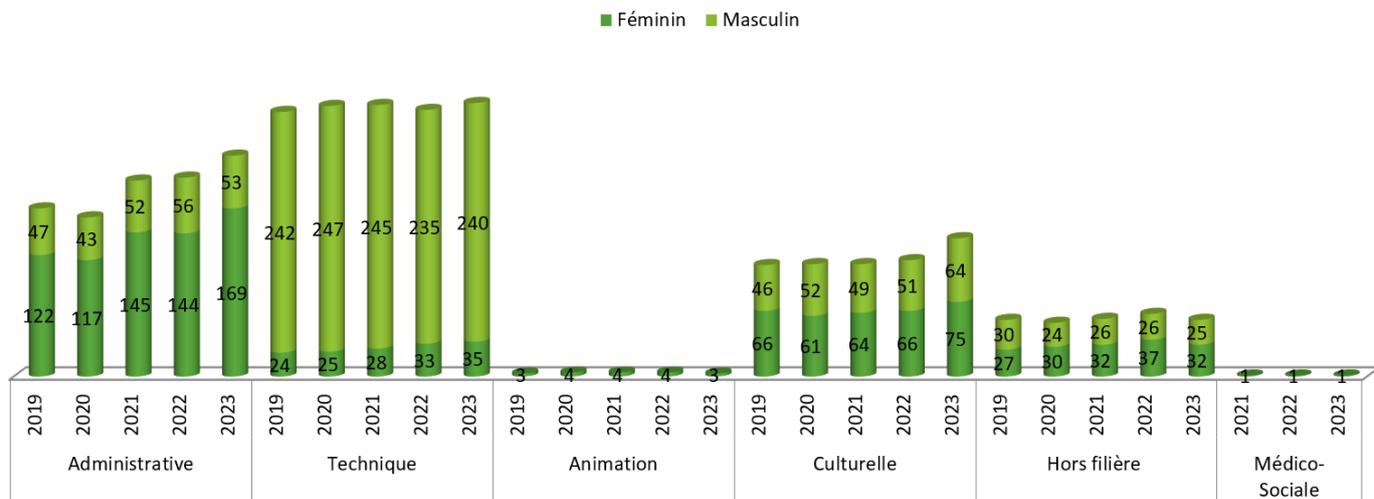
Filière	Féminin	Masculin	Total général
Administrative	169	53	222
Technique	35	240	275
Animation	3		3
Culturelle	75	64	139
Hors filière	32	25	57
Médoco-Sociale	1		1
Total général	315	382	697

Répartition femmes hommes des effectifs femmes hommes ventilés par filière

Répartition femmes-hommes des effectifs titulaires et non titulaires en 2023



Evolution de la répartition des effectifs femmes hommes ventilés par filière



Le constat effectué pour les femmes titulaires et les femmes non titulaires d'une féminisation des effectifs se retrouve bien entendu sur la vision globale : au 31 décembre 2023, le personnel du Grand Avignon est constitué de 54,8% d'hommes et de 45,2 % de femmes. Sur le plan national, au 31 décembre 2021, la Fonction Publique Territoriale comptait 61% de femmes (63% toutes fonctions publiques confondues).

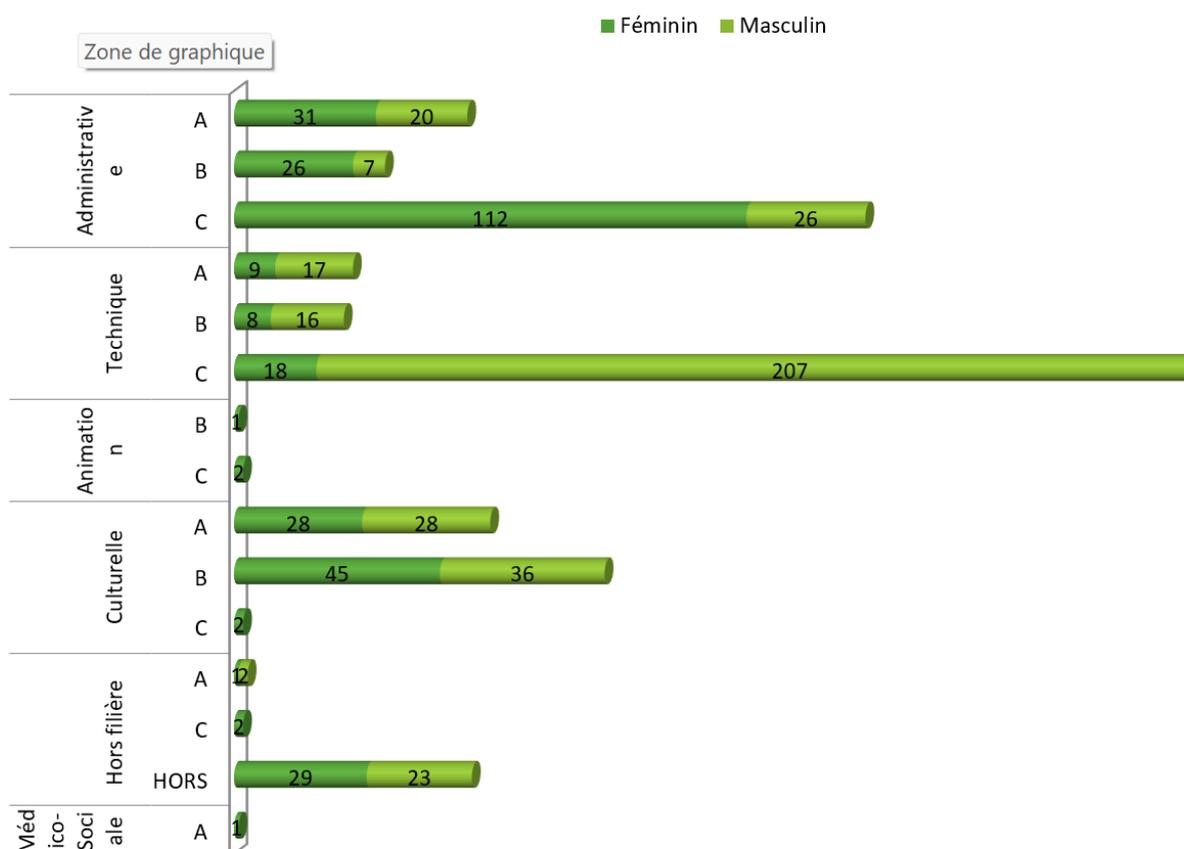
La représentativité par catégorie n'évolue pas vraiment d'année en année car le constat est identique à périmètre de compétence inchangé et sans transfert de personnel important.

C'est ainsi que les compétences du Grand Avignon déterminent donc en majorité la répartition des hommes et des femmes dans la structure, mais aussi la répartition par catégorie.

Cette représentativité peut donc se lire ainsi :

- la hors filière et la filière culturelle sont les métiers d'enseignement du conservatoire et artistiques de l'opéra ;
- la filière technique est sur représentée en nombre et en hommes car beaucoup des compétences du Grand Avignon ont attiré aux métiers techniques qui sont majoritairement occupés par les hommes et peu par les femmes : eau, assainissement, collecte des déchets, voirie, les rouages techniques du spectacle vivant (machinerie, accessoires, électricité, son ...) ;
- la filière administrative plus féminine sur des métiers fonctionnels et de support.

Concernant la répartition des hommes et des femmes par catégorie hiérarchique A, B et C, elle est relativement équilibrée sur la catégorie A, à peine moins sur la catégorie B et complètement déséquilibrée sur la catégorie C pour toutes les raisons évoquées plus haut.



A noter que depuis l'été 2021 **la Direction Générale du Grand Avignon** était constituée d'un Directeur Général et de deux Directeurs Adjoint, tous trois des hommes jusqu'au printemps 2024 où les ont rejoints un Directeur Général Adjoint et un Directeur Général des Services Techniques, soit désormais 5 emplois fonctionnels tous hommes.

Concernant le Comité de Direction, celui-ci était composé :

- en début d'année 2021 de 6 hommes et d'une femme (1/7)

- à mi année a évolué dans sa composition (de 7 à 12) et dans sa mixité vers 9 hommes et 3 femmes (1/4).
 - depuis avril 2024, il est composé de 13 personnes, 10 hommes et 3 femmes soit 23% de femmes
- Les directions de service demeurent en majorité masculines (10 hommes et 3 femmes). Cela est resté inchangé depuis 2021.

Au niveau managérial, 99 agents encadrent du personnel au Grand Avignon et la répartition est de 59 hommes pour 40 femmes, soit 40% d'encadrants femmes et 60% d'encadrants hommes. L'évolution est positive depuis 2020.

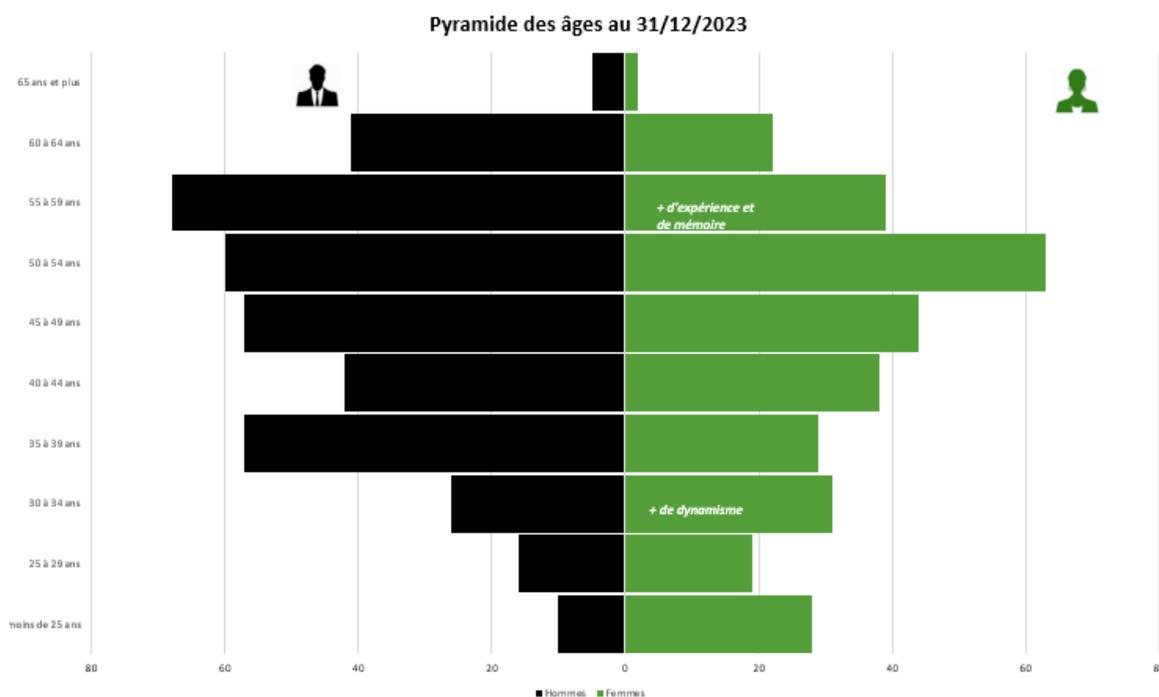
2020 : 28 femmes sont managers et 48 hommes soit respectivement 37% et 63%

2021 : 29 femmes sont managers et 61 hommes soit 32% et 68%

2022 : 30 femmes sont managers et 58 hommes

2023 : 40 femmes sont managers et 59 hommes soit un ¼ de plus de managers femmes que l'année précédente avec une répartition à 40% pour les femmes et 60% pour les hommes.

La **pyramide des âges** témoigne d'un vieillissement des agents avec une moyenne d'âge à 47ans pour les hommes et à 44 ans pour les femmes en 2023.



En termes de **formation**, En 2023,

- 63% des femmes du Grand Avignon ont effectué au moins 1 formation, et 37% aucune formation.

- 50% des hommes ont effectué au moins 1 formation, et 50% aucune formation.

La moyenne des jours de formation pour les femmes est de 4,5 jours et de 3 jours pour les hommes

Sur le plan de la rémunération :

Salaires équivalent temps plein bruts moyens par décile

	A			B			C			
Étiquettes de lignes	1er décile	médiane	9ème décile	1er décile	médiane	9ème décile	1er décile	médiane	9ème décile	
Femmes	2 602,78 €	3 635,62 €	5 207,12 €	2 029,75 €	2 825,51 €	3 457,93 €	2 123,38 €	2 420,98 €	2 912,61 €	
Hommes	2 679,83 €	3 874,21 €	6 068,09 €	2 014,69 €	2 486,40 €	3 571,92 €	2 165,71 €	2 743,00 €	3 250,00 €	
écart en %		3%	7%	17%	-1%	-12%	3%	2%	13%	12%

Le constat est le suivant : dans la quasi-totalité des cas, les écarts de rémunération sont en faveur des hommes, les deux cas d'écart de rémunération en faveur de femmes (1^{er} décile et médiane cat B) est de 15 € et 339 €. L'augmentation considérable (+10) de femmes sur des postes en responsabilité intermédiaire est particulièrement notable ; elle s'explique surtout par des recrutements, et à la marge par des évolutions de fonction et des avancements de grade. Cependant, cette augmentation ne ressort pas vraiment dans l'évolution des salaires bruts vus plus haut en faveur des femmes.

Index égalité femmes hommes 2023 en application des articles L. 132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique

Indicateurs	indicateur calculable	valeur de l'indicateur 2023	points obtenus 2023	nombre de points maximum de l'indicateur
1- écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	oui	5.6	44	50
2- écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels	oui	2.9	15	15
3- écarts de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	oui	26.2	0	25
4- nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les dix plus hautes rémunérations	oui	3	7	10
INDEX (sur 100 points)			66	100

Le niveau de résultat étant inférieur à 75 points, il sera donc nécessaire de produire et de publier des objectifs de progression sur le site internet du Grand Avignon et ce, avant le 15 novembre 2024.

3.2.1.1.2 PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES HOMMES

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a rendu obligatoire l'adoption d'un **plan d'action égalité femmes hommes** pour les collectivités et établissements de plus de 20 000 habitants, plan d'action pluriannuel de 3 ans renouvelables (article L 231-1 du Code Général de la Fonction Publique). Ce plan d'action doit comporter au moins des mesures visant :

1. A évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;

2. Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique. Lorsque la part des femmes ou des hommes dans le grade d'avancement est inférieure à cette même part dans le vivier des agents pouvant bénéficier d'un avancement, le plan d'action devra préciser les actions mises en œuvre pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces nominations, en détaillant notamment les actions en matière de promotion et d'avancement de grade ;
3. Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
4. Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Ce plan d'action doit être élaboré sur la base des données issues de la situation comparée de l'égalité entre les femmes et les hommes du rapport social unique, élaboré chaque année. Sa première échéance de mise en place était prévue au 31 décembre 2020.

Le groupe de travail mixte initié en octobre 2018 au Grand Avignon a donc repris ses travaux en septembre 2020 en remobilisant les agents volontaires initiaux avec l'objectif de proposer un projet de plan d'action d'ici la fin de l'année 2020 établi des propositions d'axes puis des propositions de fiches actions, examinées ensemble puis validées. Le Comité de pilotage du plan pluriannuel composé du Vice-Président en charge des Ressources Humaines, de deux élues communautaires de Vedène et Velleron, du DGS, du DGA et de la DRH ont validé l'entièreté de ce plan qui a été soumis le 17 février 2021 au Comité Technique du Grand Avignon qui a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il a ensuite été soumis au vote du bureau dans sa séance du février 2021 et transmis au préfet pour le 1^{er} mars 2021, date extrême prévue par l'article 5 du décret précité.

En substance le plan d'action a été mis en place sur une durée de 3 ans et prévoit de travailler sur 5 axes

Axe 1 : Gouvernance de la politique d'égalité professionnelle

Axe 2 : Evaluer, Prévenir et traiter les écarts de rémunération

Axe 3 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois

Axe 4 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Axe 5 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes

Déclinés en 28 actions avec des priorités différentes :

1. Désignation d'un(e) élue(e) dédié à l'égalité femmes hommes
2. Attribution d'un budget dédié à l'égalité femmes hommes
3. Temps de sensibilisation des élus à la question égalité femmes hommes
4. Introduction de mixité dans les commissions et comités
5. Mise en place d'une clause de mixité parité dans les comités de pilotage
6. Inclure le critères égalité femmes hommes dans le choix des prestataires
7. Désignation d'un(e) référent(e) et de relais égalité professionnelle
8. Suivi du plan d'action, évaluation et révision
9. Questionnaire adressé aux agents afin d'identifier les situations d'inégalités
10. Réflexion sur une budgétisation sensible au genre
11. Partage du plan d'action avec les communes
12. Etude des écarts de régime indemnitaire des fonctionnaires femmes à grade égal, diffusion des résultats pour sensibilisation, traitement des écarts

13. Etude des écarts de salaire des contractuels femmes et hommes à fonction égale, diffusion des résultats pour sensibilisation, traitement des écarts
14. Mise en place d'outils de suivi sur l'égalité femmes hommes dans les recrutements et produire annuellement des statistiques sexuées
15. Mise en place d'outils de suivi sur l'égalité femmes hommes dans les avancements de grade et promotions internes et produire annuellement des statistiques sexuées
16. Tendre vers une représentation équilibrée sur les postes à responsabilité (emplois fonctionnels, CODIR, Directions de services)
17. Opter pour la tenue de réunions sur les heures travaillées et limiter les réunions tardives
18. Information des incidences sur la rémunération et la retraite de la prise de congés familiaux et temps partiel
19. Evaluer la répartition femmes hommes et par catégorie hiérarchique ABC du télétravail
20. Evaluer le besoin d'une crèche ou de partenariat avec des crèches au bénéfice des agents
21. Elaborer un guide des bonnes pratiques, synthèse des idées du plan
22. Mise en place du dispositif règlementaire de signalement issu de la loi de transformation de la fonction publique
23. Mise en place de temps obligatoires de sensibilisation des agents à la question de l'égalité femmes hommes
24. Temps forts de communication interne sur la question de l'égalité femmes hommes
25. Utiliser un vocabulaire non stéréotypé dans toute forme de communication interne ou externe (charte de communication non genrée)
26. Donner le nom de femmes célèbres à la moitié des salles de réunion du GA
27. Informer au travers de la rubrique égalité de l'intranet
28. Mise en place d'un plan de communication général sur la thématique

Au 31 décembre 2022, ont été mis en place la désignation avec lettre de mission d'une élue en charge de l'égalité femmes hommes, la désignation d'une référente égalité professionnelle, le partage du plan d'action avec les communes, la production annuelle de statistiques sexuées pour les recrutements et les avancements de grade et promotions internes, la limitation des réunions tardives, la répartition femmes hommes du télétravail, l'attribution de deux noms de femmes célèbres à deux nouvelles salles de réunion à savoir Camille Claudel et Jeanne Laurent soit 2 salles sur 8.

Perspectives : Le plan étant prévu sur une durée de 3 ans (échéance 1^{er} mars 2024), il est déjà temps de faire son bilan et de le relancer.

C'est ainsi qu'en début d'année 2024, 14 agent.e.s (9 femmes et 5 hommes, la parité n'ayant pu être respectée faute de volontaires) se sont réuni.e.s une matinée par mois, suivant leurs disponibilités professionnelles, pour réfléchir à dynamiser la politique égalité femmes hommes du Grand Avignon. Au cours de ces 6 réunions de travail, le plan I a été évalué et un deuxième plan d'action égalité femmes hommes est en gestation pour une adoption en fin d'année 2024.

3.2.1.2 Inclusion et handicap

Le projet de la DRH prévoit, outre la désignation d'un.e référent.e handicap, la promotion d'une politique RH fondée sur la transparence et l'égalité de traitement.

Depuis la rentrée 2023, le conservatoire s'est engagé dans une démarche de prise en compte du handicap dans les apprentissages. Pour mener à bien cette mission, un référent handicap a été nommé. Il s'attache à :

- repérer dans les trois spécialités (musique, danse et théâtre), les élèves en situation de handicap pour construire si besoin un parcours pédagogique et artistique adapté.
- travailler à la mise en œuvre et au suivi des partenariats liant le conservatoire et des institutions du territoire travaillant dans le domaine du handicap.
- élaborer des actions de sensibilisation et de formation, à destination des enseignants du conservatoire, sur le thème du handicap.

3.2.1.3 Qualité de vie au travail

Pour 2023/2024, le plan d'actions QVCT s'est focalisé sur un projet managérial coconstruit avec les agents. Après une phase de consultation, il rentre en phase de définition des actions à mener. Une série de formation de management pour les cadres est rendue obligatoire pour construire un socle commun dans la conduite managériale. D'autres formations spécifiques seront proposées dès 2025.

La mise en place d'un dispositif d'une cellule de reclassement et reconversion

Elle a pour objectif la réaffectation ou la réorientation des agents qui ne sont plus en capacité d'assurer leur poste ou qui souhaite changer de métier. Il s'agit de maintenir au travail des agents de manière durable.

Un groupe de travail QVT

Mis en place en 2023, il est constitué d'agents volontaires a été. En 2024 il a tout particulièrement travaillé sur la démarche de consultation managériale dont le but in fine est de créer une culture commune managériale reposant sur des valeurs institutionnelles partagées.

La prise en compte de l'usure professionnelle

Un travail s'engage en 2024 pour mieux prendre en compte l'usure professionnelle et pouvoir proposer des mesures de prévention et d'accompagnement des agents qui y sont exposés.

La démarche de cohésion s'est pérennisée au travers d'un 3ème rendez-vous qui s'est tenu le 13 juin 2024 à L'Autre Scène de Vedène. Un peu plus de 280 agents sont venus partager un moment de convivialité avec leurs collègues. Tout au long de cette journée des activités amusantes et fédératrices sur le thème de l'olympisme et de l'esprit d'équipe ont été proposées. Un nouveau rendez-vous de cohésion est prévu en fin d'année autour de la culture, une des missions du Grand Avignon.



Une agglomération qui vise l'exemplarité (2)

	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> <p>Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>Etablir des modes de consommation et de production durables</p>	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	 <p>14 VIE AQUATIQUE</p> <p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers, et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	 <p>15 VIE TERRESTRE</p> <p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>	 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable</p>	 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> <p>Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	
Intégration de l'ODD dans les objectifs et moyens de la politique du GA	Référent handicap au Conservatoire		Expérimentation tri la Durançole	PCA			Démarche QVT Numérique responsable	Co construction des plans d'action internes	
Impact de la politique du GA sur l'ODD (positif, neutre ou négatif)	Positif		Positif	Positif					
Autoévaluation 1 à améliorer 2 moyen 3 bon NC non concerné	1		3	2			1	3	20
Comment faire mieux demain ?	Extension du dispositif à tous les sites		A étendre à tous les sites	Actualiser en lien avec le PICS					
Action déjà prévue dans le projet de budget ?									

4 Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes menés

4.1 Développement d'outils de communication et participation des acteurs

4.1.1.1 Focus sur le réseau des animateurs

Le réseau interne des Animateurs de la transition écologique s'est lancé en janvier 2022 et regroupe une vingtaine d'agents du Grand Avignon tout service confondu. Une formation spécifique a été réalisée en intra avec une douzaine d'agents pour partager les techniques d'animation et s'entraider dans un objectif de mutualisation « pour le changement de comportement », indispensable à la transition écologique. Cette formation est en cours de déploiement pour former d'autres animateurs et poursuivre en phase 2 la formation des premiers sur la conduite du changement.

4.1.1.2 Co construction d'une stratégie événementielle sur le territoire pour promouvoir la transition écologique

Au travers de groupe de travail issu du réseau des animateurs de la transition écologique, les associations de l'éducation à l'environnement et au développement durable ont été associés pour partager et co-construire cette stratégie sur l'événementiel.

La création d'un festival a ainsi émergé au travers d'un forum ouvert le 24 juin 2022. Depuis les travaux en intelligence collective ont permis de monter un programme ambitieux qui a vu le jour avec faites Echo. La 2^{ème} édition a continué sur la lancée en développant le partenariat avec les communes du Grand Avignon, mais aussi le mécénat avec les entreprises suivant délibération du bureau en date du 31 janvier 2024.

La 3^{ème} édition pour 2025 sera encore plus aboutie en termes de co-construction avec la participation active des associations de l'éducation à l'environnement et au développement durable, mais aussi des événements rebond sur le territoire.

4.1.1.3 Co construction des plans d'action

Tant en interne (Plan de Mobilité, stratégie achats durable, Plan égalité femmes hommes) qu'en externe (PAT, PCAET, PLPDMA, PDU...), les plans d'action des programmes du Grand Avignon sont établis en co-construction avec les communes et les acteurs locaux.

Cela donne lieu à de nombreux ateliers et au recueil de nombreuses propositions, mais cela fait la force des plans d'actions qui émergent car ils sont partagés et chacun a son rôle à jouer.

Par exemple la phase d'émergence des actions dans le cadre du PCAET a permis de réunir près de 150 personnes et de recueillir 273 actions qui sont encore en cours d'analyse de regroupement et de priorisation.

Le projet alimentaire territorial quant à lui a associé 6 services du Grand Avignon, a mobilisé 108 structures et 145 personnes ont participé aux théâtres forum.

4.2 Instances de gouvernance

Quatre instances président au fonctionnement de la communauté d'agglomération.

4.2.1 Le Conseil Communautaire

Organe délibérant, le conseil communautaire traite des affaires relatives aux compétences de la communauté d'agglomération.

Le nombre de sièges est fixé à **73 élus** dont :

- Le Président, Joël GUIN
- 15 vice-présidents, dont 2 en charge de la transition écologique et énergétique
- 57 conseillers communautaires

Le nombre de représentant par commune est relatif au nombre d'habitant. Les conseillers sont élus pour six ans dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux.

4.2.2 Le Bureau Communautaire

Le bureau facilite le processus de décision de la communauté d'agglomération. Il est en charge des affaires courantes, veille au bon fonctionnement de l'institution et traite des attributions déléguées par le Conseil Communautaire.

Il est composé du Président et des 15 vice-présidents, les 16 communes sont ainsi représentées au sein de cette instance.

4.2.3 Les commissions thématiques

Organes consultatifs et force de propositions, les **6 commissions thématiques** élaborent des projets en accord avec les stratégies du Grand Avignon. Elles participent activement à la politique publique chacune dans des domaines spécifiques.

Elles sont constituées de 12 délégués titulaires, 12 délégués suppléants et présidées par des vice-présidents.

Le développement durable est traité plus spécifiquement dans le cadre de la commission Développement Durable, Environnement Déchets, Travaux, mais également au sein de la commission mobilité, développement économique et habitat.

4.2.4 La conférence des maires

La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres, car le bureau ne comprend pas l'ensemble des maires.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

4.3 Evaluation et stratégie d'amélioration en continu

4.3.1.1 Processus de labellisation territoire engagé

En accompagnement de la mise en œuvre du PCAET, le Grand Avignon a souscrit au programme de l'ADEME « Territoire engagé transition écologique » donnant lieu à un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) permettant une évaluation objective des actions publiques portées par le Grand Avignon et une labellisation en fonction du niveau de réalisation.

Ce dispositif a démarré en janvier 2024 pour une année de diagnostic autour de deux référentiels (« Climat Air Energie » et « économie circulaire ») suivie de trois années de mise en œuvre du plan d'actions, à l'issue desquels en fonction des objectifs atteints, le Grand Avignon pourra percevoir une



subvention maximum de 275 000 € et sera évalué au regard du label.

4.3.1.2 Faire vivre le plan climat, une opportunité pour assurer une gouvernance partagée de développement durable

Dans la continuité des travaux engagés pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, le Grand Avignon poursuit l'animation de cette démarche avec l'ensemble des porteurs de projets et acteurs du territoire tout en assurant un suivi et une évaluation de la mise en œuvre de son programme d'actions dans une logique d'amélioration continue.



Le PCAET s'articule autour des préoccupations des habitants et des acteurs du territoire. Il a donc constitué une opportunité pour traduire les programmes de l'agglomération en termes de durabilité.

Le PCAET a été approuvé le 23 septembre 2024 et c'est donc au travers des enjeux sociétaux qu'est prévue d'engager une gouvernance partagée de suivi et d'évaluation.

Les objectifs sont:

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du PCAET dans une logique d'amélioration continue
- Assurer l'implication citoyenne au travers de divers événements et outils
- Consolider le dialogue sur les enjeux climatiques avec la société civile, les associations et les habitants
- Mobiliser les parties prenantes dans la mise en œuvre du Plan Climat

Plusieurs dispositifs sont envisagés :

- ✓ Un site dédié au Plan Climat et aux événements liés à la transition écologique (cf fiche dédiée). Ce site permettrait aux citoyens notamment de s'informer sur les actions du Plan Climat grâce à des supports vidéo thématiques, sur les événements organisés tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Différents événements de présentation de la démarche au plus près des habitants sont à organiser : un événement de présentation du Plan Climat et de lancement de la dynamique accompagné d'une exposition itinérante présentant les objectifs, les grandes orientations et les actions-phares du Plan Climat.
- ✓ A l'appui de manifestations en commune autour de la transition écologique, l'exposition et la présentation du Plan Climat sera déployée,
- ✓ Un comité de suivi annuel sera mis en place avec l'ensemble des parties prenantes aux actions (services internes au Grand Avignon, Communes, acteurs socio-économiques afin de suivre les grands indicateurs du plan d'actions et la mise en œuvre de chacune des actions). Ce comité permettra également d'agréger la donnée pour évaluer à mi-parcours le plan Climat,
- ✓ A l'appui du conseil de développement créé en mars 2023, a minima deux séances de travail seront organisées annuellement pour débattre des enjeux écologiques du territoire (faciliter ainsi la transversalité territoriale entre les acteurs) et rendre compte aux étapes du bilan annuel et bilan à mi-parcours des avancées du Plan Climat,
- ✓ Intervention au sein des commissions dédiées des Chambres consulaires pour présenter le Plan Climat et ses actions, partager/échanger, construire ensemble les actions de demain.

Au total le Plan Climat fera l'objet de :

- Un bilan annuel afin de disposer annuellement d'un rapport du suivi du PCAET. Ce bilan annuel constituera l'ossature du rapport Développement Durable du Grand Avignon, réalisé en amont du vote du budget ;
- Une évaluation intermédiaire qui comprendra une analyse des résultats du Plan d'actions après 3 ans de mise en œuvre ;
- la création d'un tableau de bord pour assurer une évaluation régulière de l'avancée du PCAET (outil à créer). Ce tableau de bord, mis à jour au fil des remontées d'information, vise à analyser la pertinence et l'efficacité de l'action.

5 Annexes

5.1 Glossaire

ACC : Auto Consommation Collective

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

COT : Contrat d'Objectif Territorial

EEDD : Education à L'Environnement et au Développement Durable

EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale

MOOC : Massive Open On line Courses (cours en ligne collaboratifs)

ODD : Objectifs de Développement Durable

PAT : Programme Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDMe : Plan de Mobilité Employeur

PPGDID : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde

PIG : Projet d'Intérêt Général

PLDPMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLSP : Programme Local de Santé Publique

P+R : Parking Relais

SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique

SDIE : Schéma Directeur Immobilier Energétique

SPL : Société Publique Locale

STEP : Station d'Épuration

TETE : Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

VAE : Vélo à Assistante Electrique

ZFE : Zone à Faibles Emissions

5.2 Liste des Objectifs de Développement Durable

Liste des ODD et mots-clefs



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Extrême pauvreté, Pauvreté, Protection sociale, Accès aux ressources, Vulnérabilité, Mobilisation des ressources, Prise en compte dans les politiques



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Faim, Malnutrition, Productivité et petits exploitants, Agriculture performante et résiliente, Diversité et partage des ressources génétiques, Recherche agronomique, Exportation et commerce, Fonctionnement des marchés alimentaires



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE

Mortalité maternelle, Mortalité néonatale et infantile, Maladies transmissibles, Maladies non transmissibles, Conduites addictives, Accidents de la route, Santé sexuelle et procréative, Couverture santé universelle, Santé-environnement, Tabac, Recherche Mise au point et accès aux médicaments, Personnel de santé, Sécurité sanitaire



ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

Éducation scolaire, Soins et éducation préscolaires, Formation professionnelle et enseignement supérieur, Compétences et accès à l'emploi, Égalité des chances, Apprentissages fondamentaux, Éducation pour le développement durable, Accessibilité des établissements scolaires, Bourses de formation et d'études supérieures, Formation des enseignants (PED)



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Lutte contre les discriminations, Violences et exploitation, Mariage forcé et mutilations, Promotion et partage des travaux domestiques, Participation et accès aux postes de direction, Santé sexuelle et procréation, Droit et accès aux ressources, Technologies et autonomisation, Politiques d'égalité



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Accès à l'eau potable, Accès aux services d'assainissement et d'hygiène, Qualité de l'eau, Gestion durable des ressources en eau, Gestion intégrée des ressources, Protection et restauration des écosystèmes, Coopération et renforcement de capacités, Gestion collective de l'eau



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Accès à l'énergie, Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Recherche et investissement, Approvisionnement en énergie



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Croissance du PIB, Productivité économique, Développement des TPE et PME, Utilisation efficace des ressources, Plein emploi et travail décent, Accès des jeunes à l'emploi et la formation, Exploitation des enfants Traite Travail forcé, Droits & sécurité au travail, Tourisme durable, Accès aux services financiers et d'assurance, Aide pour le commerce des PED, Pacte mondial pour l'emploi



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Infrastructures durables, résilientes et accessibles, Industrialisation socio-économiquement durable, Accès de toutes les entreprises aux services financiers, Modernisation et durabilité des filières industrielles, Innovation, recherche et développement, Appui aux pays en développement, Diversification et ajout de valeur, Accès aux technologies de l'information et des communications



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Evolution des revenus des plus pauvres, Autonomisation et intégration, Égalité des chances, Politiques publiques ciblées au service de l'égalité, Réglementation de la finance, Gouvernance internationale, Migrations, Traitement spécial et différencié, Aide publique au développement, Coûts de transaction



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Accès au logement décent, Transports sûrs, accessibles et viables, Urbanisation durable, Préservation du patrimoine, Prévention et limitation de l'impact des catastrophes, Impact environnemental, Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs, Développement territorial, Politiques intégrées pour des territoires résilients, Bâtiments durables et résilients



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

10YFP, Gestion durable des ressources naturelles, Gaspillage alimentaire, Gestion écologique des produits chimiques, Réduction des déchets, Responsabilité sociétale des entreprises, Marchés publics durables, Formation et information environnementales, Moyens scientifiques et technologiques, Tourisme durable, Politique de subvention de l'énergie



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Résilience et adaptation, Politiques climatiques, Éducation et capacité d'action, Fonds vert, Renforcement des capacités



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pollutions marines, Écosystèmes marins et côtiers, Acidification des océans, Réglementation de la pêche, Préservation de zones marines, Subventions nuisibles à la pêche, Petits États insulaires, Recherche et transferts de techniques marines, Préservation de la pêche artisanale, Droit de la mer



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSEMENT LE PROCESUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation des écosystèmes terrestres, Gestion durable des forêts, Dégradation des sols, Écosystèmes montagneux, Biodiversité et espèces menacées, Ressources génétiques, Braconnage et trafics d'espèces protégées, Espèces envahissantes, Intégration de la biodiversité dans les politiques, Financement (Biodiversité), Financement (Forêts), Moyens dans la lutte contre le braconnage



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS NIVEAUX, DES INSTRUMENTS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTS

Réduction de la violence, Maltraitance et exploitation infantiles, État de droit et accès à la justice, Criminalité organisée, Corruption, Institutions exemplaires, Prise de décisions inclusive, Gouvernance internationale, État civil, Information et protection des libertés, Terrorisme et criminalité, Politiques non discriminatoires



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobilisation des ressources nationales, Aide publique au développement, Ressources financières supplémentaires, Maîtrise de la dette nationale, Investissements ciblés, Coopération scientifique et technologique, Transferts ciblés de technologies, Capacités scientifiques et technologiques, Renforcement des capacités, Système commercial multilatéral équitable, Exportations des pays en développement, Accès aux marchés, Stabilité économique mondiale, Cohérence des politiques, Souveraineté nationale, Partenariat pour le développement durable, Partenariats multi-acteurs, Recueil de données, Construction d'indicateurs de développement durable